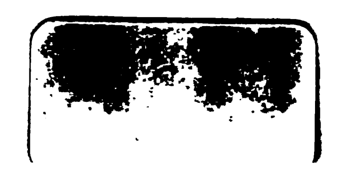







BODLEIAN LIBRARY
OXFORD



LA VIE

DE

SAINTE DOUCELINE

MARSEILLE — Typ. et Lith. CAYER & Cie rue Saint-Ferréol, 57.

LA VIE

DE

SAINTE DOUCELINE

FONDATRICE

DES BÉGUINES DE MARSEILLE

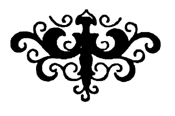
COMPOSÉE AU TREIZIÈME SIÈCLE EN LANGUE PROVENÇALE

Publiée pour la première fois, avec la traduction en français et une introduction critique et historique.

PAR

L'ABBÉ J.-H. ALBANÉS

**Docteur en théologie et en droit canonique,
Historiographe de l'Église de Marseille.**





MARSEILLE
ÉTIENNE CAMOIN, LIBRAIRE-ÉDITEUR
1, rue Canebière, 1.

M DCCC LXXIX

Tiré à 200 exemplaires,

20 *sur papier de Hollande.*

Marseille, le 25 août 1879, en la fête de saint Louis.

Mon cher Chanoine,

En publiant la Vie de sainte Douceline, *fondatrice des Béguines à Marseille, vous ajoutez une nouvelle fleur à la couronne déjà si riche des Saints de notre Église.*

Le nom de sainte Douceline était presque inconnu, et c'est à peine si les célèbres auteurs des Acta Sanctorum *consacrent quelques lignes à sa mémoire. L'écrit que vous faites paraître aujourd'hui, ce joyau de la langue romane de la fin du XIIIe siècle, avait échappé à leurs savantes recherches; quel dommage qu'il fût resté à jamais dans l'oubli! Peut-on imaginer rien de plus pur, de plus suave, de plus édifiant! On y sent bien la main et surtout le cœur d'une des pieuses filles de Douceline; on voit bien qu'elle a connu la Sainte, qu'elle a eu le bonheur de vivre avec elle, de la suivre comme un modèle et de l'aimer comme une mère.*

L'intelligence du texte n'est point aisée pour le grand nom-

bre ; aussi, vous avez pensé, avec raison, qu'il fallait l'accompagner d'une traduction. Ce travail était fort ardu, à cause surtout des exigences typographiques qui obligeaient le traducteur de donner, à chaque paragraphe, exactement le même espace à deux langues qui n'ont pas la même concision. Vous avez résolu cette difficulté avec un rare bonheur; et si vous vous êtes abstenu de faire une traduction toujours littérale, ce qui n'était ni possible, ni désirable, toujours vous avez donné fidèlement l'entière pensée de l'auteur, et, ce qui est bien mieux, vous avez reproduit son caractère de simplicité, de candeur et de piété.

La savante introduction que vous avez placée en tête de la Vie, et la précieuse collection des pièces justificatives inédites, que vous y avez ajoutée, donnent un grand intérêt à votre publication, en éclairant d'un nouveau jour les circonstances qui se rattachent à l'histoire de la Sainte, à son établissement de Marseille, et à l'époque où elle vivait. Les bulles de Jean XXII, que vous avez découvertes récemment dans les archives du Vatican, me paraissent surtout fort importantes, puisqu'elles justifient entièrement les filles de sainte Douceline et les distinguent tout-à-fait des béguines d'Allemagne, qui avaient été supprimées par Clément V, au concile de Vienne.

Je ne doute pas, mon cher Chanoine, que la Vie que vous donnez au public ne renouvelle de nos jours les mêmes fruits de piété et d'édification qu'elle produisit au temps où elle fut écrite, et qu'elle n'excite des âmes, sous l'impulsion de la grâce divine, à suivre la Sainte dans les étroits sentiers des conseils évangéliques. Le diocèse de Marseille a toujours été une terre aimée et bénie de Dieu; de tout temps, il a été comme le jardin du Seigneur, où il s'est plu à cultiver et à faire grandir, pour sa gloire et le bien des âmes, les plus belles fleurs de la virginité.

Il me reste, en terminant cette lettre, à formuler un vœu qui sera certainement entendu : celui de vous voir faire suivre bientôt ce beau travail d'autres travaux aussi intéressants, aussi solides, aussi édifiants, tels, en un mot, que le diocèse a le droit de les attendre de son historiographe.

Veuillez agréer, mon cher Chanoine, la nouvelle assurance de mon entier et affectueux dévouement en N. S.

† LOUIS, Év. de Marseille.



PROLÉGOMÈNES

La *Vie de sainte Douceline* n'a jamais été publiée dans aucune langue ; on la chercherait vainement dans les recueils de Vies des Saints, les plus considérables et les plus complets. La peine que nous avons prise pour arriver à l'y découvrir n'ayant abouti à aucun résultat, nous croyons pouvoir assurer qu'on ne parviendrait pas à l'y trouver, et que personne n'a encore essayé de faire connaître l'histoire si curieuse et si admirable de cette Sainte.

Elle fut pourtant écrite, peu d'années après sa mort, par un auteur qui évidemment avait vécu avec elle, et avait dû voir de ses propres yeux la plupart des faits qu'il raconte. Aussi a-t-il pu entrer dans les détails les plus précis et les plus circonstanciés, non seulement sur les évènements qui avaient eu lieu en public, mais encore sur ceux qui s'étaient passés dans l'intérieur de la maison habitée par la Sainte, et dans le secret de sa vie religieuse. Il offre donc toutes les garanties que l'on est en droit d'exiger d'un historien. C'est un témoin oculaire, qui a puisé à leur source les renseignements les plus authentiques, qui a pris soin de recueillir les

propres paroles de sa sainte mère, pour les enchâsser dans son texte ; d'un autre côté, la simplicité et la naïveté de son récit suffisent pour démontrer quelle est sa bonne foi et son exactitude historique.

Sous un triple point de vue, la *Vie de sainte Douceline* nous semble avoir un intérêt peu ordinaire. Sous le rapport de la linguistique, elle est, pour la langue dans laquelle elle a été écrite, d'une très grande importance. Aujourd'hui où l'on étudie si sérieusement les vieilles langues parlées par nos pères, tout le monde sait quelle est, pour ce genre de travaux, la valeur des documents ayant, avec une étendue considérable, une date fixe et une provenance certaine. Ce sont les seuls qui puissent offrir au savant une base assurée pour ses recherches sur la formation et l'histoire d'une langue, en lui fournissant des données abondantes, et entièrement irrécusables pour l'époque comme pour les lieux auxquels elles appartiennent. Très importante pour l'étude du provençal en général (1), la *Vie de sainte Douceline* est, pour le dialecte parlé à Marseille au treizième siècle, un monument unique et hors ligne, que ceux-là surtout apprécieront convenablement qui savent à quoi se réduit le peu que nous possédons du vieil idiome marseillais.

L'histoire, de son côté, trouvera largement à puiser dans ce document original, où le treizième siècle se reflète si énergiquement avec sa foi vive et ardente : l'histoire locale d'abord, qui pourra y ramasser des renseignements précieux sur les monuments, les institutions et les mœurs de la ville et des habitants de Marseille, et un nombre considérable de noms propres. Puis, l'histoire religieuse, et plus particulièrement celle de l'ordre de saint François, dont plusieurs

(1) « La Vie de sainte Douceline.... ouvrage qui est très important, non seulement pour l'histoire de la langue, mais encore pour celle du mouvement franciscain dans le midi de la France. » *Les derniers Troubadours de la Provence*, par Paul MEYER. 1871. — p. 19.

personnages célèbres sont mêlés intimement à la vie de la Sainte. Enfin, l'histoire générale elle-même profitera de ces pages remplies de faits, où tient une place si importante Hugues de Digne, cet orateur éloquent qui prêcha devant saint Louis, arrivant de sa première croisade, et que Joinville a immortalisé dans son histoire. Mentionnons aussi les nombreux rapports que sainte Douceline eut avec la cour de Charles d'Anjou, comte de Provence et roi de Naples. Plus d'un lecteur sera surpris de retrouver ici, dans toute la rudesse de son caractère, le futur vainqueur de Manfred et de Conradin, et d'y voir comment son esprit si altier fut dompté par la sainteté d'une humble et pauvre femme, dont il vint prendre les conseils, avant de marcher à la conquête du royaume de Naples.

Envisagée sous un troisième aspect, la Vie que nous publions peut soutenir la comparaison avec ce qu'il y a de plus remarquable en fait de Vies de Saints, et nous ne savons pas si aucune de ces Vies ascétiques et merveilleuses que les âmes pieuses recherchent avec amour, l'emporte en réalité sur celle-ci. En considérant les vertus de la Sainte, son admirable doctrine, ses éclatants miracles, l'influence incontestable qu'elle exerça sur ses contemporains, et la grâce incomparable qui fit de sa vie comme une extase non interrompue, nous nous demandons si l'histoire des Saintes les plus renommées et les plus chères aux cœurs chrétiens ont quelque chose de plus à offrir à leur admiration que ce que l'on trouve ici.

Malgré tout l'intérêt qu'elle présente sous ce triple rapport, linguistique, historique et hagiographique, la *Vie de sainte Douceline* n'en a pas moins été inconnue jusqu'à ce jour aux linguistes, aux historiens et aux hagiographes. Sauf une seule exception, tous ceux qui ont travaillé sur la langue provençale, ou romane, l'ont passée sous silence, et l'ont ignorée complètement. On peut se convaincre de ce

que nous avançons par le simple examen des textes employés par ces divers auteurs, et des listes qu'ils nous ont fournies des sources où ils ont puisé : aucun d'eux ne cite la *Vie de sainte Douceline*. La chose devient encore plus évidente, si l'on ouvre les dictionnaires et les glossaires de la langue romane, puisqu'un grand nombre de mots qui se trouvent dans cette Vie y manquent entièrement.

Cette omission est surtout difficile à comprendre en ce qui concerne le Lexique Roman de Raynouard ; car il est certain, comme nous l'établirons, qu'au moment où cet ouvrage a été composé, le manuscrit de la *Vie de sainte Douceline* se trouvait à la Bibliothèque Nationale, où les auteurs du Lexique ont surtout ramassé leurs matériaux. Quoi qu'il en soit, M. Meyer paraît être le seul qui ait eu connaissance de ce document, et qui en ait reconnu tout le prix. Il l'a mentionné plusieurs fois dans ses ouvrages, et en a publié tout récemment quelques pages (1). Antérieurement, il est vrai, M. Bartsch en avait inséré un fragment dans son recueil de textes provençaux (2); mais comme il reconnaît lui-même tenir ce texte de M. Meyer, c'est à celui-ci en réalité que l'on doit tout ce qui a paru jusqu'à ce jour de la *Vie de sainte Douceline*.

Les historiens ne l'ont pas connue davantage. Tous ceux qui ont écrit l'histoire de la Provence et de Marseille, ont emprunté les quelques lignes qu'ils consacrent à sainte Douceline, aux martyrologes et aux écrivains de l'ordre de saint François, auxquels ils nous renvoient ; et ceux-ci sont d'une brièveté et d'une maigreur désespérantes. Wadingue, le plus important et le plus explicite de tous, n'a sur ce sujet qu'un très court paragraphe, duquel il résulte avec la dernière évidence qu'il n'a pas vu les actes de notre Sainte,

(1) *Recueil d'anciens textes bas-latins, provençaux et français*. Paris. 1874. in-8°, pp. 142-146.

(2) *Chrestomathie provençale*. 2me édit. Elberfeld. 1868. in-8°, col. 299.

puisqu'il altère son nom, l'appelant *Dulcine*, et se trompe sur l'année de sa mort qu'il assigne à 1282. Il n'a que quelques mots pour parler de ses extases et de ses visions; et il en indique une seule, de laquelle précisément il n'y a aucune trace dans sa Vie (1).

Nous avons déjà averti que les hagiographes ont tous partagé l'ignorance commune, et il serait inutile de chercher à démontrer une chose par trop certaine. Il suffira, pensons-nous, d'indiquer ici ce qu'ont là-dessus les Bollandistes, chez qui l'on est sûr de retrouver tout ce qui existe dans les recueils moins importants. La gigantesque collection des *Acta Sanctorum*, dans laquelle les Saints les moins connus ont leur histoire, et pour qui la *Vie de sainte Douceline* aurait été un document des plus précieux, si ses collecteurs avaient eu la chance de la découvrir, ne nous fournit absolument rien sur notre Sainte.

N'ayant eu pour les renseigner sur son compte que quelques historiens mal informés, et quelques martyrologes incomplets, les savants auteurs des *Acta* sont plus qu'insuffisants sur ce point particulier. Au 1er de septembre, jour de la fête de sainte Douceline, ils ne l'ont pas même mentionnée. Ce n'est qu'au 26 et au 29 octobre qu'ils lui ont consacré quelques lignes parmi les Saints *pretermissi*. Ceux qui voudront se donner la peine de dépouiller ce grand recueil, n'y trouveront sur ce sujet rien autre chose que ces deux courts passages bien insignifiants. Nous n'en faisons pas un crime aux savants auteurs de l'inestimable ouvrage. Il est clair comme le jour qu'ils nous ont donné tout ce qu'ils savaient, et que par conséquent la belle *Vie de sainte Douceline* n'est jamais tombée sous leur main; ils se seraient empressés d'en enrichir leur publication.

Nous sommes heureux de suppléer à ce qu'ils n'ont pu

(1) *Annales Minorum*. 2me édit. tom. V. 1733. in-fol. ad an. 1282, par. XI.

faire, et de mettre enfin au jour la vie inédite de la Sainte marseillaise. A raison de son importance, nous ne pouvons nous dispenser, en la publiant pour la première fois, de traiter préalablement un certain nombre de questions qui la concernent, et dont la solution aura pour résultat d'en faciliter l'intelligence. C'est ce qui fait l'objet de ces Prolégomènes, dont la première partie sera consacrée à faire connaître le manuscrit que nous éditons et l'auteur de la *Vie de sainte Douceline*; la seconde, à éclaicir tout ce qui regarde la Sainte elle-même, et l'établissement qu'elle a fondé; la troisième, à étudier la langue dont on s'est servi pour écrire sa Vie.

PREMIÈRE PARTIE

I. — Le manuscrit qui nous a conservé la *Vie de sainte Douceline* est unique; il n'y en a point d'autre connu. Il se trouve à Paris à la Bibliothèque Nationale, où il porte, dans le fonds français, le numéro 13503. C'est un petit volume écrit sur vélin, ne contenant que cette Vie seule, et d'un format assez réduit, puisqu'il ne mesure que 16 centimètres et 7 millimètres de hauteur, sur une largeur de 12 centimètres. Il se compose de dix cahiers égaux, chacun de dix feuilles de vélin, plus, à la fin, un petit cahier de quatre. En réalité, la vie de la Sainte n'occupe en tout que 102 feuillets; celui qui est numéroté 103 ne contient rien au recto, et au verso, il y a seulement la formule de profession des bé-

guines, et un hymne dont elles se sont servies. Le dernier est entièrement blanc. Chacun des dix cahiers porte en réclame, au bas de sa dernière page, le premier ou les premiers mots du cahier suivant, encadrés dans un ornement délicatement dessiné.

Tout le manuscrit est écrit de la même main, en lettres gothiques assez grandes, ayant tous les caractères de l'écriture du premier quart du quatorzième siècle. La formule de profession que l'on trouve au feuillet 103, a été ajoutée par une autre main, un peu plus récente, et l'hymne écrit à la marge du même feuillet en lettres plus petites, est un peu plus récent encore, mais toujours du quatorzième siècle. Il n'y a pas d'autres ornements que les titres des chapitres écrits en lettres rouges, et une grande lettre ornée, rouge et bleue, en tête du livre, et au commencement de chaque chapitre ; plus, une bordure aux mêmes couleurs, encadrant le haut et les deux côtés de la première page. Cette bordure se retrouve également à la marge intérieure ou extérieure des pages où commence un chapitre.

Le texte est écrit de manière à remplir les pages en entier, sans aucune division en paragraphes. De temps en temps seulement, un signe à l'encre bleue ou rouge, placé au milieu des lignes, indique une coupure ; mais ces marques arrivent assez rarement, et sont certainement insuffisantes pour signaler le commencement des alinéas, dont on a tenu fort peu de compte, car tout se suit sans séparation aucune. Les chapitres se suivent également sans intervalle, et dans la même page où le premier finit, le second continue, sans que rien distingue l'un de l'autre, si ce n'est le titre rouge et la lettre ornée.

Un seul et même écrivain a fait de sa main le manuscrit tout entier, dont l'écriture est identique d'un bout à l'autre. Nous pensons que c'est lui qui s'est nommé à la fin, en prenant le titre de *Jacques le pécheur*, car cette phrase est de la

même main que tout le reste. Ceux qui ont voulu voir là le nom de l'auteur à qui il faudrait attribuer la composition de la Vie, nous semblent s'être mépris, comme nous le démontrerons bientôt. Nous ne pouvons y apercevoir que le nom du copiste. Après avoir terminé son travail de transcription, celui-ci a collationné sa copie avec le manuscrit qu'il était chargé de reproduire, et un certain nombre de mots qu'il avait omis par mégarde ont été par lui suppléés à la marge, et entourés très proprement du même genre d'ornements qui encadrent les réclames de la fin des cahiers. Ces mots, ajoutés lors de la révision, sont de la même écriture que le corps des pages ; c'est donc encore indubitablement un travail du copiste, et non des rectifications dues à l'auteur lui-même. Il est en effet facile de constater que toutes ces additions marginales, de la même main que le texte, ne font que réparer les omissions de la copie, et ne sont nullement des corrections.

L'écrivain à qui nous devons notre manuscrit s'est acquitté de sa tâche d'une façon satisfaisante ; il a écrit son texte très nettement, et en général assez correctement, non toutefois sans oublier, çà et là, quelques lettres, et sans en ajouter quelques-unes de trop. Nous ne disons rien d'une abondante collection de fautes d'orthographe qu'il y a semées, et qui nous semblent devoir lui être attribuées à bien plus juste titre qu'à l'auteur de la Vie, dont le système orthographique est tout autrement régulier et savant. En somme, la copie est suffisamment bonne. Mais ce qui est fort défectueux, et parfois très embarrassant, c'est que bien souvent le scribe a lié ensemble et écrit comme n'en formant qu'un seul, des mots qui doivent être séparés ; par contre, il a découpé en plusieurs morceaux d'autres mots, qu'il faut recomposer en réunissant ces fragments disjoints. C'est la principale difficulté qu'offrent la lecture et la transcription du manuscrit ; malgré une application soutenue,

on ne laisse pas de se trouver fréquemment dans l'embarras, et l'on n'est pas toujours sûr d'avoir parfaitement réussi à reconstituer le texte.

Nous terminerons cette description du manuscrit de la *Vie de sainte Douceline*, en transcrivant ici une note que nous avons relevée au haut du premier feuillet, et aussi au bas du recto du feuillet 24, où, d'une écriture du dix-septième siècle, on a tracé ces mots : *Ex bibliothecâ Minimorum Guichiensium.* Il s'agit ici sans doute de La Guiche, en Charolais, département de Saône-et-Loire, où les Minimes avaient un couvent, avant la Révolution. Enfin, le premier et le dernier feuillets portent le timbre rouge, à fleurs de lis, de la bibliothèque du roi, lequel a dû y être mis lors de son entrée dans cet établissement. Grâce à ces légers indices, et à quelques autres que nous avons recueillis ailleurs, nous allons essayer de faire l'histoire du manuscrit, et désigner les dépôts publics où il s'est trouvé, et les divers particuliers entre les mains desquels il a successivement passé.

II. — Nous supposons comme étant hors de doute que notre manuscrit est d'origine marseillaise. A Marseille vivaient presque exclusivement les béguines qui vénéraient sainte Douceline comme leur mère, l'honoraient d'un culte religieux, et, de préférence à qui que ce soit, devaient tenir à posséder le récit de sa vie et de ses vertus. Le manuscrit leur a appartenu. Ce qui le prouve, ce sont les deux additions que l'on y trouve au feuillet 103, et qui y ont été insérées vers le milieu du quatorzième siècle. Ce n'est que dans le couvent des béguines de Marseille que l'on a pu avoir besoin d'ajouter à la vie de la Sainte, soit pour le service de la maison, soit pour un usage privé, la formule de profession des sœurs *de Marseille* (1), et l'hymne qui l'accompagne.

(1) « De gardar e observar l'estament de Robaut de Massella. » *Pièces just.*, nº 1.)

Nous croyons que le volume n'a pas appartenu d'abord à la communauté, mais à l'une des béguines marseillaises, qui l'aura fait faire à ses frais.

En effet, il était en 1341 la propriété de Cécile de la Voute, béguine de Roubaud. Parmi les legs contenus dans le testament de celle-ci, qui fait partie de nos pièces justificatives, il s'en trouve un par lequel elle laisse à deux de ses compagnes *le livre de leur sainte mère*, LIBRUM SANCTÆ MATRIS NOSTRÆ (1). Evidemment, il ne peut s'agir ici d'un livre quelconque ayant appartenu à sainte Douceline, car la testatrice n'aurait pas manqué d'en indiquer le titre, afin qu'il n'y eût pas d'erreur sur l'identité de l'objet légué par elle. D'ailleurs, par suite de son vœu de pauvreté, la Sainte ne possédait rien. Le livre de la sainte mère mentionné ici d'une façon absolue et sans titre spécial, ne peut donc être autre chose que le livre de sa vie. Cécile de la Voute stipula qu'il passerait successivement à chacune de ses deux légataires, puis à la nièce de l'une d'elles, et qu'après la mort de celle-ci il ferait retour à la communauté.

Le manuscrit a dû être conservé dans la maison de Roubaud, aussi longtemps que celle-ci a existé ; l'importance qu'il avait pour les béguines ne permet pas de supposer le contraire. Lorsque cette maison prit fin, en 1414, il dut venir, avec tous les biens de la congrégation, en la possession des frères mineurs de Marseille, qui en furent les héritiers. Nous n'oserions pas affirmer qu'il y fut gardé avec le même soin filial ; cependant, il n'est pas admissible que ces moines eussent déjà oublié l'illustration que la Sainte et son frère avaient répandue sur leur maison, et sur leur église où leurs reliques étaient vénérées par les fidèles. Le couvent de Saint-Louis fut détruit en 1524, lors du siége de Marseille par le connétable de Bourbon, et le Chapitre de la cathédrale recueillit la succession des Franciscains.

(1) *Pièces justif.*, n° XVII.

Durant le restant du seizième siècle, nous perdons les traces du volume, et nous ne les retrouvons qu'au commencement du suivant, époque à laquelle il entra dans la bibliothèque de Louis Charles de Valois, comte d'Auvergne et duc d'Angoulème, fils naturel de Charles IX. Ceci nous est révélé par la reliure en maroquin rouge dont le manuscrit est encore actuellement revêtu, et dont les plats nous montrent les armoiries du propriétaire. C'est un écusson de France à trois fleurs de lis, avec un bâton pour brisure; l'écu est timbré d'une couronne comtale; aux quatre coins, de chaque côté, se trouve le chiffre du possesseur, qui se compose de deux C entrelacés.

Il y a là tous les éléments nécessaires pour nous faire reconnaître un prince illégitime de la maison de France, dont le nom commençait par un C, et qui portait un titre de comte; indices qui désignent indubitablement Charles de Valois, comte d'Auvergne. En effet, la reliure, aux armes de France bâtonnées, que nous trouvons recouvrant le manuscrit de la Vie de sainte Douceline, est identique à celle que portent divers autres volumes connus des amateurs, et dont on a publié le fac-simile (1), en l'attribuant sans hésitation à Charles de Valois. Nous n'hésitons pas nous-même à la lui attribuer, et nous ferons remarquer que la couronne de comte qui surmonte l'écu démontre d'une manière presque sûre, que la reliure a été faite avant l'année 1619, où ce prince devint duc d'Angoulême, et que par conséquent il a acquis le manuscrit antérieurement à cette date.

Comment et par quelle voie ce volume est-il arrivé jusqu'à lui? Nous ne saurions le dire. S'il s'agissait de son fils, le comte d'Alais, qui séjourna longtemps en Provence dont il fut gouverneur, et qui fut en relation avec les savants du pays, la chose serait facile à comprendre; mais il n'en est

(1) *Armorial du Bibliophile*, par Joannis Guigard. Paris, 1870. tome 1, p. 32.

point de même pour le duc d'Angoulême, et nous ne pouvons indiquer comment il a pu se procurer de loin un pareil livre. Faudrait-il croire que le comte d'Alais a fait usage, comme bibliophile, des armoiries et du chiffre de son père?

La mort de Charles de Valois, qui arriva en 1650, rendit son fils propriétaire de sa bibliothèque. Celui-ci ne survécut pas longtemps à son père, étant mort en 1653, et son corps, comme nous l'apprend le père Anselme (1), fut porté à Chaumont-la-Guiche, en Bourgogne, au tombeau des prédécesseurs de sa femme, Henriette de la Guiche, dame de Chaumont. Il faut ici compléter l'article de l'*Armorial des Bibliophiles*, qui, après avoir dit que le comte mourut à Paris, ajoute qu'il fut transporté dans l'église des Minimes. Ceci doit s'entendre des Minimes de la Guiche, où il fut en effet enseveli, tandis que son père reposait à Paris, aux Minimes de la place Royale.

Le manuscrit dont nous faisons l'histoire suivit le corps du comte d'Alais et passa aux mains des Minimes de la Guiche. Nous en avons la preuve certaine dans la double inscription que portent le premier feuillet et le vingt-quatrième, et que nous avons déjà relatée. Ce fut, paraît-il, par suite d'un legs fait par le fils de Charles de Valois, qui aurait laissé ses livres aux susdits religieux (2). Mais ce legs, comme le choix du lieu de sépulture, dut lui être inspiré par sa femme, à qui la seigneurie de la Guiche appartenait. Car nous savons d'ailleurs, qu'aimant les lettres, elle avait rassemblé dans le monastère des Minimes de la Guiche, fondé par elle, des manuscrits du plus grand prix (3).

La Révolution ferma le couvent des Minimes, et dispersa les moines et leurs livres. Celui qui nous intéresse subit le sort des autres, et nous devons nous féliciter qu'il n'ait pas

(1) *Histoire généal. de la maison de France*, tome I, p. 100.
(2) *Armorial du Biblioph.*, ibid.
(3) *Nouvelle biographie gén.*, Didot, tom. 28. V° La Guiche (*Henriette de*).

péri dans cette catastrophe, où tant d'autres ont disparu. La *Vie de sainte Douceline* eut alors, avant d'arriver à son dernier gîte, un nouveau possesseur qui nous est signalé par un *ex-libris* imprimé, collé encore au volume. Il porte ceci : *Livre de la bibliothèque de Philibert Bouché, de Cluny.* Ainsi il avait été, dans son naufrage, recueilli non loin de la maison religieuse où il avait séjourné un siècle et demi.

Enfin, le précieux manuscrit parvint à la Bibliothèque Nationale, où il est désormais à l'abri de toute mauvaise fortune. La date de son arrivée dans ce riche dépôt n'est pas facile à fixer, parce qu'elle n'a pas été constatée à l'époque de l'entrée. Cependant deux choses sont hors de doute: comme il porte l'estampille dont on fit usage dans cet établissement du temps de la Restauration, il est certain qu'il y est venu dans l'intervalle compris entre 1815 et 1830. Il est certain aussi qu'il faut remonter un peu avant cette dernière année, car il a été inscrit sur le catalogue du supplément français, avec le numéro 766.2., de la main de Méon, qui est mort en 1829. On ne sait pas au juste par quelle voie il est arrivé ; il est très probable qu'il s'est trouvé compris dans des lots de chartes et de manuscrits, acquis en bloc de ceux qui faisaient à cette époque le commerce des vieux parchemins (1).

III. — Après avoir suivi dans ses diverses pérégrinations le livre qui fait l'objet de nos études, nous revenons au point du départ, afin de bien constater le lieu où a été écrite la *Vie de sainte Douceline*, et de rechercher quel en est l'auteur. Pour être fixé sur le lieu où cette Vie a été composée, il suffit de considérer pour qui elle a été faite, et sur quelles données.

(1) Nous devons ces renseignements à M. Léopold Delisle, administrateur-général de la Bibliothèque Nationale, dont l'obligeance n'a d'égale que la science, si bien connue de tous.

Les béguines de Roubaud, fondées par sainte Douceline, n'avaient que deux établissements : celui d'Hyères, qui fut le premier, et celui de Marseille ; un troisième a pu exister à Aix (1), mais nous n'en avons pas la certitude. Quoi qu'il en soit, la maison de Marseille devint bientôt la principale. C'est là que la Sainte passa, au moins, les vingt dernières années de sa vie, c'est là qu'elle mourut, et son corps reposait dans l'église voisine. Le plus grand nombre de ses filles, les plus distinguées par le rang, la richesse et l'intelligence, se trouvaient là ; et l'on comprend aisément, en lisant sa Vie, quelle admiration enthousiaste et quel religieux dévouement elles conservaient pour la mémoire de leur fondatrice. Elles voulurent mettre en ordre leurs souvenirs, et transmettre à la postérité le récit de cette merveilleuse vie dont elles avaient été les témoins irrécusables.

Que la *Vie de sainte Douceline* ait été écrite comme sous leur dictée, c'est ce qui ressort de la lecture de chaque chapitre, de chaque paragraphe, où l'on voit bien que c'est presque toujours un témoin oculaire qui parle. Or, à moins de vouloir que l'auteur ait commencé par interroger chacune des béguines, et recueilli par écrit leurs dépositions, il faut admettre qu'il vivait à Marseille. D'ailleurs, même dans le premier cas, il aurait dû préalablement s'y rendre, pour recueillir ses matériaux. Mais une considération toute particulière s'opposait à ce que l'histoire désirée par les béguines de Marseille pût être écrite par quelqu'un d'étranger à cette ville.

Si elle avait dû être composée en latin, comme toutes les autres vies de Saints qui furent faites à cette époque, rien n'aurait absolument empêché un écrivain d'un autre pays d'y travailler, en mettant en œuvre les renseignements qui lui auraient été transmis. Tel ne fut pas le cas de la Vie

(1) V. ci-dessous, page 252, et le testament de Cécile de la Voute, *Pièces just.*, n° XVII.

de sainte Douceline. Elle n'a pas été écrite dans la langue savante, dans la langue ecclésiastique, généralement employée alors. Comme elle était destinée à raviver parmi ses filles le souvenir de la sainte mère, et à leur rappeler sans cesse, ainsi qu'à celles qui viendraient après elles, les vertus, les paroles, les miracles de la Sainte, et les merveilleuses opérations que le Seigneur avait accomplies en elle, la langue latine, qu'elles ne comprenaient pas, ne leur parut pas convenir au but qu'elles se proposaient d'atteindre.

Elles voulurent donc, par exception à ce qui se faisait généralement, que cette Vie fût écrite dans la langue vulgaire, *la langue laïque* (1), comprise de tous et de toutes. Or, la langue vulgaire avait des dialectes divers, qui variaient d'une ville à l'autre ; et celui-là seul pouvait écrire pour des Marseillais, et dans l'idiome parlé à Marseille, qui y était né, ou qui habitait depuis longtemps dans cette ville. La différence des dialectes ne permettait pas de s'adresser pour ce travail à une personne étrangère, pas plus que l'on ne pourrait, même de nos jours, faire faire dans le dialecte du Comtat ou des Alpes, un livre qui devrait être lu par ceux qui parlent le provençal de Marseille. Un tel livre serait incompréhensible pour les personnes auxquelles il serait destiné, et serait repoussé par elles. Il en eût été de même si notre Vie avait été composée dans de pareilles conditions. Pourquoi, dans ce cas, aurait-on recouru au provençal ? Autant aurait valu se servir du latin.

Force nous est donc de conclure que la *Vie de sainte Douceline,* écrite pour les béguines de Marseille, a été faite à Marseille, et dans la langue communément parlée en ce moment par nos pères. C'est en effet dans le couvent de Marseille qu'elle fut lue tout d'abord, comme on peut le

(1) « Lingua laica. » Acte du 15 oct. 1294. *Protoc. de Pascal de Meyrargues,* not. à Marseille.

voir dans la Vie elle-même (1). Il était tout-à-fait naturel que celles pour qui elle était faite en eussent la primeur; et un miracle obtenu dans la maison le jour où on la lut pour la première fois, vint augmenter la joie que les béguines éprouvaient de posséder enfin la vie de leur sainte mère.

La même conclusion ressort des termes dont se sert l'auteur en terminant son livre, alors qu'il félicite les diverses villes où la Sainte a vécu. Il invite à se réjouir les villes d'Hyères, d'Aix et de Marseille, et emploie à l'égard de chacune d'elles des phrases à peu près identiques. Mais quand il en vient à parler de Marseille, au lieu d'user de la troisième personne, comme pour les autres, il change sa formule, et lui adresse directement la parole. « Joie à la noble cité de Marseille, dit-il, car c'est EN TOI qu'elle a consommé sa vie. » Cette interpellation si inattendue, adressée à une seule des trois villes, indique assez que l'auteur écrivait à Marseille même.

IV. — A quelle date faut-il faire remonter la composition de la *Vie de sainte Douceline* ? M. Paul Meyer a le premier émis l'avis qu'elle fut « écrite peu après la mort de la Sainte, c'est-à-dire, dans le dernier quart du treizième siècle » (2). M. Bartsch est d'accord avec lui, puisqu'il a classé parmi les productions du treizième siècle ce qu'il a publié du texte de la Vie. Nous adoptons, nous aussi, l'opinion de ces maîtres, à la condition de reculer l'époque par eux marquée, jusqu'à l'extrême fin de ce siècle. Du reste, il nous semble que l'on peut indiquer une date précise, et nous allons essayer de la déterminer.

Avant tout, il nous faut prévenir nos lecteurs que le texte de la Vie de sainte Douceline que nous avons actuellement

(1) « Per tal que plus alegramens puscam auzir legir la vostra vida (ques aquel jorn si devia legir de novell en covent). « *V. à la page* 234. »
(2) *Les derniers Troubadours de Provence,* p. 19.

entre les mains, n'est point tel qu'il fut écrit d'abord. Pour nous faire bien comprendre, nous dirons que le texte que nous possédons est une seconde édition, dans laquelle il y a des choses qui n'étaient pas dans la première.

Ainsi il est bien évident que le miracle raconté à la page 234, comme étant arrivé en la personne de Maragde de Porcellet, le jour même où l'on fit pour la première fois la lecture de la Vie nouvellement composée, ne pouvait se trouver alors dans cette Vie, et ne saurait être qu'un ajout fait postérieurement. De même, ce qui est dit à la page 240, au sujet de Pellegrin Repelin, — qu'il avait été prédicateur, chantre, et longtemps confesseur au couvent des Franciscains de Marseille, — n'était certainement pas dans le texte primitif, puisque le testament de ce religieux que nous publions ci-après (1), nous apprend que le 22 juin 1288, il n'était encore que simple novice. Pour que l'on ait pu écrire de lui qu'il avait rempli *longtemps* les fonctions qu'on lui attribue, il faut nous reporter à environ vingt-cinq ans plus tard ; et c'est en effet à cette époque que nous croyons que la *Vie de sainte Douceline* fut remaniée, et mise dans l'état où nous l'avons maintenant, que nous appellerons sa seconde rédaction.

C'était, pensons-nous, vers 1315. L'écriture du manuscrit permet d'accepter cette date ; et nous l'adoptons de préférence, parce que nous ne trouvons dans le texte retouché aucune allusion, même éloignée, à la mort de Philippine de Porcellet dont il y est tant de fois question, mort qui arriva vers 1316. Le rôle important que joua cette dame dans l'établissement des béguines, dont elle fut comme la seconde fondatrice, ne nous permet pas de croire que sa mort n'eût pas été mentionnée, au moins indirectement, si elle avait eu lieu avant que l'on mît la Vie dans l'état définitif où nous la possédons.

(1) *Pièces justif.* n° VI. *P.* 261.

Quant à la rédaction primitive, voici, nous semble-t-il, la date à laquelle il faut la rapporter. D'abord, elle n'est pas antérieure à la mort de Charles d'Anjou, roi de Naples, dont il est fait une mention expresse à la page 158, et qui arriva le 7 janvier 1285 ; et comme ce prince est désigné, dans un autre passage, sous le nom de Charles premier (p. 34), nous voilà en plein sous le règne de Charles second, son successeur. Au surplus, la captivité de ce dernier y est marquée en des termes qui nous semblent faire allusion à sa longue durée (p. 157), qui fut de quatre ans.

D'un autre côté, nous savons que lorsque la Vie nouvelle eut été composée, on en fit la lecture au couvent, pour la première fois, le jour de la fête de la Sainte, qui cette année-là était un dimanche. C'est ce qui résulte nettement du récit de la guérison de Maragde de Porcellet, qui arriva ce jour-là même ; car il y est dit que la veille au soir, qui était un samedi, elle était privée de la parole (1), et que le lendemain, en s'éveillant, elle put parler. Il nous faut donc établir d'abord quel était le jour où les béguines célébraient le souvenir de leur mère, et rechercher, en second lieu, en quelle année, à la fin du treizième siècle, cette fête est tombée un jour de dimanche.

La fête de sainte Douceline se faisait le 1er de septembre : c'est le jour de sa mort, c'est le jour où, l'an d'après sa mort, on célébra sa première fête et sa translation (2). Il est vrai que, dans le testament de Marguerite d'Alon, la dernière prieure des béguines, on désigne le 2 septembre comme le jour consacré à ladite fête ; mais il faut voir dans cet acte, qui est postérieur de 140 ans, ou une faute de copiste ou une erreur manifeste. Nous lisons en effet au même endroit que nous venons de citer, que lorsque Maragde de Porcellet recouvra la parole, le jour de la fête de la Sainte,

(1) « Cant venc lo Sapta al vespre. » *V. page* 234.
(2) « Que fon al cap de l'ann. » *P.* 200.

il lui fut dit, en même temps, qu'elle parlerait jusqu'au jour de Notre-Dame, qui était, ajoute immédiatement l'auteur, le huitième jour (1). Il est évident que pour que Notre-Dame de septembre se trouvât le huitième jour après la fête de sainte Douceline, il fallait que celle-ci eût lieu le premier du mois. Nous avons donc là la preuve certaine que cette fête était célébrée le 1er septembre et non le 2.

Mais de toutes les années comprises entre 1285 et la fin du siècle, il y en a deux seulement où le dimanche s'est rencontré avec le 1er septembre : ce sont 1286 et 1297. C'est à l'une de ces deux dates qu'il faut fixer la composition de la *Vie de sainte Douceline*, si l'on ne veut redescendre jusqu'au quatorzième siècle. Or, la première ne saurait aucunement être acceptée. Si le livre avait été fait cette année-là, il ne semble pas qu'on eût pu parler, comme on l'a fait, de la grande captivité de Charles II, qui ne faisait que de commencer. D'ailleurs, l'âge de Maragde de Porcellet, dont la guérison se rattache à la première lecture de la Vie, s'oppose absolument à ce que ce fait ait pu avoir lieu en 1286, et doit faire écarter définitivement cette date.

Maragde était la *petite-nièce* de madame Philippine de Porcellet, et non pas seulement sa nièce, comme on pourrait le supposer d'après le texte de la Vie (2). Il n'y a pour s'en assurer qu'à recourir au testament de la tante, imprimé ci-après, où est nommé, comme étant son neveu, Bertrand de Porcellet, le père de la jeune fille. Elle était aussi la sœur d'une seconde Philippine de Porcellet, qui paraît avec elle dans le testament que nous venons de citer, et dans plusieurs autres documents ; et elle était sa sœur cadette, car dans tous ces actes elle est nommée après elle. Tout cela, dira-t-on, n'établit pas l'âge des deux sœurs. D'accord, cela le

(1) « Entro la festa que deu esser ara de Nostra Donna. So era a l'uchen jorn. » *P.* 236.

(2) « Maragda... ques era nessa de ma donna Felipa. » *P.* 232.

fait seulement deviner ; mais voici, pour satisfaire les plus difficiles, une pièce qui l'établira d'une manière péremptoire.

Par un acte du 20 avril 1292, que l'on trouvera ci-dessous (1), Bertrand de Porcellet fit élection de sépulture pour sa fille Philippine, dans le cimetière des Franciscains de Marseille ; et spécifiant le motif qui le faisait agir, il nous apprend que la jeune béguine, sa fille, était encore impubère, et soumise à sa puissance paternelle. Mais si en 1292 Philippine n'avait pas douze ans, il s'ensuit qu'elle n'avait pas six ans en 1286. Quel âge faudra-t-il donc donner, en cette même année, à Maragde sa sœur cadette? Evidemment c'était tout au plus une enfant de quatre ou cinq ans, qui, selon toutes les apparences, ne devait pas même se trouver au couvent de Roubaud.

Nous avons une preuve encore plus forte de l'impossibilité que la Vie ait été écrite en 1386. Il y est dit, à la fin de l'histoire du prodige opéré par la Sainte en la personne de Pellegrin Repelin, que ce miracle fut attesté par sa mère, sous serment, longtemps après, lorsque son fils était prêtre et prédicateur dans l'ordre de saint François (2). Mais comme nous savons sûrement, par le testament de ce religieux, qu'il était encore simple novice le 22 juin 1288, l'impossibilité est patente. Nous ferons du reste observer que ce miracle était trop extraordinaire et trop connu pour qu'il n'ait pas nécessairement fait partie de la première rédaction. Et pour que ce qui y est dit puisse s'expliquer, il faut nous éloigner d'une façon notable de cette date de 1288.

Ainsi, ceux qui voudraient assigner à 1286 l'apparition de la Vie, adopteraient un système matériellement insoutenable ; c'est remonter évidemment trop haut, et cette date doit être abandonnée sans hésitation. Il est de toute nécessité de descendre un certain nombre d'années, pour que le

(1) *Pièces justif.* n° VIII.
(2) « El temps que sos fils era capellans e predicaires en l'orde. » *P.* 178.

rôle assigné à Maragde le jour où la Vie fut lue pour la première fois, devienne possible. Il faut descendre encore davantage, pour que Repelin ait pu devenir prêtre et prédicateur. Et comme l'année 1297 est la seule, avant la fin du siècle, où le 1er septembre ait été un dimanche, c'est la seule date que l'on puisse raisonnablement accepter, si l'on ne veut aller plus loin. C'est celle que nous adoptons, comme résultant de toutes les données que nous avons recueillies, et comme pouvant seule nous tirer des difficultés que soulèvent les autres.

Une seule objection pourrait nous être faite, laquelle du reste atteindrait aussi toutes les années antérieures : c'est que, dans le texte de la Vie, on semble parler de saint Louis, comme ayant été déjà canonisé (1). L'objection n'a rien qui doive nous arrêter ; car, outre que le titre de *saint* a été donné au bon roi avant sa canonisation solennelle, comme en réalité celle-ci fut faite par le pape Boniface VIII le 11 août 1297, c'est-à-dire, la même année et le même mois où nous supposons que la Vie fut écrite, il n'y a aucune impossibilité à ce qu'on ait pu en être informé à Marseille à la fin d'août. Passons à une question plus considérable.

V. — Nous abordons enfin le plus important des problèmes dont la solution nous est imposée, et nous allons rechercher quel est l'auteur de la *Vie de sainte Douceline*.

Le manuscrit qui nous a transmis cette vie, n'en nomme pas l'auteur, et la donne comme anonyme ; en dehors de la Vie elle-même, nous n'avons trouvé sur ce point aucun renseignement utile, vu qu'aucun écrivain n'a encore touché à cette question. C'est donc d'après les seules données tirées du texte que nous étudions, que nous allons essayer de combler ce vide, et de découvrir le nom de celui qui l'a

(1) « Le reis Karle premier, fraire del bon rei *Sant* Lois de Fransa. » *P.* 34.

composé. Le sujet nous paraît neuf, intéressant, et les éclaircissements que nous y apporterons nous semblent devoir donner un jour nouveau à tout l'ensemble des faits qui s'y rapportent.

Il n'est pourtant pas hors de propos de transcrire ici une note qui se trouve sur un papier attaché au Ms 13503, en face du feuillet de garde. On y lit textuellement : « Vie de Madame Doncellme ou Doncellemio, fondatrice de l'ordre des dames de Robeau, en Espagne, composée par un nommé Jacob, de l'ordre des frères prêcheurs. »

Si ceci était fondé, nous n'aurions pas à prendre la peine de chercher à deviner qui a écrit ladite Vie. Malheureusement, celui qui a traduit les mots *Jacobi peccatoris*, de la page 254, par *un nommé Jacob de l'ordre des frères prêcheurs*, celui qui n'a pas su lire le nom de sainte Douceline, qui a fait de nos béguines marseillaises des Espagnoles, et transporté en Espagne le ruisseau du Roubaud qui est à Hyères, cet inconnu n'a pas assez d'autorité pour nous faire accepter comme auteur du livre celui qui y a apposé son nom de *Jacques le pêcheur*. Pour nous, nous ne voyons là que le scribe qui a copié le manuscrit ; et, sans nous y arrêter davantage, nous allons exposer nos propres idées sur la question proposée.

Nous dirons tout d'abord qu'à la première lecture que nous fîmes de la *Vie de sainte Douceline* nous commençâmes à entrevoir que cette Vie avait été écrite par une de ses béguines. Plus nous avons approfondi cette matière, plus notre conviction s'est accrue, au point de devenir une certitude ; et nous sommes persuadé que tous ceux qui examineront la chose avec quelque attention, arriveront à la même conclusion que nous.

Comment ne pas soupçonner que l'auteur de la Vie est une béguine, en voyant éclater de tout côté l'admiration, l'amour ardent, l'enthousiasme, la passion même, qu'il

montre partout pour la Sainte? On ne trouve quelque chose de pareil que dans les Vies des Saints qui ont été composées par leurs disciples fidèles, par ceux qui ont vécu dans leur intimité, et qui ont eu pour eux l'affection que des enfants portent à leur père. Mais les disciples et les compagnes de sainte Douceline ne sont autres que les béguines de sa maison de Roubaud, et il serait inutile de chercher ailleurs le témoin de ses actions, et l'admirateur de ses vertus.

Quel autre qu'une de ses béguines aurait pu écrire sa vie avec des détails si intimes, si précis, où rien ne manque, où tout est noté et spécifié jour par jour, heure par heure, où toutes les circonstances des faits sont relatées, où les plus petites particularités concernant la maison des sœurs, leur oratoire, leur dortoir, leur jardin, sont marquées à mesure que le récit les amène? Quel autre aurait eu connaissance des nombreux discours sortis de la bouche de la Sainte dans tant de circonstances, lesquels figurent à tout instant et textuellement dans la narration des faits qui y donnèrent lieu? Sans contredit, il n'y a que les filles de sainte Douceline qui aient pu conserver ainsi les paroles de leur mère; et elles ont dû les noter à mesure qu'elle les prononçait.

Quel autre qu'une béguine aurait pu s'exprimer, au sujet de l'institut fondé par la Sainte, comme le fait l'écrivain de sa vie? Tantôt il en parle avec une admiration exaltée, l'appelant de la manière la plus expresse, un saint établissement — *aquel sant estament* —, expression qui revient vingt-cinq fois dans son livre; tantôt il félicite avec chaleur celles qui ont pris le *saint* nom de béguine (p. 252); tantôt, avec le plus vif sentiment d'humilité, il mentionne son ordre comme un pauvre et humble institut — *aquel paure e humil estament.* — Toutes ces locutions sont naturelles dans la bouche d'une enfant de la maison de Roubaud; mais un étranger n'aurait pas parlé de la sorte.

Ce qui trahit encore plus l'ouvrage d'une béguine, c'est

l'affectation qu'elle met à démontrer que son institut est une œuvre divine, qu'il a été confirmé par Dieu lui-même, qu'il est sous la protection spéciale de la Sainte-Trinité, que Dieu en prend un soin particulier, et le conservera à jamais ; que toutes celles qui en font partie sont certaines d'être sauvées (1). Ce sont là comme autant de thèses que l'auteur de la Vie développe avec une visible préoccupation ; il y revient à diverses reprises, employant tour à tour, pour mieux convaincre ses lecteurs, les propres paroles de la Sainte, les visions et les révélations, les raisonnements et les affirmations les plus explicites. La dernière phrase qui soit sortie de sa plume, est consacrée à redire une fois de plus que le maintien de la maison de Roubaud est assuré, et que le bonheur éternel est garanti à toutes celles qui y persévèreront fidèlement (2).

La personnalité de l'auteur se fait voir aussi, lorsque, arrivé à la fin, il remercie le Seigneur de lui avoir fait la grâce d'achever son œuvre, et qu'il attribue tout ce qu'il peut y avoir de bien à la protection de la Sainte et à la bonté de Dieu. « Ce n'est pas à la sagesse ni à l'intelligence de la personne qui a écrit, nous est-il dit, qu'il faut en rapporter le mérite ; car, elle y a mis beaucoup de choses que par son incapacité elle ne comprenait pas. En effet, la personne qui s'en est chargée, est rude et grossière, et sans aucune science. Mais... le Seigneur en a été en réalité le principal auteur et l'inspirateur. On doit rapporter à Dieu seul tout le bien qui s'y peut rencontrer, et les grands défauts qu'on y trouvera viennent de la grossièreté et de l'inhabileté de la personne qui a tenu la plume ; laquelle proteste hautement et sincèrement n'y avoir rien mis qui ait été imaginé par elle, etc. » (P. 245.)

(1) V. p. 22, 138, 148, 150, 214, etc.

(2) « Gloria de Dieu, am benauransa eternal a totas cellas que perseveraran fizelmens am gran amor, lur es autreiada. » *P.* 254.

Il est difficile de ne pas reconnaître aux expressions réunies dans ce passage, le langage d'une femme ; mais si l'auteur est une femme, ce ne peut être qu'une des béguines de Roubaud. Et comment expliquer, dans une autre hypothèse, l'épilogue poétique que l'écrivain, arrivé au terme de son récit, a ajouté à son œuvre, et qui est consacré autant à féliciter les filles de sainte Douceline, qu'à louer la Sainte elle-même? (P. 246-255). On comprend ce long dithyrambe, échappant à l'enthousiasme d'une fille qui ne peut se lasser de faire l'éloge d'une mère tendrement aimée et profondément admirée ; le comprendrait-on également, si l'on devait admettre que la Vie de sainte Douceline est due à quelqu'un qui lui fut toujours étranger?

De toutes ces considérations nous semble résulter la certitude morale que l'auteur de cette Vie est une des béguines de Roubaud. Mais nous croyons qu'il est possible de faire un pas de plus, et d'arriver sur ce point jusqu'à la certitude absolue. Il y a en effet dans la Vie de sainte Douceline un passage où l'auteur à qui nous la devons, est sorti de l'incognito qu'il a gardé partout ailleurs, et nous a dit, en des termes qui ne laissent aucun doute, qu'elle était du nombre des enfants de la Sainte. Voici textuellement ses paroles.

« De ceci NOUS AVONS un témoignage irrécusable et une garantie certaine dans toute la vie de la sainte Mère ; car, en diverses circonstances de sa vie, et dans ses extases les plus sublimes, elle NOUS promettait, et NOUS assurait que NOUS SOMMES TOUTES en la garde de Dieu..., et que sous les ailes de saint François NOUS SERIONS TOUTES sauvées... Aucune de celles qui font partie de ce saint institut, ne doit rien craindre, si elle garde purement sa règle ; car Dieu se mettra en avant pour NOUS, et répondra à toutes les difficultés qui NOUS seront faites. Il sait ce qu'est notre ordre, il le connaît, il l'aime, à cause des mérites de la

sainte Mère, et du saint Père Hugues, qui en a donné la doctrine, et NOUS y a formées. » (P. 216-219.)

Que pourrions-nous souhaiter de plus clair? Voilà l'écrivain qui s'identifie lui-même avec les disciples de la Sainte dont elle fait l'histoire; elle est de celles qui ont vu ses extases, entendu ses paroles, recueilli ses promesses; elle compte sur les assurances de salut données à toutes celles qui font partie de son ordre, au nombre desquelles elle se compte. Après un aveu aussi explicite, il n'y a plus à hésiter, et nous pouvons conclure, sans craindre de nous tromper, que la *Vie de sainte Douceline* a pour auteur une béguine.

Nous pourrions nous en tenir à ce résultat, et le regarder comme suffisamment satisfaisant. Mais nous voulons essayer encore de déterminer, s'il se peut, quelle est, parmi les béguines marseillaises, celle à qui nous sommes redevables de la Vie de notre Sainte; et nous croyons la chose possible. La seule difficulté que nous rencontrions devant nous, c'est que, comme nous trouvons dans la compagnie de sainte Douceline un bon nombre de dames faisant partie des classes supérieures de la société provençale, et ayant reçu, comme telles, une éducation qui les rendait capables de composer un ouvrage littéraire, il n'est pas aisé, à défaut d'un témoignage précis, de désigner celle d'entre elles qui aura mis la main à l'œuvre et écrit la Vie.

Quel moyen peut-il y avoir, en effet, de faire un choix raisonnable, et de se déterminer de préférence pour l'une ou pour l'autre, quand on sait que la Sainte avait auprès d'elle les dames de Pontevès, de Flotte, d'Anselme, de Cadarache, d'Hugolen, de Rocas, des Pennes, de Fos, de Colobrières, de Sabran, de Gignac, du Puy, de Servières, de Porcellet, qui toutes appartenaient aux premières familles du pays? L'embarras existe réellement; néanmoins des circonstances particulières, dont nous rendrons compte à

nos lecteurs, semblent nous indiquer le choix à faire parmi tant de personnes aussi aptes l'une que l'autre, et nous croyons qu'il faut attribuer la composition de la *Vie de sainte Douceline* à Philippine de Porcellet, l'une de ses plus anciennes compagnes.

Philippine de Porcellet, dame d'Artignosc, était Arlésienne par sa naissance ; son père avait sa sépulture à Trinquetailles, dans l'église des Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Bien qu'elle descendît par lui d'une des plus vieilles races de la Provence, dont tous les généalogistes ont parlé, il ne faut pas chercher son nom dans nos nobiliaires, car ils ne l'ont pas connue. Cependant, comme elle nous a appris elle-même (1) qu'elle était la sœur d'Audiarde, abbesse de Molégès, nous sommes autorisés à penser qu'elle était, comme elle, fille de Bertrand de Porcellet, dont on peut voir la généalogie dans Artefeuille (2), et qu'elle avait pour frère le célèbre Guillaume de Porcellet, le seul Français qui fut épargné dans le massacre général des Vêpres Siciliennes.

Elle fut mariée à Fouques de Pontevès, à qui elle donna trois filles : Douceline, Mabile et Maragde ; celle-ci, la seule qu'elle ait nommée dans son testament, comme reposant auprès de son père, dans l'église paroissiale de Barjols, nous paraît avoir été la plus jeune des trois, et la première morte. Elle dut perdre son mari de très bonne heure, car nous savons qu'elle survécut à sainte Douceline plus de quarante ans ; et en supposant même qu'elle n'ait vécu que dix ans en sa compagnie, il est évident qu'elle devint veuve à la fleur de son âge. Si ce n'était la disproportion de l'âge, nous supposerions volontiers qu'elle avait pu connaître sainte Douceline à Barjols, et y commencer avec elle des relations, dont il semble y avoir un témoignage dans le nom donné à une de ses filles.

(1) *Pièces justif.*, n° XIII. C'est là surtout que nous puisons nos renseignements.

(2) *Histoire héroïque de la noblesse de Provence.* T. II, p. 243.

Après son veuvage, elle s'empressa de se rendre auprès de la Sainte, et *entra avec une grande dévotion dans sa maison de Roubaud, pour devenir sa fille* (p. 42). Comme c'était *une dame puissante et fort riche*, elle devint la providence de l'Institut ; et si la Sainte refusa d'accepter pour elle-même les offrandes que son affection la porta à lui faire, il ne put entrer dans sa pensée de s'opposer à ce que son établissement profitât de la présence et des bienveillantes dispositions d'une protectrice que Dieu lui envoyait. Il nous est resté des traces de sa générosité envers son Ordre dans un acte du 22 octobre 1297, qui avait pour but de permettre à l'œuvre de se développer, puisque Philippine de Porcellet achetait à un prix très élevé de nombreux cens et le domaine direct sur les propriétés qui entouraient de toutes parts la maison des dames de Roubaud, et l'empêchaient de s'étendre.

Malgré le peu d'intérêt que présentent des documents de ce genre, nous avons tenu à reproduire celui-ci (1) ; et nous donnons aussi, pour le même motif, un acte du 14 mars 1390, contenant l'inventaire des cens que le couvent des Franciscains de Marseille recueillit de l'héritage de la dame de Porcellet, après la mort de ses héritières, en vertu de la substitution qu'elle avait faite en sa faveur dans son testament. Il est aisé de s'assurer, par la comparaison des deux pièces, qu'aucun des cens achetés en 1297 n'était demeuré en la possession de celle qui les avait payés, ou de ses ayant-droits, et que par conséquent, elle ne les avait acquis en réalité que pour les remettre à l'Institut des béguines, bien que nous n'ayons pas retrouvé l'acte de cession qu'elle dut lui en faire.

Nous soupçonnons que Philippine de Porcellet fut appelée par sainte Douceline elle-même à l'aider, de son vivant, dans la direction de son œuvre, et que c'est elle à qui la Vie

(1) *Pièces justif.*, n°s x et xx.

donne le titre de vicaire de la fondatrice, et que la Sainte dans son humilité nommait sa prieure (1); mais nous n'avons pas de preuve suffisante pour établir solidement notre opinion sur ce point. Lorsque la sainte Mère eut quitté ce monde, les béguines la choisirent d'un commun accord pour être à leur tête. Nous ne croyons pas nous hasarder trop en pensant qu'elle dut remplacer immédiatement sainte Douceline, parce qu'il est certain que quand la Vie de celle-ci fut écrite, elle avait été déjà pendant longtemps prieure majeure de l'établissement (2).

Ce qui est tout-à-fait hors de doute, c'est qu'elle occupait cette charge, lorsqu'il fut question d'écrire la vie de la Sainte : nous avons, pour attester ceci, deux témoignages on ne peut plus formels. On peut lire ci-dessous (p. 202-212), l'exposé de quelques troubles qui s'élevèrent dans le couvent de Marseille, par rapport à cette Vie, lorsque l'on commença à l'écrire, — *cant fon premieramens escricha*, — et des évènements merveilleux qui vinrent mettre tout le monde d'accord. Or, le récit de ces faits se termine en nous apprenant que toutes ces choses furent racontées par devant la prieure majeure et les dames les plus anciennes de la maison, et jurées entre les mains de madame Philippine de Porcellet, qui était alors prieure majeure de l'Institut (3). Les expressions ne sauraient être ni plus claires ni plus explicites.

De même, quand la composition de la Vie fut achevée, le jour même où l'on allait enfin en faire lecture dans la maison de Marseille, — *ques aquel jorn si devia legir de*

(1) « Illi ques era generals prioressa..., volc aver una donna per prioressa. *P.* 32. — Una donna que li Sancta apellava sa prioressa. *P.* 104. — Li donna ques era sa Vicaria. *P.* 106. »

(2) « Ma donna Felipa, li quals donna lonc temps fon majors prioressa e regeiris d'aquell sant estament. » *P.* 232.

(3) « En las mans de ma donna Felipa Porcelleta, ques era majers prioressa de l'estament. » *P.* 212.

novell en covent, — la jeune Maragde de Porcellet se réveilla, guérie d'une cruelle maladie, et sa première pensée fut d'appeler sa tante madame Philippine, laquelle, dit le texte que nous citons, était sa mère et la mère de toutes les autres (1). Nous avons ici, en des termes un peu différents, la même affirmation que nous avons recueillie dejà dans l'autre passage.

Mais dès le moment où il ne peut être contesté que Philippine de Porcellet était supérieure générale des béguines de Roubaud, lorsque la *Vie de sainte Douceline* fut composée, il est facile de tirer de ce fait une conclusion qui en découle rigoureusement, et que personne ne pourrait raisonnablement refuser d'admettre : c'est que c'est elle qui a fait faire cette Vie, à moins qu'elle ne l'ait écrite elle-même. Nous nous en tiendrions à la première partie du dilemme, si nous ne trouvions pas dans cette grande dame les qualités nécessaires pour qu'elle pût faire personnellement cet ouvrage ; mais comme le contraire semble assez évident, nous croyons qu'il faut accepter, comme infiniment plus probable, la seconde proposition, de préférence à la première, alors surtout que nous avons déjà établi avec une complète certitude que la Vie est l'œuvre d'une béguine.

En effet, en dehors d'elle, nous ne connaissons personne, parmi les compagnes de sainte Douceline, de qui nous sachions, d'une manière assurée, d'une part, qu'elle a assez vécu avec la Sainte pour être, comme le paraît l'auteur de la Vie, un témoin oculaire et auriculaire des faits et des paroles qui y sont rapportés, et d'une autre part, qu'elle a assez vécu après elle pour arriver à l'époque où cette Vie fut faite. Ces deux conditions se trouvent indubitablement dans Philippine de Porcellet, dont l'origine et le rang nous garantissent l'éducation et les connaissances littéraires, et

(1) « Ma donna Felipa, ques era maire sieua, e de totas las autras. » *P*. 236.

dont l'admiration et le tendre dévoûment pour la Sainte ne peuvent être mis en question.

D'un autre côté, les sentiments qui remplissaient son cœur lui imposaient le devoir de chercher à glorifier sa sainte Mère, et de transmettre à la postérité le récit de sa vie, de ses vertus et de ses enseignements. Sa qualité de prieure majeure des béguines mettait à sa disposition tout ce qui pouvait se trouver étranger à ses souvenirs personnels. Elle n'avait pour cela qu'à faire appel à la mémoire de toutes ses filles, spécialement des plus anciennes, et à constater d'une manière sûre, en recourant au besoin à la sainteté du serment, ce que chacune d'elles avait vu ou entendu concernant celle qui était leur commune mère. Il est à notre connaissance que, dans une circonstance importante, elle agit de la sorte, pour établir la vérité d'une apparition merveilleuse (p. 212).

Munie de ces moyens d'information rapides et certains, et pleinement renseignée, d'abord par sa propre expérience, et ensuite par le témoignage de ses filles, Philippine de Porcellet, pensons-nous, mit elle-même en œuvre les nombreux matériaux qu'elle possédait, sans qu'elle eût à recourir à la coopération d'un autre. Ce qui nous porte surtout à voir dans la *Vie de sainte Douceline* son travail personnel, c'est la place considérable qu'y occupent divers faits où figurent les Porcellet, et où se trouvent des choses qu'elle seule pouvait savoir et pouvait dire.

C'est d'abord le récit qu'elle fait de son arrivée dans la maison de Roubaud, où l'attirait sa grande dévotion pour la Sainte et le désir de devenir sa fille (p. 42). En ce seul endroit de la Vie, nous voyons des titres honorifiques accompagner le nom de Philippine de Porcellet, qui est ici qualifiée de noble dame, puis encore de riche et puissante dame, et désignée par sa qualité de dame d'Artignosc. Partout ailleurs, elle est nommée simplement par son nom, et l'on

dirait qu'il y a eu ici l'intention formelle de rehausser la gloire de la Sainte, dont une personne si distinguée ambitionnait d'être l'enfant. Il est du reste facile de voir que tout ce qui est dit dans ce passage, de la compassion dont la dame de Porcellet fut saisie à la vue de l'extrême pauvreté de sainte Douceline, du dessein qu'elle forma de lui venir en aide, de la démarche qu'elle fit auprès d'elle, pour la supplier, à genoux, d'accepter ses secours, et de la réponse que lui adressa la Sainte en refusant ses avances généreuses, tout cela ne pouvait être connu que d'elle, puisque les choses se passèrent en secret; et elle seule pouvait raconter ce qui s'était fait et dit dans cette circonstance.

Nous ferons la même remarque pour ce qui a rapport aux dames de la famille des seigneurs d'Hyères, dont il est parlé dans la Vie à plusieurs reprises (p. 122.158), avec les détails les plus explicites sur des dispositions intérieures et des pensées secrètes, que certainement elles n'avaient pas manifestées à tout le monde. La seigneurie du château d'Hyères appartenait alors à la famille de Fos; et nous ne saurions oublier que précisément les Porcellet venaient d'acquérir d'elle la terre de Fos, dont ils portent le titre dans nos pièces. Ce fut nécessairement la source de relations mutuelles qui, dans les membres de ces familles adonnées à la pratique de la piété et de la vertu, allèrent facilement jusqu'à l'intimité parfaite dont nous trouvons ici les traces.

La narration des faits extraordinaires qui eurent lieu dans la maison de Marseille, lorsqu'il fut question d'écrire la vie de la Sainte, donnent lieu à une autre observation que nous ne pouvons omettre. Il n'y a peut-être pas d'évènement qui y soit raconté avec autant d'étendue et de détails (p. 202-212). Or, comment ne pas remarquer qu'il est écrit à la fin de cette histoire, que tout cela fut l'objet d'une enquête faite par Philippine de Porcellet, par devant

laquelle les sœurs qui avaient été actrices dans ce qui venait d'arriver, et dans diverses choses particulières qui n'avaient eu qu'un seul témoin, racontèrent fidèlement ce qu'elles avaient vu et ouï, de manière à pouvoir former des dépositions de toutes un récit complet? N'est-il pas évident que Philippine de Porcellet nous a donné ici tout simplement le procès-verbal de l'enquête qu'elle avait ouverte, et des résultats qu'elle avait constatés?

De même, la relation si détaillée aussi de la guérison de Maragde de Porcellet, petite-nièce de la prieure-majeure (p. 232-237), qu'est-elle autre chose qu'un procès-verbal circonstancié de tout ce qui se passa dans cette occasion? Grâce à lui, il nous semble assister nous-mêmes à ce miracle. Nous en voyons les progrès heure par heure, depuis le samedi soir où les supplications redoublent pour l'obtenir, jusqu'au dimanche matin, jour de la fête de sainte Douceline, où il s'accomplit. Nous entendons les paroles par lesquelles la Sainte annonce, avec la plus grande précision, tout ce qui va avoir lieu. Et lorsque, arrivés au terme, nous lisons que la jeune fille se hâta d'appeler sa tante, madame Philippine de Porcellet, pour lui faire part du bienfait qui venait de lui être accordé, pourrions-nous nous défendre de penser que nous avons ici l'écho de ce premier récit, et que la prieure s'empressa d'ajouter à la Vie qu'on lisait ce jour-là pour la première fois, la nouvelle grâce faite à sa nièce en un jour si mémorable?

Enfin, il est un dernier fait qui, au premier abord, semble n'avoir aucune relation avec la question que nous traitons, et qui pourtant, plus que tous les autres, nous permettra d'insister sur la conclusion que nous sommes en train d'établir. On pourrait ne pas se douter, en s'en tenant au texte de la Vie de sainte Douceline, que le premier des miracles enregistrés au quinzième chapitre (p. 222), comme opérés par elle après sa mort, concerne des membres de la famille

de Porcellet. En effet, il y est dit simplement qu'un noble baron, nommé Rainaud, seigneur du château de Cabriès, et sa femme Constance, se voyant sans enfants, obtinrent, par l'intercession de la Sainte, un fils qui les combla de joie. Ils eurent aussi un autre fils, qui ayant été un jour réduit à l'extrémité par une grave maladie, fut rendu à la santé, quand ils eurent invoqué de nouveau la protection de la Sainte. Complétons ce récit au moyen des renseignements que nous fournissent les archives de l'évêché de Marseille.

Ce noble baron, que l'on nomme Rainaud, n'est pas autre que Rainaud de Porcellet, seigneur de Cabriès, au diocèse d'Aix, et de Signe, au diocèse de Marseille, dont il est fréquemment parlé dans les documents de l'époque. Ses deux enfants que l'écrivain de la Vie ne nous a pas fait connaître, nous sont très bien connus d'ailleurs : ce sont Bertrand de Porcellet et Guillaume de Porcellet, dont les testaments sont au *Livre Verd* de l'évêché, à la date du 9 juillet 1310 et du 23 janvier 1311. C'étaient les neveux et les cousins de Philippine de Porcellet. Outre ces deux fils, Rainaud et Constance eurent deux filles, Audiarde et Porcellette, dont la première épousa Guiran d'Agout, seigneur de Claret.

Il est impossible de ne pas se demander pourquoi l'auteur de la *Vie de sainte Douceline* a supprimé le nom de famille de ces personnages qu'il fait figurer si honorablement dans son histoire. Il ne pouvait certainement pas l'ignorer. Rainaud de Porcellet était citoyen de Marseille; il y avait sa maison; ses châteaux étaient dans le voisinage de la ville; le père et les enfants eurent leur tombeau au couvent de Saint-Louis. Ils devaient donc être très connus à Marseille. D'ailleurs, la manière dont on nous parle de ce bel enfant qui était si sage qu'on le regardait comme une merveille, et si intelligent qu'il ne semblait pas un enfant, nous indique assez qu'on en parlait sciemment, et qu'on l'avait vu de près.

Pourquoi donc a-t-on retranché ici le nom de famille, quand il n'y a aucune raison de le taire? Si c'est une béguine qui a écrit cette Vie, elle avait un motif de plus de ne pas l'omettre, puisque ce nom était celui de sa prieure générale, et qu'il lui convenait de l'honorer, en faisant connaître les faveurs que la Sainte avait obtenues à sa famille. Ainsi le silence gardé par l'écrivain demeure inexplicable.

Mais si nous admettons que le récit de ces miracles est dû à Philippine de Porcellet elle-même, on comprend qu'un sentiment d'humilité l'ait engagée à taire un nom qui était le sien propre, et à se contenter de raconter, à l'honneur de la Sainte, les grâces que Dieu avait accordées par ses mérites, sans qu'il en rejaillît aucun honneur sur son nom ou sur les siens. On comprend mieux encore qu'elle ait pu parler si explicitement de choses qui la touchaient de si près, puisqu'elles s'étaient passées dans sa famille, et qu'elle avait dû prendre part à l'affliction et à la joie dont elle nous entretient.

Tels sont les motifs qui nous portent à conclure, avec une entière certitude, que la *Vie de sainte Douceline* est l'ouvrage d'une femme, qu'elle a été écrite par une de ses béguines, et, avec une grande probabilité, que Philippine de Porcellet en est l'auteur. Nous terminons ici la première partie de cette étude.

DEUXIÈME PARTIE

Nous allons examiner maintenant les divers points de la vie de sainte Douceline qui ont besoin de quelques explications, et donner sur l'Institut dont elle a été la fondatrice

les renseignements que nous avons recueillis. Malgré les dimensions peu ordinaires de l'écrit que nous publions, tout ne s'y trouve pas, et il faudra parfois suppléer à son silence. Nous tenons surtout à contrôler avec soin et à fixer toutes les données chronologiques, qui sont comme la charpente de l'édifice ; elles ne sont pas toujours marquées clairement dans une œuvre où l'on a tenu à la vérité du récit sans viser à la précision des dates. Autant que nous le permettra la pénurie des documents, et le peu d'exactitude des écrivains qui ont touché à ces matières, nous nous efforcerons de n'en laisser aucune dans le doute.

I. — La date de la naissance de sainte Douceline n'est pas indiquée dans sa Vie ; mais il sera très facile de la désigner par le simple rapprochement de deux passages, l'un du chapitre quatorzième (p. 198), dans lequel il est dit qu'elle mourut le 1er septembre 1274, l'autre, du chapitre treizième (p. 184), où nous apprenons qu'elle quitta ce monde lorsqu'elle avait environ soixante ans. Elle était donc née en l'année 1214 ou en 1215.

Le lieu où elle naquit n'est pas marqué non plus ; mais il ne nous semble pas douteux qu'elle a dû naître à Digne. Il serait bien difficile de se former là-dessus une opinion différente, lorsque l'on voit qu'elle est appelée partout Douceline de Digne, même dans l'hymne latine composée en son honneur, et dont un fragment nous a été conservé dans cette Vie (p. 206.212). Il en est de même de son frère, qui est constamment nommé Hugues de Digne par tous ceux qui ont parlé de lui (1), et de ses nièces Douceline et Marie de Digne (p. 260). Cette appellation, commune à toute la pa-

(1) Voici néanmoins ce que nous trouvons dans la chronique de Salimbene : — « A Massilia Areas ivi ad videndum fratrem Hugonem de Barjola, qui et de Digna, quem Lombardi fratrem Ugonem de Montepessulano dicebant. » *Bibl. Vat. Cod.* 7260. *f.* 102 *v°*.

renté, ne peut provenir que du nom de la ville où ces personnes virent le jour.

Le nom propre de la famille ne nous a pas été transmis, et nous ne connaissons le père et la mère de la Sainte que par leurs prénoms, que l'histoire de leur fille nous a seule conservés. Le père se nommait Bérenger, ou Bérenguier, et était de Digne; la mère était de Barjols, et s'appelait Hugue ou Huguette. C'est tout ce que l'on sait sur leur compte personnel, avec un grand éloge de leur vertu, qui était peu commune, et quelques mots sur leur position de fortune, qui dut être assez brillante, car c'était une riche famille de marchands ou de négociants (p. 2).

Outre sainte Douceline et le B. Hugues de Digne, il y eut encore dans la famille au moins un autre fils, dont l'existence est certaine, bien qu'on en saisisse à peine la trace. Il mourut de bonne heure (1), laissant deux filles qui furent les premières à embrasser avec leur tante son nouveau genre de vie. On ne nous avait appris ni le nom du père, ni celui de ses enfants; mais nous avons eu la bonne fortune inespérée de retrouver les deux nièces de la Sainte, dont l'une se nommait Douceline, comme elle, et l'autre Marie (2).

Les lieux où sainte Douceline habita successivement, ceux du moins que son histoire nous fait connaître, sont au nombre de six : Digne, Barjols, Hyères, Gênes, Aix et Marseille. Il peut être de quelque utilité de chercher à préciser quand, et dans quelles circonstances, elle se trouva dans chacune de ces villes.

Si Digne fut sa patrie, comme on n'en saurait douter, elle n'y séjourna pas longtemps, car nous la voyons bientôt établie, avec ses parents, dans la ville de Barjols, le pays d'origine de sa mère. Elle y fut amenée lorsqu'elle était encore enfant, et si jeune, qu'au rapport de son historien,

(1) « Doas nessas sicuas... quez era mortz lur paires. » *P.* 20.

(2) *Pièces justif.* n° v.

quand elle voulait satisfaire l'amour que Dieu lui inspirait déjà pour l'oraison, comme elle était incapable de prier, elle élevait ses mains vers le Seigneur, et tournait ses regards vers le ciel, mais elle ne savait que dire (p. 4). C'est sans doute à Barjols que ses parents lui firent donner une éducation littéraire conforme à leur condition sociale, et une instruction que nous pourrions dire peu ordinaire, s'il ne fallait pas faire la part des dons surnaturels, auxquels doivent être surtout attribuées l'étendue et la sublimité de ses connaissances.

Il est indubitable que sainte Douceline savait lire et écrire : il suffit de parcourir sa Vie pour en avoir la certitude. Nous la voyons dire ses heures, réciter son office, lire ses matines, même quand elle était seule, et sans l'assistance de personne (p. 8. 128) ; nous savons qu'elle passait une bonne partie de la nuit à lire et à prier (p. 8. 12); bien des fois, elle tomba en extase en lisant la vie de saint François, et on la trouvait ravie, tenant en ses mains le livre qui la contenait (1). D'un autre côté, nous voyons que lorsqu'elle eut réuni autour d'elle quelques compagnes, elle voulut écrire pour elles la règle qu'elles devraient suivre (p. 22). Et, si ce témoignage ne suffisait pas, nous citerions, comme preuve péremptoire, la correspondance qu'elle entretint par lettres avec Charles I[er], roi de Sicile, à qui elle faisait savoir par écrit les choses les plus secrètes (2). Tout ceci ne saurait être contesté.

Lors donc que nous lisons qu'elle était une femme simple et sans lettres (p. 72), et qu'elle n'avait pas d'habileté dans les lettres (p. 152), nous aurions tort de prendre ces expressions dans un sens absolu, qui exclurait toute culture littéraire, puisque le contraire est démontré. Mais il est certain qu'il n'y avait aucune proportion entre ses études premières

(1) « Motas ves la trobavan raubida, lo libre en las mans, legent la sieua vida. » *P.* 100.

(2) « Li mandava alcunas ves, e li fazia saber per sas letras. » *P.* 156.

et la doctrine éminente que ses fréquentes communications avec le monde surnaturel lui firent acquérir.

La Sainte habita Barjols jusqu'à la mort de sa mère ; après ce douloureux évènement, elle alla demeurer à Hyères, avec son père, qui y transporta sa résidence (p. 6). A notre avis, c'était vers 1230, et ce changement de domicile eut probablement lieu pour rapprocher le père et la sœur de Hugues de Digne, de leur fils et de leur frère, qui déjà devait se trouver au couvent des Franciscains d'Hyères, où il passa presque toute sa vie. Il nous paraît, en effet, presque impossible de rapporter à une époque plus tardive l'apparition de ce religieux qui, peu d'années après, jouissait déjà d'une grande célébrité, et dont la vie fut beaucoup plus courte qu'on ne l'a cru jusqu'à présent.

C'est à Hyères que la Sainte commença à s'appliquer tout entière à la pratique des œuvres de charité et de pénitence ; c'est là aussi qu'elle dut perdre son père, dont la mort, mentionnée d'une manière incidente dans l'histoire (p. 12), ne peut être rattachée à une date précise. Rien ne nous avertit, dans le récit, de l'isolement où il laissa sa fille, jusqu'au moment où nous apprenons que le frère de celle-ci la fit recevoir chez les Franciscaines de Gênes, durant un voyage qu'il eut à faire à Paris.

Si nous connaissions l'époque où Hugues de Digne alla à Paris, nous en tirerions un grand secours pour fixer le moment où sainte Douceline jeta à Hyères les fondements de son établissement de béguines. D'une part, il est évident que cette fondation n'a pas précédé ce voyage, puisque, dans le cas contraire, elle n'aurait pas eu besoin, durant l'absence de son frère, de se réfugier chez les Franciscaines de Gênes, et qu'elle n'aurait pu même avoir la pensée de se séparer de ses compagnes. D'autre part, sa Vie établit d'une façon bien nette que l'entreprise commença immédiatement après le retour de son frère (p. 16). Il serait donc important

de savoir au juste la date de ce voyage, et nous avons fait beaucoup de recherches pour la trouver; mais elles ont été vaines, et nous ne pouvons l'indiquer qu'approximativement: elle doit s'éloigner assez peu de l'année 1240.

C'est donc vers ce temps que sainte Douceline mit la main à son œuvre, et l'apparition merveilleuse qui l'y détermina est racontée en détail dans sa Vie (p. 14). La Sainte devait être alors de retour de Gênes, pour attendre l'arrivée de son frère. Dès qu'il fut revenu de Paris, elle lui apprit ce qui s'était passé, et celui-ci, informé de tout, non seulement donna son approbation aux projets de sa sœur, mais il reçut lui-même publiquement son vœu de virginité, en présence de tout le peuple, après un sermon solennel qu'il fit pour inaugurer la nouvelle fondation. Elle se revêtit alors d'un habit noir, posa un manteau sur sa tête, et prit le nom de béguine, qu'elle fut la première à porter en Provence, où, jusqu'à ce moment, il n'était pas connu. Ses deux nièces se joignirent à elle, et prirent le même nom et le même habit. En fort peu de temps, beaucoup d'autres personnes l'imitèrent, et vinrent se mettre sous sa direction.

La maison que la Sainte fonda à Hyères y occupa successivement deux emplacements divers. Le premier était hors de la ville, sur les bords de la rivière ou ruisseau de Roubaud, qui donna son nom à l'Institut; le second fut dans la ville même, où les béguines ne tardèrent pas à se fixer (1), vraisemblablement pour être plus à portée des Franciscains qui les dirigeaient, et dont elles fréquentaient l'église. Mais elle garda toujours le même nom qu'elle avait reçu au début, et le donna à la maison de Marseille, qui fut sa fille.

Que la date par nous assignée à la fondation des béguines

(1) « E feron un alberc fora de la villa, lo cal apelleron Robaut. *P.* 22. — En lo temps qu'ellas estavan josta lo fluvi de Robaut, az Ieras. *P.* 166. — Cant estavan en lo premier luoc de Robaut. » *P.* 168.

de Roubaud soit très voisine de la véritable, c'est ce qui est confirmé par les faits suivants. Hugues de Digne fit vers 1242 un voyage à Rome, au retour duquel il passa par Sienne, où le chroniqueur Salimbene le vit (1), et par Lucques, où il prêcha le premier jour de Carême. Il alla aussi à Lyon, dans les premiers temps que la cour pontificale y fut établie, c'est-à-dire vers la fin de 1244, et il y prononça, devant Innocent IV et ses cardinaux (2), un discours que le même auteur nous a rapporté. Or, ni dans l'un ni dans l'autre cas, il n'est dit qu'il se soit préoccupé de chercher pour sa sœur un lieu de retraite; c'est une preuve certaine que la fondation d'Hyères était faite, et que la Sainte y avait, au milieu de ses compagnes, l'asile le plus sûr et le plus convenable.

Venons-en maintenant au séjour que sainte Douceline fit dans la ville d'Aix, et aux circonstances qui l'y amenèrent. Nous en avons le récit détaillé dans la Vie (p. 34), qui nous apprend qu'elle y fut mandée par Béatrix, comtesse de Provence, pour l'assister de ses prières, dans un danger pressant où elle se trouvait. Ce fait se rattachant à la naissance d'une fille de la comtesse, qui vint au monde du temps que la Sainte était à Aix, il serait très facile d'en savoir l'époque, si nous connaissions les dates de la naissance des enfants de Charles d'Anjou. A défaut de ces éléments de calcul, il nous faut recourir à l'histoire générale.

Nous y voyons que, mariés le 31 janvier 1246 (3), Charles et Béatrix partirent en 1248 pour l'Orient, en compagnie de saint Louis, et n'en revinrent que vers la fin de 1250.

(1) « Cum essem juvenculus, et in conventu Senensi habitarem in Tuscia, frater Hugo a curia romana redibat. » *Cod. Vat.* 7260. *f.* 106.

(2) « Apud Lugdunum, et priori tempore quando curia fuit (ibi) Rome. » *Ibid. f.* 103.

(3) « M.CC.XLV. Karolus, frater Ludovici Francorum regis, contraxit matrimonium cum Beatrice, filia illustris comitis Provincie, bone memorie, Raimundi Berengarii, videlicet, pridie kalendas februarii. » *Chron. S. Victoris.*

L'évènement dont nous parlons est postérieur à cette année, pour ce motif d'absence d'abord, et aussi pour un autre plus concluant encore. En effet, si nous rapprochons de ce qui est dit à la page 34 un fait rapporté à la page 90, et qui incontestablement eut lieu à la même occasion, puisqu'il se passa aussi lorsqu'on appela sainte Douceline à Aix, à cause du songe de la comtesse de Provence (1), voici ce que nous constatons.

Quand la comtesse vit la Sainte dans la ferveur de son extase, *elle fit venir* TOUS *ses enfants, les fit mettre à genoux devant elle, la tête découverte, et leur fit baiser ses mains* (2). Ainsi, au moment où naquit cette fille, qui fut l'occasion du voyage de sainte Douceline à Aix, la comtesse Béatrix avait déjà des enfants assez nombreux, pour qu'on pût dire qu'elle les fit venir TOUS pour leur faire vénérer la Sainte. Et comme elle n'eut en tout que trois fils et trois filles, — sans tenir compte d'un enfant né et mort en Orient, durant la croisade, — quelle que soit celle de ces princesses dont la naissance attira à Aix la Sainte, qui fut sa marraine (p. 36), il est bien difficile que cet évènement ait eu lieu avant 1255; et nous ne sommes aucunement assurés qu'il ait précédé l'établissement des béguines de Marseille, dont il est temps que nous étudiions les origines.

II. — La fondation de la maison des béguines de Marseille fut l'œuvre principale de sainte Douceline, et dépassa de beaucoup par le nombre et la qualité de ses membres, et par l'importance des résultats, tout ce qui s'était fait à Hyères. Pendant le dernier tiers de sa vie, la fondatrice y habita presque exclusivement, et elle l'illustra par sa mort.

(1) « Cant le coms de Prohensa la mandet querre, per razon del sompni ques avia fach li comtessa. » *P.* 90.

(2) « Fes venir totz sos enfans... de ginols davant ella,... baizar las sieuas mans. » *P.* 92.

Nous désirerions donc vivement pouvoir indiquer d'une manière précise l'époque où elle vit le jour. Mais ici encore, tout est difficulté. La Vie de la Sainte se tait sur ce point, ou, si elle en parle, c'est de façon à nous induire facilement en erreur.

On y lit (p. 24) : Qu'après que la sainte mère eut commencé son institut à Hyères, elle pensa aussitôt à faire plus de bien, et s'en vint établir à Marseille une autre maison de Roubaud ; où beaucoup de personnes lui donnèrent leurs filles et leurs parentes ; et bientôt elles s'y trouvèrent en grand nombre. Ceci, pris à la lettre, ne nous semble pas conforme à la réalité des faits. Il y a même une contradiction frappante entre ce passage et un autre de la même Vie (p. 134-139), où nous voyons que l'établissement de Marseille fut soumis, dans ses débuts, à de pénibles épreuves, et qu'il ne commença à se développer qu'après un évènement que nous montrerons être arrivé en 1255, ou dans l'année suivante. Il faut donc admettre nécessairement, ou que la fondation de Marseille ne suivit pas de si près celle d'Hyères, ou qu'elle fut assez longtemps sans réussir. Dans les deux hypothèses, la phrase que nous avons citée a besoin de correction.

Pour ce qui nous regarde, nous préfèrerions retarder l'entreprise de quelques années. Malgré toutes nos recherches, nous n'avons absolument rien trouvé qui confirme l'existence de l'établissement à une date si reculée. Un auteur érudit a donné comme étant peut-être le plus ancien titre qui fasse mention des béguines de Marseille, une charte du 15 octobre 1269, passée dans la maison des béguines dites de Roubaud (1). Il a presque complètement raison, car nous ne connaissons qu'un acte, antérieur de neuf ans à celui-là, où se rencontre, dans une pièce mar-

(1) ANDRÉ. *Histoire de l'Abbaye de S. Sauveur*, p. 46.

seillaise, une semblable mention. C'est le testament de Léona, veuve de Bremond de Saint-Félix, qui contient un legs fait à sainte Douceline et à ses compagnes (1). Sans doute, la Sainte devait être déjà dans notre ville à une époque qui a précédé ledit testament, et nous le démontrerons ; néanmoins, nous sommes convaincu qu'il faut mettre quelques années entre la fondation d'Hyères et celle de Marseille.

Voici, à l'appui de cette opinion, le témoignage d'un contemporain. Salimbene, qui vint à Marseille et à Hyères en 1248, et qui y revint en 1249, n'a pas manqué de remarquer qu'il y avait dans cette dernière ville un grand nombre de femmes et d'hommes, qui vivaient d'une vie de pénitence (2). Il parle des femmes d'abord, puis des hommes, et cela concorde entièrement avec ce qui est dit dans la Vie de notre Sainte. A Marseille, au contraire, il ne trouva pas à faire une pareille observation, et il ne s'est occupé de sainte Douceline et de son séjour parmi nous que fort longtemps après, en rapportant sa mort. Ceci semble démontrer que les béguines de Marseille n'étaient pas encore établies ; car, s'il en avait été autrement, il n'aurait pas pu ne les pas voir habituellement dans l'église de son ordre, et il aurait noté le fait dans sa curieuse chronique.

Nous avons porté nos recherches sur un autre point, afin de savoir à quelle époque Hugues de Digne a pu résider au couvent de Marseille, durant un espace de temps assez considérable, espérant rattacher à ce fait l'origine de nos béguines ; mais il ne paraît pas qu'il y ait demeuré autrement qu'en passant. Sa résidence ordinaire était le couvent

(1) « Item, lego Dulceline sorori quondam (fratris Hugonis de) Digna, de ordine fratrum minorum, et ejusdem Dulceline sociabus, .xxv. solidos massiliensium minutorum, distribuendos et erogandos in eo in quo dicta Dulcelina voluerit. » — 3; août 1260. — *Arch. dép. des B.-du-R.* S. Victor, Ch. 700. »

(2) « Est ibi maxima multitudo mulierum et hominum penitentiam facientium, etiam in habitu mundiali in domibus suis. Hi fratribus minoribus valde devoti sunt. » *Cod. Vat.* 7260, f. 107. »

d'Hyères. C'est là qu'on le trouvait habituellement, quand ses devoirs ne l'appelaient pas ailleurs, et Salimbene l'atteste d'une manière formelle (1). Une seule charte, parmi toutes celles que nous avons vues, nous le montre à Marseille, dans une circonstance importante : il assistait en 1243 à l'acte par lequel la commune de Marseille demandait à l'évêque d'être relevée de l'excommunication encourue pour ses empiétements sur la juridiction de l'Église (2).

Il n'y a donc rien à attendre de ce côté, et pour la solution de cette difficulté, qu'aucun témoignage externe ne nous permet de trancher, nous ne voyons plus qu'une ressource qui est de recourir à la Vie de notre Sainte, pour en tirer tout ce qu'elle peut nous donner. Or, voici ce que nous trouvons au chapitre dixième (p. 134-139). Quand sainte Douceline eut perdu son frère, elle fut dans une très grande inquiétude, car il y eut des personnes qui cherchèrent à détruire l'établissement que le Saint et elle avaient fait. Dieu lui envoya alors Jean de Parme, Général des Franciscains, qui vint à Marseille, après la mort du Saint, tandis qu'elle était dans un état de trouble qui empêchait son institut de se développer. Elle recourut à ses conseils, et lui confia ses peines. Le Général la confirma dans son entreprise, et l'encouragea à persévérer. Ses paroles lui donnèrent une telle assurance, que dès lors elle déposa toutes ses craintes, et à partir de ce moment, sa maison commença à croître.

On ne saurait douter que ceci ne se rapporte à la fondation de Marseille, alors toute récente et la dernière faite, puisque celle d'Hyères remontait à une époque déjà ancienne, et avait très bien réussi. D'ailleurs, comme on peut

(1) « In isto castro specialiter et plus habitabat frater Hugo. » *Ibid.*

(2) « Acta sunt hec in aula nova domus episcopalis Massilie, in presentia... fratris Dominici, ministri provincialis ordinis fratrum minorum, fratris Huguonis de Digna, fr. Petri de Corvono, fr. Arnaudi, et fr. Guillelmi, dicti ordinis... » *Arch. munic. de Mars.*

s'en assurer, c'est bien à Marseille que le fait se passa. Cela étant, il nous semble résulter de ce passage de la Vie, que cet établissement eut lieu du vivant de Hugues de Digne; qu'il était encore, lors de sa mort, dans une situation précaire qui jetait la Sainte dans un grand souci pour son avenir, et qu'il ne se développa définitivement qu'après qu'il eut quitté le monde. Nous aurons donc connaissance de l'époque où les béguines de Roubaud s'établirent à Marseille, si nous parvenons à découvrir la date de la mort du frère de sainte Douceline. Ce ne sera pas tout-à-fait une petite affaire.

Tous les historiens de Provence sont d'accord pour affirmer que Hugues de Digne mourut en 1285 (1). Il suffira, pensons-nous, de citer les paroles d'Honoré Bouche, qui par deux fois répète la même chose, et qui a fait loi pour les autres. « Le 21 février de l'an 1285, nous dit-il, mourut le B. Hugo de Digne. » De leur côté, les historiens de l'ordre de Saint-François arrivent à peu près au même résultat. Wadingue, le plus important de tous, dans les deux éditions de ses Annales, parle de Hugues comme vivant en 1278; dans un autre de ses ouvrages, il dit encore qu'il vivait en 1280. Sbaralea, le dernier grand auteur franciscain qui ait examiné cette question, constate seulement qu'il avait cessé de vivre en 1285 (2).

Fabricius a copié Wadingue, et pour lui aussi Hugues de Digne vivait à Marseille vers l'année 1280 (Bibl. lat. t. III).

(1) Bouche. *Hist. de Provence.* T. II, p. 270 et 311. — Guesnay. *Annales*, p. 378. — Louvet. *Abrégé de l'Hist. de Prov.* T. I, p. 173. — Haitze. *Martyrologe de Prov.* Ms. de la Bibl. de Mars. — Achard. — *Histoire des hommes ill. de Prov.* T. I. p. 409. — Féraud. *Géographie hist. des Basses-Alpes.* 1844. p. 47. — *Biographie des hommes remarq. des B.-A.* 1850. p. 182. — *Histoire, Géographie et Statist. des B.-A.* 1861. p. 216.

(2) Wadingue. *Annales Minorum.* T. II. Lugduni. 1628. ad an. 1278. — Item, Romæ. 1733. T. V. ibid. — *Scriptores Ord. Minorum*, Romæ. 1650. f. 178. « Vixit sub annum 1280. » — Sbaralea. *Supplementum ad Script. ord. S. F.* Romæ. 1806. p. 360. « Erat igitur mortuus anno 1285. »

L'*Histoire littéraire de la France*, dont les savants auteurs auraient dû corriger l'erreur de leurs devanciers, n'a rien trouvé de mieux à faire que de répéter ce qu'avait dit Sbaralea, et, tout ce qu'elle sait avec lui c'est que Hugues est mort avant 1285 (1). Ainsi il semble convenu que cette date est indiscutable, et l'on pourrait croire qu'elle est basée sur quelque document qui ne permet pas d'en douter. Il en est pourtant bien autrement.

Nous ignorons où ces auteurs ont puisé leurs informations, car aucun d'eux n'a cité un seul texte à l'appui de l'opinion qu'ils ont tous embrassée ; nous comprenons même difficilement qu'ils aient pu, au sujet d'un homme aussi considérable et aussi connu que Hugues de Digne, se tromper d'une manière si grave, et s'éloigner si considérablement de la vérité. Cependant, la vérité est qu'il y a environ trente ans de différence entre la date vraie de la mort de ce personnage et celle que l'on a marquée dans tous les livres, et que tout le monde a dû accepter jusqu'à ce jour. Le testament de Léona de Saint-Félix que nous avons déjà cité à la page XLVIII, suffirait pour faire voir que Hugues ne vivait plus en 1260, puisqu'il y est parlé de lui comme d'un homme décédé, son nom étant accompagné du mot *quondam*. Mais la *Vie de sainte Douceline* contient sur ce point des renseignements si formels, qu'ils ne laissent pas subsister la moindre ambiguité. Elle nous apprend (p. 134), qu'après que Hugues de Digne fut mort, Jean de Parme, Général de l'ordre de Saint-François, vint à Marseille, et consola la Sainte que cette perte avait mise dans la plus vive

(1) Tom. XXI. 1847. P. 293. Dans les sept lignes que l'*Histoire littéraire* a consacrées à Hugues de Digne, il y a une autre grave erreur : c'est qu'il était « *de la noble famille de Sabran* ». Ceci a été aussi emprunté à Sbaralea, qui, confondant sainte Douceline de Digne avec sainte Rossoline de Villeneuve, a fait Hugues frère de cette dernière. Mais dans ce cas même, il aurait été de la famille de Villeneuve, et non de celle de Sabran. Ne pas oublier non plus que la première Sainte est du treizième siècle, et la seconde, du quatorzième.

inquiétude, par rapport à son œuvre. Cette unique phrase nous fournit le moyen sûr d'indiquer d'une façon précise la date de cette mort.

En effet, il est historiquement établi que Jean de Parme, qui gouverna son ordre pendant près de dix ans, se démit de sa charge et fit élire à sa place saint Bonaventure, le 2 février 1257 : ceci est attesté par tous les auteurs franciscains (1). Il est donc certain que son passage à Marseille ne peut être retardé au-delà de 1256, et, pour ce qui nous concerne, nous croyons qu'il faudrait le reporter à 1255, à cause des agitations et des divisions qui signalèrent les derniers temps de l'administration de ce Général. D'autre part, il n'est pas moins certain que depuis la seconde moitié de juillet 1254, où Joinville nous raconte que Hugues de Digne fut appelé par saint Louis, pour prêcher devant lui, à Hyères où le roi venait de débarquer (2), nous ne retrouvons plus ses traces nulle part. Il est facile de conclure de ces deux faits, qui ne sont susceptibles d'aucune contestation, qu'en plaçant la mort du célèbre franciscain en 1255, ou au plus tard en 1256, nous sommes assurés d'être dans le vrai, et qu'il faut substituer cette date aux dates erronées que l'on a jusqu'ici désignées sans aucun fondement.

Ce n'est pas la seule déduction que nous ayons à tirer des constatations que nous venons de faire. Une fois en possession de l'année mortuaire de Hugues de Digne, nous n'avons pas à craindre de nous égarer en affirmant que la maison des béguines de Marseille ne se développa, ou, comme dit notre texte (p. 138), *ne commença à croître* qu'après 1255 et 1256 ; qu'elle avait été fondée quelques

(1) « Ultimum generale capitulum... acceleravit, quia penitus nolebat esse Minister. Et factum est Rome in festo Purificationis, anno domini M°. CC°. L°. VII°. » *Cod. Vat.* 7260. f. 137.

(2) Saint Louis prit terre à Hyères, le 17 juillet 1254, et n'y demeura que quelques jours. JOINVILLE. *Histoire de saint Louis*. Edit. de M. de Wailly. 1874. p. 360.

années auparavant par la Sainte et son frère, dans les environs de 1250 ; mais ce n'était encore qu'un établissement bien fragile, et *elles n'osaient s'étendre* (p. 136). Au contraire, après la date précitée, la fondation, jusque-là précaire, se trouva bientôt dans un état florissant, et les béguines *y furent en grand nombre* (p. 24). Voilà ce qui nous semble acquis par l'étude attentive des divers passages, en apparence contradictoires, où est racontée cette affaire.

Que tout ce que nous venons de dire soit basé sur la réalité des faits, et ne soit pas un produit de l'imagination, un simple coup-d'œil jeté sur l'histoire politique de Marseille à cette époque, suffit amplement à le démontrer. Charles d'Anjou, revenu d'Orient en 1250 (1), engagea presque aussitôt avec la ville de Marseille la lutte ardente qui se termina, peu d'années après, par la complète soumission de la cité. En 1251, il envahit et dévasta son territoire avec une puissante armée (2), et l'obligea à conclure avec lui le traité connu sous le nom de *Premiers chapitres de Paix*. En 1257, la guerre recommença avec plus de violence, et elle eut pour résultat les *Seconds chapitres de Paix*, qui livrèrent la ville au pouvoir du comte de Provence (3). Ce fut la fin de la République de Marseille.

La concordance de ces évènements avec ce que nous raconte la *Vie de sainte Douceline*, est frappante. On comprend sans peine qu'au milieu de l'agitation extraordinaire où Marseille se trouva jetée dans le cours de ces années, et des guerres qu'il lui fallut soutenir, il ne pouvait exister, pour la pauvre maison des béguines, toute nouvelle, et

(1) Et non en 1251, comme le dit Bouche. Nous avons plusieurs chartes passées par Charles 1er en Provence, en 1250.

(2) « Eodem anno (1251), Karolus, comes Provincie, in vigilia beati Bartholomei, cum magno exercitu intravit vallem Massilie, contra Massilienses,... et fere penitus devastavit. » *Chron. S. Victoris.*

(3) « Eodem anno (1257), III. nonas junii, Karolus, comes Provincie, accepit dominium totius civitatis vicecomitalis Massilie perpetuo. » *Ibid.*

placée hors des remparts, aucune sécurité, aucune garantie de stabilité. Elle dut être en butte, comme les autres maisons religieuses, et plus qu'elles, aux préventions et aux défiances des fiers républicains marseillais, qui luttaient alors contre leur évêque, autant que contre le comte de Provence. Qui sait même si les relations que Charles d'Anjou eut avec sainte Douceline, à l'occasion du songe de sa femme, et la vénération qu'il lui témoigna dès lors, jusqu'à en faire la marraine de sa fille, — ce que nous avons constaté (1) avoir eu lieu vers 1255, — ne rendirent pas la Sainte et ses compagnes plus suspectes à leurs concitoyens, et ne contribuèrent pas, pour une bonne part, aux persécutions qu'elles eurent à supporter ?

Tout cela dut cesser, comme par enchantement, en 1257, lorsque Marseille devint une ville provençale, et que Charles y commanda en maître. Dès ce moment, il n'y eut plus rien à craindre, et la maison de Roubaud dut être en pleine prospérité ; car au respect qu'inspirait l'éminente sainteté de la fondatrice, était venue se joindre la protection du nouveau souverain. Tel nous paraît être le commentaire naturel et vrai de ce que la *Vie de sainte Douceline* nous apprend, en des termes un peu embarrassés, sur les origines des béguines de Marseille.

Nous n'avons rien de plus à ajouter aux éclaircissements que nous nous sommes efforcé d'apporter à notre texte. C'est à partir du moment où nous sommes parvenus, que commence la vie prodigieuse de la Sainte ; car l'on ne manquera pas de remarquer que la plus grande partie de ses extases et de ses visions sont indiquées comme étant arrivées à Marseille, et particulièrement dans l'église des Franciscains. Nous ne prétendons pas que ces faits merveilleux ne se fussent pas déjà manifestés : le contraire est trop bien

(1) Voir ci-dessus, page XLVI.

prouvé. Mais ils étaient moins éclatants ; et il est facile de voir que c'est principalement à Marseille que ces évènements devinrent plus extraordinaires et plus fréquents, de manière à faire de l'état extatique la vie habituelle de sainte Douceline. Dès son arrivée dans notre ville, elle eut sa grande extase du jour de l'Ascension (p. 110-116), qui eut lieu *tandis que l'on bâtissait la maison, et que le dortoir venait d'être fait.* A la suite viennent prendre rang les nombreux et intéressants récits qui remplissent notre livre, et qui ont pour conclusion l'extase dernière, au milieu de laquelle elle rendit son âme à Dieu. Nous n'avons qu'à y renvoyer le lecteur.

La mort de la Sainte arriva, dit son historien (p. 198), le 1er septembre 1274, jour de mercredi, le soir, vers l'heure des Complies, et son corps fut déposé en terre dans la matinée du jeudi. L'indication des jours de la semaine n'est pas exacte, car le 1er septembre 1274 fut un samedi ; de même, les jours de la maladie sont marqués inexactement à la page 190. Nous croyons que l'erreur provient d'une faute de calcul, que nous allons signaler, et sans laquelle il faudrait changer non seulement la date de la mort, mais aussi celle des deux translations (p. 200 et 218).

Après avoir raconté l'extase du jour de l'Assomption de la Sainte Vierge, l'auteur ajoute (p. 190) que *huit jours après* la Sainte fut prise d'une fièvre violente. L'Assomption étant cette année-là un mercredi, c'est donc le mercredi suivant, 22 du mois, que la fièvre commença ; et en effet, il est dit explicitement, un peu plus bas, que le mal la saisit *le mercredi*. Deux jours après, *le vendredi*, tout le couvent prit la discipline ; *le samedi*, il jeûna au pain et à l'eau. Suivent trois jours et trois nuits d'extase continuelle (p. 192), qui sont donc les dimanche, lundi et mardi; puis vient le jour de la mort, qui d'après ce calcul, est effectivement le mercredi.

Mais, en écrivant tout ceci, l'auteur ne s'est pas aperçu que le compte détaillé qu'il nous fait, ne nous conduit que jusqu'au 29 août, au lieu du 1er septembre. Il est donc manifeste qu'il y a là une erreur de compte. Elle consiste, très probablement, à avoir mis, de mémoire, le commencement de la maladie au huitième jour après l'Assomption — *a cap d'uech jorns* — tandis qu'il fallait la retarder de trois jours, pour arriver ainsi au 1er septembre, et à avoir nommé les jours de la semaine d'après ce faux calcul. Nous pensons qu'il faut accepter les dates, sur l'exactitude desquelles aucun doute ne s'élève, et regarder comme non avenue la désignation des jours. Nous voici arrivé au moment où il nous faut parler du culte de la Sainte.

III. — Nous pourrions nous étendre longuement sur le culte de sainte Douceline, car la matière ne manque pas; mais comme le sujet nous entraînerait dans de trop longs détails, nous préférons résumer seulement, en les classant avec méthode, les nombreux documents que nous avons sur cette question.

Le culte rendu à sainte Douceline commença immédiatement après sa mort. Il n'y a qu'à lire le récit (p. 194-199) des honneurs qu'elle reçut le jour où son corps fut porté à la sépulture, pour avoir une idée de la vénération inouïe que tout le peuple avait pour elle, et de l'opinion universelle sur sa sainteté, car *tous la proclamaient Sainte*. De là, l'affluence prodigieuse qui rendit presque impossible le transport de sa dépouille mortelle, de là l'ardeur de tous pour s'emparer de ce qui lui avait appartenu, et pour dépecer, sans retenue, tous les vêtements dont on la couvrait. Il fallut la force armée pour empêcher un plus grand désordre, et permettre de mener à bout la cérémonie, qui fut pour l'humble et pauvre béguine le plus solennel des triomphes.

A partir de ce moment, nous trouvons la Sainte en pos-

session du culte religieux dans toutes ses formes; c'est-à-dire, que toutes les sortes d'honneurs que les lois actuelles de l'Église défendent de rendre aux Saints avant leur béatification formelle, et qui alors n'étaient l'objet d'aucune prohibition, lui furent attribuées presque sans exception. Nous allons dire successivement quelques mots de chaque espèce de culte dont elle a joui.

On fit pour elle tout ce que l'on fit jamais à l'égard des grands Saints. On l'invoqua avec une foi vive, et l'on obtint par son intercession des grâces et des guérisons nombreuses. On réunit et l'on publia les MIRACLES que Dieu avait opérés pour ceux qui la priaient, afin d'accroître la dévotion des fidèles. On fit publiquement et en chaire l'éloge de ses vertus et de sa Sainteté, et personne ne pouvait mieux en parler que celui qui se chargea de son PANÉGYRIQUE. Ce fut Jaucelin, provincial des Franciscains, puis évêque d'Orange, qui avait été non seulement son confesseur, mais son conseil et son confident, après qu'elle eut perdu son frère. Il savait tous ses secrets, et en prêchant au peuple, il révéla une partie des merveilles qu'il avait vues en elle (p. 126).

La pompe qui avait été déployée pour ses funérailles, et qui avait changé en ovation une cérémonie funèbre, ne suffisant pas à ses admirateurs, on lui prépara un nouveau triomphe pour l'anniversaire de sa mort. Ce jour-là on fit la TRANSLATION SOLENNELLE de son corps dans un monument érigé pour elle dans la vieille église franciscaine. Un riche négociant de Marseille voulut faire tous les frais de la fête, et la célébra avec une grande magnificence (p. 200). Une SECONDE TRANSLATION, non moins pompeuse, eut lieu le 17 octobre 1278, pour transporter dans la nouvelle église qui avait remplacé l'ancienne, les corps de sainte Douceline et de son frère, après une grande procession autour des remparts de la ville (p. 218).

Les corps des deux bienheureux furent placés dans le

chœur de Notre-Dame, l'un à côté de l'autre, chacun dans un TOMBEAU ÉLEVÉ hors de terre, que Salimbene appelle un sarcophage de pierre (p. 258), et qui était un riche sépulcre de marbre dû à la piété de Guillaume de la Font (p. 200). Ce lieu fut bientôt un PÈLERINAGE très fréquenté, qui attira au tombeau de la Sainte beaucoup de malades réclamant la santé, et beaucoup de personnes guéries venant remercier leur bienfaitrice. Les murs étaient tapissés d'EX-VOTO, d'images, de suaires, et d'autres offrandes, qui attestaient les grâces reçues.

On appendit devant le sépulcre vénéré une LAMPE qui brûlait en l'honneur de la Sainte, et l'obligation de l'entretenir fut remise en 1288 à ses propres nièces (p. 260). Le testament de Cécile de la Voute en atteste l'existence en 1341, en léguant des fonds pour son maintien (p. 283).

On se servait de ses RELIQUES pour guérir les maladies. Les béguines avaient fait enchâsser dans un reliquaire d'argent (p. 232) un doigt de leur sainte mère, qu'elles conservaient avec un grand respect. On le portait chez les malades désespérés, ou bien on leur envoyait de l'eau consacrée par le contact de la relique, et la guérison s'en suivait (p. 228 etc).

Sainte Douceline eut SA FÊTE, qui se célébrait solennellement le 1[er] septembre, à Marseille et à Hyères. Il en est plusieurs fois question dans ce livre (p. 226.234), comme d'un jour où l'on honorait sa mémoire et son souvenir; et il ne faut pas voir là un vain souvenir, puisque c'était l'occasion d'une cérémonie qui avait lieu à la chapelle (p. 212). Des documents plus récents nous montrent que cette fête se continua. En 1341, Cécile de la Voute assigna des fonds annuels pour les frais de la musique qui se faisait chez les Franciscains, *le jour de la Commémoraison de sainte Douceline* (p. 283). En 1397, *la fête de sainte Douceline* est aussi mentionnée expressément (p. 294). Enfin en 1407, la dernière prieure des béguines légua une rente affectée spéciale-

ment à la solennité du 2 septembre, *jour où l'on célébrait la Solennité et la Commémoraison de la bienheureuse Douceline;* et elle obligea ses donataires, par un article formel, à la célébration perpétuelle de la fête de la Sainte (p. 297).

Elle eut aussi SON OFFICE; car quel moyen y a-t-il d'entendre autrement ce qui est dit dans sa Vie d'une certaine louange que l'on composa en son honneur (p. 202), que ses filles récitaient à la chapelle, le jour de sa fête, avec respect et dévotion, et à si haute voix qu'on les entendait de la rue (p. 210.212)? Nous avons essayé de voir là un cantique; mais l'explication est inadmissible, parce qu'il n'y en a de traces nulle part, tandis qu'il nous reste plusieurs fragments de l'office. Nous avons d'abord (p. 206.212) trois vers d'un hymne : *Dulcelina hec de Digna — Sede polorum est digna — Inter sacras virgines*, lesquels avec trois autres du même rhythme, qui n'ont pas été conservés, formaient une strophe de six vers, semblable à plusieurs autres du Bréviaire. Nous avons aussi une phrase que la Vie appelle, « une antienne de la louange de la Sainte » (p. 204), — *Ad te de luce vigilans* etc. —, et qui a tout l'air d'une antienne des Laudes. Enfin nous ne croyons pas nous tromper, en regardant comme trois autres antiennes du même office, les textes employés à la page 252, dont le second, il est facile de le voir, est de style ecclésiastique.

Elle eut, comme les autres saints, SON HISTOIRE, écrite dans l'intention de la louer, de la faire connaître et honorer. Certes, ceux qui liront le présent livre qui la contient, conviendront sans peine que c'est bien une Vie de Sainte que l'on a voulu écrire, et que rien n'y est oublié pour exalter devant les fidèles celle à qui elle est consacrée.

Si nous ajoutons à tout cela le TITRE DE SAINTE ET DE BIENHEUREUSE, qui lui a été donné par un grand nombre d'auteurs, et l'insertion de son nom dans divers MARTYROLOGES, — et l'on comprend que nous ne pouvons insérer ici

les détails qui prouvent ces faits, — il nous sera bien permis de demander à ceux qui nous auront suivi dans ce trop court et trop rapide aperçu, si le culte de sainte Douceline n'a pas été splendide, et s'il n'a pas eu une extension extraordinaire? Nous ne voyons guère qu'un genre de culte qui lui ait manqué, ou plutôt, dont nous n'ayons pas la preuve. Mais si nous n'avons pas pu constater qu'il y ait eu des églises consacrées sous son invocation, nous savons que l'établissement qui lui dut l'existence, avait pris son nom, et qu'il était connu, un siècle et demi après sa mort, sous le titre de *Maison de sainte Douceline* (1).

Tels furent les honneurs rendus à une Sainte bien chère à nos pères. Il ne nous reste, pour la faire connaître sous tous les rapports, qu'à donner quelques renseignements sur l'œuvre dont elle fut la Mère.

IV. — Le béguinage fondé par sainte Douceline à Hyères d'abord, et ensuite à Marseille, n'était pas une maison de religieuses. La Sainte elle-même n'était pas religieuse, bien qu'elle eût fait, comme le raconte sa Vie, les trois vœux de virginité (p. 18), de pauvreté (p. 40) et d'obéissance (p. 34). Ce n'etaient point là des vœux de religion, émis dans un monastère régulièrement établi, et acceptés à ce titre par l'autorité de l'Église. Aussi Salimbene, exprimant l'opinion des contemporains, a-t-il affirmé que la Sainte ne fit jamais partie d'aucun ordre, et qu'elle a toujours vécu dans le siècle (2). Moins encore pourrait-on regarder comme telles les compagnes qui vinrent se mettre sous sa direction ; car il est bien certain que Hugues de Digne, qui dicta leurs règles, ne voulut pas qu'elles fissent vœu de

(1) Testament de Bilète Martin, 9 oct. 1406. « Actum Massilie, in quadam camera superiori domus beate Dulceline. » Il y a la même chose dans le codicille, qui est du 20 octobre. *Arch. dép. des B.-du-Rh.* S. Victor. Ch. 2049.

(2) « Hec nunquam aliquam religionem intravit. » *P.* 258.

pauvreté (p. 44), et nous les voyons, dans toutes les circonstances de leur vie, faire des actes de propriétaires.

Faudra-t-il donc admettre, avec certains auteurs, que ces béguines ne faisaient aucun vœu, qu'elles pouvaient se marier, et que beaucoup d'entre elles étaient mariées (1)? Ce serait se faire de l'Institut de sainte Douceline une idée étrange, et entièrement opposée à la réalité. Nous avons retrouvé, et nous publions (p. 257), la formule de profession des béguines de Marseille ; il n'y a qu'à y jeter les yeux pour voir qu'elles se liaient par un vœu de virginité, et une promesse d'obéissance. Là est la vérité, et tout ce qu'on a dit de contraire est le résultat d'une méprise peu concevable. Parce que Ruffi assure *avoir vu beaucoup de testaments de ces béguines, qui étaient mariées*, l'on en a conclu que les béguines pouvaient contracter mariage. C'est une erreur. Ces testaments existent encore ; il en est quelques-uns, pas beaucoup cependant, qui ont été faits, non point par des béguines mariées, — nous n'en connaissons pas un seul de tel, — mais par des béguines qui avaient été mariées, c'est-à-dire, par des veuves qui s'étaient faites béguines. Ce n'est pas du tout la même chose.

Ainsi, quand ces écrivains ont cité, comme exemple, le testament fait en 1312 par Philippine de Porcellet, *femme*, disent-ils, de Fouque de Pontevès, ils ne se sont pas exprimés avec l'exactitude requise. Ils auraient dû dire qu'elle avait été sa femme plus de cinquante ans auparavant, et qu'elle l'avait perdu depuis un demi-siècle. Pour comble de malheur, lorsqu'ils ont ajouté que cette dame *laissa une fille, appelée Maragde de Porcellet, qui entra ensuite dans cette congrégation*, ils avaient oublié tout-à-fait : 1° qu'une fille de Philippine aurait dû être nommée Maragde de Pontevès, du nom de son père ; 2° que Maragde de Pon-

(1) Ruffi. *Hist. de Marseille*. T. II, p. 109.— *Gallia Christ*. T. I, col. 655. — Fisquet. *La France pontif. Marseille*. p. 186.

tevès, qui en effet a existé, dormait depuis longtemps dans une tombe de l'église de Barjols ; 3° que Maragde de Porcellet, au contraire, n'était que la petite-nièce de madame Philippine, et était depuis vingt ans avec elle au béguinage. On voit par là combien peu sont exacts les rares renseignements que l'on a eus jusqu'ici sur nos béguines. Notre devoir est d'en donner de plus précis.

L'Institut de sainte Douceline était une réunion de personnes pieuses, qui désiraient s'éloigner du monde, pour mener une vie humble et mortifiée, et se sanctifier ensemble par la pratique des œuvres de charité, et la méditation de la passion de Notre Seigneur. Il se composait de trois sortes de personnes : 1° de jeunes enfants que l'on y formait à la vertu ; 2° de jeunes filles d'un âge plus avancé, qui renonçaient à s'établir dans le siècle, et embrassaient la règle de la maison ; 3° de dames qui avaient vécu dans le mariage, et qui s'y retiraient après leur veuvage. On y voyait aussi des servantes attachées soit à la communauté, soit personnellement à celles qui en faisaient partie.

Les premières n'étaient évidemment capables d'aucun engagement, puisqu'il y en avait qui n'avaient que sept ans (p. 50), et d'autres qui n'avaient pas atteint l'âge de puberté (p. 264). Cela n'empêchait point, comme on le voit par cette dernière, qu'elles ne reçussent le nom de béguines, étant destinées à le devenir. Mais, à cette exception près, toutes devaient émettre le vœu de virginité ou de continence, promettre obéissance à la prieure, et s'engager à observer les règles de la congrégation de Roubaud. Elles se servaient de vêtements modestes, de couleur noire, et de voiles de toile blanche. Mais leur signe distinctif était un manteau noir qu'elles portaient sur la tête. La Vie de la Sainte nous apprend l'origine de cet usage (p. 14), et nous montre qu'elle fut la première à le pratiquer (p. 18).

Voici en quoi les béguines différaient des religieuses. Leur

premier vœu était sans contredit perpétuel ; cela est dit expressément dans la formule de profession. Mais nous ne pensons pas qu'il en fût de même de la promesse d'obéissance, qui nulle part n'a le caractère d'un vœu, ni aucune apparence de perpétuité. Il s'ensuit que, n'étant d'ailleurs aucunement assujetties à la clôture, comme tout le montre, elles pouvaient sortir de l'établissement, et même vivre en dehors. C'est ainsi que Théodore de Gras, ou de Porcellet, arrière-petite-nièce et héritière de la première Philippine de Porcellet, et par la mort de laquelle les biens de celle-ci firent retour au couvent des Franciscains, fut béguine pendant toute sa vie, et alla mourir à Avignon, en 1390.

Mais une différence plus considérable, c'est que les béguines, malgré leur profession, conservaient la propriété et l'administration de leurs biens, dont elles pouvaient disposer en toute liberté, pendant leur vie et à la mort. Il existe un nombre considérable de contrats de tout genre, passés par des béguines en leur nom personnel, et aussi beaucoup de testaments, par lesquels on voit que, sous le rapport de la propriété des biens, elles jouissaient de la plus complète indépendance, et qu'elles faisaient de leur fortune ce qu'elles voulaient. Elles plaçaient et déplaçaient leurs fonds à leur gré, les vendaient, les donnaient, les aliénaient, comme elles l'entendaient. Nous avons vu, entre autres, une curieuse suite de contrats de société ou de commande, conclus par des béguines avec des négociants marseillais, à qui elles remettaient des sommes diverses pour les faire valoir dans le commerce, pour un temps déterminé, ou sans fixation de terme. D'ordinaire, le négoce maritime était déclaré exclu, comme exposé à trop de risques ; et l'on stipulait, au profit des commanditaires, la moitié du gain.

Les principaux noms de béguines qui figurent dans ces actes, sont ceux de Douce de Cadarache, une dame de Blacas, Barthélemie d'Albis, Nicolette de Tarascon, Aycelène

de Gardanne, Raimonde de Rocas, Mathieude Boniface, Mabile de Fos, Huguette Albine, Cécile d'Auriol : tous ces noms sont du treizième siècle. Nous publions quelques-uns des testaments et des actes de nos béguines ; sans parler des renseignements historiques qu'ils nous fournissent, ils étaient nécessaires pour bien établir le caractère spécial de l'Institut, que nous avons cherché à faire ressortir.

V. — Pour épuiser ce qui concerne les béguines de Marseille, nous allons essayer de découvrir l'endroit où se trouvait placée leur maison. C'est une question de topographie locale, qui n'intéressera peut-être que quelques-uns de nos concitoyens ; mais elle n'en mérite pas moins que nous nous y arrêtions quelques moments.

Tous nos écrivains locaux, cette fois encore unanimes, nous enseignent que sainte Douceline établit ses filles à Marseille dans un faubourg qui se nommait le faubourg de Roubaud, et que ce fut de là qu'elles tirèrent leur nom. Écoutons Ruffi, notre premier historien : « Il y avait dans Marseille, l'an 1272, un collège ou congrégation de Notre-Dame des Roubauds, Béguines, dites en latin *Sorores Beguine*. Elles portaient le nom de Roubaud, à cause que, lorsqu'elles s'établirent à Marseille, elles se logèrent à un fauxbourg, appelé *le Bourg de Roubaud.* Depuis lors elles retinrent ce nom, et le portèrent conjointement avec celui de Béguine. » (1)

Ce que Ruffi a dit a été répété par tous les autres. Pour nous, qui savons déjà que ces béguines étaient ainsi nommées, parce que leur premier établissement à Hyères était sur les bords du ruisseau de Roubaud, nous nous garderons bien de croire ce que l'on vient de lire ; mais nous affirmerons au contraire qu'elles se logèrent dans un quartier à qui elles-

(1) Ruffi. *Hist. de Mars.* 1696. T. II, p. 109. — Bouche. *Hist. de Prov.* T. II, p. 311. — Belsunce. *Antiquité de l'Egl. de Mars.* T. II, p. 306.

mêmes donnèrent leur nom, et qui fut appelé, plus tard, à cause de leur maison, *le faubourg de Roubaud.* Il est en effet remarquable que ce n'est qu'à la fin du XIVe siècle (1), que l'on voit apparaître le nom de *Faubourg de Roubaud.* Nous ne connaissons aucun titre de la première moitié de ce siècle, ou ce nom figure ; et ce qui est singulier, c'est que le plus ancien titre que nous puissions produire est postérieur à l'époque où les béguines quittèrent ce quartier (2). Ce que nous pouvons affirmer, c'est que nous avons pris la peine de parcourir tous les registres de notaires du XIIIe siècle que l'on conserve encore à Marseille (3), et que nous n'avons rencontré aucune part cette appellation.

On demandera peut-être à connaître le lieu précis où les béguines se fixèrent, et quel était le nom ancien du quartier. Il est fort difficile de répondre à la seconde partie de cette question, faute de titres antérieurs à la fondation. Nous trouvons, un peu plus tard, sur la partie supérieure de ce qui est aujourd'hui le cours Belsunce, une réunion de maisons que l'on appelait *le Bourg du Murier* (4), auquel l'on arrivait par la porte du Marché, située au bout de la Grand'rue. Si cette agglomération, dont le nom nous paraît antique, — parce qu'au XIVe siècle on employa plutôt des dénominations tirées des églises et des monastères, — s'étendait assez à gauche pour arriver jusqu'à la rue dont nous allons parler, nous pourrions avoir là ce que nous cherchons.

(1) Aug. Fabre. *Les Rues de Marseille.* T. 1, p. 78. « Le faubourg des Roubauds dont parlent des titres de la fin du XIVe siècle. » Il en cite un du 7 mai 1392. En voici d'autres. 1393. 20 août. « *In burgiis Massilie, dicto de Robaut.* » — 1393 (4) 31 janvier. « *In suburgiis Massilie, nominato vulgariter de Robaut.* » Not. Ant. Lombardi.

(2) 1372. 19 sept. « In burgo olim vocato de Robaud. » *S. Victor.* Ch. 1728.

(3) Ce qui nous reste des protocoles des notaires du XIIIe siècle, se trouve chez M. de Gasquet; les Cartulaires, ou Extensoires, sont aux archives de la mairie.

(4) 1319. « In burgo Morerii. » *Arch. mun.* Cart. de Guill. Faraudi.— 1405. « In burgo Morerii, retro vallata meniorum mercati. » *Arch. dép.* B. 1177.

Mais ceci est loin d'être certain, parce que rien ne prouve que le faubourg du Murier atteignit un développement si considérable. Nous sommes beaucoup plus porté à croire que le quartier où sainte Douceline vint habiter, se nommait alors *Crotte-vieille*, du nom du chemin sur lequel elle bâtit sa maison, et de la porte de la ville près de laquelle celle-ci se trouvait. Si les actes qui servent de fondement à notre opinion, ne sont pas d'une date aussi ancienne que nous le désirerions, toutefois, ils nous inspirent assez de confiance pour que nous nous y tenions, en attendant quelque chose de plus positif.

Quant à la vraie position de ce qui fut *le Bourg de Roubaud*, personne n'a rien dit encore de satisfaisant sur ce sujet. La *Statistique du département* a eu là-dessus des idées si vagues, qu'elle s'est contentée de placer ce bourg entre la rue Noailles et les Petites-Maries (t. II, p. 353) ; et comme il y a eu en réalité dans cet espace trois ou quatre faubourgs différents, il en résulte qu'en définitive la *Statistique* ne nous apprend rien du tout. M. Augustin Fabre dans ses *Rues de Marseille* (t. v, p. 90), s'est approché un peu plus de la vérité, et a mis le bourg de Roubaud à la rue Petit-Saint-Jean ; malheureusement c'est une rue toute moderne, que rien ne peut nous faire prendre pour une voie antique, et qui n'aboutit pas même à une des portes des anciens murs. Si l'auteur des *Rues* avait fait un pas de plus, et poussé jusqu'à la rue la plus voisine de celle à laquelle il s'est arrêté, il aurait mis la main sur ce qu'il avait intérêt de savoir.

Regardons en effet comme certain qu'il faut identifier le faubourg de Roubaud, et par conséquent l'endroit où s'installèrent les béguines, quel que fût son nom, avec la rue Dauphine ou Nationale de nos jours. Tous les anciens faubourgs de Marseille s'étendaient le long des chemins qui partaient des portes de la ville et s'en allaient vers la campagne. Trouver un chemin, c'est trouver le faubourg qui lui correspond. Le faubourg de Sainte-Catherine était sur

le chemin qui conduisait à l'église de Sainte-Catherine; ceux des Prêcheurs, des Augustins, de Sion, sur les chemins qui menaient aux Frères-Prêcheurs, aux Augustins, à l'abbaye de Sion.

A l'autre bout des remparts, tout-à-fait contre le chevet de l'église de Saint-Martin, il y avait une porte que presque tous nos écrivains ont oubliée, et qui se nommait au XIVe siècle *le Portail de Crotte-vieille* (1). Son nom seul nous donne la certitude qu'elle existait au siècle précédent, et vraisemblablement longtemps auparavant. De là partaient deux grandes voies : l'une montait à gauche vers les hauteurs de la Gare actuelle, c'est la rue des Petites-Maries; là se trouvaient l'église et le couvent des Clairistes, et aussi tout naturellement le faubourg de Sainte-Claire (2). L'autre s'en allait, presque en plaine, vers les quartiers de Longchamp et de la Madeleine; c'est la rue Dauphine ou Nationale, continuée par les rues des Convalescents, de Saint-Bazile et Consolat, qui y font suite, et n'en sont que la prolongation. C'est sur cette rue, et dans sa première partie, que fut la maison de nos béguines; c'est là qu'il faut placer le faubourg de Roubaud.

Nous citons en note plusieurs textes, dont l'un nous apprend que la rive de Saint-Bausile s'étendait jusque vers la porte de Crotte-vieille, et côtoyait le chemin qui y menait en ligne droite; l'autre, qu'il existait par là un quartier dit de *Crotte-vieille;* un autre enfin, que le chemin

(1) 1392. 18 juillet. « Loco dicto vulgariter la Ribiera de Sant Bausili, citra vero portale de Crota vielha, confr... cum carreria recta qua tenditur ad ipsum portale de Crota vielha. » *Not. Laur. Aicardi.* — 1393. 21 avril. « Terram sitam a Crota vielha, confr. cum duabus caminis publicis. » *Not. Ant. Lombardi.* — 1470 (1). 8 janvier. « Extra menia civitatis, in camino Jarreti de Sant Bauzili, dicto vulgariter Borc dels Robaus. » *Not. Jean Georgii.* — Voir aussi la note (2) de la page LXIX.

(2) 1322. 22 nov. « In burgo Sancte Clare in carreria dicta de Malamorte. » *Not. Jean de Pennis.*

de Saint-Bausile n'est pas autre chose que le faubourg de Roubaud. Mais tout le monde sait, à Marseille, ce que c'est que le chemin de Saint-Bausile, transformé aujourd'hui en rue Saint-Bazile, et réduit à sa partie centrale. Il n'y a qu'à suivre sa direction à droite et à gauche, pour arriver directement, d'un côté, à l'église de Saint-Martin, où était le portail de Crotte-vieille, de l'autre, aux quartiers nouveaux de Longchamp, qui étaient autrefois les jardins arrosés par le Jarret de Saint-Bausile, et où se trouvait, selon toutes les apparences, la vieille chapelle du célèbre martyr de Nîmes, qui donnait son nom à la Vallée (1).

Ainsi, le faubourg de Roubaud doit se placer sur le prolongement de la rue Saint-Bazile, c'est-à-dire, à la rue Dauphine ou Nationale. C'est là que les béguines de Roubaud avaient construit leur maison, à une faible distance du couvent des Franciscains, qui était à la rue Tapis-Vert; et *la rue droite qui menait au portail de Crotte-vieille*, dont parle l'acte de 1393, est la même que *la rue droite du monastère antique de Roubaud*, que nous retrouvons en 1401 (2).

Le vieux chemin de Crotte-vieille, ou de Saint-Bausile, étant d'une longueur assez notable, il nous faut trouver un second confront de la maison des béguines, si nous voulons connaître sa position d'une manière précise. Or, si l'on veut bien considérer avec quelque attention l'acte de 1297 que nous publions ci-dessous (p. 265), on y verra que les cens que Philippine de Porcellet acheta de Bertrand de Marseille et de Raymond de Solliers, son beau-frère, étaient tous établis sur des propriétés situées à la rue ou traverse *des Cordiers*; on y verra aussi que ces immeubles, maisons et jardins, étaient attenant à la maison de Roubaud. Cela

(1) 1392. 10 nov. « In territorio Massilie vocato Jarretum de Moreriis, alias Vallis Sancti Bausilii. » *Arch. dép.* S. Victor. Ch. 1939.

(2) *Pièces justif.* n° XXIII, p. 295.

est dit plusieurs fois dans l'acte. Cette rue des Cordiers revient d'ailleurs souvent dans nos documents (p. 269.282. 290.291), et dans une pièce de 1280, elle est nommée *la traverse des dames de Roubaud* (1). C'est, à n'en pas douter, la rue qui longeait latéralement l'établissement, en partant du grand chemin sur lequel celui-ci avait sa façade principale. Qu'était-ce que la rue des Cordiers, et où la retrouverons-nous ?

Ici nous n'avons guère l'embarras du choix. Il n'existe, même aujourd'hui, que trois rues qui coupent la partie antique de la rue Dauphine dans les deux sens; et des trois, il en est deux, la rue du Baignoir et la rue de la Fare, dont l'antiquité nous paraît être fort peu garantie. La troisième, au contraire, qui est la rue Longue-des-Capucins, nous semble réunir les conditions requises pour que nous puissions y voir la rue des Cordiers du XIIIe siècle. Par sa très longue étendue, elle pouvait, plus que toute autre, se prêter à l'exercice de l'industrie qui lui fit donner son nom, et l'on conçoit que les cordiers s'y fussent établis, car il y avait de la place pour un grand nombre. Quant à l'antiquité de cette rue, personne ne sera tenté de la mettre en doute, et il est impossible de n'y pas reconnaître les allures d'un ancien chemin transversal, unissant une grande voie à une autre.

Nous possédons, du reste, un vieux texte des plus précis, qui nous parle d'une rue allant de par-dessus l'ancien couvent de Sainte-Claire à la plaine Saint-Michel (2). Qui ne reconnaîtrait là la rue Longue-des-Capucins? Aucune autre

(1) 1280. 28 octobre. « In transversia dominarum de Robaudo... confr... ab alia parte cum carreria publica. » *Not. Pons Marini.*

(2) 1396. 2 mai. « Pro tribus quarteriatis terre sitis ad portale de Crota vielha... confr. cum camino publico de Crota vielha, quo itur ad Sanctum Bausilium, et cum camino publico quo itur de supra monasterium antiquum Sancte Clare ad planum Sancti Michaelis, et cum quodam adayguerio, sive trasversia modica, per quam ducitur seu derivatur quedam aqua. » *Charte aux Arch. munic.*

rue n'existe à Marseille dans une direction semblable ; et celui qui ne voudrait pas la voir dans ce document, ne trouverait rien à mettre à la place. C'est la seule rue qui, des Petites-Maries, et de plus haut encore, conduise à la plaine Saint-Michel par la continuation de la rue des Feuillants, dans laquelle elle va se jeter, après un très long parcours.

Nous pouvons encore produire un second texte à l'appui du premier; c'est un acte de 1290, qui parle d'un jardin situé au faubourg des Roquefort, dans la rue des Cordiers (1). Le faubourg des Roquefort n'est pas différent du faubourg de Sion, et est représenté de nos jours par la rue des Feuillants et la halle des Capucins. C'est là que la famille de Roquefort fonda, à la fin du XII[e] siècle, l'hôpital de Saint-Michel, qui devint plus tard l'abbaye de Sion. La rue Longue-des-Capucins arrive précisément en cet endroit, où elle vient rejoindre le chemin qui monte à la plaine Saint-Michel; et puisque là aussi nous trouvons nommée au XIII[e] siècle la rue des Cordiers, c'est que ces deux noms doivent désigner une seule et même rue.

La conclusion de ce que nous venons de dire est que, lorsque sainte Douceline vint à Marseille, elle s'établit dans le quartier de *Crotte-vieille*, tout près de la porte de la ville qui avait le même nom, à quelques minutes de distance de l'église de Saint-Martin, et des couvents des Frères-Mineurs et de Sainte-Claire. Les documents que nous avons cités nous autorisent à penser que sa maison était située à l'angle formé par l'intersection de la rue des Convalescents avec la rue Longue-des-Capucins. C'est là que durent se passer les évènements racontés dans la Vie de la Sainte, là aussi qu'arriva en 1274 sa bienheureuse mort.

C'est là qu'étaient ses filles, lorsqu'un décret du concile

(1) 1290, août. « Viridarium situm in burguo Rochafortorum in (carreria) Corderiorum. » *Not. Pierre Elzearii.* — Le mot *carreria* ou *transversia* es emporté.

de Vienne supprima les Béguards et les Béguines. Bien que dirigée contre les béguines d'Allemagne, cette sentence paraît avoir aussi atteint les nôtres, qui durent se séparer; mais elles furent bientôt complètement justifiées, et purent se réunir de nouveau, en vertu de plusieurs bulles de Jean XXII, que nous publions pour la première fois.

L'établissement des béguines de Marseille ne se maintint guère plus d'un siècle à l'endroit où sa fondatrice l'avait placé. Les guerres qui, de 1357 à 1361, désolèrent la Provence entière, ravagée par les bandes d'Arnaud de Servole et de ses alliés les seigneurs des Baux, ayant contraint les Marseillais à prendre des mesures extraordinaires pour leur sûreté, une grande partie des faubourgs fut détruite, et leurs habitants contraints à les abandonner. Toutes les Religieuses qui y avaient leurs maisons furent obligées de se retirer dans l'intérieur de la ville, et d'y chercher, à l'abri de ses murailles, une sécurité dont elles ne jouissaient plus en dehors. C'est le moment où les dames de Sion, de Sainte-Claire, de Saint-Pons, les Augustins, et les Prémontrés de l'Huveaune, délaissèrent leurs résidences primitives, et se choisirent en ville de nouvelles demeures. Les Béguines subirent le même sort, et se réfugièrent dans Marseille.

Elles firent l'acquisition d'un local à la rue Française, dont une partie fut achetée de Simon de Cépède, et l'autre, de Monteillet de Vivaud, et elles y bâtirent une église (1). Nous ne savons pas si elles passèrent directement de leur ancienne maison du faubourg à leur maison nouvelle, ou si elles eurent, en attendant, quelque habitation provisoire; mais il résulte d'un acte passé par elles dans le local susdit, qu'elles y étaient déjà réunies en 1366 (2).

L'emplacement qu'occupa le nouveau béguinage peut

(1) *Pièces justif.* n° XXIV.

(2) 1366. 17 juin. « Actum Massilie, in domo dictarum dominarum, sita in carreria francigena. » *Not. Etienne Venaissini.*

être très facilement désigné. Ruffi (II. 109) et Belsunce (III. 306) nous apprennent qu'il était situé *à la place Saint-Sauveur*, qui se nommait alors place Saint-Thomas, et est actuellement la place de Lenche. Nous venons de voir, d'autre part, dans deux titres de l'époque, qu'il était *à la rue Française*, aujourd'hui rue de l'Évêché. Ces deux indications, en apparence opposées, n'ont rien de contradictoire, parce que la place de Lenche avait autrefois moins d'étendue qu'elle n'en a, et que la rue de l'Évêché se prolongeait davantage au midi. La démolition de quelques maisons ayant raccourci celle-ci, et agrandi la place sur le haut, il en est résulté que l'édifice, qui se trouvait d'abord sur la rue, en était venu à être sur la place même, et à un endroit que tout le monde connaît.

La maison de Roubaud était à côté de celle qu'habitaient les religieuses de Saint-Pons, réfugiées elles aussi à Marseille, et dont le nom est resté à la rue où elles résidaient (1). Guesnay, qui cette fois ne s'est pas trompé, atteste qu'elle occupait la même position où fut construit plus tard l'hôtel de Mirabeau (2) : Ce sont les bâtisses que l'on a à droite, quand on monte la place de Lenche, pour se rendre à la rue de l'Évêché. A en juger par l'extérieur misérable de ces maisons, on ne se douterait pas que le site en est magnifique, qu'il y avait là un des plus beaux hôtels de Marseille, et que Louis XIV y logea, lorsqu'il vint dans notre ville, en 1660.

La seconde maison de sainte Douceline, dont l'église était à l'endroit même où nous avons vu assez récemment une chapelle aujourd'hui profanée, ne dura qu'un demi-siècle. En 1407, Marguerite d'Alon, la dernière prieure des bégui-

(1) 1387. 11 octobre. « Nunc residentes in civitate Massilie, juxta monasterium de Robaudo. » — 1392. 23 sept. « Actum Massilie, in dicta ecclesia, sita prope domum dominarum de Robaudo. » *Not. Guill. Barbani.*

(2) *Annales*, p. 595.

nes, se voyant seule et sans compagnes, fit donation de sa maison aux Franciscains de Saint-Louis, qui en prirent possession après sa mort, en 1414. Quatre ans après, la Ville la donnait, avec leur consentement, aux Pères de la Merci; mais ces religieux y demeurèrent peu de temps. Au siècle suivant, elle appartint à la famille de Lenche, dont une fille la porta aux Riquetti de Mirabeau, qui l'embellirent et y reçurent le grand Roi. Elle passa de ceux-ci aux Maurellet, marquis de la Roquette, qui la vendirent, en 1757, à l'Œuvre des Pauvres Enfants abandonnés. Depuis la Révolution, elle appartient aux hospices, et l'on y a vu successivement un Collège assez renommé, la maison des Enfants de la Providence (1820-1848), et la Caserne des sergents de ville (1). Aujourd'hui ce n'est plus rien.

Voici les noms des Prieures des béguines de Roubaud, que nous avons pu recueillir :

I. Sainte Douceline. 1250? -1274.
II. Philippine de Porcellet. 1274?
III. Huguette Ancelme, 20 avril 1292.
IV. Bérengère de Flotte, 13 janvier 1298.
V. Philippine de Porcellet, la jeune, 1329.1341.
VI. Jeanne de Porcellet, 17 juillet 1343.
VII. Douce de Vivaud, 1359.1366.
VIII. Jacquette Monnier, 7 juin 1390.
IX. Marguerite de Ulmo, 1397.1401.
X. Marguerite d'Alon, 1397.1414.

Nous croyons que ces deux derniers noms désignent une seule et même personne, qui fut prieure du béguinage au moins depuis 1395.

(1) AUG. FABRE. *Les Rues de Marseille*. I. 300.

TROISIÈME PARTIE.

Ayant à parler de la langue dont s'est servi l'auteur de la *Vie de sainte Douceline*, nous n'avons pas l'intention de faire ici un cours de langue provençale ou romane, ni de nous livrer à des considérations, plus ou moins savantes, sur ladite langue, ses généralités, ses origines, son développement, ses règles grammaticales, etc. ; ceci a été fait, et le sera encore par d'autres qui s'en acquitteront mieux que nous. Tout ce que nous nous proposons en ce moment, comme complément naturel de ce travail préliminaire, c'est d'examiner l'idiome employé dans l'ouvrage que nous publions. Nous n'étudions donc que le provençal de la *Vie de sainte Douceline*, désirant en donner à nos lecteurs une connaissance suffisante, en lui soumettant les observations principales auxquelles sa lecture peut donner lieu.

I. — Nous n'avons plus à démontrer que cette Vie nous représente la langue que l'on parlait à Marseille au XIII[e] siècle ; nous ajouterons seulement que nous en avons là le monument le plus considérable et le plus important. Il n'existe rien que l'on puisse mettre en parallèle avec elle, et c'est là que l'on devra recourir lorsque l'on voudra se rendre compte de ce qu'était la langue de nos pères, il y a six siècles.

A cette époque, tous les Marseillais, sans exception, parlaient le provençal, qui est désigné, dans les documents du temps, sous le nom de langue vulgaire, langue romane, et langue provençale. Le français était tout-à-fait inconnu

parmi eux ; mais les contrats et les actes officiels étaient rédigés en latin, et plus d'une fois, il y est déclaré expressément qu'on avait donné connaissance de la teneur des actes aux parties intéressées, en les leur lisant dans le langage connu d'eux, c'est-à-dire, *romancialiter*, ou *in vulgari*. Nous avons vu ci-dessus qu'on le désignait encore sous le nom de langue laïque, par opposition au latin, langue de l'Église, seule en usage dans la liturgie et dans l'administration des sacrements.

Il ne faudrait pas conclure de là que les ecclésiastiques usaient aussi du latin dans les sermons qu'ils adressaient au peuple; au contraire, il est bien plus rationnel de penser que, dans leurs rapports non liturgiques avec les laïques, ils se servaient de l'idiome particulier à ceux-ci. Il est, du reste, infiniment probable qu'eux-mêmes ne parlaient pas usuellement une langue différente de celle des laïques, et qu'ils ne savaient du latin que ce qu'il en fallait pour remplir leurs fonctions. Mais la question de la langue employée, parmi nos ancêtres, pour les discours publics et les instructions religieuses, est trop grave et trop complexe pour que nous puissions entreprendre d'y toucher ici en passant.

L'identité de la langue provençale marseillaise avec celle de la *Vie de sainte Douceline*, est sensible, même de nos jours, à six siècles de distance. Nous pourrions rapporter ici un grand nombre de phrases de la Vie, qui, sauf quelques différences dans l'orthographe, sont telles qu'on les écrirait aujourd'hui. Contentons-nous de citer les suivantes. — *E cant la pensavan trobar jugant am los autres enfans, e l'anavan querent, trobavan la esconduda per pregar Dieu, en los plus secretz luecs de l'hostal* (p. 4. n. 4). — *Non volia penre ni retenir a si almorna que fos de trop gran pres* (p. 40. n. 5). — *E vai a son sepulcre* (p. 228. n. 13). — *En la qual avia gran fe e gran esperansa* (p. 228. n. 15). — *Non si podia clinar, ni si podia caussar* (p. 232. n. 20). — *E tor-*

net si a Dieu, am gran dolor de cor dels mals que fach avia (p. 238. n. 31) (1).

Qui pourrait hésiter à reconnaître là des fragments de notre provençal actuel? Il ne faut pas tenir compte des variations que la prononciation a fait subir à divers mots, car rien ne change si rapidement dans les langues, et nous n'aurions pas à remonter deux siècles pour en trouver de plus radicales dans la langue française. D'ailleurs, le changement de prononciation était déjà commencé au temps de de sainte Douceline, et sa Vie nous en fournit les preuves. Prenons pour exemples les mots *yeux*, *feu* et *lieu*, que le roman écrivit d'abord, conformément aux racines latines, *huols* (8.9), *fuoc* (12.1), et *luoc* (14.5). Ces formes se trouvent dans notre texte, et chacun peut les y voir. Mais on y trouve aussi des formes nouvelles, résultant de la substitution d'une voyelle faible à une voyelle forte, qui a donné *huels* (30.3) et *huell* (188.7), *fuec* (116.65) et *luec* (32.8). Ces formes étaient déjà usitées à Marseille au XIIIe siècle, et il n'a fallu que la chute de la consonne finale, pour produire les mots dont nous nous servons encore aujourd'hui, et que nous prononçons *ueil*, *fué* et *lué*.

Quand nous disons que la *Vie de sainte Douceline* nous a conservé la langue des Marseillais du XIIIe siècle, nous voulons parler de l'ensemble ; il y a lieu, en effet, à indiquer quelques exceptions qui nous semblent appartenir en propre à l'auteur qui l'a écrite, vu que nous ne trouvons pas ailleurs ces mêmes choses. Nous avons en vue, en disant ceci, certaines règles que Philippine de Porcellet paraît avoir introduites dans la composition de son ouvrage, tout en se servant de la langue usitée parmi ses concitoyens, et qui sont, on ne saurait le nier, des améliorations grammaticales et orthographiques.

(1) Dans toutes les citations que nous aurons à faire en cette partie, le premier chiffre indique la page, le second, le paragraphe.

Le premier des points à signaler concerne l'article défini. On est effrayé, en ouvrant une grammaire romane, du grand nombre de formes assignées à l'article, et il n'y a rien qui aide à faire un choix parmi ces nombreuses variétés. Diez indique comme régulières, pour le masculin, *lo*, aussi bien au cas sujet qu'au cas régime, et de même, *la* pour le féminin. Les autres formes seraient des altérations, des irrégularités, des exceptions.

Dans la *Vie de sainte Douceline*, l'article a toutes ses formes bien régulières, et l'on y trouve un système plus complet que partout ailleurs, servant à distinguer nettement le sujet du régime, dans chaque genre. Au singulier, le masculin a LE pour le cas sujet, et LO pour le régime; le féminin, à son tour, a LI pour le nominatif, et LA pour le cas oblique ; au pluriel, c'est LI et LOS pour les cas du masculin, et LAS pour le féminin, dans les deux cas. Pour nous borner à de courts exemples, nous avons : LE *malautz*, sujet, et LO *malaute*, régime (68.7.8) ; LE *pobols* et LO *pobol* (84.24) ; LE *reis* et LI *rei* (154.4) ; LI *vida* (1.1) et LA *vida* (16.8); LI *sancta maire* et LA *sancta maire* (26.1.9); LI *verme* (10.11) et LOS *vermes* (6.5) ; LI *vestir* (14.4) et LOS *vestirs* (18.8).

Cette distinction de cas et de genre, pour l'article, nous semble particulière à la *Vie de sainte Douceline*. Nous ne prétendons pas que chacune de ces formes ne puisse se rencontrer quelquefois ailleurs ; mais l'ensemble, formulé ainsi en système grammatical complet, nous paraît être le fait de notre auteur. Ce qui nous confirme dans cette pensée, c'est qu'elle a été si fidèle à suivre la règle qu'elle s'était fixée, que nous trouvons à peine dans tout son livre trois ou quatre exceptions, pour ce qui concerne l'article féminin LI, le plus rare de tous, à la place duquel s'est glissée irrégulièrement la variante LA.

Une autre remarque est à faire au sujet de l'orthographe adoptée par elle pour les adverbes en MENT, si nombreux en

provençal, comme dans le français, et qui se confondent, dans l'écriture et dans la prononciation, avec les substantifs non moins nombreux, qui ont la même désinence. Par une innovation heureuse, l'auteur de la *Vie de sainte Douceline* leur a enlevé le T final; elle l'a remplacé par une sifflante, que bien certainement la langue de nos pères faisait sonner avec force, et dès lors, ni les yeux ni l'oreille n'ont plus eu de peine à distinguer les noms qui se terminent en MENT des adverbes en MENS, devenus bien reconnaissables.

Une autre innovation est relative à la manière d'écrire deux adverbes qui se suivent immédiatement. On a déjà fait observer que, dans ce cas, divers auteurs traitent le premier des deux comme un adjectif, et lui en laissent la forme; le second seul reçoit la forme adverbiale. Au lieu de dire *suaument e bellament*, on a mis *suau e bellament*. Dans la *Vie de sainte Douceline*, c'est l'inverse qui est pratiqué, et avec plus de raison, nous semble-t-il. On commence par donner au premier adverbe sa forme adverbiale complète, et le second demeure écrit comme un simple adjectif, auquel l'œil et l'oreille, déjà avertis, appliquent aisément la syllabe finale du premier, dont il n'est séparé que par la conjonction copulative.

C'est ainsi que l'on a : *ardentmens e alegra* (120.69), *fermamens e segura* (160.15), *fizelmens e devota* (226.10), *hubertamens e clara* (130.10), *humillmens e devota* (22.4), *justamens e sancta* (2.1), *sanctamens e humil* (148.33), etc. Il en est de même au comparatif : *plus fizelmens e plus veraia* (22.4), *plus francamens e plus quiti* (22.2), *tan aondozamens e tan larga* (116.65), *tan autamens e tan clara* (152.1). Nous n'avons noté qu'une seule infraction à cette règle; c'est celle-ci : *pauramens e atempradamens* (46.11).

Il serait facile d'ajouter encore ici diverses observations de détail; mais n'ayant pas la certitude que les points à

relever soient proprement le fait de l'auteur de la Vie, nous préférons les renvoyer aux paragraphes suivants, où elles seront mieux à leur place.

II. — Rien de plus intéressant et de plus important, dans les langues romanes, que l'étude des règles de flexion des noms et des verbes, qui nous apprennent à connaître, dans ceux-là, les cas, les genres et les nombres, et dans ceux-ci, les temps, les modes et les personnes. Beaucoup de gens ne savent pas que, pour ce qui regarde la flexion des substantifs, l'ancien provençal suivait une règle diamétralement opposée à celle qui est en usage dans le provençal actuel. Habitués au mécanisme des langues modernes, ils croient facilement que la lettre *s*, qui chez elles est le signe du pluriel, n'a jamais eu d'autre emploi que de marquer la pluralité. Il en était pourtant tout autrement dans les langues anciennes, où chaque cas avait une flexion différente, et où l'*s* final se rencontrait autant au singulier qu'au pluriel.

Dérivé du latin, le provençal avait conservé, sinon tous les cas de la langue mère, du moins les deux principaux, le nominatif, ou cas direct, et l'accusatif, devenu commun à tous les cas obliques. Il y avait donc, dans le provençal, des mots ayant deux formes différentes, l'une pour le sujet, et l'autre pour le régime ; et ceux qui n'en avaient qu'une seule, se servaient de l'*s*, non pour marquer le pluriel, mais pour différencier le sujet du régime. Pour ne parler que des mots de la deuxième déclinaison, la plus nombreuse, et contenant presque tous les noms masculins, la règle était (1) que le nominatif singulier avait l'*s*, et les cas obliques ne l'avaient pas ; au pluriel, au contraire, le nominatif était sans *s* et les

(1) Faidit. *Gramm. prov.* « No se pot conoisser ni triar l'accusatius del nominatiu, si no per zo quel nominatius singulars, quan es masculis, vol *s* en la fi, e li autre cas nol volen ; el nominatius plurals nol vol, et tuit li altre cas volen lo en lo plural. »

autres cas la recevaient. Ainsi l'*s* était le signe distinctif du nominatif singulier, et des cas obliques du pluriel. Voyons comment s'est comportée à cet égard l'auteur de la *Vie de sainte Douceline.*

Il n'est pas permis de douter qu'elle n'ait connu la règle de l'*s*, car elle l'a appliquée avec la plus grande précision dans une infinité de passages ; preuve certaine qu'elle était alors en vigueur dans la langue marseillaise. Nous en avons l'assurance dès sa première phrase, où l'*s* nominatif est partout à sa place : *Un*s *om*s *fon de la ciutat de Dinha*, *gran*s *e rix mercadier*s (2.1). Il en est de même dans celles-ci, et dans bien d'autres que l'on retrouvera sans peine : *Le san*s *hom*s *sos frayre*s (16.7). — *Un*s *gran*s *ric*s *hom*s (46.12). — *Le leugier*s *perdon*s (54.11). — *Cant le noble*s *hom*s *auzi* (74.8). — *Tan gran*s *era le pobòl*s (84.24). — *Con si fossa un*s *angel*s (84.24). — *Un*s *devotz fraire*s *le cal*s *era lector*s (88.29). — *Con fon fatz novel*s *hom*s (100.46). — *Sonet le sentz de Salvaterra* (110.59). — *Que le ver*s *Dieu*s *el verai*s *hom*s *nasquet* (130.10). — *San*s *Paul*s *dis* (160.15). — *Le paire*s *e li maire*s *torneron si* (230.17).

Par contre, les nominatifs pluriels sont régulièrement dépouillés de l'*s*, qui est réservé à leurs accusatifs, comme en font foi les passages suivants, parmi tant d'autres : *Tan aut e tan meravillos eran li sieu glorios raubiment* (82.20). — *Tut li maistre ni li lector de Paris non pogran* (90.32). — *Li fraire dizian* (94.37). — *E adoncs li fraire responderon li tut... E li fraire cantavan... E li fraire seguian la* (120.70). — *Procession aquella que li sant angel feron à la Verge Maria* (120.70). — *Mot soven eran li sieu ver raubiment* (122.75). — *Vesitacions que li sant angel li fazian* (128.5).

Les infinitifs employés comme sujets prennent l'*s* de flexion : *Aquel batre*s *li fon huccaison* (50.5). — *Neis manjar*s *e beure*s *li era oracion* (70.2). On a signalé les mots *paire* et *maire* comme ne recevant pas l'*s* nominatif ;

mais on a déjà pu voir qu'il n'en est pas ainsi dans notre texte. Il est vrai que le mot *maire* est presque toujours invariable au cas sujet du singulier, quand il s'applique à la Sainte, appelée presque invariablement *li sancta maire* ; mais il n'en est pas de même quand il s'agit d'une autre, et nous l'avons trouvé une trentaine de fois écrit *li maire*s. Le mot *Verge* au contraire ne fléchit presque jamais ; dans deux cas seulement, on voit apparaître *li Verge*s (130.8.11).

L'*s* de flexion est souvent remplacé par le *z*; quand il suit un T, comme dans : *prelat*z (84.22), *det*z (92.35), *esperit*z (58.2), *devot*z (88.29), *vertut*z (58.3), on peut dire que c'est la règle. Ce changement est rare après d'autres lettres ; nous avons cependant : *fag*z (72.3), *nueg*z (56.13), *refug*z (70.2), *puec*z (132.12), *dich*z (74.7), *gauch*z (206.15). Comme on le voit, ce sont les lettres C, CH, G, qui ont attiré le Z.

Il nous paraît tout-à-fait inutile que nous nous arrêtions à faire voir l'application de la seconde partie de la règle, c'est-à-dire, à montrer les cas obliques du singulier privés de l'*s* de leur nominatif, et ceux du pluriel portant cette même lettre que leur nominatif n'a pas. Mais il nous sera permis de regretter que nous ne possédions plus l'original de la *Vie de sainte Douceline*, pour y trouver l'explication d'un assez grand nombre d'infractions que le texte actuel renferme. Bien que ce soit un système trop commode de rejeter les irrégularités sur le compte d'un copiste, il nous paraît bien difficile qu'on puisse les attribuer à un auteur qui a donné tant de preuves d'intelligence, et nous n'avons pas d'autre moyen d'expliquer leur présence dans son ouvrage.

Nous avons dit qu'il y avait des noms qui indépendamment de l'*s*, avaient une double forme, dont l'une servait pour le cas direct, et l'autre pour les cas obliques. Voici ceux qui se rencontrent dans le présent livre : *Le com*s (90.33), ou *le comp*s (34.10), devient au régime *com*TE (96.40)

et *compTE* (36.13). — *L'enfAS* (34.10) fait à l'accusatif *l'enfANT* (130.10). — *Homs* (2.1) fait *homE* (50.4) et *omE* (132.11). — *Malautz* (68.7), ou *malaut*, fait *malautE* (68.8) et *malaut*, et à tous les cas du pluriel, *malautES* (64.1,200.2). — *Le SenhERS* (8.7), qui s'écrit aussi *seinhers* et *seinnhers*, fait *senhOR* (40.3), *seinhor* et *seinnhor;* et son vocatif conserve la flexion du sujet, *senhER* ou *seinher*. — *SorrES* (36.12), que nous trouvons au nominatif, en même temps que *sorrE* (224.6) et SEROR (226.9), donne à l'oblique, *sorOR* (218.34), et au pluriel, *sorrES* (16.7,96.40). — *Pobols* paraît n'avoir eu qu'une forme, car nous le trouvons employé au sujet et au régime, et il en est de même de *decipols*, et probablement d'*apostols*. Ajoutons enfin *bras* ou *bratz* (114.63), dont le pluriel a *brasSES* et *braISSES* (94.39) ; *lum*, qui donne *lumE* (86.28), et au pluriel, *lums* (200.4) et *lumES* (210.19) ; et *osSES* (170.10), pluriel de *os*.

La loi est la même pour les adjectifs que pour les noms ; il est inutile d'insister, si ce n'est pour signaler les doubles formes de quelques comparatifs : *majORS prioressa* (232.22) et *majERS prioressa* (212.23), tous les deux au nominatif ; *fraire menOR* (242.36) et *fraire menRES* (240.35), tous deux aussi au cas sujet, et *miellERS femena* (246.2).

Le pronom personnel est *ieu*, *tu*, *el* et *illi*. Au masculin, celui de la troisième personne ne varie guère que pour devenir *ell*, en redoublant la consonne. Le pronom féminin, au contraire, varie beaucoup ; la forme régulière et la plus fréquente est *illi* ; mais on trouve successivement, par la suppression de la voyelle, *ill* et *il*, et aussi par l'addition d'un *h*, *illh* et *ilh*. Ce pronom féminin ILLI est à peu près inconnu aux grammairiens de la langue romane ; il est évidemment corrélatif à l'article féminin LI dont l'usage constant et régulier est un des faits particuliers à l'auteur de la *Vie de sainte Douceline*. Il lui appartient donc aussi.

Il en est de même du pronom relatif féminin, *aquilli*,

aquill, presque inconnu aussi, et provenant de la même source. Nous trouvons successivement : *aquilli unitatz* (146.32), *aquilli moria* (ibid.), *aquilli flairors* (172.11), *aquill donna* (168.6), *aquill sancta arma* (192.13), *aquil Maragda* (234.25). Il faut encore noter le pronom féminin *aquisti*, *aquist*, formé toujours par la substitution de l'I à l'E. A la place de ces formes, les grammairiens marquent généralement *aquel*, *aquella*, *aquest*, *aquesta*. Dans notre texte ce sont là des formes masculines, ou réservées aux cas obliques ; les formes féminines, au cas sujet, sont celles que nous avons relevées, et se distinguent par l'emploi de l'I, la lettre E servant pour l'autre genre. C'est en vertu du même principe, que nous rencontrons ailleurs *cill* (182.26) et *l'autri* (176.17), au nominatif féminin.

Nous terminerons par une observation sur une forme assez peu commune du pronom *meteis* ou *mezeis*, qui dans la *Vie de sainte Douceline* est généralement écrit *mez*EUS et *mez*EUSSA. On y voit tour-à-tour : *aisso mezeus* (60.4), *per si mezeus* (174.17), *aquell mezeus enfant* (230.18), *si mezeussa* (72.4), *en la gleiza mezeussa* (74.7), *de la cieutat mezeussa* (76.9), *a la taula mezeussa* (82.18). Les formes *mezeis* et *mezesma* n'ont pas disparu, mais les autres cherchent à prévaloir, et la même tendance se manifeste dans l'adverbe *aqui*EUS, qui revient bien des fois, et dans le pronom EUSSA (60.3). Ce dernier vient, à n'en pas douter, du pronom latin *ipsa*, comme *mezeus* et *mezeussa* viennent de *met* ajouté à *ipsum*, *ipsam*, étant presque toujours aux cas obliques, et *aquieus*, de *hic ipsum*. Ici l'U l'a emporté sur l'I, et ce ne sont pas les seuls cas où cette substitution se soit produite.

III. — Les règles de flexion des verbes nous arrêteraient fort peu de temps, si nous n'avions à relever un certain nombre de faits, desquels il résulte que la *Vie de sainte Dou-*

celine suit, pour les conjugaisons, quelques principes peu usités chez les autres, ou même opposés aux règles habituelles. Que l'on appelle cela des irrégularités, des fautes même, si l'on veut; pour nous, ces différences sont des nuances particulières à notre vieil idiome marseillais, et à ce titre, notre devoir est de les enregistrer, à mesure que nous les constatons; ce que nous ferons, en suivant l'ordre des temps et des modes.

Au présent de l'indicatif, la première personne du singulier perd régulièrement la voyelle finale, et se termine par une consonne, *chant*, *vend*, *part*. Ici, au contraire, la voyelle I accompagne le radical, pour servir d'appui à la consonne, et produit une forme qui manque la plupart du temps, dans les autres textes : *Jeu am*I (216.31), *ieu t'aport*I *gazinh* (6.5), *ieu... non lo plannh*I, *nil plor*I (62.7).

Toutes les secondes personnes du pluriel s'écrivent partout avec la finale TZ, qui est une contraction de la syllabe latine TIS, et c'est, dans plusieurs cas, le seul moyen de les distinguer de la seconde personne du singulier. Dans notre Vie, la contraction TZ est tenue pour non avenue, ou comme étant tombée en désuétude, et cette seconde personne finit, à-peu-près partout, par un simple *s*, à tous les temps et à tous les modes, sans distinction de conjugaisons. C'est ainsi que l'on a : *Non auz*ES (110.57), *av*ES (96.40), *demand*AS (216.30), *dig*AS (118.68), *enebri*AS (108.56), *giqu*ES (192.12), *intr*AS (110.57), *laissar*ES (192.12), *recull*ES *vos* (108.57), *ser*ES (110.57), etc. Le passage suivant fait exception : *Est*ATZ, *filhas*, *est*ATZ *en la humilitat* (30.5); mais il est le seul où la règle commune ait reçu son application, et, conformément au système prédominant, il est immédiatement suivi dans le même discours, des formes toutes différentes : *non vull*AS, *si viv*ES, *vos cambiar*ES, *que dev*ES, *ten*ES, *estudi*AS, *sapi*AS, *vos esfors*AS, et de l'auxiliaire EST, pour ETZ, répété plusieurs fois.

En présence d'une telle persistance, nous ne pouvons ne pas faire observer que le provençal moderne de notre pays écrit aussi cette même personne par un *s*. On voit, par les exemples rapportés, que cette coutume date de loin : ce n'est point une innovation, mais une tradition maintenue. La troisième personne plurielle du même temps, à la première conjugaison, finit toujours régulièrement par AN, comme *represent*AN, *figur*AN (58.1), jamais par ON, ni par EN, qui donnent des sons moins pleins.

Au parfait de la troisième conjugaison, la troisième personne du singulier demeure fidèle à la règle générale, et finit par la voyelle I, jamais par IT, comme dans certains auteurs. On a donc constamment : *auz*I (62.7), *part*I (90.32), *sent*I (76.10), *sufr*I (44.11), *vest*I, *envest*I, *revest*I (40.3.4). Malgré la confusion qui s'établissait par là entre la première et la troisième personne, le T du latin s'est effacé pour ne laisser subsister, comme finale, que l'I accentué.

La même préférence pour la lettre I, que nous avons déjà remarquée, a fait adopter au présent du subjonctif de la première conjugaison, une forme insolite, qui n'est pas la terminaison normale. La troisième personne du singulier, au lieu de finir en E, comme la règle le prescrit, fléchit en I. Ainsi : *s'alegr*I (220.1), *que non quaia ni aros*I (54.10), *per so que li don*I (178.20), *per que ren non hi dupt*I (246.43), *que fizelmens persever*I (214.27), *que lo ti salv*I (224.6), *rennembr*I *lur* (246.2). Quant à la troisième personne du pluriel, nous trouvons deux fois la finale irrégulière ON : *E alegr*ON *si fort en nostre seinhor... Ar s'esfors*ON *las filhas de ressemblar lur maire* (246.1).

L'imparfait du subjonctif, dans toutes les conjugaisons, nous présente aussi, à la troisième personne des deux nombres, des finales qui diffèrent des formes communément adoptées. Tandis que la règle veut que ces personnes fléchissent en ES et ESSEN, ou IS, ISSEN, nous avons, presque

constamment, dans la Vie de sainte Douceline : ESSA, ESSAN, ou ISSA, ISSAN. En voici quelques exemples, choisis parmi cent autres : *aguess*A (188.8), *s'en anness*A (188.6), *intress*A (52.7), *poguess*A (34.10), *tenguess*A (52.8), *aguess*AN (30.4), *amess*AN (40.3), *crezess*AN (80.17), *parless*AN (88.29), *rendess*AN (182.26), *defalliss*A (88.28), *partiss*A (108.56), *sentiss*A (72.2), *viss*A (108.55), *auziss*AN (56.14), *fugiss*AN (22.2), *hubriss*AN (68.7), *viss*AN (86.26), *foss*A (28.3), *foss*AN (6.5). Dans une seule phrase, cette finale se rencontre quatre fois : *Dis lur que totas prezess*AN *deceplinas, e dejuness*AN, *e que ploress*AN, *e cridess*AN *a Dieu totas misericordia* (60.4).

Il y a pourtant cette différence entre le singulier et le pluriel, que, dans le premier, la forme ESSA, qui est assez commune, n'a pas fait disparaître la finale en ES, laquelle apparaît encore fréquemment, de sorte que les deux formes s'entremêlent parfois dans le même passage. Il n'en est pas de même au pluriel ; ici la terminaison usuelle a disparu, et la forme ESSAN, que l'on appellera anormale, puisque des grammairiens l'ont proscrite, a entièrement prévalu, et règne seule. Nous n'avons pas rencontré une seule fois ESSEN ou ISSEN; partout l'A domine. Il y a bien une variante, dans un cas unique, pour cette troisième personne plurielle de l'imparfait du subjonctif; mais elle est en ON, et s'écarte par conséquent aussi de la règle : *E per ren que fezess*ON, *non la podian moure* (104.51).

Les remarques que nous venons de faire sont communes aux verbes à flexion faible, et aux verbes à flexion forte. Quant à ces derniers, nous aurions bien voulu insérer ici la liste complète de tous ceux qui paraissent dans la Vie de sainte Douceline, parce qu'il est extrêmement utile d'en connaître les formes diverses, dont plusieurs sont fort rares. Mais beaucoup de ces verbes n'ayant ici qu'un petit nombre de leurs formes, et plusieurs motifs nous empêchant de nous

étendre trop, nous nous contentons de donner les verbes auxiliaires, et les principaux des verbes forts, en choisissant de préférence les moins incomplets.

Aver. Ind. prés. *Ai*, *has. as*, *ha. a*, *avem*, *aves*, *an*. Imp. 2 p. s. *Avias*, 3. *avia. avie*, 1 p. pl. *aviam*, 3. *avian*. Parf. 3 p. s. *Ac*. 1 p. pl. *aguem*, 3. *agron*. Fut. 1 pp. *Aurai*, *aurem*. Subj. pr. 2 p. s. *Aias*, 3. *aia*, 3 p. pl. *aian*. Imp. 3 pp. *Agues. aguessa*, *aguessan*. Cond. 3 pp. *Agra*, *agran*. 2 Cond. 3 p. s. *Auria*. Part. pas. *Agut*, *aguda*.

Esser. Ind. pr. *Sui*, *est. iest. sies*, *es*, *siam*, *est*, *son*. Imp. 3 pp. *Era*, *eran*. Parf. 3 pp. *Fon. fonc*, *foron*. Fut. *Serai*, *seras*, *sera*, *serem*, *seres*, *seran*. Subj. pr. 3 pp. *Sia*, *sian*. Imp. 3 pp. *Fos. fossa*, *fossan*. Cond. 3 p. s. *Fora*. 2 Cond. 3 pp. *Seria*, *serian*.

Dever. Ind. pr. 1 p. s. *Dei*, 3. *deu*, 1 p. pl. *devem*, 2. *deves*. Imp. 3 pp. *Devia*, *devian*. Subj. pr. 3 p. s. *Deia*. Imp. 3 pp. *Degues*, *deguessan*. Cond. 3 p. s. *Degra*.

Dire, dir. Ind. pr. 1 p. s. *Dic*. Imp. 3 pp. *Dizia*, *dizian*. Parf. 3 pp. *Dis. diis. dihs*, *disseron*. Fut. 3 p. pl. *Diran*. Subj. pr. 2 p. pl. *Digas*. Imp. 3 pp. *Disses*, *dissessan*. Part. pr. *Dizent*. Passé. *Dig*, *dich*.

Far. Ind. pr. 1 p. s. *Fas*, 3. *fa*, 3 p. pl. *fan*. Imp. 3 pp. *Fazia*, *fazian*. Parf. 3 pp. *Fes*, *feron*. Fut. 3 p. s. *Fara*. Subj. pr. 3 p. s. *Fassa*. Imp. 3 pp. *Fezes. fezessa*, *fezessan*. Cond. 3 p. s. *Fera*. 2 Cond. 3 p. s. *Faria*. Impér. 2 p. s. *Fai*. Part. pr. *Fazent. fazen*. Passé *Fag. fach. fatz*, *facha*.

Poder. Ind. pr. 2 p. s. *Podes*, 3 *pot*, 1 p. pl. *podem*, 3 *podon*. Imp. 3 pp. *Podia*, *podian*. Parf. 3 pp. *Poc*, *pogron*. Fut. 2 p. s. *Poiras*, 3 *poira*. Subj. pr. 3 p. s. *Puesca*, 1 p. pl. *puscam*. Imp. 3 pp. *Pogues. poguessa*, *poguessan*. Cond. 2 p. s. *Pogras*, 3 *pogra*, 3 p. pl. *pogran*. 2 Cond. 3 p. s. *Poiria*. Part. pas. *Pogut*.

IV. — S'il fallait une preuve de plus pour démontrer que le provençal dérive du latin, elle nous serait fournie par la *Vie de sainte Douceline*, dans laquelle la parenté des deux langues et la filiation de la seconde se font voir même aux yeux les moins clairvoyants. Presque tous les mots chez elle sont empruntés à la langue latine ; et si ce n'étaient les lois phoniques et les procédés de transformation qui ont changé un mot latin en un mot provençal, en le défigurant plus ou moins, il n'y aurait aucun besoin d'insister là-dessus, tant l'évidence serait complète. Mais comment pourrait-on ne pas reconnaître l'origine d'un grand nombre d'expressions qui, pour devenir provençales, n'avaient subi presque aucune modification ?

Nous avons d'abord tous les noms neutres de la seconde déclinaison, qui avaient passé dans la nouvelle langue, en supprimant simplement la finale *um :* Beneficium, *benifici* ; cilicium, *cilici* ; studium, *estudi* ; evangelium, *evangeli* ; martirium, *martiri* ; negotium, *negoci* ; oratorium, *oratori* ; remedium, *remedi* ; somnium, *sompni* ; testimonium, *testimoni*, etc. Diverses autres séries sont entièrement latines, comme : *bontat*, *caritat*, *ciutat*, *majestat*, *nativitat*, *pietat*, *sanctitat*, *segurtat*, *unitat*, *voluntat*, etc. ; ou encore : *affliction*, *benediccion*, *convercion*, *devocion*, *encarnacion*, *oracion*, *revelacion*, *temptacion*. Il n'y a qu'à rendre à tous ces mots la finale accusative *em*, qu'ils ont laissé tomber, comme syllabe atone, pour avoir droit de cité chez nous, et l'on a autant de noms latins. Il y a bien moins à faire pour les noms féminins de la première déclinaison, car ils sont venus à nous sans changement aucun : *abstinencia*, *constancia*, *diligencia*, *instancia*, *licencia*, *paciencia*, *reverencia*, *sciencia*, etc.

Quelques-uns des mots que nous venons de citer, ont éprouvé, de plus que les autres, de légères modifications qui ne les rendent point méconnaissables. *Bontat* et *ciutat* ont perdu leur I médial non accentué, et dans le second l'U con-

sonne est devenu U voyelle. *Segurtat* a de même perdu son I bref, et la forte C s'est adoucie en G. C'est la tendance générale. De même *aitueri* (228.15) s'est formé d'*adjutorium*, après l'apocope de l'*um* final, par la chute du D et de l'U, et la diphtongaison de l'O en UE.

Un fait extrêmement fréquent dans la *Vie de sainte Douceline*, c'est le changement en Z du D placé entre deux voyelles. A côté des verbes : audire, *auzir* ; cadere, *cazer* ; credimus, *crezem* ; obedire, *obezir* ; sedebat, *sezia* ; videre, *vezer*, etc., viennent les noms : gladius, *glazis* ; judicium, *juzizi* ; laudatio, *lauzor* ; medullas, *mezollas* ; radix, *razis* ; vidua, *vezoa*, et une infinité d'autres.

Le verbe *benedicere* n'a pas seulement transformé son D en Z, ce qui nous aurait donné *benezir*, mais par une métathèse, qui est constante dans la *Vie de sainte Douceline*, l'N et le Z ont échangé leur poste, et nous avons partout, *bezeni* (148.33), *bezenis* (224.7), *bezenet* (100.46), *bezeneta* (100.44), et *bezenidas* (148.35). C'est le même procédé par lequel le latin avait formé *lapidicina*, pour *lapicidina*.

Une autre transformation non moins constante dans cette Vie, c'est celle de l'M en sa voisine N, dans le verbe *nembrar*, qui a donné *nembrava* (162.18) et *nembret* (106.54). Cette mutation s'est étendue aux composés *renembrar* et *desnembrar* (24.7), à tous les temps, et au nom *renembransa*, toujours employé sous cette forme. Le mot *nembres* (164.2) lui-même a suivi l'exemple. Diez a déjà signalé ce fait, et cité des exemples dans l'espagnol et le portugais. M. Meyer, qui a corrigé ceci comme une faute, a ajouté toutefois, *si c'en est une*. (*Les Dern. Troub.*, p. 102).

Remarquons encore un échange de voyelles, dans la locution si souvent employée par l'auteur de la Vie, SA *dis*, SA *dizia*, au lieu de so *dis*, so *dizia*. Cela revient tant de fois à côté de cinq ou six exceptions, que nous ne pouvions prendre sur nous de corriger cet idiotisme.

L'orthographe était loin d'être fixée dans le provençal du XIIIe siècle ; nous en avons déjà vu des exemples, et nous pourrions y en ajouter bien d'autres. Plusieurs mots s'écrivent successivement de diverses manières. Ainsi, nous voyons : *Adons*, *adoncs* et *adonquas;* — *Ancaras*, *ancara*, *anquara*, *ancars* et *anquars;* — *Puectz*, *puecz* et *puei;* — *Penitencia*, *penetencia*, *penedencia* et *penedensa*. Dans les féminins en *cia*, le c est souvent remplacé par le T : *Obediencia obedientia;* comme le c dur l'est par le Q : *Cais quais*, *cal qual*, *cavall quavall*. Devant l'A, les lettres C, G et Q, tantôt excluent l'U, tantôt le reçoivent, et dans ce cas, le C cède la place au Q : *Aiga aigua*, *boca boqua*. L'E et l'I se mettent l'un pour l'autre : *Deceplinas deciplinas*, *decipols dicipol*, *relequias reliquias*, *trenetat trinitat*. L'H est le plus souvent indifférent ; on l'écrit ou on l'omet, sans motif : *Abiti habiti*, *om hom*, *ora hora*, *ostia hostia*, *uberta hubrent*, *onrada honrada*, *uei huei*, et les monosyllabes *hi*, *ho*, *hon*, ou *i*, *o*, *on*.

Le redoublement des lettres est très fréquent, surtout pour L, N et S, et ne doit le plus souvent avoir eu aucune influence sur la prononciation. *Avall*, *cumenall*, *esperitall*, *aquell*, *bell*, *castell*, *capitoll*, *coll*, *doll*, *Karlle*, *parllar*, ne devaient pas se prononcer autrement que s'ils avaient eu un seul L. Le mouillement était indiqué par l'insertion d'un I ou l'addition d'un H, sans qu'il fût besoin d'une double lettre. Il faut dire la même chose pour le double N, dont la répétition n'était pas réclamée pour en faire un N mouillé, puisque l'H remplissait ici le même office. Sans contredit, *senhal* se prononçait comme *seinnhal*, et *senhor* comme *seinnhor*. Enfin la répétition de l'*s* ne paraît pas non plus avoir été requise pour en renforcer le son, puisque nous trouvons *doussor* et *dousor*, *doussas* et *dousas*, *forssa* et *forsa*.

V. — Il ne nous reste plus qu'à exposer la méthode que nous avons suivie pour la publication de la *Vie de sainte*

Douceline. Ce n'est pas sans répugnance que nous avons mis la main à une œuvre difficile, qui aurait exigé plus de connaissances que nous n'en avions. Nous regrettons vivement qu'un savant professeur, qui avait annoncé, il y a plus de dix ans, le projet de publier cette Vie, ne l'ait pas réalisé ; car si M. Meyer avait exécuté ce qu'il se proposait de faire, il y aurait eu profit pour tout le monde, et pour nous aussi. A défaut, ayant dû étudier ce document pour notre hagiographie provençale, et n'espérant pas pouvoir faire entrer un texte si considérable dans notre collection, nous nous sommes décidé à le publier à part.

Comme il s'agissait d'une première édition, nous avons tenu à reproduire la Vie provençale de sainte Douceline, telle qu'elle nous est parvenue, sans nous permettre d'y rien changer, que le lecteur n'en soit averti. Le texte que nous avons livré à l'impression, est donc la reproduction scrupuleuse du Manuscrit, sauf les modifications suivantes.

La division en Chapitres appartient à l'auteur, mais non la subdivision en paragraphes. Celle-ci n'existe à peu près pas, et la ponctuation étant extrêmement irrégulière, et la coupure des mots fort arbitraire, la séparation des phrases n'avait rien de régulier ni de correct. Il nous a fallu tout refaire à neuf ; et, que nous ayons bien ou mal réussi, nous en portons la responsabilité. Nous avons numéroté les chapitres et les paragraphes, pour rendre les citations possibles, et les vérifications faciles.

Quant au texte lui-même, nous le donnons tel que nous l'avons trouvé dans le Manuscrit. Lorsqu'il a été nécessaire d'y ajouter une lettre, une syllabe, un mot, nous les avons placés entre crochets, pour que l'on sût que ce sont des additions. Lorsqu'il a fallu, au contraire, changer ou retrancher quelque chose dans le texte, nous l'avons toujours indiqué, et nous avons donné en note le mot que nous avions modifié. Nous n'avons pas sciemment changé

une lettre, sans le dire ; de sorte que l'on pourra toujours contrôler ce que nous avons fait, et nous corriger, dans le cas où nous nous serions trompé.

Nous avons généralement suivi le système adopté par les maîtres de la langue romane dans leurs récentes publications, particulièrement pour ce qui regarde les articles et pronoms appuyés, nous gardant bien de les détacher des mots qui les ont attirés, en leur faisant perdre leurs voyelles.

Notre traduction n'est point une traduction littérale. Nous nous sommes efforcé de serrer de près notre texte, le plus que nous pouvions, sans nous astreindre à le rendre mot à mot. Nous aurions cru, en procédant autrement, faire une chose inutile pour les savants, supposé qu'aucun d'eux jette les yeux sur notre livre, et fastidieuse pour tous les autres. Nous avons cherché une méthode intermédiaire : aurons-nous réussi à la trouver?

En terminant, nous déclarons, pour obéir aux décrets d'Urbain VIII, qu'en publiant les faits merveilleux contenus dans cette Vie, et les éloges donnés à sainte Douceline, nous n'entendons leur donner qu'une valeur historique, indépendante de celle que leur procurerait l'examen et la confirmation de l'Église. Nous avons, du reste, soumis notre travail à notre chef hiérarchique, dont l'approbation beaucoup trop flatteuse nous récompense abondamment de nos peines. Nous nous réjouissons d'avoir sauvé de l'oubli une Vie si précieuse, et nous espérons que ceux qui la parcourront nous sauront gré de l'avoir mise sous leurs yeux.

Marseille, 31 août 1879.

LI VIDA

DE

LA BENAURADA

SANCTA DOUCELINA

MAYRE

DE LAS DONNAS DE ROBAUT.

(*fol.* 1) En nom de Nostre Senhor acomensa li vida de la benaurada sancta Doucelina, mayre de las donnas de Robaut.

I

Le premiers capitols es de la sieua conversacion en abiti seglar, e de son comensament cant a sos parens.

1. Uns homs fon de la ciutat de Dinha, grans e rix mercadiers, le cals avia nom Berenguier. Aquest ac moller per nom Huga, ques era de Barjols, femena de vertat; e amdui foron bons e drechuriers en la lei de Nostre Senhor. Vivian justamens e sancta en lur estament, e lialmens gardavan et azimplian los mandamens de Dieu; car am gran pietat e am misericordia los paures acullian, els malautes els dezaizatz servian en lur hostal, e lur aministravan de lurs causas largamens, am gran compassion, e en las sanctas obras de pietat despendian so que Dieus lur donava.

2. E car, segon la garentia de Crist qu'es testimoni de vertat, de bona razis ieis bons albres, e tuh li fruc son bon; car li pairon eran verai, li enfan foron bon, e drechurier, e sant, que per la gran larguesa de la bontat de Dieu fo[ro]n fag d'aquestos bons pairons.

Au nom de Notre Seigneur, ici commence la vie de la bienheureuse sainte Douceline, mère des dames de Roubaud.

CHAPITRE PREMIER

Le premier chapitre traite de sa manière de vivre en habit séculier, et de son origine par rapport à ses parents.

Il y eut un homme de la ville de Digne, grand et riche marchand, qui se nommait Bérenguier ; il eut pour épouse une femme vertueuse nommée Hugue, qui était de Barjols ; et tous les deux furent bons et justes dans la loi de Notre Seigneur. Ils vivaient justement et saintement selon leur état, gardant et observant loyalement les commandements de Dieu. Ils accueillaient les pauvres avec beaucoup de pitié et de miséricorde, servaient dans leur maison les malades et ceux qui souffraient, et leur distribuaient généreusement de leurs biens, avec une grande compassion, dépensant en œuvres de piété ce que Dieu leur donnait.

Et comme, selon la parole de Jésus-Christ qui est un témoignage de vérité, d'une bonne racine sort un bon arbre, dont tous les fruits sont bons, les parents étant vertueux, les enfants qui par la grande largesse de la bonté de Dieu naquirent de cette race excellente, furent bons, justes et

Car vivian sanctamens, porteron per la lur sanctitat doas grans lumnieras a Nostre Senhor, que resplandiron e la nueg e lo jorn; so es a saber, fraire Hugo de Dinha, de reverent memoria, le quals fon fraires menres, e en l'orde de sant Frances mot ardens predicaires de la vertat de Crist. E fon sa predications luzens e escalfans aissi con le solels; car am gran meravilla convertia las gens a servir Dieu, e a giquir lo mont. Car per clardat de vida e per perfection, a peccadors e a drechuriers luziron aquist dui, e foron resplandor de tota sanctitat, e per eissemples de vertat resplandiron, e allumeneron estament de sancta penedensa.

3. Li segona lumniera, non mens luzens per sanctitat de vida, fon ma dona sancta Doucelina de Dinha, li quals fon mot dousa e dinha, per so car Dieus la vizitet en benedictions de doussor. En la etat de sa enfansa, que non sabi-(*fol.* 2)-a ancars oracions ni letras, el temps ques abitavan el castel de Barjols, per ensenhament de Dieu ilh s'en anava en las terrassas de l'alberc de son paire, e desus las peiretas que trobava el sol, metia sos ginols nus, e jonhia sas mans a Dieu, e esgardava sus al cel, e non sabia ren dire. Que non era mais uns demostramens que Dieus fazia d'ella, del gran excercici d'oracion que devia aver; e mostrava gracia de contemplacion meravillosa que devia far el cel; que enans que saupes ben parlar, fazia signe d'oracion, e mostrament de contemplacion al cel, aissi com drechamens devia le sieu cor totz entendre sus puramens a Dieu.

4. E on mais creissia en son entendement, mais si donava a pregar Dieu, e a oracion; e cant la pensavan trobar jugant am los autres enfans, e l'anavan querent,

saints. Vivant saintement, ils donnèrent par leur sainteté à Notre Seigneur, deux grandes lumières qui resplendirent le jour et la nuit, à savoir : frère Hugues de Digne, de vénérable mémoire, qui fut frère mineur, et ardent prédicateur de la vérité de Jésus-Christ, dans l'ordre de Saint-François. Sa prédication fut luisante et échauffante comme le soleil, car elle amenait merveilleusement les hommes à servir Dieu, et à quitter le monde. Tous deux, par l'éclat de leur vie et leur perfection, brillèrent aux yeux des pécheurs et des justes ; ils furent la splendeur de toute sainteté, et par leurs exemples de vertu resplendirent et éclairèrent l'état de la sainte pénitence.

La seconde lumière, non moins luisante par la sainteté de sa vie, fut Madame sainte Douceline de Digne, qui fut très-douce et très-digne, car Dieu la visita par les plus douces bénédictions. Dès sa plus tendre enfance, lorsqu'elle ne savait encore ni prières ni lettres, du temps qu'ils habitaient Barjols, elle s'en allait guidée par l'impulsion divine, sur les terrasses de la maison de son père, s'agenouillait à nu sur les petites pierres qu'elle y trouvait, joignait ses mains vers Dieu, et tournait ses regards au ciel, ne sachant rien dire. C'était une démonstration que Dieu faisait en elle du grand exercice de l'oraison auquel elle devait se livrer, et cela indiquait la grâce de la merveilleuse contemplation qu'elle devait faire vers le ciel ; puisque, avant qu'elle sût bien parler, elle produisait les signes de l'oraison et de la contemplation, montrant ainsi avec combien de droiture et de pureté son cœur devait se porter tout entier vers Dieu.

Plus elle croissait en intelligence, plus elle s'adonnait à prier Dieu et à faire oraison ; et quand on croyait la trouver jouant avec les autres enfants, et qu'on allait à sa recherche,

trobavan la esconduda per pregar Dieu en los plus secretz luecs de l'hostal. Queria volentiers luocs solitaris on poguessa orar; e al mais que podia, s'escondia, que non fos vista en sa oracion. Cascun jorn, aquist verge annet de ben en miels; e aissi cant creissia d'etat, creissia en vertutz, e en bonas costumas. Ill era de gran obedientia al payre e a la maire, e voluntiers fazia lur mandament. Cant li maires fon morta, muderon si az Ieras, e aqui abiteron per azenant tostemps.

5. Le paires volia qu'illi servis los paures qu'el costumava per amor de Dieu tenir en son hostal; els malautes els dezaisatz que trobava per las carrieras, ho per vias, aduzia le bons homs, dizent : « Filla, ieu t'aduc e t'aporti gazinh. » Illi recebia los alegramens, am gran humilitat, obezent al mandament del payre; e lur menistrava ab gran devocion, e non temia sosmetre son cors a totz servizis que lur fossan mestier. Illi, per amor del Senhor, lur lavava los pes, e lur trazia los vermes de las cambas e de la testa, mot soven, e curava lurs plagas. On plus orribles eran, ni plus feresos de greus malautias e de plagas, plus fort s'encorajava a servir los, e plus fort en curava; e am gran caritat, cant (*fol.* 3) non podian anar, e illi los portava.

6. Una ves, li venc uns paures mot dezaisatz, e fon fort malanans; e fazia si portar az ella, tant era dezanatz. E illi servi lo am gran misericordia, aissi cant costumava. E le malautz reques li per gran necessitat que li era, li menes la man per las costas. E illi adoncs cant ho auzi, enferezi tota de gran vergonha e de gran honestat, e estet en si de lueinh, pensan si ho faria :

on la trouvait cachée pour prier Dieu dans les endroits les plus secrets de la maison. Elle cherchait volontiers des lieux solitaires où elle pût prier, et elle se cachait le plus qu'elle pouvait, pour qu'elle ne fût point vue dans son oraison. Chaque jour, cette vierge alla de bien en mieux, et en avançant en âge, elle crût aussi en vertus et en bonnes habitudes. Elle était d'une grande obéissance à son père et à sa mère, et faisait avec empressement ce qu'ils lui commandaient. Quand la mère fut morte, ils se transportèrent à Hyères, où ils habitèrent dorénavant toujours.

Son père voulait qu'elle servît les pauvres qu'il avait coutume de garder dans sa maison pour l'amour de Dieu. L'excellent homme amenait les malades et les infirmes qu'il trouvait dans les rues, ou par les chemins, et disait à sa fille : « Ma fille, je t'amène et t'apporte du profit. » Elle les recevait ioyeusement et avec une grande humilité, obéissante aux ordres de son père, les servait avec un grand dévouement, et ne craignait pas de leur rendre tous les services nécessaires. Pour l'amour du Seigneur, elle leur lavait les pieds, leur tirait la vermine des jambes et de la tête, fort souvent, et soignait leurs plaies. Plus ils étaient horribles et effrayants par leurs maux et leurs plaies, plus elle avait de zèle à les servir, plus elle en prenait de soin, et, pleine de charité, quand ils ne pouvaient marcher, elle les portait.

Il lui vint une fois un pauvre très-souffrant, et fort malade ; et il se faisait porter par elle, tant il était abattu. Elle le servit avec beaucoup de bonté, selon sa coutume. Et le malade lui demanda, par grande nécessité, de lui mettre la main sur la poitrine. En entendant cela, elle fut effarouchée, à cause de sa grande pudeur et de sa grande honnêteté, et elle se mit à réfléchir si elle le ferait : car c'était un homme. Celui-ci

car era homs. E adoncs el conoc la vergonha de sa gran honestat, e dis li : « Filla, non aias vergonha de mi, qu'ieu non aurai vergonha de manifestar tu al paire. » E tantost con ac aisso dig, le paures avali soptamens, quez anc pueis non lo vi.

7. Autra ves, li esdevenc que servia un malaute que era sus la mort; e per trop de lasseza, ill si va repauzar. E fon li mostratz aquel paures qu'illi gachava, en tan gran gloria, ab tan gran resplandor, que non si poiria dire. E vi .I. bel jardin, en qu'el si deportava en pratz meravillos ; e vi lo estar en sobre grans delietz. E can tost que fon tornada a si mezesma, illi l'anet esgardar, e trobet lo passat. Motas autras consolacions li fes le Senhers, tant cant estet en aquel estament, que li mostrava lo gran plazer qu'el prenia en lo servisi qu'illi fazia als paures malautes, en lo sieu nom.

8. Aquesta obedientia de caritat tenc illi tant cant le paires visquet ; e pueis, non ho dezamparet, mais en aquestas sanctas obras de pietat continuet, tant cant estet en abiti seglar. Partia las nuetz en tres partz, e la major partida de la nueg illi metia en legir e en orar ; l'autra, illi pauzava ; pueis, illi si levava, e dizia sas matinas. E negun temps apres non tornava en lieg ; mais aquel temps d'apres despendia en obras de pietat, ho en oration. E cant lo jorn, per lo trebaill, non podia orar, la nueg apres ill esmendava, cant si degra pausar, so que lo jorn non avia pogut dire. Lo jorn, et illi trebaillava en servir los malautes, e en obras de pietat ; la nueg, illi vellava en la oracion.

9. Era tan grans li sieua honestatz, que sobre homes non girera sos huols ; e en la sieua cara (*fol. 4*) quez era sobre bella, conoissia hom temensa, e honestat [e]

connaissant la crainte qu'éprouvait sa modestie, lui dit : « Ma fille, ne rougissez pas de moi, car moi-même je ne rougirai pas de vous faire connaître à mon père. » Et dès qu'il eut dit cela, le pauvre disparut subitement, et elle ne le vit plus.

Une autre fois, il arriva que, soignant un malade qui allait mourir, elle s'endormit, par excès de fatigue. Et le pauvre qu'elle veillait lui fut montré dans une si grande gloire, et avec tant de splendeur, qu'on ne saurait le dire. Et elle vit un beau jardin dans lequel il se divertissait au milieu de prés merveilleux, et elle le vit au sein des plus grandes délices. Dès qu'elle se fut réveillée, elle alla le regarder, et le trouva mort. Le Seigneur lui donna beaucoup d'autres consolations, aussi longtemps qu'elle resta dans cet état ; ce qui lui montrait le grand plaisir qu'il prenait aux services qu'elle rendait aux pauvres malades en son nom.

Elle vaqua à cet exercice de charité, tant que son père vécut ; après sa mort, elle ne l'abandonna pas, mais elle continua ses saintes œuvres de piété, tant qu'elle fut en habit séculier. Elle partageait la nuit en trois parts : elle en passait la plus grande partie à lire et à prier ; ensuite, elle se reposait ; puis, elle se levait et disait ses matines. Après, elle ne se remettait jamais au lit, mais elle employait tout le temps à des œuvres de piété, ou à l'oraison. Quand elle ne pouvait prier le jour, à cause de ses occupations, la nuit d'après, au lieu de se reposer, elle suppléait à ce qu'elle n'avait pas pu faire. Elle employait le jour à servir les malades, ou en œuvres de piété, et la nuit elle veillait en l'oraison.

Sa modestie était si grande, qu'elle n'aurait pas jeté les yeux sur un homme ; sur sa figure qui était très-belle, on reconnaissait la retenue, l'honnêteté et la pudeur ; et par dessus

vergonha; e sobre totas cauzas, fugia tota amistansa d'omes, e totas lurs paraulas.

10. Mortification de carn comenset a penre tantost, e a seguir tan afortidamens, que a son cors en ren non perdonava. Illi portava selici secretamens, c'om non sabia, de cuer de truega tondut, que era fers e durs, es s'encarnava (1) en son cors, que motas ves nol podia despullar; e cant l'avia mogut, remania son cors esquintatz e plagatz. Una ves, li esdevenc que si fon tant fort encarnatz en son cors, que per ren que fezes non lo poc despullar. E adonc illi, per gran necessitat costrecha, apellet la serventa, quez era femena en qui si confizava, e despullet lo li per forsa, esquintant am lo cuer; e tantost illi li fes jurar qu'a res non ho disses.

11. E tenia sench son cors destrechamens d'una corda nozada, qu'en la luoga dels nos, que s'eran encarnat, eran soven li verme. Ab tot aquo, portava continuamens celcle de ferre, que res non sabia, per mais afligir lo cors; e desus, illi portava vestirs bels e paratz, jassiaisso que draps de lur propria color amava e portava. E cant s'estalvava que li serventa trobessa ren d'aspreza de penedencia qu'illi fezes, tantost qu'illi ho pogues saber, li fazia jurar qu'ar res (2) non o disses.

12. Jassia atressi per penetencia en un petit de palla, a l'angle de la cambra; e per so que non si repauzes en dormir, ill estacava una corda sus desobre son lieg, e de l'autre som de la corda ill si senhia. E era en maniera que can tost si movia, li corda la tirava, e

(1) Ms. *Essencarnava.*
(2) Ms. *Quarres.*

tout, elle fuyait toute amitié avec les hommes, et toutes leurs paroles.

Elle commença de bonne heure à mortifier sa chair, et s'y appliqua si courageusement, qu'elle ne pardonnait rien à son corps. Elle portait secrètement, sans qu'on le sût, un cilice de peau de truie, qui était rude et dur, et s'enfonçait dans sa chair, au point que souvent elle ne pouvait l'enlever; et quand elle l'avait ôté, son corps en demeurait déchiré et couvert de plaies. Il arriva une fois qu'il était tellement entré dans son corps, que malgré tous ses efforts elle ne put s'en dépouiller. Forcée par la nécessité, elle appela la servante, qui était une femme de confiance, et celle-ci le lui ôta de force, la déchirant avec le cuir. Et aussitôt elle lui fit jurer de ne le dire à personne.

Elle ceignait son corps étroitement avec une corde nouée, et à l'endroit où les nœuds entraient dans sa chair il y avait souvent des vers. Avec tout cela, elle portait continuellement un cercle de fer, sans que personne le sût, pour affliger davantage son corps; et par dessus, elle portait de beaux habits soignés, comme si elle aimait les étoffes de couleurs variées. Et quand sa servante découvrait quelque chose des rigueurs de sa pénitence, dès qu'elle le savait, elle lui faisait jurer de n'en rien dire.

Elle couchait par pénitence sur un peu de paille, dans un coin de la chambre; et pour n'avoir aucun repos en dormant, elle attachait une corde au dessus de son lit, et de l'autre bout elle se ceignait. De sorte qu'aussitôt qu'elle remuait, la corde la tirait, et elle s'éveillait. Elle se levait sur le

despereissia si; e tantost si levava per dire sas matinas am reverencia, e metia si legir.

13. E en aissi fortmens son propri cors ab cilicis domptava, en aissi cant fazia sancta Cezilia, verge benaurada; e atressi las nuegz, aissi cant aquist verge, vellava en oracion e en sanctas vegilias. Aquesta vida tenc, estant en abiti seglar.

II

Le segons capitols es en cal maniera pres habiti de penitentia.

(*fol.* 5) 1. Apres la mort del paire, ill s'alarguet a mais en obras de pietat, e donet si per fuoc de caritat, de tot en tot, a servisi dels paures. E visitava los paures malautes, on quels saupes, per amor del Senhor, am gran compassion; e fazia lur almornas e servizis largamens, de tot cant ill podia. E ardia tota en fuoc de caritat, e dezirava de mais aprofichar, e de trobar maniera com pogues Dieu(s) servir. Car ren d'amor non avia al mont, mais tot ho mesprezava aissi con .I. nient, e tota ren terrenal dezirava giquir.

2. En aquel temps, non era estament de beguinas, ni en Proensa non las auzian mentaure. Et en lo castel

champ pour dire dévotement ses matines, et elle se mettait à lire.

C'est ainsi qu'elle domptait rudement son corps avec les cilices, comme le faisait sainte Cécile, la vierge bienheureuse, et qu'elle passait les nuits, comme la même vierge, en oraison et en de saintes veilles. Et elle mena cette vie, tant qu'elle fut en habit séculier.

CHAPITRE SECOND

Le second chapitre dit de quelle manière elle prit l'habit de pénitence.

Après la mort de son père, elle se livra encore plus à ses œuvres de piété, et se donna toute entière, dans l'ardeur de sa charité, au service des pauvres. Elle visitait les pauvres malades partout où elle en savait, pour l'amour du Seigneur, et avec une grande compassion ; elle leur faisait d'abondantes aumônes, et tous les services possibles. Elle était toute consumée du feu de la charité, souhaitant de faire davantage, et de trouver le moyen de mieux servir Dieu. Car elle n'aimait pas le monde, et le méprisait comme un néant, et elle désirait d'abandonner toute chose terrestre.

En ce temps-là, il n'y avait point d'établissement de béguines, et en Provence on n'en entendait pas parler. Et il lui

d'Ieras estalvet li una gran meravilla. Illi acostumava los espitals de visitar soven, e de far lur am gran amor servisi, e tot cant ill podia de consolation; e mogudas per lo sieu heissemple, motas autras acompanhavan si amb ella a far aquellas obras, per amor del Senhor.

3. Et un jorn qu'illi am tres autras venia d'un espital qu'es az Ieras, .i. pauc foras lo castell, e avia dezirat lonc temps, e quist a Nostre Senhor de tot son cor, que li laisses trobar orde e maniera de vieure que mais plagues a Dieu, e la mezes en aquell estament que plus li plazeria; e cant ellas tornavan de visitar los paures, aquellas sanctas obras fachas de servir los malautes, li vesitations de Dieu lur fon adons encontra, per consolar la Sancta, en aquesta maniera.

4. Ve vos que soptamens lur aparegron en la via doas humils donnas, ques eran d'un semblant, las quals anavan mot honestamens am vels clars blancs de tela cubrent lurs caras, ab mot gran honestat; e li vestir eran tug negres. E menavan una petita que anava aissi con ellas; e saluderon las mot alegramens. Restanquant si davant ella, esgarderon la. Cant li sancta femena las vi, fon plena tantost de meravillos gaug; e tota plena d'ardor demandet lur qui eran, ni de qual orde. Adons totas tres ensems (*fol.* 6) pauzeron los mantels que portavan sus lur cap, dizent : « Nos, feron cellas, em d'aquest orde que plas a Dieu. » E mostrant los vels que portavan, disseron li : « Prin aisso, e sec nos. » E de mantenent dezaparegron, quez anc non viron on si fossan tengudas.

5. Corregron tantost apres per seguir las; e anc en luoc non las pogron trobar. Demandavan en la carriera a las gens, que n'i avia motas que venian de sa e de la,

arriva à Hyères une grande merveille. Elle avait l'habitude de visiter souvent les hôpitaux, de servir les malades avec affection, et de leur prodiguer ses consolations. Poussées par son exemple, beaucoup d'autres personnes l'accompagnaient pour faire ces œuvres, pour l'amour du Seigneur.

Un jour elle revenait avec trois autres d'un hôpital qui est à Hyères, un peu en dehors du château. Depuis longtemps elle désirait et demandait ardemment à Notre Seigneur de lui faire trouver un ordre et manière de vivre, qui fût agréable à Dieu, et qui la mît dans l'état qui lui plairait le plus. Et comme elles s'en retournaient après avoir visité les pauvres et achevé de servir les malades, la visitation de Dieu vint au devant d'elles, pour consoler la Sainte ; et ce fut de la manière suivante.

Voilà que tout d'un coup leur apparurent dans le chemin deux humbles dames, qui se ressemblaient, et qui marchaient très-modestement, la figure couverte de voiles de toile blanche, et avec un grand air d'honnêteté ; tous leurs vêtements étaient noirs. Elles conduisaient avec elles une petite fille qui les suivait. Elles les saluèrent joyeusement, et, s'arrêtant devant elle, se mirent à la regarder. Quand la sainte femme les vit, elle fut remplie d'une allégresse merveilleuse, et toute pleine d'ardeur, elle leur demanda qui elles étaient, et de quel ordre. Alors, toutes les trois posèrent sur leurs têtes le manteau qu'elles portaient, disant : « Nous sommes, dirent-elles, de cet ordre qui plaît à Dieu. » Et montrant leurs voiles, elles lui dirent : « Prends ceci, et suis nous. » Aussitôt elles disparurent, et on ne put savoir ce qu'elles étaient devenues.

Elles coururent aussitôt pour les suivre, mais elles ne purent les trouver aucune part. Elles demandaient à tous ceux qui allaient et venaient dans la rue, par où avaient

per on eran tengudas aquellas donnas que lur avian parlat, figuran lur l'abiti que portavan, e tota lur maniera, si ja en luoc las agran encontradas. Tut respondian : « Que autras donnas non avian vist mais ellas. » E jassiaisso quel luocs en qu'ellas aparegron fos grans e amples, anc pueis en luoc non las pogron vezer.

6. Negun temps aquel abiti de donnas non avian mais vist, ni la maniera de la lur honestat. E remazeron totas plenas de gaug, e de gran meravilla. Mais li Sancta, per esperit de Dieu, entende[n]t tantost cals era aquel seguimens que li mandavan far, prepauzet fermamens en son cor, davant totz estamens, de penre aquella forma e tot aquel heissemple.

7. En aquel temps, le sans homs sos frayres, frayre Hugo de Dinha, fon annatz a Paris, e fes la recebre a las sorres menors de Jenoa, jassiaisso qu'illi fos receupuda en Prohensa en motas autras partz, en monestiers de moneguas. E cant el fon vengutz, illi parlet amb el; revelet li so que li era esdevengut, ambe major certesa que crezem certamens qu'illi n'ac pueis apres. Car li vertat de l'obra en l'intrament que fes de son estament, e la maniera de l'habiti que pres, el complimens de sa perfection, el conservamentz d'aquel sant estament, mostra e dona confizansa, qu'il fos certificada de la bontat de Dieu, que volia qu'illi prezes aquella forma e aquel estament.

8. E cant le sans fraire Huguo ac auzit d'ella e entendut diligentmentz, sauput quez ac tot son entendement, non volc prezes autre orde; mais volc qu'illi prezes en si (*fol.* 7) aquella forma e maniera de vieure, davant totz estamens, am la vida que tenc. E pres aquella via en si e en son estament, e la maniera tota

passé ces dames qui leur avaient parlé, leur dépeignant l'habit qu'elles portaient, et tout leur extérieur, pour savoir si on les aurait rencontrées. Tous répondaient n'avoir point vu d'autres dames qu'elles. Et bien que le lieu où elles leur apparurent fût grand et vaste, jamais elles ne purent plus les voir.

L'habit porté par ces dames était inconnu, et leur tenue pleine de modestie, toute nouvelle. Et toutes demeurèrent remplies de joie pour une si grande merveille. Mais la Sainte, éclairée par l'esprit de Dieu, comprit aussitôt ce qu'était l'invitation qu'elles lui avaient faite de les suivre, et elle se proposa fermement, de préférence à toute autre, de prendre cette forme de vie, et de suivre leur exemple.

En ce temps-là, le saint homme son frère, frère Hugues de Digne, était allé à Paris, et il la fit recevoir chez les sœurs mineures de Gênes, bien qu'elle fût reçue en Provence dans de nombreux couvents de religieuses. Et lorsqu'il fut de retour, elle s'entretint avec lui, et lui révéla ce qui lui était arrivé, avec une pleine certitude, que nous pensons qu'elle en avait reçue depuis lors. Car la sainteté de l'œuvre qu'elle fit en commençant son établissement, la forme de l'habit qu'elle prit, la sublimité de sa perfection, et la conservation de cette sainte fondation, tout démontre et fait croire avec confiance qu'elle fut assurée de la bonté de Dieu, qu'il voulait qu'elle adoptât cette forme et cet état de vie.

Quand le saint religieux eut été soigneusement informé par elle, et qu'il connut son intention, il ne voulut pas qu'elle entrât dans un autre ordre, mais il décida qu'elle prendrait de préférence cette forme et manière de vivre, avec la vie qu'elle tint. Et elle l'adopta pour elle et pour son établissement, et la suivit en tout dorénavant. Elle quitta donc,

per azenant. E adoncs illi, am gran mespres del segle, dezamparet tantost los vestirs que portava, am gran ardor, e vesti si de negre, la color e la forma de l'habiti que portavan las donas que avia vist. E am meravillos alegrier d'esperit, bendet si en aquella maniera qu'ellas eran bendadas, e pres lo vel am gran devocion, e am gran gauch de s'arma.

9. E pueis, am gran fervor e am gran sentiment de Nostre Senhor, pauzet lo mantel sus lo cap, en senhal de la passion de Ihesu Crist; e portet pueis tostemps lo mantel sus lo cap, en reverencia e as heissemple de la maire de Dieu, que, segon qu'illi dizia, apres la passion del fil, portet tostz temps lo mantel sus lo cap. La qual cauza crezem qu'illi saupes per revelacion de Nostre Senhor, segon qu'illi comtava certamens, que tant cant li Verge estet en aquest mont, apres son fill, mostret senhal d'aquella mort, e renembransa d'aquella passion. E li sancta femena, de tot cant poc, si conformet az ella, e azordenet tota sa vida segon aquella de Nostra Dona, e az eissemple d'ella illi si reglet, ab consell de son fraire.

10. E adoncs illi escompresa e abrazada d'aquell fuoc de la caritat de Crist, am gran ardor d'amor, donet tota si mezesma a Dieu, ses tot revocament; e vodet a Nostre Senhor vergenitat de tot son cor, en un sermon az Ieras que fazia le Santz, e promes am mot gran fervor, davant tot lo pobol, en las mans de son fraire. E motas autras si mogron per lo sieu heissemple, tant que foron .vi. vins e .xi. que voderon a Nostre Senhor vergenitat; e d'autras ganren, outra .iiii.xx., que promezeron totas castitat, az aquel sermon, per lo sieu heissemple, en las mans del sant paire.

avec un grand mépris pour le siècle, les vêtements qu'elle portait, et se vêtit de noir, selon la couleur et la forme de l'habit de ces dames qu'elle avait vues. Avec une allégresse d'esprit admirable, elle se mit des bandeaux pareils à ceux qu'elles avaient, et prit le voile avec une grande dévotion, et une grande joie de l'âme.

Puis, remplie de ferveur et d'amour pour Notre Seigneur, elle plaça le manteau sur sa tête, comme un signal de la passion de Jésus-Christ; et elle porta désormais toujours le manteau sur la tête, par respect et à l'exemple de la mère de Dieu qui, disait-elle, après la passion de son fils eut constamment la tête couverte de son manteau. Nous croyons qu'elle apprit cela par une révélation de Notre Seigneur; car elle racontait avec assurance, que tant que la Vierge resta en ce monde après la mort de son fils, elle porta le signe de sa mort, et le souvenir de sa passion. Et la sainte femme, tant qu'elle put, se conforma à elle, et ordonna toute sa vie sur celle de Notre-Dame, et se régla sur ses exemples, avec le conseil de son frère.

Ainsi embrasée et enflammée du feu de la charité de Jésus-Christ, dans l'ardeur de son amour, elle se donna tout entière à Dieu, sans retour, et consacra de tout son cœur sa virginité à Notre Seigneur, en un sermon fait à Hyères par le Saint, et fit son vœu avec une très grande ferveur, devant tout le peuple, entre les mains de son frère. Beaucoup d'autres suivirent son exemple, et il y eut cent trente et une personnes qui firent vœu de virginité; et bien d'autres encore, au-delà de quatre-vingts, qui promirent de garder la chasteté; ce qui eut lieu entre les mains du saint père, lors de ce même sermon.

11. El sancta maire[s] volc esser apellada beguina, per amor de Nostra Dona quez era totz (*fol.*8) sos caps; qu'illi dizia que Nostra Dona fon li premiera beguina, aissi com nos crezem qu'il o agues per inspiracion de Nostre Seinhor Dieu. E per tal que miels la pogues recemblar, ill vodet paupertat; car li maires de Dieu fon paura en aquest mont, illi per amor d'ella volc esser dicha paura, e vieure pauramens. El sancta maire fon en Prohensa li premiera beguina, e fon comensamens de totas cellas que preron aquel nom. E las enformava el servizi de Dieu. Mais alcunas n'i ac que si volgron ajustar perfiechamens ab ella.

III

Le ters capitols es en qual maniera a̧ordenet son estament e sa religion.

---

1. El temps que le sans paires fraire Hugo de Dinha comenset a predicar az Ieras, motas gens, per la sieua predication, foron tiradas a Dieu, e fervens a dezamparar e a giquir lo mont, e penre am gran amor via de penedensa e de honestat. De las cals li sancta maire doas nessas sieuas volc que fossan premieras, quez era mortz lur paires, e tiret las a Dieu, ajustet las am. si, va las enbeguinir.

Et la sainte mère voulut être appelée béguine, par amour pour Notre-Dame, qui était son modèle ; parce qu'elle disait que Notre-Dame fut la première béguine, comme nous croyons qu'elle l'apprit par révélation de Dieu Notre Seigneur. Et pour pouvoir mieux lui ressembler, elle fit vœu de pauvreté ; et comme la mère de Dieu fut pauvre en ce monde, pour l'amour d'elle, elle voulut être dite pauvre, et vivre pauvrement. Et la sainte mère fut en Provence la première béguine, et elle fut l'origine de toutes celles qui prirent ce nom. Et elle les formait toutes au service de Dieu. Mais il y en eut quelques-unes qui voulurent s'unir parfaitement avec elle.

CHAPITRE TROISIÈME

Le troisième chapitre raconte de quelle manière elle organisa son établissement et son ordre.

Au temps où le saint père frère Hugues de Digne commença à prêcher à Hyères, beaucoup de personnes furent attirées à Dieu par sa prédication, et engagées à abandonner le monde, et à prendre avec grand amour la voie de la pénitence et de la vertu. Parmi lesquelles, la sainte mère voulut que ses deux nièces, qui avaient perdu leur père, fussent les premières, et elle les attira à Dieu, les prit avec elles et les fit béguines.

2. Es apres, cant li fama de la sieua sanctitat fon mot fort espandida, e de sa honestat, el temps que le Sans era en la fervor de sa predicacion, motas devotas donas, mogudas ardentmens per las sieuas paraulas, per gran devocion vengron si ajostar amb ella, e penre son estament e sa bona doctrina. E feron un alberc fora de la villa, lo cal apelleron Robaut, per so que disseron que esser entre las gens lur fora grans enpachiers a far ben. El sancta maires volc que si lunhessan al mais que pogran, e fugissan lo mont, per so que plus francamens e plus quiti hufrissan a Dieu tot lur cor.

3. Mais creissent li grans devocions de las gens, vezent lo sieu heissemple, mogudas atressi per los sermons meravillos del Sant (1), que las tirava a Dieu, e ardian totas en Nostre Senhor, motas autras, per volontat de Dieu, verges e vezoas, e neis cellas qu'eran en matremoni, dezam-(*fol.* 9)-paravan lur senhors els enfans, e venian s'en az ella, e metian si mot humilmens, am gran devocion et am gran reverencia, en la sieua companhhia.

4. Cant vi li sancta maire quel sieu' humil companh[i]a, per la gracia de Dieu, pauc e pauc creissia, volc escrieure a si e as (2) sas filhas via e maniera de vieure. La qual cauza plus fizelmens a far e plus veraia, volc illi aver per lo dechat el conseill dell sant paire. E venc s'en az ell am sa humill companh[i]a, requerent li humillmens e devota, qu'el dones lur forma e maniera de vieure a Dieu. E el donet la lur veraia, e tal que qui la volra seguir, non la calra doptar d'aver salvacion.

(1) Ms. *Sant*ʒ. (2) Ms. *Assas filhas*.

Après, lorsque la renommée de sa sainteté et de sa vertu se fut répandue, à l'époque où le Saint était dans la ferveur de sa prédication, beaucoup de pieuses dames, ardemment excitées par ses paroles, vinrent dévotement se réunir à elle, et suivre son état de vie et sa bonne doctrine. Et elles se firent, hors la ville, une maison qu'elles appelèrent Roubaud, parce qu'elles disaient qu'au milieu du monde elles auraient trop d'obstacles pour faire le bien. Et la sainte mère voulut qu'elles s'éloignassent du monde le plus possible, pour pouvoir plus franchement et plus librement offrir tout leur cœur à Dieu.

Mais la dévotion des gens s'accrut en voyant son exemple; et poussées par les discours merveilleux du Saint qui les attirait à Dieu et les enflammait pour Notre Seigneur, beaucoup d'autres, par la volonté de Dieu, vierges et veuves, et même des personnes mariées, abandonnaient leurs époux et leurs enfants, et venaient à elle, pour se mettre humblement, avec la plus grande dévotion et avec le plus grand respect, en sa compagnie.

Quand la sainte mère vit que son humble compagnie croissait peu à peu, par la grâce de Dieu, elle voulut écrire pour elle et pour ses filles une règle et manière de vivre. Et pour faire la chose plus fidèlement et plus exactement, elle voulut avoir, pour la composer, le conseil du saint père. Elle vint donc à lui avec sa petite compagnie, le priant humblement et dévotement de leur donner une forme et manière de servir Dieu. Et il la leur donna vraie, et telle que qui voudra la suivre, ne pourra pas douter d'être sauvé.

5. Apres, cant li sancta maire az Ieras illi ac comensat son estament, e aqui ill ac fag .I. covent, penset tantost de mais aprofichar, e pres una de las donnas plus perfiecha, e amb ella annet s'en a Massella, e aqui, a la honor de Dieu, autra mayson de Robaut illi hedifiquet; en lo cal luoc motas bonas personas lurs filhas e lurs parentas li davan e li hufrian am gran devocion; e vengron tost, per la vertut de Dieu, entro az un gran nombre.

6. E Dieus multiplicava e creissia a totz jorns aquell sant estament en aquels .II. covens; de que li sancta maire rendia de tot son cor grans gracias a Nostre Senhor Dieu. E era mot entenduda en ellas a gardar que neguna d'ellas non peques, non solamens en obra, mai en neguna paraula; e mot volia si gardessan de donar mal heissemple. E ensennhava las de seguir sancta oration, e de continuar : « Car aquil, sa dizia, era fermeza de tot son estament, e creissemens en totas vertutz. »

7. E las endoctrinava con devian orar, e sentir e plorar la passion de Crist : « Car totz crestians, sa dizia, era tengutz de gran deute renembrar, a tot lo mens una ves lo jorn, la passion del Seinhor. Car aquist benifici non nos deu desnembrar, mais continuamens, sa dizia, la mort de Crist, per la cal anam vezoas e cubertas, en nostre cor devem portar. »

8. E dizia li Sancta que be-(*fol.* 10)-guina era de plorar, e non de cantar : « Car illi, sa dizia, Ihesu Crist crucifiat continuamens deu portar en son cor, aissi cant porta lo senhal de la dolor de la sieua mort sobre son cap cubert, e mostra e figura en la cara. »

9. E las bonas filhas aprenian volentiers, e am gran

Après que la sainte mère eut commencé son institut à Hyères, et y eut fondé un couvent, elle pensa aussitôt à faire plus de bien; et prenant une de ses filles les plus parfaites, elle s'en alla avec elle à Marseille, et y établit pour la gloire de Dieu une autre maison de Roubaud. En ce lieu, beaucoup de bonnes personnes lui donnèrent et lui vinrent offrir pieusement leurs filles et leurs parentes; et bientôt, par la grâce de Dieu, elles se trouvèrent en grand nombre.

Et Dieu multipliait et faisait croître tous les jours ce saint institut dans ces deux couvents; et la sainte mère en rendait, de tout son cœur, de grandes grâces à Notre Seigneur. Et elle s'appliquait fort à empêcher qu'aucune d'elles ne péchât, non seulement en œuvres, mais en paroles; et elle voulait qu'elles se gardassent bien de donner mauvais exemple. Et elle leur apprenait à vaquer à la sainte oraison et à y être fidèles: « Car c'était là, disait-elle, la garantie de son établissement, et le moyen de croître en toutes les vertus. »

Et elle leur enseignait à prier, à ressentir et à pleurer la passion de Jésus-Christ. « Car, disait-elle, tous les chrétiens sont tenus rigoureusement à se souvenir, au moins une fois le jour, de la passion du Seigneur. Jamais nous ne devons oublier ce bienfait, mais nous devons porter continuellement en notre cœur la mort de Jésus-Christ, pour laquelle nous allons comme des veuves, et la tête couverte. »

Et la Sainte disait qu'une béguine était faite pour pleurer, et non pour chanter: « Car, disait-elle, elle doit porter toujours dans son cœur Jésus-Christ crucifié, comme elle porte sur sa tête recouverte le signe de la douleur de sa mort, et montre son affliction empreinte sur sa figure. »

Et ses pieuses filles recevaient volontiers et affectueusement

amor, lo[s] sans ensenhamens ques illi lur donava. Vivian en gran temensa de Nostre Senhor, e en obedientia de la sancta maire. Lur conversacion era tota angelical, car vida d'angels tenian entre las gens; en tant que non semblava li lur gran puritat en conversacion ni manieras, de femenas; semblava aquilli honestatz angels la ensenhessan.

10. Motas ves lur dizia le sans paires fraire Hugo, cant las amonestava a creisser en las sanctas vertutz: « Veramens, sa dizia le santz homs, si perseveras en aisso, pennadas vos 'n annas a Dieu. » Vivian en gran caritat l'una de l'autra, e totas si amavan d'una amor en Dieu. Gardant e azimplent los sieus sans mandamens, excercitavan si en totas bonas obras de pietat e de caritat. E en aissi lur temps en tot ben occupavan; e rendian e donavan odor de bona fama a las gens, per lur gran honestat, e per lur bons heissemples.

IV

Le cartz capitols es de la sieua humilitat, e de sa obedientia.

1. En totas aquestas cauzas li sancta maire era capdels e maistra, e alegrava si en Nostre Senhor. E avia gran gauch cant vezia la sancta conversacion

les saints enseignements qu'elle leur donnait. Elles vivaient dans la crainte de Notre Seigneur, et dans l'obéissance à leur sainte mère. Leur conversation était toute angélique, car elles menaient parmi les hommes la vie des anges, au point que leur grande pureté, en leurs paroles et en leurs actions, ne semblait pas le propre des femmes : on aurait dit que c'étaient des anges qui enseignaient une telle perfection.

Bien des fois le saint père frère Hugues leur disait, quand il les exhortait à croître dans la vertu : « En vérité, disait le saint homme, si vous persévérez ainsi, vous allez à Dieu en volant. » Elles vivaient dans une grande charité mutuelle, et toutes s'aimaient pour Dieu. Gardant et remplissant ses saintes lois, elles s'exerçaient dans toutes les bonnes œuvres de la piété et de la charité. Et elles employaient ainsi leur temps à faire le bien, et répandaient dans le public une odeur de bonne réputation, par leur grande vertu et leurs bons exemples.

CHAPITRE QUATRIÈME

Le quatrième chapitre traite de son humilité et de son obéissance.

En toutes ces choses, la sainte mère était leur guide et leur maîtresse, et elle s'en réjouissait en Notre Seigneur. Elle avait une grande joie quand elle voyait leur sainte con-

d'ellas, el creissement d'aquel sant estament; entre las quals eran siei portament az eissemple de tota perfection. Car ill era humils de cor; de tan gran e de tan perfiecha humilitat, que en son propri veiaire res non era mais vileza e nient denant Dieu. E per aquo ill si mostrava paura e mesprezada a las gens del mont, e dezirava esser mesprezada per totz.

2. Mot soven dizia a las autras, cant las amonestava, que so ques illi mais prezava en son estament, era li grans humilitatz, el mespres de las gens. E cant alcunas ves li dizian : « Donna, (*fol.* **11**) que tota res nos mespreza, e tenon en gran despiech las gens notre estament; » respondia am gran perfection : « Veramens, aisso es ma honor e ma gloria, mos gautz e ma corona, quel mont nos aia en gran despiech, e siam ben mesprezadas per las gens del mont. » E dizia que aquest nom de beguina li plazia mot, e mais lo prezava; car era humils e mesprezatz a l'erguell d'aquest mont.

3. En gran horror avia honors e lauzors, cant li eran dichas ni fachas; e am gran dolor las recebia. Cant alcunas ves las gens, per gran devocion, cant la vezian, s'aginollavan az ella, ni li fazian reverentia, mostrava meravillosamens gran desplazer; majormens, cant li gran senhor, li rei e li prince, e comtes e barons, cant li fama de la sieu santitat fon mot fort espandida, per gran devocion la venian vezitar, e far li reverencia. Afligia si mot fort apres de la honor ques avia receupuda, e remania am sobre gran trebaill, e am mot gran vergonha estava pueis entre las autras un gran tems, majormens aquell jorn; que semblava .I. greu exces li fossa estalvat. E dizia a Nostre Senhor, am gran amaror de cor : « Seinher, s'ieu, paura e vils, sui en neguna

versation, et l'accroissement de son institut; et elle était parmi elles, par sa vie, un exemple de toute perfection. Car elle était humble de cœur, et d'une si parfaite humilité, qu'à ses propres yeux elle n'était que bassesse et néant devant Dieu. C'est pourquoi elle se montrait pauvre et méprisée devant les gens du monde, et elle désirait être méprisée de tous.

Elle disait souvent aux autres en les exhortant, que ce qu'elle estimait le plus dans sa maison, c'était la grande humilité et le mépris des hommes. Et quand parfois on lui disait: « Mère, tout le monde nous méprise, et les hommes ont en grand dédain notre état; » elle répondait admirablement: « En vérité, c'est mon honneur et ma gloire, ma joie et ma couronne, que le monde nous dédaigne, et que nous soyons bien méprisées des hommes. » Et elle disait que ce nom de béguine lui plaisait beaucoup, et qu'elle l'estimait fort, parce qu'il était humble et déplaisant à l'orgueil du monde.

Elle avait en grande horreur les honneurs et les louanges qu'on lui adressait, et les recevait avec une vive douleur. Quand parfois les personnes, en la voyant, s'agenouillaient devant elle par dévotion, ou lui faisaient la révérence, elle témoignait un très grand déplaisir; surtout lorsque les grands seigneurs, les rois et les princes, les comtes et les barons, venaient la visiter, à l'époque où le bruit de sa sainteté se fut répandu au loin, et lui marquaient du respect. Elle s'affligeait beaucoup de l'honneur qu'elle avait reçu, et en gardait un grand chagrin; longtemps, et surtout ce jour-là, elle demeurait toute honteuse parmi les autres, et il semblait qu'un grand malheur lui fût arrivé. Et elle disait à Notre Seigneur, avec une grande amertume de cœur: « Seigneur, moi qui suis pauvre et vile, me voilà pourtant en estime aux yeux des

estimacion als huels de las gens, so que non dei esser; ieu ti requier, Seinher, de tot mon cor, que mi confundas en los corajes de totz. »

4. Non podia sufrir que res s'aginolles az ella, neis d'un enfant; que enans qu'il si fossan clinatz, ill s'era aginollada. Sobre totas cauzas s'estudiet en aquesta vertut a fondar si mezesma e tot son estament. Aquesta vertut mandava fort gardar a totas sas filhas, aissi cant fundament de tot son estament. E per aisso, illi non volc sufrir qu'ellas aguessan edifici de gleisa, ni autras dignitatz; ni aguessan sotileza de letras, ni cantessan l'ufici; ni volia aguessan neguna cauza per que trop s'eslevessan.

5. E dizia lur soven, cant las amonestava d'aquesta gran vertut : « Estatz, filhas, estatz en la hu-(*fol.12*)-militat, en que est (1) apelladas a Nostre Senhor Dieu, e non vullas puiar plus aut; car, per sert, si vives en veritat de vida, Dieus vos magnificara, e fara sentir a las gens que vos autras est veraias femenas. Tantost cant vos cambiares, Dieus fara sentir lo contrari; ques enans las (2) peiras faria parlar, que diran que vos autras non est aquellas que deves. Tenes en totas cauzas via d'umilitat, e estudias vos de gardar la ben ins en vostre cor, en aissi cant precios thesaur. Car sapias cert que humilitatz es especials via de salut, aissi cant noirimens de tota puritat, e razis de perfection; e sens aquesta, res non pot plazer a Dieu. Per que, sobeiranamens vos esforsas d'aquesta as aver, que heissemple n'avem en Nostra Dona, quez es totz nostre caps. »

6. Aquisti vertutz, humilitatz veraia, la rendia a

(1) *Est* pour *etz*. (2) Le Ms. a *Sas peiras*.

hommes, ce qui ne doit pas être. Je vous prie, Seigneur, de tout mon cœur, de me confondre dans l'opinion de tous. »

Elle ne pouvait souffrir qu'on fléchît le genou devant elle, fût-ce même un enfant, et avant qu'on se fût incliné, elle-même était à genoux. Elle s'étudia par dessus tout à établir son ordre sur l'humilité : et elle recommandait à toutes ses filles de garder cette vertu comme le fondement de son institut tout entier. C'est pour cela qu'elle ne voulut pas souffrir qu'elles eussent une église à elles, ni rien de considérable, qu'elles acquissent de l'habileté dans les lettres, ni qu'elles chantassent l'office, ni qu'elles eussent rien qui les élevât trop.

Et elle leur disait souvent, en les exhortant à cette grande vertu : « Restez, mes filles, restez dans l'humilité, dans laquelle vous êtes appelées à Notre Seigneur. Ne cherchez pas à monter plus haut; car soyez assurées que si vous vivez dans la simplicité, Dieu vous glorifiera, et fera comprendre à tous que vous êtes des femmes vertueuses. Aussitôt que vous changerez, Dieu fera sentir le contraire; au besoin, il ferait parler les pierres qui diraient que vous n'êtes pas ce que vous devez être. Tenez en toute chose la voie de l'humilité, et étudiez-vous à la conserver dans votre cœur comme un précieux trésor. Car, sachez-le bien, l'humilité est le chemin particulier du salut, l'aliment de toute pureté, et la racine de la perfection ; sans elle rien ne peut plaire à Dieu. Faites donc tous vos efforts pour la posséder. Nous en avons le parfait modèle en Notre Dame, qui est le guide que nous suivons en tout.

Cette vertu de vraie humilité la rendait très agréable à

Dieu mot gracioza e mot familiars, e a las gens digna de tota reverentia. Tan grans era li dignitatz quez om sentia en ella per aquesta vertut, que neis li gran baron, els autz senhors, princes, e reis, e comtes, per gran devocion, cant la venian vezer, non si podian tenir, am mot gran reverentia, de plegar lur ginols : de que li verge humils avia mot gran dolor. Li cal, cant l'avian vista, e amb ella parlat, meravillozamens s'en partian, e s'en annavan ben hedificatz.

7. Una ves, s'estalvet que uns grans homs de Lombardia la venc vizitar, e reques li am gran instantia, cant ac parlat ab ella, qu'illi li reveles, obtengut ques auria de Nostre Senhor, una cauza qu'el volia mot saber. E li Sancta humils respondet li, qu'illi non era digna de saber lo[s] secretz de Dieu, ni aquella oracion illi non faria ; que peccairis era, e non si devia entremetre de cauzas espiritals.

8. E ades ell i ac mais de devocion, dizent que certamens crezia qu'illi li ho podia revelar ; e si far ho volgues, promes qu'el dera renda al luec, tal que tostemps sos estamens fora mantengutz. Mais li Sancta de Dieu non avia ren a far de (*fol.* 13) sas promessions ; car illi non annava per via de simulacion ni d'ipocrisia. Per que ades plus fort s'escuzava az ell, respondent humilmens. E adoncs aquel homs parti si d'ella mot desconsolatz ; car non poc obtenir de saber so que tant desirava, per ren ques ell fezes.

9. Non era fencha en ella vera humilitatz ; ans aquist vertutz era en ella en aissi cant maires, que la noiria, e la creissia continuamens en Dieu. E per so que en mais de manieras ill gazainhes en aquesta vertut, illi ques era generals prioressa d'amdos aquels covens,

Dieu et très familière avec lui, et digne de tout respect de la part des hommes. Si grande était la dignité que l'on sentait en elle, à cause de cette vertu, que même les grands barons, les puissants seigneurs, princes, rois et comtes, quand ils venaient la voir par dévotion, ne pouvaient s'empêcher de ployer les genoux respectueusement devant elle : de quoi l'humble vierge avait une très grande douleur. Et quand ils l'avaient vue et entretenue, ils étaient dans l'admiration, et s'en allaient bien édifiés.

Il arriva une fois qu'un grand personnage de Lombardie vint la visiter, et ayant eu un entretien avec elle, la supplia instamment de lui révéler, après en avoir obtenu la connaissance de Notre Seigneur, une chose qu'il tenait beaucoup à savoir. La Sainte lui répondit humblement qu'elle n'était pas digne de connaître les secrets de Dieu, et qu'elle ne ferait pas cette demande; qu'elle était une pécheresse, et ne devait pas se mêler de choses spirituelles.

Ceci augmenta la dévotion de cet homme, qui lui dit que certainement elle pouvait le lui révéler, et promit, si elle voulait le faire, de donner à sa maison des rentes suffisantes pour tous ses besoins. Mais la Sainte de Dieu n'avait rien à faire de ses promesses, car elle n'agissait pas par dissimulation, ni par hypocrisie. Elle s'excusa donc encore plus de le faire, lui parlant avec l'humilité la plus profonde. Et il la quitta bien affligé, n'ayant pu obtenir, quoi qu'il pût faire, d'apprendre par elle ce qu'il désirait tant de savoir.

L'humilité qui était en elle n'était point feinte, mais vraie; et cette vertu était comme une mère qui la nourrissait et la faisait croître continuellement en Dieu. Pour l'exercer en plus de manières, et y faire plus de profit, elle voulut, elle qui était prieure générale des deux couvents, avoir une sœur

volc aver una donna per prioressa, a cui illi humilmens obezis; e promes li hobediencia am gran devocion. Per so que tostemps ill fos obediens per amor dell Senhor, vodet atressi obediencia a fraire Jaucelin, homs santz, ques era menistres des fraires menors en Prohensa, le cals fon pueis evesques d'Aurenga; al cal illi, tant cant visquet, humilmens obezi.

10. En aquel temps le reis Karle premier, fraire del bon rei sant Lois de Fransa, era comps de Prohensa; e li fraire menor eran li acuzat tan fort, que tan grans era l'ira quez ell avia a l'orde, que neguns fraires davant venir non li auzava. Estalvet si que li comtessa sompniet en aissi. Ill era adoncs grossa d'enfant, e era tan greus e tan grossa, qu'illi mezesma e tug cill que la vezian, e neis li meje, si dezesperavan de sa vida, d'ella e de l'enfant. Duptavan tug mot fort que l'enfas non peris, e que ja a baptisme non poguessa venir.

11. E cant venc una nuech, li donna vi en sompni que una bona donna que portava habiti mot honest de beguina, ab doas companhieras, mot humilmens la venia vizitar, e parlava li am gran benignitat. En apres, a la oracion d'aquella sancta donna, ill era restaurada certamens del perill de son enfantament; ses tot dan escapavan et illi e l'enfant. E aisso esdevenc li per .III. nuech[s]. E a la tersa ves, illi ho revelet al compte, mostran li son perill, car (*fol. 14*) mot fort s'espautava; dizent, que ses ajuda de grans oracions, non crezia ses mort en pogues escapar. E dihs que fe avia que Dieu[s] ses cauza aquell sompni non li avia mostrat.

12. Adoncs le comps fes demandar si en tota sa terra sabia hom aital femena, que Dieus per ella li volgues ajudar. E per volontat de Dieu, fon li mentau-

qui fût sa prieure, et à qui elle obéît humblement; et elle lui promit obéissance avec une grande dévotion. Afin d'être toujours soumise pour l'amour du Seigneur, elle fit aussi vœu d'obéissance à frère Jaucelin, homme saint, qui était ministre provincial des frères mineurs en Provence, et qui fut ensuite évêque d'Orange; tant qu'elle vécut, elle lui obéit en toutes choses.

En ce temps-là, le roi Charles premier, frère de saint Louis, roi de France, était comte de Provence, et les frères mineurs étaient si diffamés auprès de lui, et sa colère contre eux était si grande, qu'aucun n'osait paraître en sa présence. Et il arriva que la comtesse eut un songe, de la manière qui suit. Elle était alors enceinte, et sa grossesse était si pénible et si extraordinaire, qu'elle-même et tous ceux qui la voyaient, et les médecins aussi, désespéraient de sa vie, et de celle de son enfant. Tous doutaient fort que cet enfant ne pérît, sans qu'on eût pu lui administrer le baptême.

Or, une nuit, la comtesse vit en songe une bonne dame, portant modestement l'habit de béguine, qui venait humblement la visiter, accompagnée de deux autres, et lui parlait avec beaucoup de bonté. A la suite de sa prière, elle se voyait sauvée sûrement du péril de son enfantement, et elle échappait à tout danger, elle et son enfant. Et la même vision lui arriva durant trois nuits. La troisième fois, elle révéla le tout au comte, lui exposant sa fâcheuse position, dont elle s'épouvantait beaucoup, et lui disant que sans le secours de grandes prières, elle ne croyait pas pouvoir échapper à la mort. Mais elle ajouta qu'elle était assurée que Dieu ne lui avait pas envoyé ce songe sans motif.

Alors le comte fit demander s'il y avait dans ses États une femme pareille à celle qu'elle avait vue, et dont Dieu voulût se servir pour la secourir. Le Seigneur permit qu'on lui parlât

guda aquisti sancta donna. Mais cant le comps auzi que sorres era de fraire Hugo de Dinha, auzit que ac sos bens e sa humilitat, ac en ella mot gran devocion, e mandet la querre. E aitan tost con la vi li comtessa, dis que veraiamens ill era cella la cal illi en sompni avia vist; e ac ferma crezensa, ses tot dopte, que ses perill, per la sieuas oracions, illi n'escaparia. E adoncs de si non la laisset partir.

13. Azimpli si le sompnis ques illi avia vist, tot en aissi cant .i. pauc davant ho avia al compte dich. Stant adoncs li Sancta en gran oracion sobre devotamens, li donna ac una filha, per la vertut de Dieu. E adoncs le comps el comtessa atressi volgron qu'illi fos sa mairina, e fes la batejar; e per gran reverencia feron en lur comaire. Que per cert reconnoissia li donna que Dieus per ella l'avia restaurada dell perill de la mort; car en aissi el sompni li era revelat. E le comps ho crezia, e neis tota li cortz.

14. E per lo bon heissemple que viron d'ella, e sa humilitat, le comps ac tant de devocion, que per amor d'ella restitui en gracia los fraires e tot l'orde; li cal si tenian tut per mortz, e estavan am gran paor. E illi mes los totz, per sa humilitat, en la gracia dell Rei. E en aissi, l'ira que poders ni savieza d'omes non podia atemprar dell compte, ni dels fraires, li simpleza de l'humil Doucelina va tot asuaviar.

de la Sainte. Et quand il sut qu'elle était la sœur de frère Hugues de Digne, et qu'il connut ses vertus et son humilité, il eut en elle une grande dévotion, et l'envoya chercher. Dès que la comtesse la vit, elle dit que c'était bien véritablement celle qu'elle avait aperçue en songe ; et elle eut la ferme confiance que par ses prières elle sortirait sans danger de sa position. Et elle ne la laissa pas s'éloigner d'elle.

Le songe qu'elle avait eu s'accomplit de point en point, comme elle l'avait d'avance dit au comte ; car la Sainte s'étant mise en prières avec la plus grande ferveur, la comtesse, par la grâce de Dieu, mit au monde une fille. Le comte et la comtesse voulurent qu'elle en fût la marraine et la fit baptiser ; et ils firent d'elle leur commère, par un grand sentiment de respect. La mère ne mettait pas en doute que par elle Dieu l'avait préservée de la mort, comme le songe le lui avait révélé ; le comte le croyait de même, et toute sa cour aussi.

Et à cause de l'édification qu'elle donna, et de son humilité, le comte eut pour elle tant de dévotion, que pour l'amour d'elle il rendit ses bonnes grâces à tout l'ordre des frères mineurs, qui se tenaient tous pour morts, et avaient une grande peur. Elle les remit tous par son humilité dans la grâce du Roi. Et ainsi, cette grande colère du comte que ni le pouvoir ni la sagesse des hommes n'avaient pu calmer, la simplicité de l'humble Douceline suffit pour l'apaiser.

V

Le sinquens capitols es del vot de la sancta paupertat, ni en qual maniera la gardet, am sobre gran amor, e am gran diligentia; e del gran mespres en ques avia las cauzas temporals.

(*fol.* 15) 1. Car a comprar lo regisme del cel neguns thesaurs non es tant dignes cant paupertat, aquella solamens que Ihesu Crist enseinhet a gardar, e la donet a sos decipols, so fon al[s] sans apostols, per principal fondament; car aquisti sola paupertat d'esperit es pres del regne del cel, per lo cal acomprar, vent tot cant a, e ho dona a paures. Per aisso, aquist maire sancta ma donna Doucelina tot aquest mont mesprezet, per dezirier del regne celestial ques avia. Per lo cal aquistar e aver, totas cauzas dezamparet, e totas sas riquezas e sos thezaurs donet per paupertat; car ab (1) aquesta solamens lo pot hom gazainhar.

2. Aisso fon li bona mercadiera, li quals la peira precioza de l'evangeli de Crist, la sancta paupertat, ques avia trobada, volia comprar, dezamparat per ella tot cant possezia terrenal. E per cert, aisso era le thesaurs precios rescost el camp de l'evangeli, per lo cal acomprar, tot cant avia escampet largamens, et tot

(1) Ms. Deux fois *ab*.

CHAPITRE CINQUIÈME

Le cinquième chapitre traite du vœu de la sainte pauvreté, et de quelle manière elle la garda avec un amour et un soin extrêmes; et du grand mépris qu'elle avait pour les choses temporelles.

Pour acquérir le royaume du ciel, il n'y a pas de trésor comparable à la pauvreté, mais celle-là seulement que Jésus-Christ a enseignée et donnée à ses disciples, c'est-à-dire aux saints apôtres, comme le fondement de toute vertu; car il n'y a que la pauvreté d'esprit qui soit le prix du royaume du ciel, et pour l'acheter, elle vend tout ce qu'elle a, et le donne aux pauvres. C'est pourquoi la sainte mère, madame Douceline, méprisa tout ce monde, par le désir qu'elle avait du royaume céleste. Afin de le posséder, elle quitta tout, et donna toutes ses richesses et ses trésors pour la pauvreté, puisque ce n'est que par elle qu'on peut le gagner.

Elle fut cette habile marchande qui, voulant acheter la pierre précieuse de l'Evangile de Jésus-Christ qu'elle avait trouvée, la sainte pauvreté, abandonna pour elle tout ce qu'elle possédait de terrestre. Et en vérité, c'était bien là le trésor précieux de l'Evangile, caché dans les champs; et pour l'acquérir, elle distribua tout ce qu'elle avait, et donna tout

ho det als paures, ja per amor de Crist, que fon crucifiatz, paures e sofrachos, e de la sieua maire, que era donna del mont, que volc que fos le Senhers en aquest mont paura e sofrachoza, a semblansa de si.

3. Per amor d'els, aquisti sancta verge, jassiaisso que li amic l'amessan mot, e la tenguessan car, totz los thesaurs pero e totas las riquezas de son paire, e dels autres amics, dezamparet am gran mespres, e envesti si ferventmens d'esperit de paupriera, ab sen d'umilitat; e vodet en las mans del sant paire fraire Hugo de Dinnha la sancta paupertat de Ihesu Crist am gran ardor gardar, tot en aissi cant sant Frances la tenc e la donet. So es a dire que ren non avia propri, ni mais una rauba ho un vestir non avia, ni tenia, aissi con un mantell, e una gonella que portava desus, e una soteirana. Ans cant li era hops de meyrar, convenia las donnas li provissan per amor del Senhor; que d'autramens ill non prenia ren que li fos donat.

4. Neis li drap de son liech, que tenc en (*fol.* 16) sa rediera malautia, non eran sieus; ans covenc ben quel rauba entr'ellas li prestessan. Ni anc non li troberon de que la poguessan cubrir, cant l'arma fon partida del cors; que una de las filhas despullet sa gonella, la qual hom li vesti. E ancars lo vell e la benda li fo[ro]n adoncs prestat, e breumens tot son habiti. Car li sancta paura amiga de Nostre Senhor, entro sus en la fin, avia fe portada e volc esser fizels a donna paupertat, gardant fermamens lo vot que fach n'avia.

5. Non volia penre ni retenir a si almorna que fos de trop gran pres; e si alcunas ves li fos huferta, metia la en comun, ho la dava als fraires, ho la partia entre pauras personas. Non prezera per ren, de neguna per-

aux pauvres, pour l'amour de Jésus-Christ, qui fut crucifié, pauvre et souffrant, et pour l'amour de sa mère qui était la reine du monde, et que le Seigneur voulut être pauvre et souffreteuse sur la terre, comme lui.

Pour l'amour d'eux, cette sainte vierge, bien que ses amis l'aimassent beaucoup et la chérissent, renonça, avec un grand mépris, à tous les trésors et aux richesses de son père, et de ses autres amis, et embrassa avec ferveur l'esprit de pauvreté dans l'humilité. Elle fit vœu entre les mains du saint père frère Hugues de Digne, de garder avec la plus grande ardeur la sainte pauvreté de Jésus-Christ, comme saint François l'observa et la donna aux siens. C'est-à-dire, qu'elle n'avait rien en propre, pas même une robe ou un vêtement, et elle ne possédait ni manteau, ni gonelle, ni habit de dessous. Mais quand elle avait besoin d'en changer, il fallait que ses filles y pourvussent pour l'amour du Seigneur; autrement elle ne prenait rien de ce qu'on lui donnait.

Les draps même du lit qu'elle occupa en sa dernière maladie n'étaient pas à elle; et il fallut qu'on lui prêtât le nécessaire. Quand son âme eut quitté son corps, on ne lui trouva pas de quoi la couvrir, et une de ses filles dut se dépouiller de sa robe, de laquelle on la revêtit. Le voile même et le bandeau lui furent aussi prêtés, et, pour le dire en un mot, l'habit tout entier. Car la sainte pauvre amie de Notre Seigneur avait voulu être fidèle jusqu'à la fin à sa dame la pauvreté, gardant fermement le vœu qu'elle en avait fait.

Elle ne voulait ni prendre ni retenir pour elle des aumônes trop considérables; et si parfois on lui en offrait, elle les mettait en commun, ou les donnait aux religieux, ou les partageait entre de pauvres personnes. Pour rien au monde elle n'aurait

sona, almorna que fos apellada sensals; car dizia que contral vot de l'evangeli fera.

6. Una ves, s'esdevenc que una nobla donna de Prohensa, per nom ma donna Felipa Porcelleta, donna d'Artinhols, venc a la sancta maire, per gran devocion, e mes si a Robaut, per esser filha sieua. E can la fon intrada, ill vi la sancta maire vieure pauramens, e penre las almornas pauras las quals li eran fachas. E vi la sofrachosa, en tant que pron de ves non avia pas en sas enfermetat[s] .I. denier de que si melluires. E adoncs aquist donna ac li compassion, qu'era grans rica femena. E un jorn, illi fon en secret amb ella, e reques li humilmens de ginols que li plagues de penre, qu'ill era aparellada e volontoza de complir li sos hops, e donar li sa vida tostemps complidamens, tant cant visquera.

7. El sancta maire benignamens e humil, fazen li motas gracias, respondet li : « Non vuella Dieus ni sufra, donna Felipa, qu'ieu negun temps fassa neguna ren encontral vot de sancta paupertat. Car per cert sapias, donna, que per neguna ren, de neguna persona, per dignitat ques aia, ieu non penria ma vida certamens; car non mi semblaria qu'ieu tengues lialmens la lei de paupertat, que neguna persona m'agues a far mos hops. » E anc (*fol.* 17) non ho volc penre; mais dis que las almornas que li faria alcunas ves penria per amor de Dieu, cant mestier li serian.

8. Cant le comps de Prohensa, que fon fatz apres rei de Cezilia, l'ac vista, e conegut la sieua sanctetat, aç en ella mot gran devocion; e cascun an trametia li .x. lieuras per almornas. La qual almorna li Sancta de Dieu non volia recebre, ni retenir a si; mais aquellas

accepté, de qui que ce fût, des cens en guise d'aumône, parce qu'elle disait que ce serait aller contre le vœu évangélique.

Il arriva une fois qu'une noble dame de Provence, madame Philippine de Porcellet, dame d'Artignols, s'en vint auprès de la sainte mère par dévotion, et se mit à la maison de Roubaud, pour être sa fille. Quand elle fut là, elle vit la sainte mère vivre pauvrement, et recevoir les petites aumônes qu'on lui faisait. Elle la vit souffreteuse, au point que souvent dans ses infirmités, elle n'avait pas un denier pour se soulager. Et cette dame, qui était très riche, eut compassion d'elle. Elle alla donc un jour en secret, la prier humblement à genoux de vouloir bien accepter son aide; qu'elle était toute prête et désireuse de fournir à ses besoins, et de lui donner tout ce qui lui était nécessaire, aussi longtemps qu'elle vivrait.

Et la sainte mère, après l'avoir remerciée, lui répondit avec bonté et douceur : « Dieu me préserve, dame Philippine, de faire jamais rien contre le vœu de sainte pauvreté. Croyez bien que jamais, pour aucun motif, je n'accepterai de personne, quelque dignité qu'elle ait, de quoi assurer ma vie; car il ne me semblerait pas que j'observasse loyalement la loi de la pauvreté, si j'avais quelqu'un qui pourvût à mes besoins. » Et elle ne voulut jamais accepter ce qu'elle lui offrait; mais elle lui dit qu'elle recevrait les aumônes qu'elle lui ferait parfois pour l'amour de Dieu, quand elle en aurait besoin.

Lorsque le comte de Provence, qui fut ensuite roi de Sicile, l'eut vue, et qu'il eut reconnu sa sainteté, il eut pour elle une grande dévotion; et chaque année, il lui envoyait dix livres en aumône. La Sainte de Dieu ne voulait pas recevoir ni s'appliquer cette somme, mais elle la déposait dans la caisse

.x. lieuras illi metia e pauzava el comun. E las donnas provezian li de so que si volian; qu'illi neguna cauza non lur en requeria; qu'en lur voluntat era de far ho de laissar. E so que li fazian prenia per pura almorna.

9. E en aissi li Sancta autamens volc gardar, e tenc en si lo vot de sancta paupertat; que tota sa vida volc aver sofrachoza, am gran estreinhement. As eissemple e per l'amor de la paura maire de Ihesu Crist, de la qual del[s] sieus vestirs ill s'era revestida; aissi cant sant Frances si revesti dels vestirs del Senhor, e illi de la Donna. E car humilitat conserva pauretat, e pauretat noiris humilitat, ajustet las ensemps, en aissi cant girmanas de la maire de Dieu : car aquestas vertutz li foron mot probencas, e reluziron fort el filh e en la maire.

10. E car illi aquestas doas vertutz dezirava, e las amava mot, volc las aver ensemps, en luoc de fondamens. Car ill era maison de Nostre Seinhor, on l'esperit de Dieu si repauzava; et aquell Seinher per qui amor ill vivia sofrachoza, piätozamens e benigna li complia totz sos defallimens. Car plus aondans era li sieua pauretat que non es l'aondansa de cels que aman las riquezas del mont. Car aqui on motas ves peccunia defall, li sieua pauretat largamens aondava, con dis de sant Frances.

11. E cant las filhas viron quel maire avia en si la sancta paupertat de l'evangeli autamens abrassada, siguent las sieus pezadas, volian la vodar. Mai le sans paires fraire Hugo non ho sufri, ni non ho conseillet; mais que visquessan bonamens, e poguessan (*fol.* 18) far almornas; car a femena non es fort segura cauza, e majormens a femenas joves. E adoncs li sancta maire,

commune; et les sœurs lui fournissaient de là ce qu'elles voulaient, sans qu'elle leur en demandât rien. Elle les laissait libres d'en faire à leur gré; et elle prenait comme une aumône ce qu'on lui donnait.

C'est ainsi que la Sainte voulut garder parfaitement, et tint le vœu de sainte pauvreté. Elle voulut passer toute sa vie dans les privations et le dénûment, à l'exemple et pour l'amour de la pauvre mère de Jésus-Christ, dont elle avait revêtu les habits. Comme saint François avait adopté les vêtements du Seigneur, elle choisit pour elle ceux de la mère. Et parce que l'humilité conserve la pauvreté, et que la pauvreté nourrit l'humilité, elle les unit ensemble, comme deux sœurs de la mère de Dieu; car ces vertus lui furent très familières, et reluisirent beaucoup dans le fils et dans la mère.

Et comme elle désirait les avoir en elle, et les aimait fort, elle voulut les posséder à la fois, comme fondements de tout le reste. Car elle était la demeure de Notre Seigneur, où l'Esprit de Dieu reposait. Et ce Seigneur, pour l'amour de qui elle vivait pauvre, suppléait miséricordieusement à tout ce qui lui manquait. Sa pauvreté était plus riche que l'abondance de ceux qui aiment les richesses du monde. Là où bien des fois l'argent est insuffisant, sa pauvreté était largement copieuse, comme il est dit de saint François.

Et quand ses filles virent que leur mère avait hautement embrassé la sainte pauvreté de l'Evangile, elles voulaient suivre ses traces et en faire le vœu. Mais le saint père frère Hugues ne le voulut pas et les en dissuada; préférant qu'elles vécussent modestement, et pussent faire des aumônes; car pour des femmes, ce n'est pas chose sûre, surtout pour des femmes jeunes. La sainte mère voulut donc, par le conseil du père,

per consell del sant paire, volc que elegissan mejana paupertat. Que poguessan aver lurs ops, e lur necessitat, pauramens e atempradamens; e que a lur despensas servissan fizelmens lo Seinhor, e si gardessan de superfluitat. La qual cauza ellas receupron am gran amor, e am gran volontat de segre e de gardar tostemps.

12. E car li sancta maire sabia que riquezas non eran de profiech, ans son hucaizon motas ves de motz mals, per aisso non lur penset d'autras possessions. Car non volia li maires qu'en aquest mont aguessan on pauzessan lur cor, mais solamens lur vieure. Una ves, uns grans rics homs dis que volia penre lo luoc en mantenensa, e volc donar grans rendas az enriquir lo luoc, e volc far meravillas. E anc li sancta maire non ho sufri, ni non ho volc recebre. Car mais volia sas filhas visquessan atempradamens, e que servissan a Dieu ab lurs pauras despensas, sostenent entre ellas las plus pauras, e las unas las autras caritativamens. La qual cauza an entieramens gardat e observat entro el dia d'uei.

---

qu'elles adoptassent une moyenne pauvreté ; qu'elles eussent de quoi subvenir à leurs besoins, pauvrement et modérément ; qu'elles servissent fidèlement le Seigneur à leurs dépens, et se gardassent de toute superfluité. Elles reçurent amoureusement cette règle, et formèrent la résolution de la suivre et de l'observer toujours.

Et comme la sainte mère savait que les richesses ne sont point utiles, mais qu'elles sont souvent l'occasion de beaucoup de maux, elle ne songea point à leur procurer des possessions. Car elle ne voulait pas qu'elles eussent en ce monde où attacher leur cœur, mais seulement de quoi vivre. Un homme riche lui dit un jour qu'il voulait soutenir sa maison, lui donner de grandes rentes pour l'enrichir, et y faire des merveilles. Mais jamais la sainte mère n'y voulut consentir, et elle n'en accepta rien. Elle aimait mieux que ses filles vécussent d'une façon modeste, et qu'elles servissent Dieu avec leurs pauvres ressources, aidant entre elles les plus pauvres, et se soutenant les unes les autres par charité. C'est ce qu'elles ont fait et observé exactement jusqu'à ce jour.

VI.

Le seizens capitols es de l'austeritat de sa vida, e del gran exercissi de bonas obras ques avia en si et en las autras.

---

1. E car li sancta maire era caps e maistra de totas las autras, covenia qu'illi lur fos heissemples en totas vertutz. Que non solamens era caps e regeiris d'aquellas de Robaut, qu'eran en sa hobediencia, de las cals era maires, ans era atressi capdels e maistra d'aquellas que per lo sieu heissemple s'eran enbeguinidas en la carriera estant pres de Robaut, a Massella, en aissi con az Ieras. Car en cascun luoc, tant cant i era, illi las governava, e neis las corregia, cant i fazia mestier. E totas, en lo comensament, vodavan az ella obedientia, e la li (*fol.* 19) prometian.

2. Per que, cant illi vi que per lo sieu heissemple tantas eran encorajadas de servir Ihesu Crist, era illi atressi encorajada plus fort. Per aisso, de tan gran dureza de deciplinas destreinhia los deziriers de totz sos sentimens, que a penas prenia sa necessitat de so que hops li era a sufrir sa natura. Mais l'atempramens era tan grans de manjar e de beure, que non solamens

CHAPITRE SIXIÈME

Le sixième chapitre traite de l'austérité de sa vie, et de l'exercice des bonnes œuvres auxquelles elle s'appliquait, elle et les autres.

Comme la sainte mère était le guide et la maîtresse de toutes les autres, il fallait qu'elle fût leur modèle en toutes les vertus. Et non seulement elle avait à diriger les filles de Roubaud, qui lui étaient soumises, et dont elle était la mère, mais elle gouvernait aussi celles qui, à son exemple, s'étaient faites béguines dans la rue qui est près de Roubaud, à Marseille, et aussi à Hyères. Car, dans l'un et dans l'autre endroit, quand elle y était, elle prenait soin d'elles, et les corrigeait au besoin. Toutes, en commençant, lui promettaient obéissance, et en faisaient le vœu.

C'est pourquoi, quand elle vit que son exemple en engageait un si grand nombre à servir Jésus-Christ, elle-même en était excitée encore plus. Aussi elle soumettait tous ses désirs et ses affections à une si dure discipline, qu'à peine prenait-elle ce qui était nécessaire pour soutenir sa vie naturelle. Sa modération dans le boire et le manger était si grande, qu'elle donnait des exemples d'édification non seulement lorsqu'elle

fazent abstinentia, mais neis manjant, donava heissemple d'edificacion.

3. Destrechamens gardava en totas cauzas reg e atempradament d'abstinencia, condampnant en si totz plazers; e avia gran cura de gardar la pureza e del cors e de l'arma, en si e en las autras. Per que, non solamens enseinhava que li carns degues esser mortificada, mais lo[s] sens defora volia que ab sobeirana cura fossan gardat[z].

4. Las familiaritatz dels homes, lurs paraulas e lurs esgartz, comandava que fossan esquivadas, ses tota merce, non solamens de las sieuas, mais de totas cellas que al sieu consell volian vieure. Ni illi a penas negun home conoissia per cara. Per que, si illi vis neguna de las sieuas de Robaut levar la testa per esgardar negun, ni ho auzis, neis dels parens probencs, aigramens fort las reprenia, e duramens las castiava. Car non volia neguna d'ellas prezes plazer en autre, mais solamens, sa dizia, en Nostre Senhor Ihesu Crist.

5. Una ves, una de las petitas de Robaut, que non avia plus de .vii. ans, avia esgardat d'omes que la obravan. E cant li sancta maire ho saup, batet la mot duramens, en tant quel sancs li corria per las costas; dizent li que sacrifizi faria a Dieu d'ella. De la qual cauza aquilli li fes gracias a la fin de sos jorns; car mot dis que aquel batres li fon huccaison de mais ajustar s'arma am Nostre Senhor.

6. Reprenia fort en tota femena que fos donada a Dieu, gaire parlar ab home; que non era, sa dizia, segura cauza. « Car certa sui, (*fol.* 20) sa dizia, que ja tant non parlares amb els de Nostre Senhor, que plus frejas, e am mens de tot ben a la fin que al comensa-

faisait abstinence, mais même quand elle prenait sa nourriture.

Elle gardait étroitement en toutes choses la règle, et une exacte abstinence, condamnant en elle tout plaisir; et elle avait grand soin de conserver dans elle et dans les autres, la pureté du corps et de l'âme. C'est pourquoi elle n'enseignait pas seulement qu'il fallait mortifier sa chair, mais elle voulait encore que les sens extérieurs fussent gardés avec un soin extrême.

Elle commandait d'éviter les familiarités avec les hommes, leurs paroles et leurs regards; et l'exigeait sans rémission, non seulement de ses filles, mais de toutes celles qui voulaient vivre sous sa direction. Elle-même ne connaissait aucun homme par sa figure. Et si elle voyait une de ses filles de Roubaud lever la tête pour regarder quelqu'un, fût-ce même un proche parent, elle la reprenait avec beaucoup d'aigreur, et la châtiait rigoureusement. Elle ne voulait pas qu'elles prissent plaisir en un autre, mais seulement, disait-elle, en Notre Seigneur Jésus-Christ.

Un jour, une des jeunes filles de la maison, qui n'avait que sept ans, avait regardé des hommes qui étaient là à travailler. Quand la sainte mère le sut, elle la battit durement, au point que le sang coulait, et elle lui disait qu'elle en ferait le sacrifice à Dieu. Cette fille, à la fin de ses jours, lui rendait grâces de sa sévérité; car elle attestait que cette correction lui avait servi à attacher son âme plus étroitement à Notre Seigneur.

Elle reprenait fort, en toute femme qui s'était donnée à Dieu, de parler à des hommes, comme une chose peu prudente. « Je suis sûre, disait-elle, que vous ne parlerez pas longuement avec eux, même de Notre Seigneur, que vous n'en soyez plus froides, et moins bonnes, et moins dévotes, à la fin qu'au

ment, non vos trobes, e de devocion. » E desplazia li fort cant ho vezia, fora de confession. E aisso era ben gardat en sas filhas, neis dels parens probencs, sens sobre gran razon, e aquo fort a tart. Non solamens non sufria parlar amb els, mais parlar d'els esquivava mot fort; e si alcunas ves ho trobes de neguna[s], greumens mot las punia, am gran confuzion.

7. Non volia las sieuas filhas si consolessan, en petit ni en mot, mais sol en Ihesu Crist, al qual illi las noiria fizelmens. E volia continuamens fossan pagudas de las sieuas paraulas, per so que parlant d'ell, sa dizia, totas si enflamessan de la sieua amor. E per aisso, neguna non auzava parlar de sos parens a l'autra, non solamens dels autres; per so que en lur cor autra amor non intressa, mai sol de Ih[es]u Crist. Aquestas cauzas volia en las sieuas filhas fos fort gardat, el contrari comandava que fossa esquivat fort atendudamens.

8. Non volia atressi li sancta maire que estessan ociozas, ni vaguejessan de cor ni de paraulas; mais que s'exercitessan en totas bonas obras. Per aisso fazia las afannar en servir los malautes; lo qual servizi, non solamens dels fraires, mais dels paures malautes, e neis dels espitals, volia las si fezessan. E per so qu'illi fos a las autras heissemples, ill si metia premiera far totas aquestas cauzas. Aquestas sanctas obras volia las si fezessan continuamens, e non sufria a neguna que son cors tenguessa trop pauzat.

9. Aondansa de paraulas esquivava fort en totas; « Car non pot esser, sa dizia, qui s'abandona a paraulas, que non falla, e non venga d'unas paraulas en autras que desplazon a Dieu. » Majormens era esquivat entr'ellas parlar de las trufas del mont, ni de ren que

commencement. » *Et cela lui déplaisait beaucoup, quand elle le voyait, hors de la confession. Ses avis furent suivis par ses filles, même vis-à-vis de leurs proches parents, ne les voyant pas sans une grave raison, et le moins possible. Elle tenait aussi qu'on évitât de parler d'eux, et si elle en trouvait qui le fissent, elle les punissait sévèrement, et à leur grande confusion.*

Elle ne voulait pas que ses filles cherchassent des consolations, peu ou beaucoup, ailleurs qu'en Jésus-Christ, pour qui elle les élevait soigneusement; mais qu'elles se nourrissent continuellement de ses paroles, afin qu'en parlant de lui, elles fussent brûlées de son amour. Aussi, aucune n'aurait osé parler à une autre, de ses parents, moins encore des étrangers; afin qu'aucun autre amour n'entrât dans leur cœur, que celui de Jésus-Christ. Elle recommandait à ses filles d'observer fidèlement toutes ces choses, et leur faisait éviter le contraire avec une grande vigilance.

La sainte mère ne voulait pas non plus qu'elles fussent dans l'oisiveté, ni qu'elles divaguassent, de cœur ou de paroles; mais qu'elles s'exerçassent à toutes les bonnes œuvres. Elle les faisait fatiguer à servir les malades, et voulait qu'elles servissent ainsi non pas seulement les religieux, mais les pauvres malades, même dans les hôpitaux. Et pour leur donner à toutes l'exemple, elle se mettait la première à faire tout cela. Elle entendait que ces saintes œuvres fussent continuées sans relâche, et ne pouvait souffrir qu'aucune donnât trop de repos à son corps.

Elle leur faisait éviter de trop parler. « *Il est impossible, disait-elle, de parler beaucoup, sans pécher, et sans en venir insensiblement à des paroles qui déplaisent à Dieu.* » *Elles devaient surtout éviter, plus que la mort, de parler entre elles des vanités du monde, et de tout ce qui concernait les choses du*

al segle apertengues, plus que de mort; e si trobes que neguna per sa simpleza i fallis, am gran terribilitat las castiava. Car non sufria neguna cau-(*fol.* **21**)-sa que lur pogues enpolsezir l'arma pura que era huferta a Dieu, de ques ill avia cura.

10. Messonegas esquivava am gran afortiment, afermant que persona messoneguiera non pot plazer a Dieu. D'aisso era en capitol son gran afortiment, dizent que de sas mans en faria sacrifisi, si o trobava. Mot volia s'estudiessan en gardar ben e en reglar lur lengas, e non sufria s'abandonessan en paraulas ociosas : « Car aquellas, sa dizia, son hucaizon pueis de venir en las autras. » E dizia li sancta maire : « Ques en aissi con le vens tol e enpacha la rozada del cel que non quaia ni arosi las herbas, en aissi paraulas ociosas, e ociozitatz tol e enpacha que li gracia de Dieu non pot venir en arma, ni la pot arozar. »

11. Aquestas cauzas esquivava e corregia mot fort, els capitols e en vesitacion; car per plus puramens vieure a Dieu, acostumava cascun covent de vezitar per temps. E jassiaisso qu'illi fos de gran benignitat, e humils, e suaus meravillozamens, en repenre e en castiar era mot terribla, e de gran auctoritat. Als capitols o en las vezitacions, cant illi corrigia, non n'i avia minga non tremoles d'aquella gran auctoritat, que semblant era a totas quel juzizi de Dieu en sa auctoritat illi representessa. E jassiaisso que duramens gardes drechura en correccion, cant illi conoissia humil repentiment, meravillozamens era moguda a far misericordia, totas ves am drechura que le leugiers perdons non fos hucaison de cazer autra ves.

12. Am gran benignitat ho atemprava tot; per que,

siècle ; et si elle trouvait que quelqu'une fût tombée par simplicité dans cette faute, elle la corrigeait d'une manière exemplaire. Car elle ne souffrait rien qui pût salir leur âme pure qui était consacrée à Dieu, et dont elle avait le soin.

Elle fuyait très soigneusement le mensonge, disant que la personne qui ment ne peut plaire à Dieu. C'était sa grande préoccupation en chapitre, où elle disait que si elle trouvait quelque menteuse, elle la sacrifierait de ses mains. Elle voulait qu'elles s'appliquassent à retenir et à régler leurs langues, ne pouvant souffrir qu'elles s'abandonnassent à des paroles oiseuses, qui, disait-elle, sont l'occasion d'en venir à d'autres. Et la sainte mère ajoutait : « Que, comme le vent empêche la rosée du ciel de tomber et de mouiller les herbes, de même les paroles inutiles et l'oisiveté font que la grâce de Dieu ne peut venir dans une âme pour l'arroser. »

Elle combattait et reprenait très fortement ces défauts dans ses chapitres et dans ses visites ; car, pour maintenir la vie religieuse, elle avait coutume de visiter de temps en temps chaque couvent. Et quoiqu'elle fût d'une grande bonté, humble, et merveilleusement douce, elle était terrible quand elle devait reprendre et punir, et y montrait une grande autorité. Au chapitre et en visite, quand elle faisait la correction, il n'y avait personne qui ne tremblât, en voyant tant de dignité, et il semblait à toutes qu'elle représentait, par son autorité, le jugement de Dieu. Bien qu'en corrigeant, elle gardât une justice rigoureuse, pourtant, quand elle voyait le repentir, elle était très portée à faire miséricorde, pourvu, cependant, que son indulgence ne fût pas l'occasion de tomber une autre fois.

Elle tempérait tout par une grande douceur, de manière

laissava meravilloza consolacion le sieus punimens, e sa correccions, cant que fos aspra, totas ves consolava. E cant tot illi enduzia per son heissemple az austeritat, e amonestava las autras a viure en gran regla d'atemprament en totas cauzas, non li plazia greueza de destrecha ses discrecion, e sobre fort li desplazia e esquivava singularitatz, e non sufria de neguna; mais que tenguessan via mejana, per mais de segurtat, e aquella seguissan cascuna a lur poder.

13. E per so que s'arma tengues plazent a Dieu, continuamens si lavava, e de jors (*fol.* 22) e de nuegz, am gran plueia de lagremas; que a son cors ni a sa freolesa non perdonava. En tant que cant tot era malauta, non laissava passar aquella hora de la nuech que avia costumada a plorar.

14. Motas ves ho proeron las donnas que la vellavan per razon de sa malautia : cant si pensavan qu'illi pauzes, pus venia l'ora de mieja nuech, non podia dormir ni pauzar, tant l'avia acostumada. E tot aquell espasi, tro passadas matinas, despendia am gran aondansa de lagremas; jassiaisso qu'illi s'en cubris aitant cant plus podia, e totz senhals en si mezesma estennhia, per c'om o conogues. Mais non si podia far, cant era en sa gran aondansa, las autras non ho auzissan; majormens cant li estavan entorn, alcunas ves, per rason de sa gran malannansa, non s'en podia cubrir que non ho connoguessan.

15. E con, per lo continu plorar que fazia, agues encorreguda sobre greu malautia del cap, en tant que motas ves n'estava tot .1. jorn e una nuech de manjar, ni podia ubrir los uels, ni a penas podia parlar, ni auzir neguna paraula; ab tot aquo, non si cessava de plorar

que ses punitions laissaient une consolation merveilleuse ; ses corrections, même les plus sévères, consolaient encore. Alors que par son exemple elle portait les autres à l'austérité, et qu'elle les exhortait à se mortifier en toutes choses, elle n'aimait pas que l'on s'imposât des rigueurs indiscrètes, et rien ne lui déplaisait tant que les singularités. Elle ne les supportait en aucune, voulant qu'elles tinssent, pour plus de sûreté, une voie mitoyenne, et que chacune la suivît selon ses forces.

Pour tenir son âme toujours agréable à Dieu, elle se lavait jour et nuit dans une grande pluie de larmes, et ne pardonnait jamais à son corps, ni à sa faiblesse. C'était au point que lorsqu'elle était malade, elle ne laissait pas passer cette heure de la nuit où elle avait accoutumé de pleurer.

Bien des fois, celles qui la veillaient, pendant ses maladies, en eurent la preuve ; lorsqu'elles la croyaient endormie, et que minuit arrivait, elle ne pouvait ni sommeiller, ni reposer, tant elle en avait l'habitude ; et elle employait tout ce temps, jusqu'après matines, à verser une grande abondance de larmes. Elle s'en cachait pourtant le plus qu'elle pouvait, et en effaçait toutes les marques, pour qu'on ne le connût pas. Mais il était impossible, quand elle était dans ses grands pleurs, qu'on ne l'entendît pas, surtout lorsque, à raison de ses grandes souffrances, on se tenait auprès d'elle ; et elle ne pouvait les dissimuler sans qu'on les vît.

Par suite de ses larmes continuelles, elle avait encouru une grave maladie de tête, en sorte que souvent elle passait tout un jour et une nuit sans manger, et qu'elle ne pouvait ouvrir les yeux, parlant à peine, et ne pouvant entendre aucune parole ; avec tout cela, elle n'omettait pas de pleurer à ses

a las horas ordenadas ques avia acostumat. Non contrastera (1) pauc ni mot, per mal qu'illi agues, a sa devocion.

VII.

Le setens capitols es de sa pietat e de sa innocencia.

---

1. Tan grans era li pietatz de cor natural que li Sancta avia, qu'illi non podia sufrir c'om aucizes ni bestias, ni aucels, qu'illi ho saupes, que tota n'era moguda a sentiment de gran compassion; majormens aquellas creaturas que representan Crist en lur semblansa, el figuran per escriptura.

2. Alcunas ves, cant hom li aportava los aucels vius, per plazer, non los laissava aucire; mais cant s'era .i. pauc alegrada ab els, parlant de Nostre Senhor quels avia creatz, era eslevatz sos esperitz en Dieu, e laissava los annar, dizent : « Lauza lo Senhor ton creator. » Cant illi vezia los ainnhels ni las fedas, alegrava si fort en els, e era moguda a meravillos sentiment del verai ainnhell Ihesu Crist, e n'avia mot gran renembransa.

(*fol.* 23) 3. Aquisti vertutz l'enclinava a sentir totas las

(1) Ms. *Constrastera*.

heures accoutumées. Quelque mal qu'elle eût, elle n'aurait pas manqué, en aucune manière, à sa dévotion.

CHAPITRE SEPTIÈME

Le septième chapitre traite de sa douceur et de son innocence.

La bonté de cœur que la Sainte avait par nature était si grande, qu'elle ne pouvait souffrir, le sachant, que l'on tuât des animaux ou des oiseaux; elle en était émue d'une compassion extraordinaire, surtout quand il s'agissait de ces créatures qui nous représentent Jésus-Christ, et qui en sont les figures, selon le témoignage de l'Ecriture.

Quand on lui apportait des oiseaux vivants, pour lui faire plaisir, elle ne les laissait pas tuer; mais, après s'être un peu égayée avec eux, en parlant de Notre Seigneur qui les a créés, son esprit s'élevait vers Dieu, et elle les laissait partir, en disant: « Loue le Seigneur, ton créateur. » Si elle voyait des agneaux ou des brebis, elle laissait paraître une grande joie, et était excitée à un vif amour pour Jésus-Christ, le vrai agneau, qui lui revenait en mémoire.

Cette vertu la portait à ressentir toutes les afflictions dont

afliccions que vezia ni auzia; especialmens cant illi sentia que las armas rezeimidas del sanc de Crist fossan tacadas de negun peccat, tenramens las plorava, aissi cant maires, que per eussa semblava las enfantes en Crist. E neis fasia estar las autras en gran afliccion, e requerre a Dieu misericordia per convertiment e per salut d'aquellas armas; e so que li era de lueinh, per zel de caritat ho aprobenquava a si.

4. En aquel temps, li Sarrazin prezeron las monegas d'Antiocha ; e cant o ac auzit, li vera amairis de tota puritat menet mot gran dolor, e mostret gran trebaill. E acampet capitoll, e amb amars plors dis lur, que totas prezessan deceplinas, e dejunessan, e que ploressan, e cridessan a Dieu totas misericordia, am lagremas amaras. E aisso mezeus mandet en l'autre covent d'Ieras. E pueis dizia : « Non deu hom lunnhar de si los trebails, cant tot son outra mar; que veramens qui non sintra aquels que son de lueinh, Dieu[s] los li aprobenquara sus la testa. Pensar deu cascuna, sa dizia, que per los sieus peccatz Dieus las aia dezamparadas. »

5. E pueis, illi dizia a Nostre Sennhor, am gran amaror de cor : « Seinher, e per que ho as sufert, qu'ieu cre per cert qu'ellas avian tostemps viscut miels ques ieu? Mai li mieu peccat lur an nogut, e per los mieus peccatz, seinnher, las has dezamparadas. » E estava el sol estenduda en cros, am tan gran dolor de cor, que semblava del tot degues morir. E non manjet ni bec de tot aquel jorn, ni feron totas mais plorar, de la gran dolor que li vezian. E esteron totas en sobre gran afliccion.

6. Non li ausavan manifestar negun quas que estal-

elle avait connaissance. Mais quand elle apprenait que des âmes rachetées par le sang de Jésus-Christ étaient souillées par le péché, elle les pleurait tendrement, comme une mère, et il semblait qu'elle les eût enfantées en Jésus-Christ. Elle voulait que les autres en fussent affligées comme elle, et demandassent à Dieu miséricorde pour la conversion et le salut de ces âmes ; et même ce qui se passait au loin, sa charité le lui faisait voir comme rapproché.

En ce temps-là, les Sarrasins firent prisonnières les religieuses d'Antioche. Dès qu'elle l'apprit, la vraie amante de toute pureté en ressentit une vive douleur, et en témoigna un grand chagrin. Elle assembla le chapitre, et ordonna, en pleurant amèrement, que toutes prissent la discipline, jeûnassent, pleurassent, et criassent vers Dieu miséricorde, avec des larmes amères ; et elle commanda la même chose à son couvent d'Hyères. Et elle disait : « Nous ne devons pas nous tenir étrangères aux malheurs qui arrivent outre-mer ; car, en vérité, celui qui ne sentira pas les maux lointains, Dieu les amènera sur sa tête. Chacune de nous, disait-elle, doit penser que c'est pour ses propres péchés que Dieu les a abandonnées. »

Puis elle disait à Notre Seigneur, avec une grande amertume de cœur : « Ah! Seigneur, pourquoi l'avez-vous permis? Je suis certaine qu'elles avaient toujours mieux vécu que moi ; mais mes péchés leur ont nui ; et c'est pour mes péchés, Seigneur, que vous les avez délaissées ! » Et elle demeura étendue par terre, les bras en croix, abîmée dans une douleur si profonde qu'elle semblait sur le point de mourir. Et elle ne mangea ni ne but de tout le jour ; et toutes ses filles ne firent que pleurer, en la voyant dans une si grande douleur. Et la désolation fut extrême.

On n'osait jamais lui faire connaître les événements où

veṣ, en que Dieus fos ofendutz, que tan grans cambis prennia de mantenent, que per meravilla la esgardavan: tan fort sentia lo desplazer de Dieu, el sieu ofendement. E semblava apres quell cor li partis de dolor, de compassion ques avia a las armas. E si li estalves que n'auzis ren a taula, pueis non manjava.

7. Ab totz los afligitz era afligida, en calque (*fol.* 24) corporal afliccion aguessan; e per compassion de caritat, ho transportava en Crist. Una ves, illi auzi plorar, e cridar fortmens, una femena ques avia perdut son espos. E li Sancta, cant ho auzi, dis am ploiros crit[s]: « Ai, caitiva! qu'ieu per peccat ai perdut mon Seinnhor, e non lo plannhi, nil plori, ni n'ai aquella dolor, car l'ai perdut, ques aquisti a d'un home mortal, que am tan gran dolor lo plora! » E adoncs li Sancta ploret tan amaramens, e am tan gran dolor, e tan gran sentiment, que totz los corajes de cellas ques i eran enclinet a gran componcion.

8. Aquesta vertut de pietat de cor crec tan fortmens en ella, deus sa enfansa, am meravilloza franqueza e largueza de cor, que semblava le cor totz li legues per compassion, en las necessitatz dels paures que vezia. Per que, neguna cauza de pietat non li ausava hom manifestar, tan fort i s'afligia.

Dieu était offensé, parce qu'elle en était tellement affectée que tout le monde en était dans l'étonnement; tant elle ressentait le déplaisir de Dieu, et l'offense qu'on lui faisait. Il semblait, incontinent, que son cœur se déchirait de douleur, par la compassion qu'elle avait pour les âmes. Et s'il lui arrivait d'apprendre cela à table, elle cessait de manger.

Elle souffrait avec tous les affligés, quel que fût le sujet de leur affliction, et rapportait tout à Jésus-Christ par charité. Elle entendit un jour une femme qui pleurait et criait de toutes ses forces, parce qu'elle avait perdu son mari. Aussitôt la Sainte s'écria avec des pleurs abondants : « Ah! malheureuse que je suis! J'ai perdu mon Seigneur par le péché, et je ne déplore pas sa perte avec autant de douleur que cette femme, qui pleure si vivement un homme mortel! » Et alors la Sainte se mit à pleurer si amèrement, et avec un si grand sentiment de douleur, que tous les cœurs de celles qui étaient là furent pénétrés d'une vive componction.

Cette vertu de bonté de cœur s'accrut si puissamment en elle dès son enfance, et acquit un si merveilleux développement, qu'on aurait dit que son cœur se fondait par compassion, lorsqu'elle voyait les besoins des pauvres. Aussi n'osait-on pas lui faire connaître les choses dignes de pitié, tellement elle en était affligée.

VIII.

Le uchens capitols es de sa fervent caritat, e del servizi que fazia als malautes.

---

1. La caritat fervent que li veraia amiga de Dieu, ma donna sancta Doucelina avia, qui poiria retraire? Car illh era tota en aissi en l'amor de Dieu afondada, que cant illh auzia ren de l'amor de Dieu, soptamens s'escomovia e s'enflamava, si que defora laissava seinnhal, en son cors e en sa cara, d'aquella flama que la cremava dedins son cor de l'amor del Seinnhor, que semblava tota fos escompreza d'aquella gran amor.

2. Totz aquest mons li era aissi cant una desboissadura de Dieu, que tot cant vezia li representava son Seinnhor, e en totas cauzas trobava Dieu per amor. E contemplava en las bellezas lo sobre bell, e en las melodias, las doussors de Dieu, e alegrava si en totas las obras de Nostre Seinnhor. Non fonc anc major afeccion en devocion que li Sancta avia; e per la sobeirana amor qu'illi avia a Dieu, era en aissi enlassada ab cascuna creatura, que en cascuna reconnoissia aver .I. creator e .I. comensament.

3. Majormens s'estendia li sieua caritatz als paures e (*fol.* 25) als malautes, los cals am meravilloza afec-

CHAPITRE HUITIÈME

Le huitième chapitre traite de sa fervente charité, et du service des malades, auquel elle s'appliquait.

Qui pourrait parler dignement de la fervente charité qu'avait la vraie amie de Dieu, madame sainte Douceline? Elle était si solidement enracinée en l'amour de Dieu, que quand elle en entendait parler, elle s'émouvait aussitôt et s'enflammait; et elle laissait paraître extérieurement, en son corps et sur sa figure, des marques de cette flamme qui brûlait son cœur de l'amour du Seigneur; et elle paraissait toute embrasée de cette ardente affection.

Tout ce monde lui semblait comme une représentation de Dieu; tout ce qu'elle voyait lui représentait son Seigneur, et son amour savait le retrouver dans tous les êtres. Elle contemplait dans les belles choses la suprême beauté, dans les mélodies, les douceurs divines, et elle se réjouissait en toutes les œuvres de Notre Seigneur. Il n'y eut jamais de plus grande ardeur en dévotion que celle que l'on voyait en notre Sainte, et l'amour souverain qu'elle avait pour Dieu l'avait si bien liée à toutes les créatures, qu'en chacune elle reconnaissait avoir un créateur et un commencement.

Sa charité s'étendait surtout sur les pauvres et sur les malades, qu'elle servait avec une admirable affection, secou-

cion servia, e ajudava a totz cels que podia. E aqui on non podia complir de donar las cauzas temporals, ill dava tot lo cor per volontat, e sosmetia son cors a totz servizis que lur poguessa far.

4. Acostumat avia li Sancta, per amor del Seinnhor, de far aquellas obras de caritat am gran compassion, e am gran diligencia; e tenia, als paures, femenas establidas quels anavan querent, e los li aduzian, los quals ill recebia en persona de Crist. E dels paures malautes implian los hostals de la carriera am meravillos gauch; e aqui e illi los servia, els fazia servir am mot gran caritat, e non dizia de non a res que li vengues per amor del Sennhor.

5. E tot aquell servizis fazia si a Robaut, e mot curozamens lur menistravan, e lur fazian lur liech, a totz aquels que el sant nom de Dieu lur venian. E cant illi encorajava las autras a far aquellas obras, dizia lur am gran ardor : « Non vos penses, filhas, que sian homes aquestos que sirves; ans es ben, sa dizia, li persona de Crist. »

6. Una ves, illi venia de la gleiza, e encontret si ab .I. paure que fon mot dezaizat. E tantost cant lo vi, ilh fon ferida en son cor ab glazi de meravilloza compassion que li ac ; et cant tost fon venguda, trames lo querre. E cant lo vi aissi dezaizat e malaut, e totas las cambas e la testa li rozian vermes, e totz era plens de nafras, ac mot gran sentiment e renembransa de son paure seinnhor Ihesu Crist; e per la sieua amor, illi lo volc servir am gran dileccion. E comenset, ab gran devocion, a curar li las nafras, e traire en los vermes, e las plagas lavar, estant de ginols humilmens davant ell.

7. E mezeron lo en .I. alberc, josta Robaut, e aqui

rant tous ceux qu'elle pouvait. Quand il n'était pas en son pouvoir de procurer aux malheureux les choses temporelles, elle donnait tout son cœur avec générosité, et leur rendait personnellement tous les services possibles.

La Sainte avait l'habitude, pour l'amour du Seigneur, de faire toutes ces œuvres de charité avec une compassion inépuisable et une grande sollicitude. Elle entretenait des femmes qui allaient rechercher les pauvres et les lui amenaient ; et elle les recevait comme la personne même de Jésus-Christ. On remplissait joyeusement de ces pauvres malades les maisons de la rue où elle habitait, et elle les y servait, et les faisait servir charitablement, ne refusant jamais aucun de ceux qui lui venaient pour l'amour du Seigneur.

Tout ce service se faisait à Roubaud, et on les traitait avec le plus grand soin, et on donnait des lits à tous ceux qui se présentaient au saint nom de Dieu. Et quand elle encourageait les autres à faire ces bonnes œuvres, elle leur disait avec chaleur : « Ne pensez pas, mes filles, que ceux que vous servez soient des hommes ; non, disait-elle, c'est bien la propre personne de Jésus-Christ. »

Elle revenait un jour de l'église, et elle rencontra un pauvre qui était bien mal arrangé. Dès qu'elle le vit, elle fut percée au cœur d'un glaive de merveilleuse compassion à son égard, et aussitôt qu'elle fut arrivée à la maison, elle l'envoya prendre. Quand elle le vit si souffrant et si malade, la tête et les jambes rongées par les vers, et le corps tout couvert de plaies, elle eut au fond du cœur le souvenir de son pauvre Seigneur Jésus-Christ, et pour l'amour de lui, elle voulut le servir avec une charité particulière. Elle commença très dévotement à nettoyer ses blessures, à en extraire les vers, à laver ses plaies, se tenant humblement à genoux devant lui.

On le logea ensuite dans une maison voisine de Roubaud,

lo serviron .III. jorns am mot gran caritat; e menistravan li complidamens tot cant mestiers li era. Pero ell davant ellas non volia manjar, mais en una fenestra que li estava al cap fazia pauzar so que li aportavan. E cascun sera, las donnas, cant l'avian servit ni arezat, ellas lo pestellavan cant s'en volian annar; en tal maniera que d'aquella maison on erá pestellatz, si non li (*fol.* 26) hubrissan, non s'en pogra partir. E cant l'agron servit .III. jorns en aissi, la tersa nuech, apres que l'agron pestellat en aissi con solian, aquellas bonas femenas que jassian en l'alberc, josta la cabanna de l'ort on era le malautz, entorn la mieja nuech, viron gran resplandor en l'ort, que semblava totz fossa abrazatz, ho c'om l'alumenes de diverses brandons.

8. Tota la nuech, viron en lo vergier aquella resplandor; e vengron sonar lo matin, per la clau, las donnas a Robaut, e volgron regardar lo malaute. E cant agron hubert, anc res non lo troberon, ni saupron del malaute on si fossa tengutz. Feron lo querre tantost per totz los espitals, e per ganren de partz; anc trobar non lo pogron.

9. Estavan totas plenas de gauch e de meravilla. E troberon en la fenestra tota la vianda, que non n'avia tastat; li quals, con agues .III. jorns que hi era pauzada, fon aitan bella e aitan bon flairan, con si de fresc i fos aguda messa. E fon aitals per frescor li vianda del premier jorn con del derrier; qu'en ren neguna non si fon cambiada.

10. Conformava si li Sancta per caritat a totz los bens que vezia ni sabia el[s] santz ni en las sanctas; per que, a motz la pot hom comparar, car de cascun levava una vertut. Alcunas ves, dis a sas familiars,

et on l'y servit charitablement pendant trois jours, lui donnant abondamment tout ce dont il avait besoin. Lui, cependant, ne voulait point manger devant celles qui le soignaient, et faisait mettre sur une fenêtre, à la tête du lit, tout ce qu'on lui apportait. Chaque soir, après l'avoir servi et après avoir tout mis en ordre, les dames fermaient la porte à clé, quand elles se retiraient, de manière qu'il ne pouvait sortir de la maison où il était enfermé, si on ne venait lui ouvrir. Et quand on l'eut ainsi servi trois jours, la troisième nuit, alors que les portes étaient closes, comme d'habitude, les bonnes femmes qui couchaient dans la maison, près de la cabane du jardin où était le malade, virent, vers la mi-nuit, une grande clarté dans le jardin qui semblait tout en feu, comme si on y avait allumé quantité de brandons.

Toute la nuit, on vit cette lumière dans le jardin. Le matin, ces femmes vinrent sonner à Roubaud pour prendre la clé, et voulurent aller regarder le malade. Mais, quand elles eurent ouvert, elles ne le trouvèrent aucune part, et il fut impossible de savoir ce qu'il était devenu. On le fit rechercher immédiatement dans tous les hôpitaux, et en beaucoup d'autres endroits, mais on ne le trouva pas.

Elles étaient toutes pleines de joie et d'étonnement. On retrouva sur la fenêtre toute la nourriture qu'on lui avait apportée : il n'y avait pas touché. Et, bien qu'elle y fût depuis trois jours, elle était aussi belle, et d'aussi bonne odeur, que si on l'y avait mise récemment. Et la viande du premier jour était aussi fraîche que celle du dernier, et il n'y était survenu aucun changement.

La Sainte se conformait, pour la charité, à tout ce qu'elle voyait de vertueux dans les saints et les saintes ; aussi peut-on la comparer à beaucoup de saints, parce qu'elle imitait de chacun une vertu. Elle disait parfois à ses familières, pour

cant las amonestava a creisser en las sanctas vertutz, dizia enformant las, qu'illi non auzi anc perfeccion de santz, qu'illi non prezessa.

IX.

Le novens capitols es de l'estudi e de la fervor de sa oracion, e de sos autz raubimentz.

---

1. Gracia d'oracion avia aconsegut li Sancta per lo meravillos excercici que n'avia agut; car tostemps, deus sa enfansa, en aquesta vertut meravillozamens s'era acostumada. E non li semblava, ni crezia que res pogues ben far lo servizi de Dieu ses ella; e en totas manieras que podia, movia e envidava las autras az acostumar si en ella. Motas ves lur dizia : « Per cert sapias que tant cant continuares oracion, vostre estamens durara, e perseverares en totz bens; mais pus s'envanezira entre vos autras que dezamparares oraci- (*fol.* 27)-on, tot ho tenc per perdut. Car aquisti, sa dizia, es estaqua e fermeza de tot nostre estament. »

2. Era oracion en totas cauzas sos refugz; que semblava en ella agues adordenat tot son temps e totas sas obras. En tan gran auteza de pensa era vengutz sos esperitz, que neis manjars e beures li era oracion. Mot soven, neis manjant, era tirada en Dieu, que cais si

les exciter à croître dans la pratique du bien, qu'elle n'entendit jamais vanter une perfection d'un saint, qu'elle ne la prît pour elle.

CHAPITRE NEUVIÈME

Le neuvième chapitre traite de l'application et de la ferveur de son oraison, et de ses hauts ravissements.

La Sainte avait acquis la grâce de l'oraison par le merveilleux exercice qu'elle en avait fait; car en tout temps, depuis son enfance, elle s'y était admirablement accoutumée. Il ne lui semblait pas possible que personne pût bien servir Dieu sans elle, et elle s'y prenait de toutes les manières pour engager et exciter les autres à s'y appliquer. Bien des fois elle leur disait : « Soyez assurées que tant que vous continuerez l'oraison, votre établissement durera, et vous persévèrerez en tous biens; mais dès qu'elle disparaîtra d'entre vous, dès que vous l'abandonnerez, je regarde tout comme perdu. Car, disait-elle, c'est l'oraison qui est le lien et la garantie de notre institut. »

L'oraison était son refuge en toutes choses; on aurait dit qu'elle avait réglé sur elle tout son temps et toutes ses œuvres. Son esprit en était venu à une telle élévation de pensée, que même manger et boire lui étaient un sujet d'oraison. Souvent, pendant qu'elle mangeait, elle était attirée vers Dieu, et alors

desnembrava que non sabia manjar. Car en totas bontatz e doussors que sentissa, contemplava et rennembrava la sobeirana dous[s]or e boneza de Dieu; per que, totas cauzas, e neis si mezeu[s]sa, desnembrava per la renembransa ques avia de son Seinnhor.

3. Car aquist sancta femena fon tan resplandens en excercici d'autas vertutz, aissi con le santz amics de Dieu sos fraires, fraire Hugo de Dinnha, avia davant dich d'ella, e profetizat, dizent : « Que non podia estar le sieus entendemens afectuos que a grans cauzas non vengues sos esperitz; tan fervens era en Nostre Senhor Dieu. » Car jassiaisso qu'illi fos simpla femena, e ses letras, a las sobeiranas autezas de contemplacion la levet Nostre Seinnhers. Car per motz cors e espazis de temps, continuamens entenduda els celestials fagz, tan soven era ab Dieu en los autz raubimens, aissi cant presentmens estant ab ell, que mais semblava menes vida d'angel entre las gens, que non fazia de femena.

4. Amava e qüeria luechs solitaris, per so que plus entendudamens pogues estar ab Dieu. E per aisso, avia .I. oratori mot secret, on si metia pregar Nostre Seinnhor, e esser i ab Dieu plus familiarmens, en sa oracion. E aquel luoc illh arozava de sanctas lagremas, e estava aqui en continua contemplacion. E d'aqui, seguia si que l'amor qu'illi avia a Ihesu Crist engenrava en ella novels deziriers, e per los cobes deziriers, ill s'enbevia de novellas ardors; en tan que totas cauzas, e neis si mezeussa, traspassava e sobremontava.

5. Non podia auzir parlar de Dieu, ni de Nostra Donna, ni neis de sant Frances, ni de Sans ni de Sanctas, qu'illi non fos moguda az alcun tirament. Motas (*fol.* 28) ves, era sospenduda en tan gran leva-

elle s'oubliait tellement, qu'elle ne savait plus manger. C'est qu'en tout ce qu'elle voyait de bon et de doux, elle contemplait et admirait la souveraine douceur et l'infinie bonté de Dieu; par suite de quoi, elle oubliait toutes choses, et elle s'oubliait elle-même, pour le souvenir qu'elle avait de son Seigneur.

Cette sainte femme fut resplendissante dans l'exercice des plus hautes vertus, comme l'avait prophétisé son frère, le saint ami de Dieu, frère Hugues de Digne, qui avait dit d'elle : « Que son intelligence affectueuse ne pouvait porter son esprit qu'à de grandes choses; tant elle était fervente en Dieu Notre Seigneur. » Car bien qu'elle fût une femme simple et sans lettres, Notre Seigneur l'éleva aux plus sublimes hauteurs de la contemplation. Pendant de longs espaces de temps, appliquée continuellement aux choses du ciel, elle était si souvent élevée à Dieu en de sublimes extases, comme étant présente devant lui, qu'elle semblait mener parmi les hommes la vie d'un ange, plutôt que d'une femme.

Elle aimait et recherchait les lieux solitaires, pour pouvoir être plus complètement avec Dieu. Elle avait pour cela un oratoire secret, où elle se mettait à prier Notre Seigneur, et à s'unir plus familièrement à Dieu dans l'oraison. Elle arrosait ce lieu de saintes larmes, et y demeurait dans une continuelle contemplation. D'où il s'ensuivait que l'amour qu'elle avait pour Jésus-Christ engendrait en elle de nouveaux désirs, par l'effet desquels elle s'enivrait de nouvelles ardeurs; et elle s'élevait au dessus de toutes les choses humaines, et était transportée hors d'elle-même.

Elle ne pouvait pas ouïr parler de Dieu, de Notre Dame, de saint François, ou des Saints et des Saintes, qu'elle ne fût prise aussitôt d'une extase. Beaucoup de fois, elle était suspendue dans une si haute contemplation, qu'elle demeurait

ment de contemplacion, qu'estava raubida per l'espazi d'un jorn; e sentent en aquel estament sobrehuman sentiment, non connoissia, ni sentia ren c'on li fezes entorn. Motas ves ho proheron alcunas personas per motz proamens que li fazian adoncs, cant la vezian tan tirada en aquel raubiment, que la tiravan e la soissidavan mot fort, e neis li fazian motas aflicçions, que non la podian moure.

6. Alcuna ves, estava sospenduda en aut, que non si sufria a ren, ni tocava de pe en terra, mai sol dels .II. artels majors; si que tan fort era eslevada en aut, sus en l'aer suferta per forsa de meravillos raubiment, que entr'ella e la terra avia d'espazi ben .I. palm, e[n] tan que motas ves, estant en aquel raubiment, li baizavan las solas desotz los pes.

7. Una ves, en la gleiza, illi era raubida; e .I. noble cavalier ques avia nom mon seinnhen Jacme Vivaut, seinnhers ques era del castell de Cuja, era en la gleiza mezeussa, am son fil, lo vespre d'una festa, as hora quell sermons era dichz. E auzi per sa moller ques era nobla donna e devota a tot ben, per nom ma donna Sansa, quel sancta maire avia estat raubida deus lo matin entro az aquella hora; la qual illi avia acompainnhat en una capella dels fraires, on illi aquell jorn avia cumenegat.

8. E cant le nobles homs auzi per la devota donna ques ancars era en aquell raubiment, per gran devocion e ell l'annet vezer. E vi la eslevada sus en l'aer, tant aut qu'estava sospenduda per forsa d'aquell meravillos tirament ques avia sus a Dieu, qu'a ren non si sufria ni s'apilava; ans estava sobre terra tant aut quell nobles homs e son fill, a[m] mot gran reverencia aginollat, li

ravie tout l'espace d'un jour; et éprouvant dans cet état des sentiments surhumains, elle ne connaissait ni ne sentait rien de ce qu'on faisait autour d'elle. Cela fut bien souvent constaté, de toutes sortes de manières, par diverses personnes, qui la voyant dans ses ravissements, la poussaient et la tiraient fortement, et lui faisaient même beaucoup de mal, sans pouvoir parvenir à la faire remuer.

Quelquefois elle était suspendue en l'air, sans s'appuyer à rien, sans toucher des pieds à terre, si ce n'est des deux gros orteils; et elle était si fort élevée, soutenue en l'air par la force de son merveilleux ravissement, qu'il y avait entre elle et la terre l'espace d'un pan; de sorte que bien des fois, pendant qu'elle demeurait dans cette position, on lui baisait le dessous des pieds.

Elle était un jour en extase, dans l'église des frères mineurs; et un noble chevalier, nommé Jacques Vivaud, qui était le seigneur du château de Cuges, se trouvait dans la même église, avec son fils, le soir d'une fête, lorsque déjà le sermon était terminé. Et sa femme, qui était une noble dame dévouée aux bonnes œuvres, et que l'on nommait madame Sanche, lui fit savoir que la sainte mère était dans l'extase depuis le matin jusqu'à cette heure, et qu'elle-même l'avait accompagnée dans une chapelle des religieux, où elle avait communié ce jour-là.

Quand cet homme eut appris de la bouche de sa femme que la Sainte était encore dans cet état, poussé par un grand sentiment de dévotion, il voulut aller la voir. Et il la vit élevée en l'air, où elle demeurait suspendue par l'effet de la merveilleuse attraction qui la portait vers Dieu. Elle ne touchait à rien, et ne s'appuyait d'aucune part; mais elle était au dessus de terre, si haut, que le noble seigneur et son fils

baizeron per gran devocion las solas desotz los pes, amdui lurs capions baissatz. E foron plens de meravillos gauch e d'alegrier esperitall, per so que viron d'ella. E ho comteron pueis a ganres, a[m] motas de sertezas, afermant qu'en aissi de lurs huels ho avian vist, e de lur bocas baisat.

9. Autra ves, per sem-(*fol.* 29)-blant fon d'en Raimon del Puei, de la cieutat mezeussa de Massella, que la vi raubida en la glieza dels fraires, davant l'autar ques avie cumeneguat; e estava en aquella maniera sobre terra que l'autres avia vist. Adoncs e aquel cieutadans, am gran devocion va si aginollar, e mezuret am sa man propria l'espazi qu'estava sobre terra, e atrobet largamens un palm que non tocava en terra. E am gran fe e ell mes tot son cap, ques avia malanans, desotz los sieus santz pes, e los li baizet am gran devocion. Anc pueis non ac malannansa el cap; ans ac bona, e sana, e sobre fort la testa per azenant lonc temps.

10. Atressi ell avia en l'un de sos huels festola que li avia durat alcun temps, e non podia garir; e anc pueis d'aquell'hora enant, non senti negun toc d'aquella malautia, ans fon del tot garit denfra fort pauc de temps.

11. Comptava atressi aquel mez[e]us que Dieus li avia fach una gran gracia per los sieus meritis; ques enans ques aisso fos ques avem dich desus, ell avia dezacordi mot gran ab sa moller, si que em pas non podian estar, tan gran doll si fazian. Car alcuna persona, per malvais esperit, avia fach alcunas malas obras, per nozer lur que non aguessan pas, per tal que si lunnhessan. E apres, cant aisso fon agut qu'ell ac vist la Sancta en aquel raubiment, en breu de temps li avenc qu'ell ac gran pas ab ella; ques aquilla persona que lur avia

s'agenouillant avec un profond respect, et baissant leurs chaperons, baisèrent dévotement la plante de ses pieds. Ce qu'ils virent les remplit d'une joie admirable, et d'une allégresse spirituelle. Et ils le racontèrent depuis à beaucoup de personnes, avec assurance, affirmant qu'ils l'avaient vue ainsi de leurs propres yeux, et baisé ses pieds de leur propre bouche.

Une autre fois, la même chose arriva à Raymond du Puy, de la même ville de Marseille, qui la vit en extase dans l'église des religieux, devant l'autel où elle avait communié ; elle était élevée au dessus de terre, de la même manière que l'autre l'avait vue. Et ce citoyen se mit alors pieusement à genoux, et mesura avec la main l'espace qui la séparait de la terre, et trouva qu'il s'en manquait de plus d'un pan que ses pieds touchassent le sol. Alors, plein de foi, il mit toute sa tête, dont il souffrait beaucoup, par dessous ses pieds vénérables, et il les lui baisa avec une grande dévotion. Depuis lors, il n'eut jamais plus de mal à la tête, et, au contraire, il l'eut désormais libre, saine et pleine de force.

Il avait, en outre, à l'un de ses yeux une fistule qui le tourmentait depuis assez longtemps, et qu'il n'avait pu guérir. Mais à partir de ce moment, il ne sentit plus aucune atteinte de ce mal, et en fut entièrement délivré en fort peu de temps.

Il racontait aussi que Dieu, par les mérites de la Sainte, lui avait fait une grande grâce ; car, avant que ce que nous avons dit ci-dessus fût arrivé, il y avait, entre lui et sa femme, une grande discorde, et ils ne pouvaient jamais être en paix, tellement ils étaient animés l'un contre l'autre. C'est qu'une personne, poussée par l'esprit mauvais, avait fait certaines opérations criminelles pour leur nuire, afin qu'ils ne pussent pas vivre ensemble, et qu'ils s'éloignassent l'un de l'autre. Mais après qu'il eut vu la Sainte dans son extase, en peu de temps la plus grande paix régna entre eux ; et celle

nogut, soptamens si reconnoc, apres cant ell s'en fon annatz. Le cals venc de la gleiza a[m] mot gran pas de cor, per so ques avia vist; e aquilli persona revelet si az els, e desfes so que lur avia fach. De que li persona mezesma si meravillava com ni per que li era venguda tant sopta convercion d'aquella cauza, que negun temps non crezia desfar. E adoncs ill ac tal conciencia que non pauzet tro qu'en fon confessada, e que ho ac desfach. E pueis, d'aqui enant, non lur estalvet semblant cauza, ans visqueron ben e em pas lonc temps; e per devocion le prozoms mes pueis una filha a Robaut.

12. Atressi una donna ques avia nom Biatris, era ven-(*fol.* 30)-guda d'autra terra per servir Dieu az eissemple de la sancta maire, e esser de son estament. E afermava per veritat qu'illi avia mezurat, ab sas mans proprias, l'espazi quel sancta maire estava sobre terra, en .I. raubiment ques illi n'avia vist en la gleiza dels fraires, una festa de Nostra Donna, ques avia cumenegat en una capella de sancta Cesilia. E estava totz sos cors sospendutz, que l'un pe non tocava en terra de l'espazi d'un torn, e de plus, de l'autre non s'apilava mai sol del som de la poncha del pe, ho del major artelh. E en aissi estet d'aquel'hora ques ac cumenegat entro al vespre, que era pres de completa.

13. Motas autras personas viron l'espazi qu'estava sobre terra en aquels raubimens, e ho mezureron am lurs proprias mans, per diversas vegadas; e de motz s'estalvet, qu'estant en aquell raubiment, las solas dels pes li baizeron per gran devocion, aissi cant desobre es dich.

14. En motas de manieras si prohet li certeza del[s]

qui leur avait nui se reconnut subitement, lorsqu'il fut parti. Il s'en revint de l'église le cœur tout consolé de ce qu'il avait vu, et la personne qui les poursuivait se fit connaître à eux, et défit ce qu'elle avait fait contre eux. Elle était elle-même fort embarrassée pour savoir comment et pourquoi elle avait été si soudainement changée, en une chose qu'elle ne croyait pas devoir jamais abandonner. Mais elle en éprouva un tel repentir, qu'elle n'eut aucun repos jusqu'à ce qu'elle eût confessé sa faute, et remédié à tout. Depuis lors, jamais pareille chose ne leur arriva. Ils vécurent de longues années dans une paix parfaite; et le prud'homme mit ensuite par dévotion une de ses filles à Roubaud.

Il y eut aussi une dame, nommée Béatrix, qui était venue d'un autre pays pour servir Dieu à l'exemple de la sainte mère, et pour être de son institut. Et elle affirmait avec serment qu'elle avait mesuré de ses propres mains l'espace que la sainte mère était élevée au dessus de terre, durant un ravissement auquel elle avait assisté dans l'église des religieux, un jour de fête de Notre Dame, après qu'elle eut communié dans la chapelle de sainte Cécile. Tout son corps était suspendu en l'air, un de ses pieds était éloigné du sol de la largeur d'un tour de main, l'autre ne s'appuyait à terre que de l'extrémité, ou soit de la pointe du gros orteil. Et elle demeura dans cet état depuis le moment qu'elle eut communié, jusqu'au soir vers Complies.

Beaucoup d'autres personnes remarquèrent aussi qu'elle s'élevait en l'air dans ses extases, et mesurèrent la distance de leurs propres mains, à diverses reprises. Et il y en eut beaucoup qui, dans ces circonstances, lui baisèrent la plante des pieds, par dévotion, comme on l'a dit ci-dessus.

La certitude et la vérité de ses extases furent prouvées de

sieus vers raubimens; car alcunas personas, per plus fort aprohar, li plantavan alenas, e la poinnhian amb agullas, que ren non en sentia, ni sol non s'en movia.

15. Una ves, illi era raubida en la gleiza dels fraires, e una persona aprobenquet si d'ella; e car doptava la vertat d'aquell raubiment, trais un grafi que portava, e plantet lo li malamens. E anc li sancta maire non s'en moc, ni ren non en senti. E trobava hom apres los blavairols e las ponchuras feras que li avian fach; en tant quell Sancta, cant era retornada, en sentia apres, motas ves, gran dolor e gran afligiment; jassiaisso qu'illi non s'en plaisses.

16. La premiera ves que le reis Karlle la vi raubida, ell volc prohar s'era ver raubiment. So fon el temps qu'era comps de Prohensa; e prohet en aquesta maniera. Qu'ell fes legar ganren de plomp, e davant si fes lo li gitar tot bollhent sus los pes totz descaus: e anc ren non senti. De que le reis la pres en tant d'amor ques en fes sa comaire. Mais apres, cant fon retornada d'aquell sant raubiment, senti mot gran dolor dels pes, e tan fera engoissa que non si poc sufrir. E ganren en (*fol.* 31) malavejet, que non podia annar.

17. Cant illi retornava de sos autz raubimens, en aissi si mostrava paura, e defallens, e humana a totas, demandant lur del covent con era arezatz, e neis de lurs fazennas, curozamens, tot en aissi cant si neguna gracia de novell de Nostre Seinnhor non agues receupuda. Aissi s'estudiava de mostrar si apres humils e pecairis, per so qu'esteisses en lur cor so ques era agut, e que non ho crezessan. Car illi a tot son poder rescondia, neis a sas familiars, la gracia que de Nostre Seinnhor avia receupuda.

diverses manières; car, pour s'en mieux assurer, on lui plantait dans le corps des pointes de fer, et on la piquait avec des aiguilles, sans qu'elle sentît rien, sans qu'elle fît un mouvement.

Elle était un jour ravie dans l'église des frères mineurs; une personne s'approcha d'elle, et comme elle doutait de la vérité de l'extase, elle tira un poinçon qu'elle portait, et le lui enfonça méchamment. La sainte mère ne remua pas, et ne le sentit point. Mais après, on trouvait les contusions et les cruelles piqûres qu'on lui avait faites; au point que la Sainte, retournée en son état ordinaire, en ressentait de grandes douleurs, et en souffrait beaucoup, bien qu'elle ne s'en plaignît pas.

La première fois que le roi Charles la vit ravie, il voulut éprouver si son ravissement était réel. Ce fut au temps qu'il était comte de Provence; et il l'éprouva de cette manière. Il fit fondre du plomb en quantité, et le fit jeter tout bouillant sur ses pieds nus, en sa présence : la Sainte ne le sentit pas. Par suite de cela, le roi eut pour elle une telle affection, qu'il la fit sa commère. Mais quand elle fut revenue de l'extase, elle sentit une grande douleur aux pieds, et d'insupportables angoisses. Elle en fut beaucoup malade, et hors d'état de marcher.

Quand elle retournait de ses hauts ravissements, elle se montrait pauvre, défaillante, bonne pour toutes, s'assurant soigneusement de l'état du couvent, demandant si tout allait bien, s'informant même de leurs petites affaires; tout comme si elle ne venait pas de recevoir de Notre Seigneur de merveilleuses grâces. Elle s'étudiait ainsi à se faire voir, après ces faveurs, humble et pécheresse, pour éteindre dans leur cœur le souvenir de ce qui s'était passé, et faire qu'elles n'y crussent pas. Car elle cachait de tout son pouvoir, même à ses familières, les grâces qu'elle avait reçues de Notre Seigneur.

18. Dos ans entiers cubri que non foron connegutz en ella li verai raubiment, tan fort s'en escondia ; entro que fon a tan aut gra puiada de contemplacion, que non si poc rescondre a sas familiars, ni non s'en poc cubrir. Car hon ques illi fos que auzis parlar de Dieu, ill remania raubida. Si illi fos a taula que auzis la leson, e i s'encontres alcuna paraula devota, de mantenent ill estava raubida a la taula mezeussa, que pueis non manjava.

19. Si auzis alcun son que li fossa devot, o li dones plazer, tantọst era tirada az aquell raubiment; que non podia sufrir nulla doussor de son, ni a penas nulh cant, pas lo cant dels aucels, qu'illi non fos raubida. Una ves, illi auzi cantar una passera solitaria, e dis a sas companhieras : « Can solitari cant a aquest aucell ! » E apres, de mantenent e ill estet raubida, que tantost fon en Dieu tirada al cant d'aquell aucell.

20. Tan aut e tan meravillos eran li sieu glorios raubiment, que alcunas ves non podia tornar, tan fort s'era fermada : de que doptavan fort las donnas qu'en aissi la perdessan. Car le sieus cors, le cals era mot freols per longa penitencia ques avia fach, non podia portar la gran forsa de l'esperit.

21. Tan aut et tan fort si fermava en Dieu, que quais sos cors n'era en defallir. Al retornar, tan era afreollatz, que quais ses tota vertut natural remania ; que natura de ren non s'ajudava, ni obrava en ella, tant cant ill era en aquell estament. Que a penas pueis la podian revenir ; car non semblava adoncs ren de vida en ella remazes. (*fol.* 32) Tan grans era aquell tirament qu'illi avia a Dieu, que sobrepuiava la forsa de tota sa natura.

Deux ans entiers, elle parvint à empêcher que ses extases ne fussent connues de qui que ce fût, tant elle s'en cachait; jusqu'à ce qu'elle fut élevée à un si haut degré de contemplation, qu'elle ne put plus rien dissimuler à celles qui étaient les témoins de sa vie, ni se cacher d'elles. Car, en quelque endroit qu'elle fût, lorsqu'elle entendait parler de Dieu, elle entrait en extase. Si elle était à table à écouter la lecture, et qu'il s'y rencontrât quelque parole dévote, elle était incontinent ravie, à la table même, et ne mangeait plus.

Si elle entendait un air qui excitât sa dévotion, et qui lui plût, elle était aussitôt entraînée vers son Seigneur; et elle ne pouvait supporter aucun doux son, ni presque aucun chant, pas même le chant des oiseaux, qu'elle ne fût hors d'elle. Un jour, elle entendit chanter un passereau solitaire, et elle dit à ses compagnes: « Quel chant solitaire a cet oiseau! » Aussitôt elle fut en extase, attirée à Dieu par le chant de cet oiseau.

Si profonds et si merveilleux étaient ses glorieux ravissements, que parfois elle ne pouvait plus en revenir, tant elle y était fixée. Ses sœurs redoutaient beaucoup qu'elles ne la perdissent de la sorte; car son corps, qui était très affaibli par la longue pénitence qu'elle avait faite, ne pouvait porter la grande force de l'esprit.

Dans cet état, elle s'attachait à Dieu si pleinement et si fortement, que son corps était près de tomber en défaillance. Au retour, il était si épuisé, qu'il demeurait presque sans aucune force physique; parce que la nature ne s'appuyait sur rien, et n'opérait rien en elle, tant qu'elle était ainsi. On avait ensuite bien de la peine à la faire revenir, car il semblait qu'il ne restait plus de vie en elle. Et l'attrait qui la poussait vers Dieu était si grand qu'il surmontait toutes ses forces naturelles.

22. A tant gran cauza venc d'aquestos raubimens que non si poc rescondre, neis a las gens seglars; car a tant venc, qu'il non podia auzir ni messas, ni sermons, ni cant cumenegava, que tot lo jorn non estessa raubida. Per que, mot de gens ho viron, seglars e religiozas, ses nombre, e barons e prelatz, e neis princes, e reis, e comtes, e motas autras gens; que non si poc celar, tant soven e tant era, e neis tan longamens.

23. E totas ves, en aquella maniera ques estava adoncs e illi remania, entro que per forsa de major tirament, alcunas ves e illi s'eslevava. E estava continuamens en aquels raubimens, los huells levatz al cell, fermatz sus aut a cell que dezirava.

24. Tan grans era le pobols que hi si acampava, per vezer e per esgardar la en aquel estament, cant ho podian saber, c'aissi la esgardavan con si fossa uns angels: tan gran benignitat rendia li sieua cara. E abrivavan si tan fort las gens ves ella, per tocar li neis son vestir, per gran devocion, que a gran peril n'eran alcunas ves, per la gran prieissa del pobol que i era; que per ren que fezessan li fraire, ni las donnas, non ho podian defendre. Que neis cant tot ill era en la capella, am las donnas, cant avia cumeneguat, e estavan las cledas serradas, per so que res non la pogues intrar, puiavan desus per las cledas ab gran abrivament. Si que paors era las cledas non fraissessan, per lo gran pobol que desus s'abrivava, con la poguessan vezer, cant ill era raubida.

25. Car tan grans era li devocions quel pobols hi avia, que neis li peccador s'en convertian a Dieu; tan gran cambiament de cor prenia hom esgardant la en aquel tirament. Certas, li grans consolacions ques hom

Ses extases devinrent bientôt telles qu'elle ne put plus les cacher, même aux séculiers ; car elle en vint au point qu'elle ne pouvait entendre ni messes, ni sermons, ni même communier, qu'elle ne fût ravie pendant tout le jour. C'est pourquoi beaucoup de gens en furent témoins, des séculiers et des religieux sans nombre, des barons et des prélats, et même des princes, des rois et des comtes, et bien d'autres encore. Et la chose était si fréquente et si prolongée qu'elle devint publique.

Quand cela lui arrivait, elle demeurait d'abord dans le même état où elle se trouvait, jusqu'à ce que la force qui l'attirait la faisait bien des fois s'élever de terre. Et étant en extase, elle tenait continuellement les yeux levés au ciel, et fixés en haut vers celui après qui elle soupirait.

Le peuple accourait en foule pour la voir et la contempler dans cet état, quand il pouvait le savoir, et il la regardait comme un ange : tel était l'air de suprême bonté qui éclatait sur sa figure. On se précipitait tellement vers elle pour toucher au moins ses vêtements, par dévotion, qu'il y avait souvent un grand péril, à cause de la grande presse du peuple qui s'y trouvait ; et quoi que fissent les religieux, ou bien ses compagnes, rien ne pouvait parvenir à l'empêcher. Lors même qu'elle était avec ses sœurs dans la chapelle, après avoir communié, et que les grilles étaient fermées, pour que personne ne pût y entrer, on montait sur les grilles avec impétuosité ; et on craignait qu'elles ne fussent rompues, à cause de la grande foule qui se jetait dessus, pour pouvoir la voir quand elle était ravie.

La dévotion que le peuple avait en elle était si grande, que les pécheurs se convertissaient à ce spectacle ; tant on avait le cœur changé en la regardant dans l'extase. Et certainement, les grandes consolations qu'on recevait alors de

adoncs sentia de Nostre Seinnhor, el renovellament ques hom prennia en s'arma, vezent las meravillas que Dieus mostrava en ella, (*fol.* 33) testimoni cert era de la vertat del[s] sieu[s] sans raubimens; que non li movia pas de fencha caritat, mais d'ardor fervent sobre meravilloza ques avia sus a Dieu, e dezirier celestial de las cauzas de sus.

26. E car li sancta femena rescondia en si los secretz dons que recebia de la bontat de Dieu, aitant cant plus podia; per aisso, dezamparet auzir sermons e messas conventuals, per fugir que le pobols, ni las gens non la vissan en aquel estament. Dezamparet atressi de cumenegar las grans festas, per aquella rason; e per so que las gens mens s'en gardessan, lo ben matin a prima, sus en l'alba, la vegilia enans, illi cumenegava; e aquo tant devotamens, que totz cels que ho vezian, en rendia devotz.

27. E remania apres raubida totas ves; car cant illi venia per recebre aquell sant sagrament, per gran ardor tota legava de devocion sobre aquest benifici. Per que, non remania en si mezesma, que tota era transportada en la sieua amor. Per que, totas ves qu'illi cumenegues, am tan gran ardor hufria si mezesma a Dieu, que cais sos cors semblava defallis d'aquella gran fervor d'esperit que tota la legava. E adoncs ill era tant tirada en aquell raubiment, que semblava alcunas ves que non pogues tornar; tant fort s'era fermada ab cell ques avia trobat.

28. Alcunas ves, cant d'aquell raubiment illi tornava, era tan tart que al lume la enmenavan a Robaut; car tan fort jonnhia la sieua arma per amor a Dieu, cant s'ajostava ab ell en aquel raubiment, que sem-

Notre Seigneur, et le renouvellement qu'on ressentait dans son âme, en voyant les merveilles que Dieu opérait en elle, étaient des témoignages certains de la vérité de ses saints ravissements, qui ne venaient pas d'un amour feint, mais de la fervente et miraculeuse ardeur qu'elle avait pour Dieu, et du désir céleste des choses d'en haut.

Et comme la sainte femme renfermait en elle-même, tant qu'elle pouvait, les dons secrets qu'elle recevait de la bonté de Dieu, elle cessa, pour ce motif, d'assister aux sermons et aux messes conventuelles, afin d'éviter que le peuple la vît en cet état. Elle omit aussi, pour la même raison, de communier les jours de grandes fêtes ; et pour qu'on s'en aperçût moins, elle communiait la veille des fêtes, de grand matin, au lever de l'aurore. Elle le faisait si dévotement qu'elle inspirait de la dévotion à tous ceux qui la voyaient.

Après la communion, elle entrait en extase ; car, quand elle venait pour recevoir ce saint sacrement, son ardeur la faisait fondre d'amour pour ce bienfait du Seigneur. C'est pourquoi elle ne demeurait plus en elle-même, et elle était transportée tout entière en celui qu'elle aimait. Et toutes les fois qu'elle communiait, elle s'offrait à Dieu avec tant d'ardeur, qu'on aurait dit que son corps allait défaillir, pour la grande ferveur d'esprit qui la consumait. Et elle était si attirée vers Dieu dans ses ravissements, qu'il semblait parfois qu'elle n'en pourrait plus revenir : tellement elle s'attachait à celui qu'elle avait trouvé.

Quelquefois il était si tard quand elle retournait de l'extase, qu'on la ramenait à Roubaud avec des lumières. Car, lorsque elle était en cet état surnaturel, elle unissait si fortement son âme à Dieu par amour, qu'elle en paraissait presque toute

blava quais tota fos languida, cant venia al departir d'aquell gran tirament, que totas las mezollas de son cors semblava li trafissan. E tan grans era aquilli afeccions, que tot non li era un'hora, ni un ponch; car continuamens ardia li sieu arma en aquel dezirier. Don illi tornant d'aquell raubiment, am gran languiment de cor dizia una ves : « *Meum modicum, meum modicum!* » E aisso cant ho dizia, semblava quel cor li defallissa del tot. Per aisso, ill non volia cume-(*fol.* 34)-negar en prezensa de pobol, per so que plus secret pogues esser am son Senhor.

29. Cant ill era entre gens que parlessan de Dieu, e si sentia alcun toc de tirament esperital, tantost queria a si mezesma alcun escapament (1), fazent a si alcuna afliccion que la destorbes, c'om non pogues connoisser qu'illi de Dieu agues negun bon sentiment. Una ves, uns devotz fraires fon vengutz a Marsella, le cals era lectors dell covent de Paris. E dezirava mot de vezer la Sancta, e de parlar amb ella, per los bens ques avia auzit d'ella; car lueinh s'era espandida li odors e li fama de la sieu sanctitat.

30. E un jorn e ell la venc vezer; e parlant de Nostre Sennhor, dis le lectors a la sancta femena : « Donna Doucelina, ques es arma? » E li Sancta de Dieu respondet humilmens : « Fraire, aquisti questions non es dire a mi que sui femena simpla e paura de totz bens. » E connoissent la sieua humilitat, le fraires menava li la question plus fort.

31. E soptamens l'esperit de la Sancta si va fort enflamar, contemplant la paraula qu'el li menava tant;

(1) Ms. *Escampament.*

languissante, quand il fallait s'en séparer, et l'on aurait pu croïre qu'on lui transperçait toutes les moelles de son corps. Et si grande était son affection, que tout ce temps ne lui paraissait pas durer une heure, ni un instant; car son âme était continuellement brûlée par ce désir. Aussi, retournant un jour d'une de ses extases, elle disait avec un grand abattement de cœur : « Oh! que c'est peu, oh! que c'est peu! » Et en disant cela, le cœur semblait lui manquer entièrement. Pour ce motif, elle ne voulait pas communier en présence du peuple, pour pouvoir être plus intimement avec son Seigneur.

Quand elle se trouvait avec des personnes qui parlaient de Dieu, et qu'elle se sentait saisie par l'attraction de l'esprit, elle cherchait aussitôt à y échapper, en se faisant quelque douloureuse blessure, pour la détourner, afin qu'on ne pût pas reconnaître l'amour qu'elle avait pour Dieu. Un religieux fort dévot, qui était lecteur au couvent de Paris, se trouva une fois de passage à Marseille. Et il désirait beaucoup de voir la Sainte, et de lui parler, à cause du bien qu'il avait entendu dire d'elle; car la bonne odeur et la renommée de sa sainteté s'étaient répandues au loin.

Il vint donc un jour la voir, et après lui avoir parlé de Notre Seigneur, le lecteur dit à la sainte femme : « Dame Douceline, qu'est-ce que l'âme? » Et la Sainte de Dieu répondit humblement : « Frère, ce n'est pas à moi, qui suis une femme simple et pauvre de tout bien, de répondre à cette question. » Quand il eut ainsi reconnu son humilité, le lecteur persista encore davantage à l'interroger.

Et tout-à-coup, l'esprit de la Sainte s'enflamma en réfléchissant à la demande par laquelle il la pressait tant; et

si que de mantenent e illi estet raubida, moguda e tirada per forsa de meravillos sentiment, sobre la paraùla quell fraires li dizia. E trobet hom adoncs las sieuas mans ques eran totas ponchas, e blavas per luocs, que amb agullhas, desotz lo mantell, las si traucava totas, pertal qu'illi non entendes so quel fraires dizia. Mais tant era grans l'ardors de l'esperit, el sentiment major que de la carn, que nulla affliccion que sentis de son cors, non li podia tolre lo sentiment qu'illi avia de Dieu.

32. Cant le fraires vi aisso, estet meravillatz e consolatz de la bontat de Dieu. Parti si d'ella, lauzant Nostre Seinnhor, e laisset la raubida. Cant venc que fon gran vespre, qu'ill era anquars en aquell raubiment, soptamens ill s'eslevet am gran fervor en aut, e fon vermella e aflamada per la cara ; dizent am gran ardor, respondent a la question, e dis : « Ques es arma ? *Speculum divine majestatis ;* en la qual Dieus a pauzat (*fol.* 35) son sagell. » Recomtet hom la resposta az aquell gran lector ; e dis, cant ho auzi : « Veraiamens, tut li maistre, ni li lector de Paris, non pogran la question miels aver souta. »

33. Cant le coms de Prohensa la mandet querre, per razon del sompni ques avia fach li comtessa, li quals avia gran dezirier de vezer la raubida ; e per so que miels l'en dones huccaison, ill volc cumenegar, e preguet a la Sancta qu'illi degues cumenegar amb ella. E li sancta femena, que fugia a son poder la gloria del mont, e lauzor de las gens, dis li humilmens qu'illi non era adoncs aparellada quel Seinnhor receupes.

34. E li comptessa fes un bon fraire venir per predicar, le quals de Nostre Seinnhor mot ardentmens

aussitôt elle se trouva en extase, attirée par la force du merveilleux sentiment qu'elle avait de la parole que le religieux lui disait. Et alors on s'aperçut que ses mains étaient déchirées et bleuâtres en divers endroits, parce qu'elle se les piquait avec des aiguilles, sous son manteau, pour ne pas entendre ce qui lui était dit. Mais telle était l'ardeur de son esprit et sa force, supérieure à celle de la chair, qu'aucune douleur ressentie en son corps ne pouvait lui faire perdre le sentiment qu'elle avait de Dieu.

Quand le religieux vit cela, il en fut émerveillé, et tout consolé de la bonté de Dieu. Et il s'en alla en louant Notre Seigneur, et la laissa dans son ravissement. La nuit était déjà avancée, qu'elle était encore dans le même état ; lorsque subitement elle s'éleva en haut avec une grande ferveur, sa figure devint vermeille et toute enflammée, et elle se mit à répondre à la question posée, et elle dit : « Qu'est-ce que l'âme? C'est le miroir de la majesté divine, et en elle Dieu a apposé son sceau. » On rapporta cette réponse à ce grand lecteur, qui dit, en l'apprenant : « En vérité, tous les maîtres et tous les professeurs de Paris n'auraient pas pu résoudre mieux cette question. »

Lorsque le comte de Provence l'envoya chercher, à cause du songe qu'avait eu la comtesse, celle-ci avait un grand désir de la voir en extase ; et pour lui en donner l'occasion, elle voulut recevoir la communion, et elle pria la Sainte de communier avec elle. Mais la sainte femme qui fuyait, le plus qu'elle pouvait, la gloire du monde et les louanges des hommes, lui répondit avec humilité qu'elle n'était pas préparée pour recevoir son Seigneur.

Alors la comtesse fit venir un bon religieux, pour prêcher devant elle, lequel se mit à les entretenir ardemment de Notre

parlet. A las quals paraulas, li Sancta fon moguda per fervor d'esperit de mantenent, e illi fon raubida ; jassia qu'illi a si mezesma n'agues fach tota la forssa que pogues, per destorbar aquell gran sentiment, que non agues adoncs; que totas las sieuas mans eran pur blavairols, en aissi az aquell sermon las s'avia tormentadas. Cant li comptessa vi aquella meravilla, fon mot alegra en Nostre Seinnhor. Fes venir totz sos enfans, e fazia los estar am reverencia de ginols davant ella, lurs capions baissatz, baizar las sieuas mans. E estet longamens en aquell raubiment; don li comptessa, li quals fon pueis reina de Cesilia, la pres en gran amor e en especial, d'aquell' hora enant.

35. Mais alcunas personas, per plus fort aproar, feron li adoncs d'engoissos proamens, com non s'en davan sueinh. Plantavan li agullhas per los detz, entre la carn e l'ongla, per plus fort afligir, per so que si moguessa. Mais li Sancta de Dieu era tan tirada per verai sentiment e fort ques avia de Nostre Seinnhor, que ren d'afliccion de son cors, cant que fossan greus, non sentia adoncs en aquell estament; per que anc non si moc, per ren que li fezessan. Mais apres, cant fon retornada d'aquell sant raubiment, n'estet mot afligida, e 'n sufri gran dolor. Per aisso, tota li cortz lauzavan Dieu de so qu'avian vist d'ella, e l'agron d'aqui enant en mot gran re-(*fol.* 36)-verencia.

36. Esdevenc si quel comps d'Artes venc en Prohensa, le cals era homs mot devotz a Dieu. E cant auzi parlar de la gran sanctitat d'aquesta donna, e de sos raubimens, fon mogutz a gran devocion, e dezirava la mot avezer en aquell tirament. E cant fon a Massella, e ell l'anet vezer, e menet am si alcuns bons fraires, que

Seigneur. En entendant ses paroles, la Sainte fut aussitôt emportée par la ferveur de l'esprit, et tomba en extase, malgré qu'elle eût fait tous les efforts possibles pour éloigner d'elle ce sentiment qui la pénétrait, et y échapper pour lors. Ses mains étaient toutes couvertes de meurtrissures, tellement elle les avait tourmentées pendant ce sermon. Quand la comtesse vit cette merveille, elle se réjouit fort en Notre Seigneur. Elle fit venir tous ses enfants, les fit mettre respectueusement à genoux devant la Sainte, leurs chaperons baissés, et leur fit baiser ses mains. Elle demeura fort longtemps dans ce ravissement; et la comtesse, qui fut ensuite reine de Sicile, la prit depuis lors en grande et spéciale affection.

Mais il y eut certaines personnes qui, pour mieux s'assurer de la réalité, firent sur elle, sans aucun scrupule, de douloureuses épreuves. Elles lui enfonçaient des aiguilles dans les doigts, entre la chair et l'ongle, afin de la bien faire souffrir, pour qu'elle fît quelque mouvement. Mais la Sainte de Dieu était tellement attirée par le sentiment vrai et fort qu'elle avait pour son Seigneur, qu'elle ne ressentait en cet état aucune douleur corporelle, quelque violente qu'elle fût. C'est pourquoi elle ne remua pas, quoi qu'on pût lui faire. Mais, quand elle fut revenue à elle, après l'extase, elle en demeura toute meurtrie, et souffrit de grandes douleurs. Tout cela fit que la cour entière louait le Seigneur de ce qu'ils avaient vu en elle, et depuis ce moment elle y fut en grande vénération.

Il arriva aussi que le comte d'Artois vint en Provence; et comme c'était un homme fort pieux, entendant parler de l'éminente sainteté de cette femme, et de ses extases, il fut pénétré d'une vive dévotion pour elle, et eut grande envie de la voir en cet état. Et quand il fut à Marseille, il alla la voir, et conduisit avec lui quelques bons religieux, qui dirent

saupron ben parlar de Nostre Seinnhor. E preron a parlar de las nafras de mon seinnhor sant Frances, al qual illi avia sobeirana amor, e d'aquell dous parlament que fon entrel Seraph e mon seinnher sant Frances, cant li donet sas plagas.

37. Mais cant il si senti moguda per aquellas paraulas que li fraire dizian, denfra lo mantell, c'om non ho connogues, afligia si mezesma, estant mot humilmens. Si que pueis li trobet hom los blavairols, els grans tors en las mans, en aissi las s'avia (1) tormentadas, per tal que si tolguessa aquell gran sentiment, que non entendessa. E anc per tot aquo, non remas; car les sieus (2) esperitz era trop abrazatz, que nulla afliccion aquella ardor non li podia esteinher.

38. Az aquellas paraulas, li sancta contemplairis de Dieu si va fort enflamar soptamens, e ill estet raubida. E cant le comps ho vi, ac mot gran gauch, car adoncs ac consegut so que tant dezirava. E am sobre gran alegrier, ell si levet tantost, e tolc son capion, e deus la porta de l'oratori on eran, entro az ella venc sos ginols tirassan, per mais de reverencia, e baizet li sos pes sobre devotamens. E ac en ella mot gran devocion, e annet s'en consolatz e alegres, e laisset la raubida.

39. En lo cal raubiment ill estet longamens; e domens que li eran entorn totas las donnas, soptamens e illi s'eslevet am gran fervor, dizent alegramens : « *Letatus sum in his que dicta sunt mihi, in domum domini ibimus.* » E dizent aisso, hubrent sos braisses mot fort, e estendutz quais en cros, levet si tant aut sobre terra, que cais semblet s'en volgues puiar sus, am meravillos

(1) Ms. *Lassavia.* (2) Ms. *Lessieus.*

des choses édifiantes sur Notre Seigneur. Et ils se mirent à parler des stigmates de monseigneur saint François, pour lequel elle avait un amour extrême, et de ce doux entretien qu'il y eut entre le Séraphin et monseigneur saint François, lorsqu'il lui donna ses plaies.

La Sainte, en se sentant émue par les discours des religieux, commença à se torturer en secret, sous son manteau, et à s'humilier profondément. Et après on trouva sur ses mains les meurtrissures et les contusions qu'elle s'était faites, pour échapper au sentiment qui s'emparait d'elle, et pour ne point entendre ce qu'on disait. Mais tout cela ne lui servit de rien : son esprit était trop embrasé pour qu'aucune douleur pût éteindre l'ardeur qui la consumait.

La sainte contemplatrice de Dieu fut si fort emflammée par les paroles des religieux, qu'elle tomba en extase. Quand le comte vit cela, il en ressentit une très grande joie, ayant ainsi obtenu ce qu'il désirait tant. Il se leva aussitôt plein d'allégresse, enleva son chaperon, et pour témoigner tout son respect, il s'en alla, en se traînant sur les genoux, depuis la porte de l'oratoire jusqu'à l'endroit où elle était, et lui baisa les pieds dévotement. Il eut dès lors pour elle une très grande dévotion, et la quitta joyeux et consolé, tandis qu'elle était encore ravie.

Elle resta en effet longtemps dans ce ravissement, et tandis que ses filles l'entouraient, elle s'éleva soudain, dans une grande ferveur, en disant joyeusement : « Je me suis réjouie en entendant dire que nous irons dans la maison du Seigneur. » En disant cela, elle ouvrit les bras, les étendit en forme de croix, et s'élança si haut de terre, qu'elle semblait vouloir aller au ciel ; et son visage respirait une joie merveilleuse.

gauch que (*fol.* 37) mostrava li sieua cara. E adoncs cant la viron en aissi eslevar, totas ensemps, am gran fe, si van metre desotz los sieus santz brasses, e demanderon li si serian salvas. E illi respondet, ferventmens aflamada en la cara, d'aquella gran ardor, e dis : « Veraiamens vos dic, que sotz aquellas alas de sant Frances, totas vos salvares. » E fon tan grans aquel gauch que totas agron sobr'aquella paraula, que non si poiria dire. E era tan grans aquella consolacion que totas avian e sentian, que semblant lur era que quais fossan ab Dieu.

40. E apres, cant li Sancta si fon reconneguda, e fon retornada d'aquel sant raubiment, renembret li del comte que la era agutz, e ac mot gran dolor. E mostret tant de trebail, que non si poiria dire, ni espremir aquella gran afliccion que li Sancta mostret de tot son cor, car le coms l'avia vista en aquell estament. E ab amars plors, dizia a totas : « Falsas sorres, per que ho aves sufert, ni con m'aves mostrada ? Con aves pogut far tan fera malvestat, ni tan gran tracion ? » E pueis, en amaror de s'arma, dizia en apres a Nostre Seinnhor : « Seinnher, de tot mon cor ti requier que mi confundas en lo cor de cascun. » E mostrava tant de confuzion, que semblava un gran ecces li fossa estalvat.

41. E totas ves qu'illi sentis ni connogues que res estrani l'agues vista en aquell estament, menava aquest trebail. E per aisso, illi adoncs, am gran confuzion, comandet a totas, en vertut de sancta obediencia, aitan autamens et aitan fort cant poc, que neguna non l'auzes revelar, ni mostrar a neguna persona, tant cant ill fora en aquel estament.

Quand ses filles la virent monter ainsi, elles se précipitèrent toutes ensemble sous ses bras, et lui demandèrent avec confiance si elles seraient sauvées. Et elle leur répondit, la figure enflammée d'une ardeur incomparable : « En vérité, je vous assure que sous les ailes de saint François vous serez toutes sauvées. » Il serait impossible de dire combien fut grande la joie qu'elles eurent toutes en entendant cette parole. Les consolations qu'elles en ressentirent au fond du cœur étaient si extraordinaires, qu'il leur semblait presque qu'elles étaient avec Dieu.

Lorsque ensuite la Sainte se fut reconnue, et fut revenue de son ravissement, elle se souvint que le comte avait été là, et elle en eut une grande douleur. Elle s'en montra si contrariée, qu'il serait difficile d'exprimer l'affliction profonde qu'elle éprouvait de ce que le comte l'avait vue en cet état. Et elle disait à toutes, avec des larmes amères : « Mauvaises sœurs, pourquoi avez-vous souffert cela, et m'avez-vous donnée en spectacle ? Comment avez-vous pu commettre une telle méchanceté, et me trahir de la sorte ? » Elle disait ensuite à Notre Seigneur, dans l'amertume de son âme : « Seigneur, je vous en conjure, confondez-moi devant tous. » Et elle témoignait tant de confusion, qu'il semblait qu'un grand mal lui fût arrivé.

Toutes les fois qu'elle comprit ou connut que des étrangers l'avaient vue dans ses ravissements, elle montrait la même douleur et la même confusion. C'est pourquoi elle commanda à toutes, en vertu de la sainte obéissance, et avec autant de force qu'elle put, que personne n'osât la faire voir et la montrer à qui que ce fût, tant qu'elle serait dans cet état merveilleux.

42. Tan grans era l'amor ques ill avia al benaurat paire mon seinnher sant Frances, que non si poiria dire; que tostemps mon senher sant Frances avia en la boqua, don mostrava continuamens l'avia en sa memoria. Totas ves, cant retornava de sos autz raubimens, ades parlava d'ell, ho de sa paupertat, ho d'aquels santz seinnhals que le santz ac de las plagas de Crist.

43. Don (*fol.* 38) una ves ques ill era raubida, en la gleiza dels fraires, e avia estat lonc temps davant l'autar ques avia cumenegat, soptamens illi si moc am gran fervor d'aquell autar hon era, e fes son cors am gran abrivament entro l'autar de mon seinnhor sant Frances, cridant en auta vou[t]s e dizent ardentmens : « Vel vos, vel vos, sant Frances! Aquell aqui fortmens sera contradich, mais veramens non am vertat. Car per cert, ell levara lo camp, e vensera; e non poira esser vencutz, car am la bolla del Seinnhor spautara trastotz sos aversaris. E ven, so dis li Sancta, ab s'auriflama desplegada, le seinhairiers de Crist, portant la bolla del sobeiran rei, am la qual esvigorara los cavalliers de la ost dell Seinnhor, seinnhant totz cels que seran siei dicipol. E mostrara lo gonfanon dell rei, lo qual porta aut enpressat en son cors, a confortar totz cels que son en la batalla. »

44. E aisso illi dizia am fervent alegrier, e am sobeiran gauch e de cor e de cara. Car cant illi parllava, ni mentavia lo gonfanonier de la ost de Crist, mon seinnher sant Frances, ensenhalatz d'aquels sagratz seinnhals, non remania en si mezesma, que tantost era tirada az aquell sentiment, per la sobre fervent devocion qu'illi avia en lo bollier de Crist. En el, apres

L'amour qu'elle avait pour son bienheureux père saint François était si grand qu'on ne saurait l'exprimer. Elle avait toujours à la bouche le nom de monseigneur saint François, ce qui démontrait qu'elle l'avait continuellement en la mémoire. Mais quand elle retournait de ses hauts ravissements, elle parlait fréquemment de lui, ou de sa pauvreté, ou des marques miraculeuses que le Saint reçut des plaies de Jésus-Christ.

Un jour qu'elle avait été ravie dans l'église des frères mineurs, après être restée longuement devant l'autel où elle avait communié, elle quitta subitement la place où elle était, et pleine de ferveur, s'en alla avec une grande impétuosité à l'autel de monseigneur saint François, criant à haute voix : « Le voilà, le voilà, saint François! Il sera fortement contredit; mais assurément ce sera toujours à tort. Car certainement il emportera le camp, et aura la victoire. Et il ne pourra être vaincu, parce qu'avec le sceau du Seigneur il épouvantera tous ses adversaires. Il vient, dit la Sainte, il vient, avec son oriflamme déployée, le porte-drapeau du Christ, portant le sceau du souverain roi, avec lequel il fortifiera les chevaliers de l'armée du Seigneur, marquant tous ceux qui seront ses disciples. Et il montrera le drapeau du roi, qu'il porte imprimé profondément dans son corps, pour encourager tous les combattants. »

Et elle disait cela avec une admirable allégresse, et une joie extrême, dans le cœur et sur le visage. Car quand elle parlait du gonfalonier de l'armée du Christ, monseigneur saint François, marqué des sacrés stigmates, elle ne se possédait plus, et était aussitôt emportée par un sentiment surhumain, pour la grande dévotion qu'elle avait pour le chancelier de Jésus-Christ. En lui, après son Seigneur et sa mère bénie,

Ihesu Crist e la sieua maire bezeneta, davant totz autres sans, majormens si fizava, e per los sieus [heissemples] volia esser regida. Motas ves la trobavan raubida, lo libre en las mans, legent la sieua vida; e tota res qu'illi pogues movia az aver devocion en aquest sant; car ades, en totas sas paraulas fazia salsa de sant Frances.

45. Cascun jorn puiava plus aut sos esperitz en Dieu per contemplacion. Negun cant de gleiza non podia auzir ni escoutar, que mantenent ill estava raubida; e per aquo non auzia sinon messas secretas e privadas. Totas las festas Na[da]ls que venian, illi (1) prennia ab Dieu per contemplacion; car rennembrant aquels grans benificis, non si podia tenir, (*fol.* 39) que sol li rennembransa soptamens la tirava. Per que totz aquels jorns, ill estava raubida tot lo jorn.

46. Una ves a calennas, ill volc cumenegar lo seras apres matinas, a la messa de miega nuech, per gran devocion d'aquella hora quel fils de Dieu nasquet; e cumeneguet secretamens en una capella de sancta Cesilia, on costumava cumenegar. E cant illi receup aquell bezenet Seinnhor, am rennembransa con fon fatz novels homs aquella nuech, ac tan gran sentiment d'aquell glorios enfant, lo qual illi amava e sentia tenramens, que mantenent ilh va estar raubida. E tota aquella glorioza nuech, d'aquell'hora enant, e aquell bezenet jorn de calennas, illi estet continuamens raubida, e pres aquella gloriosa festa esperitalmens, am la donna e am l'enfant; que non fon paguda d'autre conduch aquel jorn.

(1) Ms. *Ille*.

mais avant tous les autres saints, elle mettait sa confiance, et voulait suivre en tout ses exemples. Bien des fois, on la trouvait ravie, le livre en main, lisant la vie de ce saint; elle engageait tout le monde à avoir de la dévotion pour lui; et dans presque tous ses discours, elle parlait à tout propos de saint François.

Chaque jour son esprit s'élevait à une plus haute contemplation. Elle ne pouvait entendre aucun chant de l'église qu'elle ne fût ravie aussitôt; c'est pourquoi elle n'assistait qu'à des messes basses, et dites à part. Tous les ans, elle passait avec Dieu, dans une contemplation non interrompue, toutes les fêtes de Noël; car, se ressouvenant des grands bienfaits reçus en ce jour, elle ne pouvait se contenir, et le souvenir seul l'attirait vers Dieu. Elle passait donc ces jours dans un continuel ravissement.

Une fois, à Noël, elle voulut communier dans la nuit, après matines, à la messe de minuit, par dévotion pour l'heure où le fils de Dieu naquit; et elle communia secrètement dans la chapelle de sainte Cécile, où elle avait coutume de recevoir la communion. Et quand elle eut reçu son Seigneur bien-aimé, ayant en mémoire comment il se fit homme en cette nuit même, elle ressentit une telle affection pour ce glorieux enfant qu'elle aimait tendrement, qu'elle entra aussitôt en extase. Et elle demeura dans cet état merveilleux tout le reste de la nuit, et le jour tout entier de Noël, sans discontinuer; et elle passa spirituellement cette glorieuse fête avec l'enfant nouveau-né et avec sa mère; et de toute la journée, elle ne prit aucune autre nourriture.

47. Mais cant tornava d'aquels sans raubimens, dizia totas ves paraulas de l'escriptura que apartenian a la festa, ho az aquell benifici. E adoncs ill era mot alegra, e per la novelleza dell gauch, e per l'ardor de l'esperit, era vermella e aflamada en la cara; jassiaisso que davant ill fos mortificada, per la gran e longa penetencia ques avia fach.

48. Cascun an, lo jorn de Venres santz, ill estava raubida continuamens tot aquell jorn, e neis aquella nuech. E estava serrada en lo sieu oratori, per so que res non la pogues vezer; entro que per forsa, alcunas, ves, las donnas metian lains las portas, e totas ves trobavan la raubida. Cascun an, aquell jorn, era tan grans aquell sentiment qu'illi avia de Ihesu Crist en aquella rennembransa, que semblava quais tota defallis en la passion del Seinnhor, e en la dolor de la Verge. E era tan grans aquella terribilitat de dolor e d'engoissa que mostrava la sieva cara, que a penas res la podia sufrir d'esgardar aquell jorn, cant ill era raubida. Tan gran affliccion mostrava li sieva cara adoncs en aquels raubimens de Venres santz, que a penas res ho podia sostenir.

49. Don (*fol.* 40) s'esdevenc una ves aquell jorn, qu'ill estant raubida, plorava mot engoissozamens la dolor de la Verge e de son fill. Cridava autamens, am tan amara dolor, que totas n'eran afligidas de la gran engoissa qu'illi mostrava, si que de mot lueinh l'auzia hom cridar. Tan gran compassion avia a la Verge, que amb ella semblava degues morir, que tota era plena de la sieua dolor. Aissi que certamens connoissian a totz seinnhals qu'ill en fazia, ab trop gran amaror, ques adoncs li era revelada e mostrada li passions que sufri

Mais lorsqu'elle retournait de ces saints ravissements, elle prononçait des paroles de l'Ecriture se rapportant à la fête, ou aux grâces dont elle est la source. Alors elle était toute joyeuse; et tant pour la nouveauté de sa joie, que pour l'ardeur de son esprit, elle avait la figure vermeille et enflammée, quoique auparavant elle l'eût toute mortifiée, à cause de ses grandes et longues pénitences.

Chaque année, le jour du Vendredi-Saint, elle demeurait dans un continuel ravissement tout le jour et toute la nuit qui le suit. Et elle se renfermait dans son oratoire, pour que personne ne pût la voir; si ce n'est que quelquefois ses filles enfonçaient les portes, et la trouvaient en extase. Et tels étaient, chaque fois, les sentiments que lui inspirait, ce jour-là, pour Jésus-Christ, le souvenir de ses souffrances, qu'elle semblait près d'expirer en pensant à la passion du Seigneur et au martyre de la Vierge. L'expression de douleur et d'angoisse qui éclatait alors sur sa face était si effrayante, qu'on osait à peine la regarder durant ce jour, tandis qu'elle était ravie. En effet, sa figure montrait une si grande affliction, dans ces extases sublimes du Vendredi-Saint, que personne ne pouvait en supporter la vue.

Il arriva une fois, en un pareil jour, qu'étant ravie, elle pleurait amèrement les douleurs de la Sainte-Vierge et de son fils; et elle criait à haute voix, si lamentablement, que toutes souffraient de la voir ainsi désolée, et de fort loin on entendait ses cris. Elle avait pour la bienheureuse Vierge une si grande compassion, qu'elle semblait devoir mourir avec elle, tellement elle était remplie de sa douleur. On reconnaissait avec évidence, aux signes qu'elle en donnait, et à l'amertume qu'elle éprouvait, que les souffrances qu'endura Jésus-Christ lui étaient alors révélées. Et elle les ressentait avec une telle force qu'il

Ihesu Crist. La qual illi sentia tan afortidamens que semblava totas las venas de son cors li morissan, d'aquell gran sentiment ques avia sobre so que vezia.

50. E adoncs illi, ab amars critz, dizia a la Verge : « Donna, veias que ti fan de ton fill, con lo ti nafran, con lo t'esquintan, con lo t'aucizon, e can mal lo tractan ! » E adoncs illi plorava am tan gran amaror, que non si poiria dire. E apres, dis que non podia plus, e remas defallida, acorada de dolor, que non podia sufrir aquell torment. E estet en aissi tot aquell jorn de Venres santz, el seras atressi, ses manjar e ses beure; en tal maniera que semblava qu'illi fos del tot morta.

51. Cant viron las donnas que dichas eran matinas, e passat de la nuech gran espazi, que non si movia, agron mot gran temor; car non semblava, qui la vezia, que l'esperit i fossa remazutz. Adoncs soneron la mot, e la tireron; e per ren que fezesson, non la podian moure; e en aissi estet ques era passatz le premier son. Cant venc que fon ben mieja nuech, illi si comenset a moure; mais tant era plena de la renembransa d'aquel jorn, que non si connoissia, ni a penas entendia ren ques hom li disses.

52. Adoncs venc una donna que li Sancta apellava sa prioressa, car li avia promes obediencia; e fes metre la taula, e dis li que manjes. Mais illi era tant tirada az aquella benaurada contemplacion en ques avia estat, que desnembrat avia tota ren temporal. (*fol. 41*) E demandava ques era manjar; car li sieu arma era az alre atenduda. E aquilli donna comandava li que manjes, quell taula era messa, el jorn era passatz, que matinas eran dichas, e hora era de manjar; qu'ill o volia. E li sancta femena respondia : « Que ben era vers quel

semblait que toutes les veines de son corps allaient se rompre par la douleur que cette vue lui causait.

Et elle disait à la Vierge avec des cris amers : « Mère, voyez ce qu'on fait de votre fils, comme on vous le blesse, comme on vous le déchire, comme on vous le tue, comme on le traite horriblement ! » Et alors elle pleurait si douloureusement, que rien ne saurait l'exprimer. Puis elle dit qu'elle n'en pouvait plus, et elle demeura défaillante, épuisée de douleur, ne pouvant supporter un tel tourment. Elle resta ainsi tout le Vendredi-Saint, et la nuit aussi, sans manger et sans boire : on aurait dit qu'elle était réellement morte.

Quand les sœurs virent que les matines étaient dites et la nuit écoulée en grande partie, sans qu'elle remuât, elles eurent une grande peur ; car il ne semblait pas, à la voir, que la vie fût encore en elle. Elles l'appelèrent donc et la secouèrent ; mais tout ce qu'elles firent ne put la faire bouger ; et elle fut dans la même position, jusqu'après le premier sommeil. Quand minuit fut venu, elle commença à remuer ; mais elle était si pleine des souvenirs de ce jour, qu'elle ne savait ce qu'elle faisait, et n'entendait rien de ce qu'on lui disait.

Alors vint une dame que la Sainte appelait sa prieure, et à qui elle avait promis obéissance ; elle fit mettre la table, et lui dit de manger. Mais elle était si pénétrée encore de la bienheureuse contemplation dans laquelle elle avait été plongée, qu'elle avait oublié toutes les choses temporelles. Et elle demandait ce que c'était que manger ; car son âme était occupée de toute autre chose. Et sa prieure lui commanda de manger, disant que la table était mise, que le jour était passé, les matines dites, et qu'il était temps de manger ; qu'elle le voulait. Et la sainte femme répondait : « Qu'il était bien vrai que la

taula era messa e aparellada a totz, aquilli taula en ques era l'ainnhel[s] sacrifiatz. »

53. E de mantenent, ill estava raubida, e ren alre non podia entendre, de ques hom li parles, mais aquella taula bezeneta de la cros, en la qual illi avia pauzat tot son entendement. E cant li donna ques era sa vicaria li comandava que manjes, dizia que li ho comandes per aquella obediencia que Crist puiet sus la cros. E de mantenent, illi tornava en aquell raubiment. En aquest contra[s]t esteron tant que totas n'eran tormentadas. E non la podian far manjar, per ren que li dissessan ; que tant era tirada a la cros, qu'illi non respondia mais aquellas paraulas que son dichas desus, e tantost tornava apres en aquel (1) raubiment.

54. Cant fon gran nuech passada, tant la soissideron e la tireron, que per forsa la mogron, e am gran treball, feron la manjar un petit. Mens que manjava, so li fon dich que una nobla donna, que li era devota meravillozamens, per nom ma donna Mabilia de Ginnhac, maire de l'onrat paire fraire R. de Ginnhac, li avia trames un vedell. Tantost cant li Sancta ho auzi, nembret li d'aquell vedell pascal; e de mantenent e ill estet raubida, per la rennembransa ques ac sobre aquell vedell. En aquell tirament estet tota la nuech, que per ren que fezessan non la 'n pogron partir. E cant venc lendeman, e illi fon alegra de gauch esperital, e non semblet que ren fossa agut, tant era curoza de la[s] res del covent, e de tot so que lur era mestier.

55. Autre temps, aquell jorn, illi ac fach annar a la gleiza aquellas ques avian cura d'ella; e enans que

(1) Ms. *En aqual.*

table était mise et préparée pour tous, cette table en laquelle était l'agneau immolé pour nous. »

Incontinent, elle retombait dans son extase, ne comprenant rien à tout ce qu'on lui disait, et ne pensant qu'à cette table bénite de la croix, vers laquelle tout son entendement se portait. Et quand la sœur qui était sa vicaire lui commandait de manger, elle disait qu'on lui en donnât l'ordre par l'obéissance que Jésus-Christ porta sur la croix. Et l'extase durait toujours. Ce débat continua si longtemps, que toutes en étaient péniblement affectées. On ne pouvait parvenir à la faire manger, quoi qu'on pût lui dire. Elle était si attirée vers la sainte croix, qu'elle ne répondait pas d'autres paroles que celles dites ci-dessus, et immédiatement elle retournait à son ravissement.

Quand presque toute la nuit fut passée, on la poussa et on la tira de telle manière qu'on la remua par force, et avec une grande peine on put la faire manger un peu. Tandis qu'elle mangeait, on lui dit qu'une noble dame qui lui était complètement dévouée, madame Mabile de Gignac, mère du révérend père Raimond de Gignac, lui avait envoyé un jeune veau. La Sainte eut à peine ouï ce mot, qu'elle eut en mémoire le veau pascal, et ce souvenir la jeta dans un nouveau ravissement. Elle y demeura toute la nuit, et quoi que l'on fît, on ne put parvenir à l'en retirer. Mais quand vint le lendemain, elle fut toute remplie d'une allégresse spirituelle, et il semblait que rien d'extraordinaire ne s'était passé, tant elle s'occupait des choses du couvent, et de tout ce qui le concernait.

Une autre fois, le même jour, elle avait envoyé à l'église celles qui prenaient soin d'elle, et avant qu'on fît l'exaltation

s'eissausses li cros, ellas l'aneron regàr-(*fol. 42*)-dar, si ren li era mestier. Cant foron a la porta de Robaut, auziron de la carriera la sancta maire cridar autamens, am gran forsa de cor, que semblava c'om lo li arrabessa. E vengron tost az ella, e hubriron per forsa la porta de l'oratori, on ill era serrada; e ja fon venguda l'ora d'eissausar la cros. Et intrèron, e troberon la raubida, qu'estava estenduda en cros, e non tocava de pe en terra : tan fort era eslevada en aquell raubiment. E plorava autamens, amb amars critz (1), la passion del Seinnhor, am tan gran dolor que non si pot retraire; tot en aissi engoissozamens cant si davant sos huols ho vissa tot prezentmens.

56. Cridava amaramens : « *Ecce lignum crucis*. Trachors peccadors, que per un cannon ieis totz le vins de que vos enebrias, e aquist cannon que rajan son .v.! Fals crestian, que de mezallada de vin ti enebrias tot jorn, e d'aquestos .v. cannons que rajan continuamens, non ti sabes enebriar! Denairada de vin cambia home tan fort, el convertis a si en tal maniera, que d'enjuria c'om li fassa non quer venjansa; e aquist .v. cannon, que rajan tan aondozamens del sanc de Crist, non podon (2) convertir home, que d'enjuria que li sia facha non requera venjansa! » E semblava del tot que lo cor li partissa, sobre la dolor de Ihesu Crist.

57. Un'autra ves, lo jorn de Venres santz, e ill era raubida. E az ora d'eissaussar la cros, illi s'eslevet mot aut, e comenset a cridar, am grans plors e amb engoissos, dizent : « Fals mont, fals mont, can greu ponch ti ven desus! » E pueis dizia : « Reculles vos, reculles

(1) Ms. *Cristz*. (2) Ms. *Non pot*.

de la croix, elles vinrent voir si elle n'avait besoin de rien. Quand elles furent à la porte de Roubaud, elles entendirent, de la rue, la sainte mère qui criait avec une si grande force, qu'il semblait qu'on lui arrachât le cœur. Elles se hâtèrent d'aller à elle, et forcèrent la porte de l'oratoire où elle était renfermée, à l'heure même où l'on exaltait la croix. Et elles la trouvèrent en extase, les bras étendus en croix, ne touchant pas des pieds à terre, tant elle était élevée. Et elle pleurait avec des soupirs amers la passion du Seigneur, et montrait une douleur que rien ne saurait exprimer; car ses angoisses étaient les mêmes que si elle en avait eu le spectacle tout présentement devant ses yeux.

Elle criait amèrement: « Voici le bois de la croix. O traîtres pécheurs! Tout le vin dont vous vous soûlez sort d'un seul tuyau, et voici cinq tuyaux qui coulent pour vous! Faux chrétiens! vous vous enivrez sans cesse d'un peu de vin, et vous ne savez pas vous abreuver à ces cinq sources intarissables! Un denier de vin change l'homme de telle manière qu'il ne cherche plus à se venger de toutes les injures qu'on peut lui faire; et ces cinq blessures, par où sort avec tant d'abondance le sang de Jésus-Christ, ne peuvent déterminer les hommes à renoncer à tirer vengeance des injures reçues. » Et il semblait que son cœur se déchirait en pensant aux tourments de Jésus-Christ.

Une autre fois, le Vendredi-Saint, elle était ravie; et au moment où l'on exaltait la croix, elle s'éleva très haut, et commença à crier, avec de grands pleurs, remplis d'angoisses: « O monde faux et trompeur! quel terrible châtiment te menace! » Puis elle disait: « Venez, venez, entrez dans la

vos, intras vos en la nau, que tot cant sera trobat defora sera perit. » E pueis illi esforsant sa voutz, cridava plus fort, e dizia am gran forsa de cor : « E non auzes cridar lo nauchier? Non auzes con crida, intras en la nau, que tot cant sera trobat fora, sera perit? E aquellas ancoras, sa dizia, son gludadas de sanc de Crist! » E aisso dizia am gran sentiment de cor, e amb amaras lagremas. Adoncs li demandet una de las donnas, e dis li : « E serem i nos, donna, en aquella nau? » A la cal demanda li sancta maire respondet, am gran largueza de cor, e dis : « Veraiamens, sotz las alas de sant Frances, totas seres salvas. »

58. Esdevenc si una festa de Pascas, (*fol.* **43**) qu'illi era raubida en son oratori, e estava eslevada sus en l'aer, suferta per forsa de meravillos raubiment; en tant que una donna mezuret am sa man l'espazi qu'estava sobre terra. E trobet largamens un palm que non tocava en terra, ni s'apillava a ren. E era afflamada en la cara, per aquella gran ardor ques avia. E hubria d'esperit, cridava e dizia am gran fervor, e am meravillos alegrier : « *Quis est iste qui venit de Edom, tinctis vestibus de Bosra*? » E mostrava tan meravillos gauch que non semblava qu'en lo sieu cor caupes aquel alegrier esperital, ni aquella pleneza de gauch que li sieu arma avia ni recebia de Dieu.

59. Autra veŝ, una vegilia de l'Asension de Ihesu Crist, e totas eran annadas auzir vespras de la festa, el sancta maire era remazuda. E sotz un albre illi si mes en oracion, pregar Nostre Sennhor, e pensar de la festa. E cant vengron de vespras, troberon la desotz l'albre, raubida. Passet aquell espazi que disseron completa e matinas, ques illi non si moc; e sonet le sentz

barque; car tout ce qui sera trouvé dehors périra. » Et renforçant sa voix, elle criait plus fort encore, et disait avec une grande énergie : « N'entendez-vous pas crier le nocher? N'entendez-vous pas qu'il crie, entrez dans la barque, car tout ce qui sera trouvé dehors périra? Hélas! disait-elle, ce sont des âmes couvertes du sang de Jésus-Christ! » Elle prononçait ces mots avec une poignante douleur, et des larmes amères. Alors une de ses filles lui demanda: « Et nous, ma mère, y serons-nous dans cette barque? » La sainte mère répondit à cette demande, avec une grande gaieté de cœur: « Oui, vraiment, sous les ailes de saint François vous serez toutes sauvées. »

Un jour de Pâques, il arriva qu'elle était en extase dans son oratoire, et elle demeurait élevée en l'air, soutenue par la force de son merveilleux ravissement, au point qu'une des sœurs mesura avec la main l'espace qu'il y avait de ses pieds jusqu'à terre. Et elle trouva qu'il s'en fallait de plus d'un pan qu'elle touchât le sol, et elle ne s'appuyait à rien. Elle avait la figure toute enflammée, par la grande ardeur qui la consumait. Et dans son ivresse spirituelle, elle criait avec une grande ferveur et une admirable allégresse: « Quel est celui qui vient d'Edom, qui arrive de Bosra, les vêtements teints de sang? » Et elle montrait un tel sentiment de bonheur, qu'il semblait impossible que son cœur pût contenir une telle allégresse, et la plénitude de joie que son âme recevait de Dieu.

Une autre fois, la veille de l'Ascension, toutes les sœurs s'en étaient allées ouïr les vêpres de la fête, et la sainte mère était restée seule. Et elle se mit en oraison sous un arbre, pour prier Notre Seigneur, et méditer sur le mystère. Quand elles revinrent des vêpres, elles la trouvèrent sous l'arbre, en extase. Elles dirent Complies et Matines, sans que durant tout ce temps, elle fît un mouvement. Et la cloche de Sauve-

de Salvaterra. E cant viron las donnas qu'illi non si movia, disseron que per razon de la serena, gran mal li pogra far, si aqui remazes; car illi avia mot malannans lo cap (1).

60. Mens que pensavan de metre la el dormidor, illi si va levar, e mes si premiera. Comenset s'en anar tota drecha e tenduda per aquel raubiment a ques era fort tirada, los huols fermatz al cel, e tot lo cor tirat sus meravillozamens. Mais cant intret el dormidor, tantost cant fon desotz las reliquias ques estavan al som, car non avian anquars oratori azordenat, on poguessan estar, estant raubida, illi si va aginollar, e fes lur reverencia. E pueis, ill si levet, e apres comenset a cantar, annant per dormidor, de l'un cap tro a l'autre, tot en aissi con si seguis procession. E cant avia una pessa annat cantant, illi si restancava apres, e escoutava; e cant avia una pessa escoutat, e s'era restanqua-(*fol. 44*)-da, pueis illi respondia, e tornava cantar, annant siguent so que vezia.

61. E era aquell cant meravillos a totas cellas que l'auzian, e ben mostrava que d'aquest mont non era; car neguna non podia entendre aquell son, ni la verba. E semblava aquell cant que tota la begues e li susses las mezollas del cors. E cant era al som del dormidor, e illi si girava, e prennia aquell cors entro a l'autre som. E en aissi giret tantas vegadas que non si poiria dire, annant et tornant, cantant azordenadamens, tot en aissi cant s'illi fos en la procession. E era aquel cant de tan gran doussor que tota la languia. Alcunas ves, lur era semblant qu'illi disses : « Novell Ihesus, no-

(1) Ms. *La cap.*

terre sonna le couvre-feu. Quand ses filles virent qu'elle ne bougeait pas, elles se dirent entre elles qu'à raison du serein, il pourrait lui arriver bien du mal, si elle demeurait là, car elle avait la tête beaucoup malade.

Or, pendant qu'elles songeaient à la conduire au dortoir, elle se leva, et se mit à marcher devant elles. Elle alla d'abord toute droite et pénétrée du ravissement qui la possédait, les yeux fixés au ciel, et tout son cœur entraîné merveilleusement vers Dieu. Mais quand elle entra dans le dortoir, aussitôt qu'elle se trouva sous les reliques qui étaient à l'une des extrémités (car elles n'avaient point encore d'oratoire pour les y placer), elle s'agenouilla devant elles, quoiqu'elle fût en extase, et les vénéra. Elle se releva ensuite, et commença à chanter, parcourant le dortoir d'un bout à l'autre, comme si elle eût suivi une procession. Et quand elle avait un peu marché et chanté, elle s'arrêtait et écoutait ; puis, après avoir écouté pendant quelque temps, sans marcher, elle répondait et recommençait à chanter, reprenant sa marche pour suivre ce qu'elle voyait.

Et ce chant paraissait merveilleux à toutes celles qui l'entendaient, et montrait bien qu'il n'était pas de ce monde ; car personne ne pouvait percevoir les sons distinctement, ni saisir les paroles. Et il semblait que ce chant lui dévorait et lui consumait toute la moelle des os. Quand elle était à un bout du dortoir, elle se tournait, et se dirigeait de nouveau vers l'autre extrémité. Et elle tourna ainsi tant de fois qu'on ne saurait le dire, allant et revenant, et chantant à son tour, tout comme si elle avait été à une procession. Et la douceur de son chant était telle, qu'elle en était toute languissante. Parfois il leur semblait qu'elle disait : « Nouveau Jésus, nouveau

vell! » Autra ves, lur semblava qu'illi cantes : « *Nove Ihesu, nova Iherusalem, nova civitas sancti!* » Mais certamens non podian compenre la vertat de la verba, ni aquell son qu'illi dizia.

62. E totas am procession seguian la apres, am ciri abrazat, e annavan amb ella, am tant de gauch e de consolacion, que non si poiria dire. E era tan grans aquell renovellament esperital que totas avian, e sentian de Dieu en lur cor una novella cauza, que semblant lur era qu'ellas sentissan en part l'alegrier d'aquella cort celestial, e seguissan ab ella aquella procession meravilloza que, segon que totas crezian, illi vezia el cel.

63. E adoncs, totas entenderon e perceupron a so qu'illi fazia, que grans cauza li era revelada e mostrada en aquell raubiment, de l'auteza e de la granneza de la majestat de Dieu. Car alcuns grans seinnhals en fazia, mostrant am lo bras drech, ab trop gran meravilla, l'auctoritat qu'illi vezia en Dieu. Car adoncs illi, cant si restancava, levava son bratz aitant aut cant podia, e menava lo en maniera de celcle sobre son cap, am gran auctoritat, meravillozamens, mostrant la diadema de la gran magnificencia de Dieu, que tota la longueza de son bras hi metia. E era tan grans aquilli reverencia, el gran auctoritat que mostrava e figurava, fazent aquell gran (*fol.* 45) signe, que totas n'eran pauzadas en gran temor, e en gran reverencia dell Seinnhor que lur reprezentava.

64. E crezeron certamens, per la prezensa de totz los santz, que Dieus dones benediccion sobr'aquella maizon, per los seinnhals qu'ill en fazia. E adoncs si bastia e si edificava en Marsella li maizon de Robaut,

Jésus ! » *D'autres fois, on aurait dit qu'elle chantait :* « *Nouveau Jésus, nouvelle Jérusalem, nouvelle cité sainte !* » *Mais elles ne pouvaient être certaines des paroles qu'elle disait, ni discerner parfaitement les sons.*

Toutes marchaient après elle processionnellement, avec des cierges allumés, et l'accompagnaient, pleines de joie et d'une ineffable consolation. Et le renouvellement spirituel qu'elles avaient toutes dans leur cœur, et le sentiment nouveau qu'elles éprouvaient pour Dieu, étaient si grands, qu'elles croyaient avoir part à l'allégresse de la cour céleste ; et il leur semblait qu'elles suivaient avec elle la merveilleuse procession que, selon leur intime conviction, elle apercevait dans le ciel.

Et elles comprirent toutes, en voyant ce qu'elle faisait, que de grandes choses lui étaient révélées et manifestées, dans son ravissement, au sujet de la sublimité et de la grandeur de la majesté divine. En effet, elle en donnait des marques évidentes, montrant avec son bras droit et d'une manière imposante, qu'elle voyait la souveraine puissance de Dieu. Car, quand elle s'arrêtait, elle levait le bras aussi haut qu'elle pouvait, et décrivait un cercle autour de sa tête, avec une grande solennité, indiquant par là le diadème de la magnificence de Dieu ; et elle y employait toute la longueur de son bras. Et le respect et l'autorité qu'elle montrait en traçant ce signe grandiose, étaient si extraordinaires, que toutes en concevaient une grande crainte, et une grande révérence pour le Seigneur qu'elle leur représentait.

Elles furent fermement convaincues, vu les signes qu'elle faisait, que Dieu, en présence de tous ses Saints, donnait sa bénédiction à cette maison. C'était, en effet, le moment où l'on construisait à Marseille l'établissement de Roubaud, et le

e le dormidors era adoncs fach de nou. En aquest raubiment estet, passada l'ora de matinas. E era li sieua cara adoncs meravilloza a regardar, que per gran deliech la remiravan, de la novelleza celestial ques avia en los huols, e [de] l'alegrier esperital ques avia en la cara.

65. Una ves, lo jorn de Pandecosta, tota ardent tornant del raubiment en ques avia estat tot aquell jorn, am meravilloza fervor, hubria d'esperit, dizia cant largamens Dieus le Paires donet son don als sans apostols, aquell bezenet jorn, e lur trames aquellas noblas joias, quels va enebriar del sieu Sant Esperit, lo qual le Fils lur avia promes. E parlava am gran abrazament d'aquell bon vin ferriet, lo qual celcles, so dis, non lo podon tenir, tan aondozamens e tan larga s'escampa ves totas partz, e enebria totz cels que de lui tastan. E semblava fos hubria d'aquella gran ardor que eslampava e fuec e flamas, e que en lo sieu cor non caupes aquella pleneza ni aquella largueza d'esperit; que semblant era agues tastat de so de que parlava, per que n'era tota enebriada.

66. E dizia meravillas d'aquell cavallier ques aquest don nos avia acabat per vertut de son sanc, lo cal per nos tot avia escampat, e am sas proprias armas avia vencut son mortal enemic. E con am sos clavels l'avia sobrat, e am la lansa de Longin en son propri cors, so dis, l'avia nafrat, e sus la cros n'avia agut victoria, vencent en aquell fust trastotz sos enemics. E motas autras gloriozas paraulas dizia ques eran de mot gran e de mot aut entendement; las cals fort ben non podia hom (*fol.* 46) compenre ni entendre, mais que parlava am meravillos sentiment, e am sobeirana fervor.

dortoir était alors nouvellement bâti. Elle demeura dans son état de ravissement, jusque bien après l'heure des Matines. Sa figure était alors admirable à voir, et on la regardait avec délices, à cause de l'éclat céleste qui brillait en ses yeux, et de l'allégresse spirituelle qui éclatait sur sa face.

Une fois, le jour de Pentecôte, revenant toute pleine d'ardeur, du ravissement où elle avait été la journée entière, elle racontait avec une indicible ferveur, dans son ivresse spirituelle, comment Dieu le père avait donné ses dons sans réserve aux saints Apôtres, en ce jour béni, et leur avait accordé ses nobles présents, en les enivrant de son Saint-Esprit que le Fils leur avait promis. Et elle parlait avec une grande chaleur de ce vin généreux que les cercles les plus solides ne peuvent retenir, ni empêcher de se répandre avec abondance de tous les côtés, pour enivrer tous ceux qui en goûtent. Et il semblait qu'elle en fût enivrée elle-même, car dans sa grande ardeur, elle lançait feu et flammes, et que son cœur ne pût contenir cette plénitude et cette abondance de l'esprit. On voyait bien qu'elle s'était abreuvée de ce vin mystérieux dont elle parlait, et qu'elle en était ivre.

Elle disait aussi des choses merveilleuses de ce chevalier divin qui nous avait acquis ce don au prix de son sang répandu pour nous tout entier, et qui avait vaincu son ennemi mortel avec ses propres armes. Elle racontait comment il l'avait subjugué avec ses clous, blessé avec la lance de Longin qui lui transperça le corps, et comment il avait triomphé de lui sur la croix, où il vainquit tous ses adversaires. Elle ajoutait encore d'autres glorieuses paroles d'une signification très relevée, que l'on ne pouvait pas comprendre ni entendre parfaitement, mais qu'elle prononçait avec un admirable sentiment, et une souveraine ferveur.

67. Un'autra ves, ilh era en lo covent d'Ieras, el jorn de calennas. Illi cumeneguet a la messa de l'alba, e d'aquel' hor' enant, estet raubida trol sera. E cant fon gran nuech, que retornet d'aquell sant raubiment, dizia alegramens : « *Puer natus est nobis, et filius datus est nobis.* » E cantava ho doussamens, am tan de gauch, e am tan gran ardor, que non si connoissia, tant era plena dell sentiment de la doussor d'aquel tenre enfant. E li fraire estavan li entorn, per gran devocion, auzent am reverencia las sieus sanctas paraulas, que parllava mot gloriozamens sobrel sant benifici de l'encarnacion.

68. E adoncs uns fraires li dis, qu'era lectors del luoc : « Donna Doucelina, digas mi com parla Dieu[s] als angels ni al[s] santz de Paradis, que non a boca ni lenga? » Adoncs li Sancta tota fervent respondet, am meravilloza pleneza de cor, e dis : « Fraire, Dieus parlla en aissi als angels e als santz, qu'esgardant en ell, vezon e entendon tot so que Dieus vol dire. » Adoncs dis le lectors mot consolatz que tut li maistre de Paris non pogran aver miels respondut a la question.

69. Esdevenc si, una festa de (1) Nostra Donna de miech aost, qu'ill ac cumenegat en aquel mezeus luoc, lo ben matin, am gran devocion; e remas raubida tot lo jorn, aissi cant costumava. E cant venc a l'ora de completa, ill s'eslevet mot aut, si que de pe non tocava en terra de mais d'un torn; e li fraire dizian completa. E parti si d'aquell autar onn era, e annet de la capella de sant Johan entro l'autar de la maire de Dieu, ques es davant lo cor dels fraires menors d'Ieras; e aqui fes

(1) Ms. *Den.*

Une autre fois, elle se trouvait au couvent d'Hyères, le jour de Noël. Elle communia à la messe de l'aube, et à partir de ce moment, elle fut ravie jusqu'au soir. Et lorsqu'elle fut revenue de ce saint ravissement, la nuit étant déjà très avancée, elle disait joyeusement : « Un petit enfant nous est né, un fils nous a été donné. » Et elle chantait cela bien doucement, avec tant de joie et d'ardeur, qu'elle ne se possédait plus, tant elle était pénétrée d'amour pour ce tendre enfant. Les religieux étaient autour d'elle, pleins de dévotion, recueillant avec respect ses saintes paroles, car elle parlait admirablement sur le grand mystère de l'Incarnation.

Et l'un des religieux, qui était lecteur dans ce couvent, lui demanda : « Dame Douceline, dites-moi comment Dieu parle aux anges et aux saints du paradis, puisqu'il n'a ni bouche ni langue ? » La Sainte, très animée, lui répondit de la plénitude du cœur : « Frère, Dieu parle aux anges et aux saints, en ce sens, qu'en regardant en lui, ils y voient et entendent tout ce que Dieu veut leur dire. » Le lecteur, émerveillé de cette réponse, avoua que tous les maîtres de Paris n'auraient pas pu répondre mieux à la question.

En une fête de Notre-Dame de mi-août, il arriva qu'après avoir communié, dans le même endroit, de grand matin, et très dévotement, elle demeura en extase tout le jour, selon son habitude. Et quand vint l'heure des Complies, elle s'éleva fort haut, de sorte qu'elle ne touchait pas des pieds à terre, de plus de la largeur de la main. Et les religieux disaient les Complies. Elle partit alors de l'autel où elle était, et s'en alla de la chapelle de saint Jean à l'autel de la mère de Dieu, qui est devant le chœur des frères mineurs d'Hyères. Là, elle

reverencia a la sancta Verge, e li fraire entoneron l'antifena. E adoncs li sancta maire, davant l'autar de Nostra Donna, am gran eslevament e de cor e de cors, comenset a cantar, e dire ardentmens e alegra : (*fol.* 47) « *Assumpta est Maria in celum, gaudent angeli ;* » am meravillos gauch que mostrava li sieva cara.

70. E adoncs li fraire responderon li tut, prennent so qu'ill dizia, e laisseron l'antifena, am meravillos alegrier d'esperit que tut avian. E pueis, ill s'en intret per ins lo cor dels fraires, cantant am gran fervor del puiament de Nostra Donna. E li fraire cantavan ab ella tot so qu'illi dizia, am tant de consolacion que non si poiria dire. E enn aissi annet eslevada que non tocava en terra, cantant per tot lo cor dels fraires, entro fora la rieia, raubida totas ves, que semblava seguis procession aquella que li sant angel feron a la verge Maria, cant s'en puiet el cel. E li fraire, de mais de reverencia, seguian la apres, am gran devocion ; menavan la suferta, am mot gran alegrier, e am gran reverencia.

71. Autras ves, lo jorn de Nostra Donna, ill fon raubida as Ieras, en la maison del covent de las donnas. E cant ac estat ganren en aquell raubiment, comenset a cantar las lauzors de la Verge, segon ques apartenia a la festa, am gran fervor, e amb alegra cara. Pueis, comenset a parllar mot ferventmens, e am gran alegrier, d'aquella taula glorioza redonna, on totas dizia que devian (1) venir. E dizia meravillas sobre aquella taula, en la qual prennia hom refeccion complida.

72. Adoncs, una de las novicias que li era devota, li demandet : « Donna, donna, e serai hi ieu en aquella

(1) Ms. *Devenian.*

fit la révérence à la Sainte Vierge, et les frères entonnèrent l'antienne. Alors la sainte mère, étant devant l'autel de Notre-Dame, prodigieusement élevée de cœur et de corps, commença à chanter, et à dire, pleine d'ardeur et d'allégresse : « Assumpta est Maria in celum, gaudent angeli. » *Et sa figure marquait une joie extraordinaire.*

Les religieux répondirent aussitôt tous ensemble à ce qu'elle avait entonné, abandonnant l'antienne par eux commencée, et manifestant une vive allégresse spirituelle, que tous ressentaient. La Sainte entra ensuite dans le chœur des religieux, chantant avec ferveur l'Assomption de Notre-Dame. Et les religieux chantaient avec elle tout ce qu'elle disait, avec tant de consolation qu'on ne pourrait le dire. Et elle parcourut ainsi, élevée en l'air, sans toucher à terre, tout le chœur des religieux, jusqu'en dehors de la grille, chantant toujours, bien qu'elle fût en extase, et paraissant suivre la procession que les saints anges firent à la Vierge Marie, quand elle monta au ciel. Les moines l'accompagnaient respectueusement, et la soutenaient avec beaucoup de joie et de vénération.

Une autre fois, le jour de Notre-Dame, elle fut encore ravie, à Hyères, dans le couvent de ses sœurs. Et après qu'elle eût été longtemps dans ce ravissement, elle commença à chanter les louanges de la Vierge, selon qu'il convenait à la fête, avec une grande ferveur, et la figure toute joyeuse. Puis, elle se mit à parler avec la même ardeur de cette glorieuse table ronde, où toutes, disait-elle, devaient venir s'asseoir. Et elle disait des choses ravissantes sur cette table, à laquelle on recevait une nourriture parfaite.

Or, une de ses novices, qui lui était très attachée, lui dit : « Mère, mère, est-ce que j'y serai, moi, à cette table ? » Et

taula? » El sancta maire li respondet, am gran largueza de cor : « Hoc, filla, veraiamens, finalmens hi seras. » Don li tozeta remas mot consolada de la sieua promessa, sperant fermamens, am gran fe, que en aissi seria cant illi si ac dich.

73. Una donna qu'era del seinnhor (1) dell castell, e neis ques avia part en la seinnhoria d'Ieras, que avia nom ma donna Huga de Fos, era mot mescrezens en los bens de la Sancta, e doptava mot d'aquels santz raubimens, cant n'auzia parllar; en aissi cant fazia Ieronimes, le noble (*fol.* 48) clerge, en los sagratz seinhals de sant Frances, ques ac de Ihesu Crist. E dezirava la avezer en aquell tirament. El jorn de miech aost, illi l'annet vezer, e aduis de bons fraires que parleron mot ben e mot devotamens del puiament de la verge Maria. A las cals paraulas, li Sancta contemplet aquella gran gloria en que li Verge sancta, maire de Dieu, venc novellamens aquell besenet jorn; e de mantenent illi estet raubida.

74. E cant ac en aissi una pessa estat, comenset a tornar, alegramens cantant : « ***Assumpta est Maria in celum, gaudent angeli, laudantes benedicunt dominum;*** » am tan gran doussor, que semblava issis de la boca d'un angel. E cant aquilli femena mescrezent ho vi e ho auzi, laisset sa mescrezensa, e ac en ella mot gran devocion, e l'ac per azenant en mot gran reverencia; tan gran cambiament de cor senti a la vista d'aquell sant raubiment.

75. Mot soven eran li sieu ver raubiment, e per motas personas foron proatz, qu'en porteron verai te-

(1) Ms. *Seinnhors.*

la sainte mère lui répondit avec beaucoup d'affection : « Oui, ma fille, vraiment vous y serez. » La jeune enfant demeura fort consolée de cette promesse, et elle crut fermement, avec l'espérance la plus inébranlable, qu'il en serait comme elle lui avait dit.

La femme du seigneur du château d'Hyères, qui avait une part de la seigneurie dudit lieu, et qui se nommait madame Huguette de Fos, était fort incrédule à tout ce qu'on disait de la Sainte, et doutait beaucoup de la réalité de ses extases, quand elle en entendait parler. Ainsi faisait Jérôme, le noble clerc, pour les sacrés stigmates que saint François reçut de Jésus-Christ. Et elle désirait de la voir dans son ravissement. Le jour de la mi-août, elle alla la visiter, et amena de bons religieux qui parlèrent avec beaucoup de dévotion de l'assomption de la Vierge Marie. En entendant leurs discours, la Sainte se mit à contempler la grande gloire de laquelle la sainte mère de Dieu prit possession en ce jour béni ; et aussitôt elle fut ravie.

Et quand elle eut demeuré quelque temps dans cet état, elle commença à en revenir, en chantant joyeusement : « Assumpta est Maria in celum, gaudent angeli, laudantes benedicunt dominum. *» Et elle parlait avec une si grande douceur, que ce chant semblait sortir de la bouche d'un ange. Quand cette femme mécréante vit et entendit cela, elle laissa son incrédulité, et eut toujours pour elle beaucoup de dévotion et de respect ; car elle ressentit un grand changement de cœur, à la vue de ce saint ravissement.*

Ces extases prodigieuses étaient très fréquentes, et furent vérifiées par beaucoup de personnes, qui rendirent ensuite

stimoni de la gran gloria que dels huols li ihissia adoncs, e de la sieua cara que semblava uns angels, e de la vertat que n'avian conneguda, e de las meravillas que d'ella avian vist, diversas ves, estant en aquell estament d'aquels santz raubimentz, li qual eran verai, e sobre autz meravillozamens.

X.

Le dezens capitols es de la fermeza de sa contemplacion, e de las revelacions que Dieus li fazia, e de la sieua gran constancia cant a son prepauzament.

---

1. Entre las autras gracias que li bontatz el largueza de Dieu avia autreiat a la sieua humil serveiris ma donna sancta Doucelina, sil era aquesta, que totas ves qu'illi si volgues metre pensar de Dieu, en aissi soptamens tot aquest mont avia desnembrat, que totz aqui mezeis tornava en son cor aissi cant un nient, e neis si mezesma. Son propri cors avia mes en oblit; per que, neguna cura (*fol.* 49) temporal non la enpachava, car ren terrenal non la tirava.

2. Ren non era adoncs que lo sieu cor torbes, cant illi si donava a la oracion. Illi pauzava en Dieu tota

témoignage de la splendeur qui sortait alors de ses yeux, et attestèrent que sa figure semblait celle d'un ange. Elles dirent comment elles en avaient reconnu la vérité, et vu à diverses reprises les merveilles qui s'opéraient en elle dans ses ravissements, qui étaient bien réels et incontestablement miraculeux.

CHAPITRE DIXIÈME

Le dixième chapitre traite de la fermeté de sa contemplation, des révélations que Dieu lui faisait, et de sa grande constance dans ses résolutions.

Parmi les autres grâces que l'inépuisable bonté de Dieu avait données à son humble servante madame sainte Douceline, était celle-ci : que toutes les fois qu'elle voulait se mettre à penser à Dieu, elle oubliait si soudainement tout ce monde, qu'aussitôt toutes les créatures lui paraissaient être un néant, et elle-même aussi. Son propre corps était mis en oubli ; de sorte qu'aucun souci temporel ne la préoccupait, et aucune chose terrestre ne la retenait.

Il n'y avait donc rien qui troublât son cœur, lorsqu'elle s'adonnait à l'oraison. Elle plaçait en Dieu toutes ses affec-

s'afeccion e tot son dezirier, e en el metia e fermava tot son entendement. E cant to[s]t, alcunas ves, li convenia tractar alcuns negocis ques eran dell covent, cant partia dell negoci, tornava en la oracion; e si alcunas ves, apres, la venian regardar, trobavan la raubida. Una ves, ill ac parllat amb una d'alcun negoci gran, e donat son consell; e de mantenent aquilli li tornet, e trobet la raubida en sa oracion.

3. Aquesta gracia dis illi a son confessor ques avia de la largueza del Seinhor receupuda, que cant illi venia a la oracion, aitan leugier li era de gitar tota ren de son cor, cant de pauzar lo vell que portava en son cap, ses tot trebaill e ses negun contrast. En aissi ho prediquet, apres la sieua mort, fraire Jaucelin, davant lo pobol, evesques que fon d'Aurenga, lo qual li Verge li avia dat per fraire, cant li aparec apres la mort del Sant son fraire, e la confortet en son gran treball, e det li aquell fraire am qui si conselles. E aquell sabia mais de sos secretz que neguna persona; per que, alcunas cauzas, apres la sieua mort, e ell en revelet. E car l'avia per recomandament de la maire de Dieu; e special amor avia l'uns a l'autres, e hobediencia que li avia promes li Sancta, per mais aprofichar, e per so atressi qu'en totas cauzas illi gazainnhes mais.

4. De la sieua fermeza non poiria hom pron dire, car illh era ferma aissi cant peira anglar, ho aissi cant colompna; li cals era fermada e fondada sobre la ferma peira, so era Crist. Per que, neguna cauza non li poc anc mudar son bon prepauzament. En aissi ho revelet sos confessors, apres la sieua mort, que pueis qu'illi si fon a Dieu donada, anc negun temps en sa pensa non li venc lo contrari, e[n] tot lo temps de sa vida.

tions et tous ses désirs, et appliquait fermement en lui tout son esprit. Si parfois elle était alors obligée de se mêler de quelques affaires qui concernaient le couvent, les affaires terminées, elle retournait à son oraison, et si l'on venait ensuite, par hasard, la regarder, on la trouvait ravie. Elle eut une fois à s'entretenir d'une chose très grave avec une autre, à laquelle elle donna son avis; un instant après, celle-ci revint à elle, et la trouva déjà absorbée dans l'oraison.

Elle assura à son confesseur qu'elle avait reçu de la libéralité du Seigneur cette grâce, que quand elle commençait son oraison, il lui était aussi facile de rejeter de son cœur toute pensée étrangère, que de quitter le voile qu'elle portait sur sa tête, sans qu'il lui en coûtât aucun effort ni aucune peine. Ainsi le prêcha devant tout le peuple, après sa mort, frère Jaucelin, qui fut évêque d'Orange, et que la Sainte Vierge lui avait donné pour directeur, lorsque, lui apparaissant après la mort de son saint frère, elle la consola dans sa grande épreuve, et lui donna ce religieux, de qui elle pût prendre conseil. Cet homme connaissait ses secrets plus que toute autre personne, et, quand elle fut morte, il en révéla une partie. Elle lui avait été recommandée par la mère de Dieu, et il y avait entre eux une affection spéciale. De plus, la Sainte lui avait promis obéissance, pour faire plus de progrès dans la vertu, et aussi pour acquérir en toutes choses plus de mérites.

Quant à sa constance, on ne saurait en dire assez; car elle était ferme comme une pierre angulaire, ou comme une colonne, ayant jeté ses fondements sur la pierre solide qui est Jésus-Christ. C'est pourquoi, jamais rien ne put lui faire changer ses bonnes résolutions. Son confesseur révéla, après sa mort, que depuis qu'elle se fut donnée à Dieu, il ne lui vint jamais à la pensée, dans tout le temps de sa vie, de faire le contraire de ce qu'elle s'était proposé.

5. Avia dezirat, deus sa enfancia, de servir puramens a (*fol.* 50) Dieu ; e per aquo, per bon drech, gazainhet d'aver las vistas el solas dels angels. Car s'esforset, am gran estudi, ressemblar vida d'angel ; per que, le Seinnhers la consolet motas ves de las vistas dels angels, per sovennieras vesitacions que li sant angel li fazian, aissi cant az amiga ; que la gardavan de totz mals, e la rendian de totz bens aondoza.

6. Atressi fon mostrat e proat, aissi cant per certz signes, qu'en sa oracion li eran revelat mot gran sicret de la savieza de Dieu ; jassiaisso qu'illi non ho reveles, ni ho publiques a las autras, sinon aitant cant li amors de Dieu la'n costreinnhia, e le profietz del pruesme en requeria. Per que, alcunas cauzas a son confessor revelet.

7. Acostumat avia li Sancta de pagar a Dieu las horas, e de dir son hofici, am gran devocion e am gran reverencia. E jassiaisso qu'illi fos trebaillada per motas passions de son cors ques avia, am tot aquo, non s'apilava a ren cant dizia l'ufici de Nostre Seinnhor ; mais estava tota drecha, e non volia esgardar sa ni la, mais que entieramens, de boqua e de cor, rendia al Seinnhor so que devia.

8. Una ves, en avens, illi dizia matinas de la benaurada maire de Dieu ; e cant venc que dis aquella paraula, *Ecce ancilla domini*, soptamens illi si moc davant totas, am gran ardor, e dis : « Ve la vos veramens la maire de Dieu ! » E cant ac aisso dich, illi si va aginollar, baizant las pezadas per onn era (1) passada li Verge. E aqui illi remas raubida en terra longamens,

(1) Ms. *Per onnera.*

Elle avait désiré, dès son enfance, de servir Dieu dans une grande pureté; ce qui lui valut, à bon droit, de recevoir les visites et les consolations des anges. Comme elle s'étudia de toutes ses forces à imiter la vie de ces esprits bienheureux, le Seigneur la favorisa de leurs fréquentes apparitions, et bien des fois les saints anges venaient la visiter comme une amie; ils la préservaient de tous les maux, et lui procuraient l'abondance de tous les biens.

Il fut aussi prouvé et démontré, par des faits bien établis, que de très grands secrets de la sagesse de Dieu lui furent révélés dans son oraison; mais elle ne les faisait pas connaître, et ne les communiquait pas aux autres, si ce n'est en tant que l'amour de Dieu l'y contraignait, ou que l'avantage du prochain le demandait. C'est pour cela qu'elle confia certaines choses à son confesseur.

La Sainte avait l'habitude de réciter ses heures, et de dire son office, avec beaucoup de dévotion et de respect. Bien qu'elle fût affligée de diverses infirmités et souffrances corporelles, néanmoins, quand elle récitait l'office divin, elle ne s'appuyait à rien, mais elle se tenait debout, sans porter ses regards de çà et de là, afin de rendre au Seigneur, de bouche et de cœur, ce qu'elle lui devait, aussi parfaitement qu'il lui était possible.

Une fois qu'elle disait, pendant l'Avent, les matines de la bienheureuse mère de Dieu, quand elle en vint à prononcer cette parole : Voici la servante du Seigneur, elle manifesta subitement devant toutes une vive agitation, et s'écria : « La voilà véritablement la mère de Dieu! » Et immédiatement, elle se mit à genoux pour baiser les empreintes qu'avaient laissées les pieds de la Vierge. Et elle demeura ainsi à terre

per la sobeirana devocion e amor qu'illi avia a la maire de Dieu, de la quall recebia motas gracias; e li Verges li si rendia mot familiars.

9. Don una ves, fon vist per una devota comptessa, en vesion de sompni, segon ques illi al compte recomptet, qu'illi vezia issir del pietz de la sancta maire oli mot pur, e dous, e clars, aissi cant aur; le quals cremava en una lampeza bella e resplandent, davant l'autar de la bezeneta Verge maire de Dieu. En que si mostrava la puritat (*fol.* 51) e la fervor de sa oracion, el fruch que s'en seguia; li quals era plazens a Dieu e a la Verge, e digna d'esser eissauzida. Car era mot fructuoza e profichoza a las jens del mont li sieua sancta oracion.

10. Esdevenc si una ves, lo sera de calennas, qu'ill era en son oratori, aquella nuech, en gran oracion; e sentent sobrevenir en si la suau onccion d'esperit, fon tota alienada en aut ecces de pensa. E cant senti venir l'ora de mieja nuech, que le vers Dieus el verais homs nasquet, comenset a pensar, am gran afeccion e am gran sentiment, sobre la nativitat dell filh de Dieu, cant puramens nasquet dell sacrat cors de la verge Maria. Mens qu'ill aisso pensava reverentmens, am gran devocion, soptamens fon transportatz sos esperitz, per gracia de Dieu, la onn era li Verge, e vi hubertamens e clara la precioza maire de Dieu. E vi un rai de solelh ques ihssia del ventre de la Verge sagrada, e al som dell rai illi vi l'enfant.

11. Autra ves, s'esdevenc en lo rennovellament de la pleneza del temps, li fon mostratz uns pasquiers on li Verges maire pauzet l'amat filh, antrels ilis; e aqui recebia refeccion dell Sant Esperit, enblanquezit de

dans un long ravissement, produit par son ardente dévotion et par son amour pour la mère de Dieu, de qui elle recevait beaucoup de grâces, et avec qui elle était très familière.

Une pieuse comtesse eut, à son sujet, un songe, qu'elle raconta ainsi à son mari. Elle voyait sortir de la poitrine de la sainte mère une huile très pure, très douce, et claire comme de l'or ; laquelle était consumée dans une lampe toute resplendissante, devant l'autel de la bienheureuse Vierge mère de Dieu. Ceci figurait la pureté et la ferveur de son oraison, et les fruits qu'elle produisait, étant agréable à Dieu et à la Vierge, et digne d'être exaucée. Car on ne saurait douter que ses saintes prières ne fussent très utiles et très profitables aux gens du monde.

Il arriva une fois, dans la nuit de Noël, qu'elle était dans son oratoire, passant cette nuit dans la prière ; et sentant venir en elle la suave onction de l'esprit, elle fut toute hors d'elle-même, et remplie des plus sublimes pensées. Et quand arriva l'heure de minuit, au moment où le vrai Dieu et le vrai homme naquit, elle commença à considérer, dans l'excès de son amour affectueux, la nativité du fils de Dieu, et à penser avec quelle pureté il sortit du corps sacré de la Vierge Marie. Pendant que son esprit était livré à cette dévote contemplation, il fut tout d'un coup transporté à l'endroit où se trouvait la Vierge, et elle aperçut ouvertement et clairement la glorieuse mère de Dieu. Et elle vit un rayon de soleil sortant du sein de la Vierge sacrée, et à l'extrémité du rayon elle vit son divin fils.

Une autre fois, dans le renouvellement de la plénitude des temps, il lui fut montré une crèche où la Vierge mère avait déposé son fils bien-aimé, au milieu des lys, et où le Saint-Esprit, tout éclatant de la ferveur de sa charité, lui donnait

fervor de la sieua caritat. E aquell pasquiers fon portatz, am lo filh e am la maire, en un luoc on decorrian fluvi de deliechtz, los quals ni angels, ni entendement d'ome non bastava a compenre.

12. Autra vegada, li fon mostratz uns puectz, autz sobre totz los puecz d'aquest mont, redons e escursatz; en lo qual non era carriera, ni via per on hom posques puiar. E era desus redons aissi cant si fos fach a compas; e li clauzura d'aquell puei era d'ilis. E aquill ques abitavan en aquell glorios luoc, eran portat per lo Sant Esperit; e d'aquell luoc eran portat davant la majestat de Dieu, e aqui cantavan continuamens, *Sanctus, sanctus, sanctus, dominus deus exercituum*. E denfra la redonneza d'aquell puei, (*fol.* 52) era quais uns celcles, e era entorn claus de flor[s] d'ilis; e aqui estava li reina maire de Dieu sola. E aquil ques abitavan en aquell puei, que volian pregar la Donna, venian per un viol mot estrech entro a la clauzura dell luoc. E denfra la clauzura non era receupuda neguna autra persona mais illi, a la qual Nostra Donna avia acostumat de far motas consolacions e motas cortezias.

13. Totas ves qu'illi fos en la glieza, il avia tot son cor tirat lai en lo tabernacle, on sabia ques estava aquill hostia sacrada del precios Seinnhor. Car le bons Seinnhers de mantenent la tirava en si, e tantost illi per amor tota si convertia en lui, e aquieus tot son cor avia eslevat per gran devocion en Dieu. Don una ves qu'ill era en la glieza, mot eslevada en son entendement, pensant la reverencia d'aquell sant tabernacle, en quel sant sacrifisi esta rescostamens, fon mot tirada per coral afeccion de Ihesu Crist en l'ostia sagrada. E tota alienada en aut exces de pensa, soptamens fon trans-

sa nourriture. Et cette crèche fut transportée, avec le fils et la mère, en un lieu où coulaient des fleuves de délices, surpassant tout l'entendement des anges et des hommes.

Une autre fois encore, elle aperçut une colline plus élevée que toutes les autres collines de ce monde; elle était ronde, aplatie par le haut, et il n'y avait aucune voie, ni aucun chemin pour y monter. Le sommet en était arrondi comme si on l'avait fait au compas; et elle avait pour clôture, une ceinture de lys. Ceux qui demeuraient dans ce lieu glorieux, y étaient portés par le Saint-Esprit, et de là, ils étaient transportés devant la majesté de Dieu, où ils chantaient continuellement : « Sanctus, sanctus, sanctus, Dominus Deus exercituum. » *Au-dessous du sommet arrondi de la colline il y avait un cercle de fleurs de lys qui l'enveloppait; et au milieu était la Reine, mère de Dieu, toute seule. Ceux qui habitaient ladite colline, quand ils voulaient prier la Vierge, s'en allaient par un sentier très étroit jusqu'à la clôture que nous avons indiquée. Mais personne n'était admis à l'intérieur que la sainte mère, à qui Notre Dame avait coutume de prodiguer beaucoup de consolations et de faveurs.*

Quand elle se trouvait dans une église, elle avait son cœur entraîné vers le tabernacle, où elle savait que son Maître résidait dans l'hostie sacrée. Car le doux Seigneur l'attirait aussitôt à lui, et l'amour qui l'embrasait l'inclinait vers lui tout entière, et son cœur était incontinent emporté vers son Dieu dans une dévotion ineffable. Un jour qu'elle était ainsi à l'église, l'esprit tout occupé de grandes pensées sur le respect dû au saint tabernacle, dans lequel l'auguste sacrement est renfermé, elle fut saisie de la plus vive affection pour Jésus-Christ dans la sainte hostie. Et toute hors d'elle-même par l'excès de ses profondes réflexions, son âme fut soudainement

portada ins en lo tabernacle, el qual si reculli am sobre gran doussor.

14. Mens qu'illi era en aissi unida e ajostada per coral amor amb aquella sancta hostia, hubertamens e clara illi vi en aquell sacrifisi Ihesu Crist tot nus, en mitat de persona, las mans en cros plegadas davant si, am cara mot benigna; e fon totz (1) blaus, e plens de blavairols, e las plagas en las mans e el latz. E adoncs illi plena de coral sentiment, dis : « Seinnher, con iest aitals? » E respondet, am mot piatoza cara : « Aquels qu'ieu ami, e que tant ai amat, li mieu amic, m'an aital arezat. »

15. Autra ves, recomptet sos confessors qu'ill avia vist hubert lo tabernacle de la glieza dels fraires menors de Massella, en qu'esta *Corpus Cristi*. E adoncs, am los huols corporals, illi vi claramens Ihesu Crist ins en lo tabernacle, tot estrassat, sacnos daus totas partz, e grueumens plagat, e le sanc que li corria tot frescal-(*fol.* 53)-mens per las plagas, aissi cant si de fresc fos baissat de la cros. E con illi adoncs lo regardes am gran dolor de cor, plorant amaramens, e am greus gememens, en amaror de s'arma, illi li demandet : « Ai! seinnher, e qui t'a aitall arezat? » Respondet Ihesu Crist : « Li trachor de ma taula. »

16. En aquell temps que le sans paires fraire Hugo fon passatz d'aquest segle, li sancta maire remas desconsolada, e en mot gran treball. Don illi si tornava a la maire de gracia, aissi con a refuch, qu'illi la capdelles, e que fos garda de si e de sas filhas, de las quals illi era en mot gran pensament. E li maires de Dieu,

(1) Ms. *Tostz*.

transportée dans le tabernacle, où elle goûta d'indicibles douceurs.

Pendant qu'elle était ainsi unie et attachée à la sainte hostie par un amour ardent, elle aperçut clairement et à découvert Jésus-Christ dans le sacrement de l'autel; elle le voyait à mi-corps, sans vêtement, les bras croisés sur la poitrine, le regard plein de bonté. Mais sa chair était livide et toute couverte de plaies, ses mains et son côté étaient percés. Pénétrée de la plus vive douleur, elle lui dit : « D'où vient, Seigneur, que vous êtes ainsi ? » Et il répondit avec tristesse : « Ce sont ceux que j'aime et que j'ai tant aimés, mes propres amis, qui m'ont traité de la sorte. »

Son confesseur raconta aussi qu'une autre fois elle vit ouvert le tabernacle de l'église des frères mineurs de Marseille, où repose le Corpus Christi. *Et, avec les yeux du corps, elle y vit clairement Jésus-Christ, tout déchiré, saignant de toute part, cruellement meurtri; et le sang ruisselait encore tout fraîchement de ses plaies, comme si on l'avait à peine descendu de la croix. Elle se mit à le regarder avec une vive douleur, pleurant amèrement; et poussant de grands gémissements, elle lui demanda, dans la désolation de son âme : « Ah! Seigneur, qui vous a fait tout cela? » Et Jésus-Christ lui répondit : « Les traîtres qui s'asseoient à ma table. »*

A l'époque où son saint frère Hugues passa de ce monde en l'autre, la sainte mère demeura inconsolable, et plongée dans une grande affliction. Elle se tourna alors vers la mère de grâce, comme vers son refuge naturel, la priant de la diriger, et de prendre soin d'elle et de ses filles, dont elle était beaucoup préoccupée. Et la mère de Dieu, pleine de douceur, lui appa-

plena de gran doussor, aparec li adoncs am gran benignitat, e consolet la mot en aquell gran treball. Car alcunas personas s'esforceron de desfar so que le Sans ni illi avian fach d'aquell sant estament; dizent que per ren non podia durar aquell estament freol, e consellavan li que prezessa autr'orde.

17. Adoncs Dieus li trames. I. sant fraire menor ques avia nom fraire Johan de Parma, sans homs verais ques era; le quals era adoncs menistres generals, e fes apres penedencia lonc temps, sus en una montannha, dezamparat l'ufici. E era de gran vida meravillozamens, e de gran esperit. E adoncs per volontat de Dieu e ell venc a Marsella, apres la mort dell Santz, mens que li Sancta era en aquell gran contrast, que non ausavan creisser. E li sancta femena ac gran plazer de la sieua venguda, e amb el e ill ac son consell dell bon plazer de Dieu, azubrent li son bon prepauzament.

18. E cant le santz homs entendet la maniera e l'intrament d'aquell sant estament, sauput ques ac tot son entendement, totz plens de Dieu, e hubritz d'esperit, levet la sieua man e pauset la sobrel cap de la Sancta, e dis li mot ardentmens : « Estai, filha, estai fermamens en so ques as ben comensat, e non vaugas alre querent, ni as a far d'autr'orde. Non ti movas per ren de so en que Dieus t'a pauzada; car sapias per cert quel (*fol.* 54) Seinnhers t'a plantada en aquest estament. »

19. Adoncs dis que senti una tan gran fermeza concebre en son cor e en son esperit, a la paraula que le sans homs li dis, ques anc pueis d'aquell'hora enant, per negun quas que li esdevengues, en ren non si crollet, ni d'un ponch non si moc per azenant, cant al pre-

rut avec une extrême bienveillance, et la consola merveilleusement dans son grand chagrin. Car en ce moment il y avait des personnes qui cherchaient à détruire ce que le Saint et elle avaient fondé, disant hardiment qu'un si fragile établissement ne pouvait durer, et l'engageant à embrasser un autre ordre.

Dieu lui envoya alors un saint frère mineur, nommé Jean de Parme, qui était en toute vérité un saint homme. Il était alors ministre général de l'ordre ; mais plus tard, il se démit de sa charge, et se retira sur une montagne, pour y faire pénitence. C'était un religieux d'une vie admirable, et un grand esprit. Il vint à Marseille, conduit par la volonté divine, après la mort du Saint, pendant que la Sainte était en butte aux contrariétés qui empêchaient l'accroissement de son institut. La sainte femme eut une grande joie de son arrivée ; elle prit ses conseils pour connaître le bon plaisir de Dieu, et s'ouvrit à lui sur ce qu'elle se proposait de faire.

Quand le saint homme eut appris tout ce qui concernait l'origine de son établissement, et qu'il connut ses intentions, rempli de l'esprit de Dieu, il leva la main, et la mit sur la tête de la Sainte, en lui disant avec une grande assurance : « Restez, ma fille, restez fidèle à ce que vous avez bien commencé ; ne cherchez pas autre chose ; vous n'avez pas besoin d'un autre ordre. Ne vous écartez pas de l'état où Dieu vous a placée ; car soyez certaine que c'est le Seigneur qui vous a mise là où vous êtes. »

La sainte mère a raconté qu'en entendant ces paroles de l'homme de Dieu, elle conçut dans son cœur et dans son esprit une si ferme assurance, que depuis ce moment, quelque épreuve qui lui arrivât, elle n'en fut point ébranlée ; jamais elle n'eut un seul instant de faiblesse, et rien ne put la détourner de

pauzament d'aquell sant estament; ans fon en aissi ferma per tostemps, cant si li mans de Dieu l'agues fermada. Aissi senti que le sans homs parlet per esperit de Dieu. E remas consolada mot en Nostre Seinnhor, e fes gracias a Dieu; car li avia plagut de consolar lo sieu paur'esperit.

20. E pueis, d'aqui enant comenseron a creisser. E cant las gens dizian motas ves, qu'apres la vida d'ella l'estamens periria, respondia li Sancta, am gran ardor: « Que per cert non faria; car Dieu[s], sa dis, es garda d'aquest sant estament. Veramens, sa dizia apres, ieu volria esser morta, per so que las gens vissan so que Dieus a en cor d'aquest paure e humill estament, e que aparegues en qual maniera per azenant tostemps durara, per volontat de Dieu. » E d'aisso si rendia sobre segura davant totas las autras. D'aisso fon consolada en Nostre Seinnhor, per una vezion que Dieus li volc mostrar.

21. Az Ieras s'esdevenc una ves qu'ill ac estat raubida un lonc temps; e segon que recomptet sos confessors, en aquell raubiment illi ac vist una escala tota d'aur, que tenia del cel tro a terra. Per la qual gran multitudi d'angels puiavan e deissendian, e venian davant la majestat de Dieu, e aqui s'aginollavan, e fazian reverencia a la Sancta Trinitat. E adoncs, ill fon certificada que per tota la Trinitat era confermatz sos estamens, et era en la garda e en la proteccion de la Sancta Trinitat.

22. E cant fon retornada d'aquell sant raubiment, connoc li hom rennovellament singular e de cor e de cara; car meravillozamens semblava consolada. E apres, fes acampar capitol, e dis lur motas meravil-

ses résolutions concernant son ordre. Elle demeura inébranlable en toute circonstance, comme si la main de Dieu l'avait fortifiée. Elle avait senti que le saint homme parlait d'après l'inspiration de l'esprit de Dieu. Et elle demeura toute tranquillisée spirituellement, et rendit grâces à Dieu à qui il avait plu de consoler son pauvre cœur.

A partir de ce moment, sa maison commença à croître. Et lorsque parfois on lui disait qu'après sa mort son ordre périrait, la Sainte répondait avec chaleur : « Certainement, il n'en sera point ainsi ; car Dieu est le gardien de notre institut. En vérité, ajoutait-elle, je voudrais être morte, pour que l'on vît ce que Dieu a résolu au sujet de notre humble et pauvre maison, et qu'il fût bien constaté qu'elle durera toujours par la volonté divine. » Elle se montrait sans cesse très convaincue de cela vis-à-vis de toutes, et elle éprouva une grande consolation dans une vision que Dieu lui envoya à ce propos.

C'était à Hyères, un jour qu'elle demeura en extase pendant longtemps. Et étant dans cet état, comme le raconta ensuite son confesseur, elle vit une échelle toute d'or qui s'étendait depuis le ciel jusques à terre. Une grande multitude d'anges montaient et descendaient les degrés de l'échelle mystérieuse, et arrivés devant la majesté de Dieu, ils se prosternaient à genoux, et révéraient la Trinité-Sainte. Et en même temps, elle reçut l'assurance que les trois personnes divines confirmaient son institut, et le prenaient sous leur garde et protection spéciale.

Quand elle fut retournée de ce saint ravissement, on reconnut en elle un singulier changement de cœur et de figure ; car elle paraissait merveilleusement satisfaite. Elle fit assembler ses filles en chapitre, et leur adressa d'admirables

lozas paraulas, fazen lur (*fol.* 55) gran sermon, con fossan connoissens a Dieu de totz sos benificis, e de totas sas gracias; e con fossan ben fermas en lur relegion, e en lur estament, que per cert fermamens duraria. E parlant lur am generals paraulas, rendia si sobre segura, apres la sieua mort, dizent : « Que per cert la testa hi metria, que tostemps estaria aquell sant estament. »

23. « E sertamens, sa dizia, tostemps en aquell luoc seria fatz le servizis de Dieu. » E d'aisso, ses tot dopte, rendia si fort segura; « Car per cert, sa dizia, tota li Trinitatz a cura d'aquest sant estament. » E parllava am tan gran aondanza, e am tan gran ardor, que per meravilla la escoutavan; e non semblava que remazes en si mezesma, tant era plena de Dieu. Per que, crezeron que alcunas grans cauzas devia aver vistas, que non es hom dignes de saber; car sobre maniera semblava que fos plena de mot gran meravilla.

24. E apres, azordenet en cascuns dels covens, que cascun jorn fezessan rennembransa a la Sancta Trenitat, am gran devocion; « Car totas eran, sa dis, en sa proteccion e en sa garda. » E per aisso, illi azordenet que cascun jorn deguessan totas dire, a la fin de matinas, car es fins de la nuech e intramens del jorn, l'antifena de la Sancta Trenitat, am gran reverencia, levant si totas d'en pes, e pueis baissant ab venia, totas ensemps, dizent azordenadamens, e apres, lo verset e la oracion. E apres completa, aquo mezeis, car es li rediera ora del jorn; fazen li gracias totas ves, car las avia gardadas.

25. E cant li sancta maire las enduzia az amor fervent de lur sant estament, dizia lur ardentmens :

paroles, leur recommandant beaucoup d'être reconnaissantes envers Dieu pour tous ses bienfaits et toutes ses grâces, et de demeurer inébranlables dans leur genre de vie religieuse, et dans leur institut, qui bien certainement se maintiendrait. Et parlant d'une manière résolue, elle se montrait très assurée qu'il durerait après sa mort, ne craignant pas de dire qu'elle y mettrait la tête, sans balancer, pour garantir qu'il existerait toujours.

« Certainement, disait-elle, le service de Dieu se fera toujours dans ce lieu. » Et elle affirmait cela sans la moindre hésitation, comme en étant très assurée; « car il est bien certain, ajoutait-elle, que toute la Sainte-Trinité prend un soin spécial de nous. » Et elle parlait avec une telle abondance de paroles, et une si grande ardeur, qu'on l'écoutait avec admiration; elle ne semblait pas être maîtresse d'elle-même, tant elle était pleine de Dieu. On crut qu'elle devait avoir vu de grandes choses, que les hommes n'étaient pas dignes de savoir; car son esprit paraissait rempli de merveilles.

A la suite de cette vision, elle ordonna que l'on ferait dévotement tous les jours, dans chacun de ses couvents, une mémoire de la Sainte-Trinité, parce qu'elles étaient toutes, disait-elle, en sa protection et sous sa garde. C'est pourquoi elle régla que toutes devraient dire quotidiennement à la fin des Matines, qui terminent la nuit et ouvrent le jour, l'antienne de la Sainte-Trinité; que, pour la réciter, toutes se tiendraient debout respectueusement, et puis s'inclineraient ensemble avec révérence, et que l'on dirait ensuite le verset et l'oraison. Après les Complies, les sœurs feraient la même chose, car c'est la dernière heure du jour; et elles rendraient grâces à la Trinité de les avoir conservées.

Lorsque la sainte mère exhortait ses enfants à aimer ardemment leur institut, elle leur disait avec beaucoup de

« Estas, filhas, en unitat en l'amor dell Seinnhor; car en l'amor de Crist est aissi acampadas, e Crist vos a liadas en la sieu caritat. Tut li autri sant orde an fort liam de regla; mai vos autras, sa dis, non est a plus liadas, mai sol a caritat. Aquist pauca cordeta, li caritatz de Crist, vos a en si liadas, per qu'es plus fort liams que negun' (*fol.* 56) autra regla. Car aquilli amors de Dieu ques a liat los ordes per forsa de gran regla, aquill amors, ques es una mezesma caritatz de Dieu, a vos autras totas en si liadas. E tal nos i a fach le Seinnhers que non si pot desfar, que totas vos a jonchas en la sieua amor. E qui vos departra de la sieu caritat? Per cert vos dic qu'en tot lo mont non progras aver tan fort regla con aquisti es, que tan ben ni tan fort vos lies; car ren non es (1) que de la caritat de Crist vos puesca departir. »

26. Una ves, lo jorn de Jous santz, illi partent de sa oracion, remas am gran fervor, e obtenc devotamens que pogues dire a profiech de las autras. E cant venc l'ora de far lo sant mandat, las donnas s'acamperon azordenadamens, segon ques es costuma de far aquel sant jorn. Entre las cals, li sancta maire, heissemples e mirals de contemplacion, estet entre las autras, en aissi con espell de gran humilitat e de perfeccion.

27. E davant lo mandat, comenset a parllar am gran ardor e am gran sentiment, amonestant las totas de penre aquell sant jorn am gran devocion, e am gran rennembransa de la greu mort de lur piatos Seinnhor; e am gran languiment de cor devian estar e esser d'aquella passion. E enflamet las fort con la devian

(1) Ms. *Non er.*

zèle : « Restez unies, mes filles, dans l'amour du Seigneur, car vous êtes ici rassemblées dans l'amour de Jésus-Christ, qui vous a attachées par sa charité. Tous les autres saints ordres ont dans leur règle un lien très fort, mais vous autres, disait-elle, vous n'êtes liées que par la charité. Cette petite cordelette, la charité de Jésus-Christ, suffit seule pour vous tenir unies, parce qu'elle est un lien plus solide que toutes les règles. Car l'amour de Dieu qui a lié les ordres par la force des constitutions, n'est rien autre chose que la divine charité qui vous attache toutes en elle. Et le Seigneur y a fait un nœud qui ne saurait être défait, lorsqu'il vous a toutes jointes en son amour. Qui pourra vous séparer de la charité de Jésus-Christ ? Je vous assure que dans le monde entier vous ne sauriez trouver une règle qui eût autant de force que celle-ci, et qui pût vous lier si bien et si fort ; car il n'est rien qui puisse vous faire départir de l'amour du Seigneur. »

Sortant une fois de son oraison, le jour du Jeudi-Saint, elle demeura remplie de ferveur, et reçut la grâce de pouvoir parler aux autres pour leur utilité. Et quand l'heure vint de faire le lavement des pieds, les sœurs se réunirent en ordre, comme elles avaient accoutumé de faire en ce saint jour. Et la sainte mère, exemple et miroir de contemplation, se tint au milieu de toutes, comme un modèle de profonde humilité et de sublime perfection.

Avant de commencer la cérémonie, elle se mit à leur parler avec une ardeur et une affection extraordinaires, les engageant toutes à passer ce saint jour dans une grande dévotion et dans la méditation de la cruelle mort de leur miséricordieux Seigneur, et à tenir leur cœur dans l'abattement et la douleur, au souvenir de sa passion. Elle leur enseigna comment elles

sentir. E adoncs, recomptet lur un heissemple, aissi con l'avia apres de Nostre Seinnhor, d'un bon home que dezirava saber con aquell jorn de Venres santz si devia captenir; e regardant son dezirier, plac a Dieu que li ho demostres.

28. El jorn de Jous santz, venc li una columba, et tot lo jorn entro al vespre, estet cumenalmens. Mais cant venc lo vespre, le colomps parec mortificatz; e comenseron li las alas a cazer, e a clinar lo coll el cap ves terra, e aparec totz (1) tritz e totz macatz. On mais venc ves la nuech, ni mais s'aprobenquet d'aquell jorn piatos, plus mortificatz aparec. Mais lo jorn de Venres santz, as (*fol.* 57) ora nona, cazec dell tot en terra, aissi cant mortz, las alas estendudas dell tot, lo coll cazuch, que semblet del tot rot; e tenc lo cap en terra, e fon totz estendutz, e semblet del tot mort. E en aissi parec d'aquell'hora enant, tot lo jorn e la nuech, que non semblet mais mortz.

29. E cant venc lo Disapte, ell si reviscolet, e parec del tot rennovellatz, alegres e joios; e joinnhent sas alas, volet s'en autamens. « Aissi, sa dis li Sancta, devem nos penre heissemple, que siam puras e simplas de corage, en aissi cant colomba, e pareisser, aquest bezenet jorn, totas mortificadas e languidas am lo piatos Seinnhor, e esser per tristor aissi cant mortas, tro que sintam de Crist sa resurreccion.

30. Alcun temps li sancta maire fon pauzada en mot gran pensament sobre son estament; e dezirava de tot son cor trobar en call maniera pogues aquell sant estament, lo quall avia a Dieu edificat, apres la sieua mort

(1) Ms. *Tostz*.

devaient ressentir cette douleur; et leur raconta, l'ayant appris elle-même de Notre-Seigneur, l'exemple d'un homme qui désirait savoir de quelle manière il devait se conduire le Vendredi-Saint. Dieu, exauçant son désir, se plut à lui montrer ce qu'il cherchait.

Le Jeudi-Saint, il vit venir une colombe, qui, ce jour-là, demeura jusqu'au soir dans son état habituel. Mais quand vint le soir, elle parut souffrir; ses ailes commencèrent à s'abaisser, elle tenait la tête et le cou penchés vers la terre, et elle se montra toute triste et toute malade. A mesure que la nuit s'avançait, et que le jour de la grande douleur approchait, son état empirait de plus en plus. Mais le Vendredi-Saint, à la neuvième heure, elle tomba par terre comme morte, ayant les ailes étendues, le cou abattu et que l'on aurait pu croire rompu, la tête allongée sur le sol, où elle gisait sans mouvement; et il semblait qu'elle fût morte tout-à-fait. Et elle demeura ainsi tout le reste du jour et la nuit tout entière, sans donner aucun signe de vie.

Mais quand le Samedi-Saint fut venu, elle ressuscita, et parut toute renouvelée et toute remplie de joie; elle prit son essor, et s'envola dans les airs. « Nous devons, dit la Sainte, prendre exemple sur cet oiseau, être pures et simples de cœur, comme la colombe, nous montrer, tout le long de ce jour solennel, désolées et abattues par les souffrances de notre bon maître, et demeurer dans une mortelle tristesse, jusqu'à ce que nous apprenions la résurrection de Jésus-Christ. »

Pendant quelque temps, la sainte mère fut dans une grande préoccupation par rapport à son ordre. Elle désirait de tout son cœur trouver le moyen de laisser, après sa mort, cet institut qu'elle avait fondé pour la gloire de Dieu, dans l'union

laissar unit en caritat de Dieu, per liam d'unitat. E aisso dezirava sobeiranamens; e en aisso era trastot son pensament, en qual maniera ill ho fezes, que fos plazers de Dieu. E adoncs, illi det tota si mezesma ad oracion, requerent humilmens sobr'aisso lo plazer de Dieu.

31. E esdevenc si ques ill estet az Ieras raubida un lonc temps, e retornant d'aquell sant raubiment, parec mot consolada. E tota plena de Dieu, fes acampar capitol, e mot benignamens amonestet las totas, am gran affeccion, con fossan volontozas, e de gran cor, a gardar e aver unitat en lur sant estament. E dis que longamens avia dezirat e quist a Nostre Sennhor, de tot son cor, que li laisses trobar en qual maniera l'estamens, apres la sieua vida, estes en unitat tostemps. E que per voluntat de Dieu, az aisso ill s'era acordada, que le plazers de Dieu era, que volia que tostemps n'i agues una, elegida per cumenal consentiment d'amdos aquels covens, que (*fol.* 58) tengues en unitat aquell sant estament. A la quall cauza far, humilmens e illi las produis per son sant amonestament.

32. E vengron totas, l'una apres l'autra, am gran amor, az ella, prometre e vodar en las sieus sanctas mans, de gardar e de tenir per tos temps la unitat d'aquell sant estament, en aquella maniera ques illi lur ac dich : ques apres la sieua vida, totas fossan tengudas per tos temps, aquellas ques i eran e que devian apres esdevenir, d'elegir en caritat de Dieu, una, per cumenall consentiment, a qui totas en unitat las filhas d'aquest sant estament fossan tengudas d'obezir humilmens, e que non defallis aquilli unitatz. Que tantost con aquilli moria, vo trobaria misericordia, n'elegis-

de la charité divine, et dans les liens de l'unité. C'était là son souverain désir; et la cause de son souci était qu'elle aurait voulu avoir, pour l'accomplir, un moyen qui fût agréable à Dieu. Elle s'appliqua donc tout entière à l'oraison, demandant humblement qu'il lui fût donné de connaître sur ceci le bon plaisir de Dieu.

Or, il arriva qu'elle eut, étant à Hyères, un long ravissement, au retour duquel elle parut bien contente. Toute pleine de l'inspiration divine, elle fit convoquer le chapitre, et exhorta ses filles, avec une bonté et une affection extrêmes, à souhaiter de tout cœur de conserver l'unité de leur ordre. Elle leur dit qu'elle avait longtemps désiré, et ardemment demandé au Seigneur, de lui indiquer de quelle manière elle pourrait maintenir toujours l'union parmi elles, quand elle ne serait plus en vie. Et par la volonté divine, elle s'était arrêtée à reconnaître que le bon plaisir de Dieu était qu'il y eût en tout temps une seule supérieure, élue par le commun accord de ses deux couvents, laquelle maintiendrait l'unité de l'ordre. Elle les engageait donc humblement par ses saintes paroles à exécuter cette heureuse pensée.

Toutes ses filles vinrent bien volontiers, l'une après l'autre, promettre entre ses saintes mains de garder et de conserver à jamais l'unité de son institut, de la manière qu'elle leur avait indiquée; c'est-à-dire, qu'après sa mort, toutes seraient tenues, dans tous les temps, aussi bien celles qui vivaient alors que celles qui viendraient après, d'élire, d'un commun consentement, et dans la charité de Dieu, une sœur à qui tous les autres membres de l'ordre seraient tenues d'obéir humblement, afin que l'unité qu'elle avait introduite, ne vînt jamais à se rompre. Et aussitôt que la nouvelle élue mourrait, ou qu'elle obtiendrait la permission de renoncer à sa charge, on en éli-

san un'autra. E aquest vot fes far a totas, en cascuns dels covens.

33. E cant las ac aduchas sanctamens e humil a la sieu volontat, que las ac totas en caritat liadas en liam d'unitat, e vi que fon complitz les sieus bons deziriers, fon plena de tan gran gauch que non si pot retraire. E hubria d'esperit, am meravilloza afeccion, en gran ardor et en ecces (1) de s'arma, donet mot larguamens a totas sa benediccion. E bezeni ferventmens aquell sant estament, e dis quell benediccions de Dieu, e dell sant paire fraire Hugo, e li sieua, fos donada a totas cellas que fizelmens gardarian aquell vot, ni que en caritat conservarian aquella unitat.

34. E era mot ardens a conservar aquell sant estament, e comolava soven de sobregrans e autas benediccions totas aquellas que per lur vida, ni per lur bon heissemple, tirarian las autras, ni adurrian tot ben e tot profiech az aquel luoc, e que ajudarian a mantenir e conservar, de lur poder, aquell paure e humill estament.

35. Dizent : « De la boqua de Dieu, e de la sieua maire, e del bezenet paire mosseinher sant Frances, e de tota la Sancta Trenitat, e de la sieua cort, sian bezeni-(*fol.* 59)-das totas aquellas que perseveraran, ni mantenran en ben aquest sant estament ; el benediccions dell nostre sant paire fraire Hugo, e de mi, lur sia donada. Car per cert, desotz las alas de sant Frances, seran salvas totas aquellas que perseveraran, e si regiran, ni vivran sotz lo consell de l'orde; car especials gracia es donada a moseinnhor sant Frances, e

(1) Ms. *En acces.*

rait une autre. Elle fit faire ce vœu à toutes, dans chacun de ses couvents.

Quand elle les eut toutes amenées saintement et doucement à accepter son projet, et qu'elle les eut ainsi liées dans la charité par le lien de l'unité, voyant ses bons désirs accomplis, elle fut remplie d'une telle joie qu'on ne saurait la dépeindre. Et dans son ivresse spirituelle, son âme débordant de la plus vive affection, et d'une ardeur excessive, elle donna à toutes ses bénédictions les plus abondantes. Elle bénit avec effusion ce saint établissement, et appela toutes les bénédictions de Dieu, du saint père frère Hugues, et les siennes, sur toutes celles qui garderaient fidèlement ce vœu, et qui conserveraient avec amour cette unité.

Elle était elle-même très attentive à la conservation de son ordre, et comblait souvent des plus grandes et des plus solennelles bénédictions toutes celles qui par leur vie et par leurs bons exemples attireraient les autres, qui procureraient l'avantage de la maison, et qui aideraient, de tout leur pouvoir, à maintenir et à conserver dans son intégrité ce pauvre et humble établissement.

Elle disait : « De la bouche de Dieu et de sa mère, de notre bienheureux père monseigneur saint François, de toute la Sainte-Trinité, et de la cour céleste, bénies soient toutes celles qui persévèreront en ce saint institut, et qui le maintiendront florissant ; que la bénédiction de notre saint père frère Hugues, et la mienne, leur soient données. Il est hors de doute que, sous les ailes de saint François, celles qui auront persévéré, et qui se seront conduites dans leur vie d'après les conseils de l'ordre, seront toutes sauvées ; car une grâce particulière a été faite à monseigneur saint François, et de spé-

especials consolacions sera facha a tota persona que fizelmens segra lo consell de lui e dell sieu orde. Per que, si nos perseveram fermamens, podem esperar que nos aurem lo regne de Dieu amb els veramens. »

36. E per lo contrari, dizia mot aspramens quell malediccions de Dieu venria sobre la testa d'aquellas que per lur aul vida, ni per lur mal heissemple, las autras redurrian a negun mal. Per cert dizia quell greus ira de Dieu lur venria desobre. E maldizia sobre terriblamens totas aquellas que destruirian, ni confundrian per lur malvaizas obras, la puritat d'aquell sant estament. Dizent : « De la boqua de Dieu, e de la Sancta Verge, e dell bollier de Crist, e de nostre sant paire fraire Hugo que aquest estament a enseinnhat, e de totz lo[s] santz, sian maldichas totas aquellas personas que dessiparan aquest paure e humil estament, ni seran huccaizon per que negun dessipament venga al luoc. »

37. E era li fort greu cant hom dizia que si illi non era, l'estamentz periria ; que non poiria durar. E mot ho reprennia, dizent : « Que Dieus per ella ren non hi avia fach, ans era ben le Seinnhers principals fazeires e plantaires d'aquell sant estament. Per que, am la sieu maire, e am son seinhairier, am lo sant paire, n'era (1) principals garda e defendeires. E manifestamens, ses tot dopte, Dieus lo conservaria, aissi con l'avia fach. »

(1) Ms. *N'eran.*

ciales consolations sont réservées à toute personne qui suivra fidèlement ses conseils et ceux de son ordre. C'est pourquoi, si nous avons la persévérance, nous pouvons espérer de posséder avec eux le royaume de Dieu. »

Par contre, elle disait fort sévèrement que la malédiction de Dieu tomberait sur la tête de celles qui, par leur méchante vie et leurs mauvais exemples, porteraient les autres au mal; et elle assurait que la terrible colère de Dieu viendrait sur elles. Elle maudissait d'une manière effrayante celles qui détruiraient ou altèreraient par leurs mauvaises actions la pureté de ce saint ordre. « De la bouche de Dieu et de la Sainte-Vierge, disait-elle, et du porte-sceau de Jésus-Christ, et de notre saint père frère Hugues, qui est l'auteur de notre ordre, et de tous les saints, maudites soient toutes les personnes qui perdront cet humble et pauvre institut, ou qui seront l'occasion de sa destruction, et de la ruine de cette maison. »

Elle était fort contrariée quand on lui disait que, sans elle, son établissement périrait, et qu'il ne pourrait avoir aucune durée. Elle relevait vivement ces propos, disant : « Que Dieu n'avait rien fait par elle, et que le Seigneur était lui-même l'auteur principal et le fondateur de l'établissement. C'était lui aussi qui, avec sa mère, avec son porte-enseigne, et avec le saint père Hugues, en était le gardien spécial et le défenseur. Et il était manifeste et hors de doute que Dieu le conserverait, comme il l'avait fait jusqu'alors. »

XI.

L'onzens capitols es dell entendement de las escripturas, e dell esperit de profecia.

(*fol.* 60) 1. A tan gran esclarziment de pensa era venguda li humil serveiris de Crist, per lo continu estudi d'oracion, am lo meravillos excercici de vertutz ques avia, que ja l'avia menada l'auteza de sa contemplacion a l'entendement de las escripturas; jassiaisso que d'autramens ill non agues sotileza de letras. Alcunas ves, avian li fraire collacion ab ella de sancta escriptura, e li fazian d'alcunas questions; illi respondia lur tan autamens e tan clara, per esperit de Dieu, que li gran clergue de l'orde s'en meravillavan.

2. Una ves, uns grans lectors de l'orde qu'estava a Marsella, li demandet d'alcunas questions ques eran d'aut entendement. E li Sancta de Dieu respondet li am fervor d'esperit, tan hubertamens, e am tan clar entendement, que jassiaisso que le lectors, per sa sciencia, ho entendes d'autramens, manifestamens e huberta connoc qu'en aissi era veramens con illi li dizia. E adoncs, aquell grans homs connoc e dis, que l'entendementz de la Sancta puiava plus aut, per esperit de contemplacion, que non fazia le sieu, per razon de la scien-

CHAPITRE ONZIÈME

Le onzième chapitre traite de l'intelligence des Écritures, et de l'esprit de prophétie.

L'humble servante de Jésus-Christ, par l'application continuelle à l'oraison, et par le merveilleux exercice de toutes les vertus qu'elle possédait, en était venue à une telle netteté de pensée, que l'élévation de sa contemplation l'avait menée à l'intelligence des Ecritures, bien qu'elle n'eût, d'ailleurs, aucune habileté dans les lettres. Parfois, les religieux conféraient avec elle sur la sainte Ecriture, et lui adressaient diverses questions; et elle, instruite par l'esprit de Dieu, leur répondait avec tant de profondeur et de clarté, que les plus habiles s'en étonnaient.

Un jour, un célèbre professeur de l'ordre, se trouvant à Marseille, l'interrogea sur certaines matières fort difficiles à comprendre. La Sainte de Dieu lui répondit à l'instant si nettement, et donna une explication si évidente, que le savant maître, malgré que, selon ses principes, il entendît cela d'une toute autre manière, dut reconnaître ouvertement, et sans hésiter, que les choses étaient réellement comme elle le disait. Et ce grand homme comprit et avoua que l'intelligence de la Sainte s'élevait plus haut par la contemplation, qu'il ne le faisait lui-même, avec toute la science qu'il possédait. Aussi

cia ques avia. La qual cauza comptava pueis als fraire[s] am mot de meravilla.

3. Atressi resplandia en ella esperit de profecia, per l'auta contemplacion a ques era puiada, que vezia so en que non era prezentz, e sabia so ques era esdevenir. E entendia los corajes de las gens, e dava consell d'aquellas cauzas, a profiech de las armas.

4. En aquell temps que le reis Karlle era comps de Prohensa, le Papa, per azorde[na]ment de Dieu, lo regesme de Cezilia li prepauzet de penre. Adoncs le comps fon en gran pensament con penria aquell negoci, lo quall li rei avian tut soannat. E per l'amor e la gran reverencia qu'el avia a la Sancta, demandet l'en consell.

5. El sancta femena encorajet lo fort, dizent. « Que seguramens prezessa lo negoci, lo quals per volontat de Dieu li era presentatz. E non tempses ren; quell (*fol.* 61) Seinnhers volia d'ell far campion de sa gleiza. E que per cert saupes ques ell auria victoria, e levaria lo camp, am l'ajuda del Seinnhor, e de la Donna, e dell gonfanonier de Crist moseinnhor sant Frances. Pero, ben convenria que si des sueinnh, apres de so que Dieus faria per ell, e en el, que non s'en esleves per erguell, ni fezessa aissi con fes le premier rei dell poboll d'Israel, qu'en fon desconnoissens. Que si ho era, Dieus lo reproaria, aissi cant reprohet dell regesme Saüll. »

6. Adoncs le comps pres lo negoci per consell de la Sancta; recomandant si fort a sas oracions, esperet fermamens d'aver la victoria quell sancta maire li avia promes. Et esdevenc si qu'ell gazainnhet lo regesme, e ac victoria dels enemics de la gleiza de Dieu, tot en

se plaisait-il par la suite à raconter ce fait aux religieux, avec la plus grande admiration.

L'esprit de prophétie resplendissait aussi en elle, à raison de la haute contemplation à laquelle elle était parvenue. Elle voyait les choses auxquelles elle n'était pas présente, et savait d'avance ce qui devait arriver. Elle lisait dans le cœur des autres, et les conseillait en conséquence, au profit de leurs âmes.

Du temps que le roi Charles était comte de Provence, le Pape lui proposa, par l'ordre de Dieu, d'accepter le royaume de Sicile. Sur quoi, le comte fut dans une grande hésitation, ne sachant comment se déterminer en une affaire que les rois avaient tous dédaignée. Et, pour l'amour et le grand respect qu'il portait à la Sainte, il lui demanda conseil sur le parti à prendre.

La sainte femme l'encouragea beaucoup, et lui dit : « Qu'il n'hésitât pas à entreprendre cette affaire, qui lui était offerte par la volonté de Dieu. Qu'il ne craignît rien, parce que le Seigneur voulait faire de lui le champion de son église. Qu'il pouvait être assuré qu'il aurait la victoire, et l'emporterait, avec l'aide du Seigneur et de sa mère, et du porte-drapeau de Jésus-Christ, monseigneur saint François. Mais qu'il prît bien garde, après ce que Dieu ferait pour lui, et avec lui, de ne pas s'abandonner à l'orgueil, et de ne pas imiter le premier roi du peuple d'Israël, qui ne sut pas être reconnaissant. Que si cela arrivait, Dieu le réprouverait, comme il réprouva Saül, et le priva de son royaume.

Sur le conseil donné par la Sainte, le comte accepta l'affaire. Il se recommanda instamment à ses prières, et crut fermement qu'il aurait la victoire que la sainte mère lui avait promise. Il arriva, en effet, qu'il se rendit maître du royaume, et vainquit les ennemis de l'église de Dieu, exactement comme

aissi con li sancta femena li avia davant dich. E cant ell ac proat tan manifestamens l'esperit de la Sancta, e la vertat de la[s] sieuas paraulas, ac en ella mot gran devocion, e l'ac per azenant e[n] major reverencia.

7. Atressi, li mandava alcunas ves, e li fazia saber per sas letras, que Dieu[s] si tenia per mal pagat d'ell, ni con era aparellatz alcunas ves de punir lo, dizent : « Ques anquars avia d'autras vergas en lo sieu vergier, am que lo puniria ; e que si dones sueinnh que per peccat de desconnoissensa seria greumens punitz ; car Dieus metria la sieua man poderoza sobr'ell. » E li mandava motas cauzas secretas e rescostas, don le Reis mot si meravillava con ho podia saber.

8. Atressi li fazia saber motas ves las cauzas que li devian esdevenir, enans que fos ; e de tot si trobava, que en aissi con illi davant ho avia dich, esdevenia. E neis de sa fin, s'estalvet qu'en aissi termenet con ill li avia dich : que tant con ell huzet de la temor de Dieu, tut siei negoci li esdevengron ben, e Dieus obrava mot grans cauzas per ell. De la quall cauza, tant cant visquet, li Sancta l'en tenia rennembrat, mandant soven per letra : « Con illi mot si meravillava de las grans cauzas que Dieus fazia en ell, e que mot dop-(*fol.* 62) -tava l'en fos desconnoissens ; e si ho era, de tot li penria mal, e greumens ho perdria. Que per cert li ho fazia saber. »

9. Apres un pauc de temps, cant li Sancta fon morta, e ell non rennembrans de la temor de Dieu en aissi cant devia, non triguet gaire ques ell fon desfizatz per lo rei d'Aragon e per son fraire, e mogron li gran guerra. E fon en gran treball, que sos fils li fon pres, e pauzat en gran carcer ; dont le reis fon tan treballat,

la sainte femme le lui avait dit. Et quand il eut aussi manifestement reconnu l'esprit de la Sainte, et la vérité de ses paroles, il eut pour elle la plus grande dévotion, et le respect qu'il lui portait fut désormais beaucoup plus grand.

Dans la suite, la Sainte lui fit savoir, par lettres, à diverses reprises, que Dieu n'était pas satisfait de lui, et qu'il se préparait même à le punir. Elle l'avertissait : « Que le Seigneur avait encore des verges dans son jardin, pour le châtier, et qu'il ne se dissimulât pas qu'il serait grièvement puni du péché d'ingratitude ; parce que Dieu appesantirait sur lui sa main puissante. » Elle lui écrivait aussi beaucoup de choses secrètes et cachées ; et le Roi en était fort étonné, ne pouvant comprendre comment elle avait pu le savoir.

Bien des fois encore, elle lui fit connaître d'avance ce qui devait lui arriver ; et il se trouva toujours que les choses se passaient comme elle les avait prédites. La fin même de son règne fut telle qu'elle le lui avait annoncé ; c'est-à-dire, qu'aussi longtemps qu'il eut la crainte de Dieu, toutes ses affaires marchèrent bien, et Dieu opéra pour lui de grandes choses. La Sainte eut soin, tant qu'elle vécut, de lui en renouveler le souvenir ; elle lui écrivait souvent : « Qu'elle admirait fort les merveilles que Dieu faisait à son occasion, mais qu'elle craignait bien qu'il ne lui en eût pas de reconnaissance. Que s'il en était ainsi, il lui en coûterait beaucoup, et il perdrait douloureusement ce qu'il avait gagné. Qu'elle lui en donnait l'assurance. »

Peu de temps après, lorsque la Sainte fut morte, Charles ayant oublié la crainte de Dieu, à qui il devait tant, se vit bientôt attaqué par le roi d'Aragon et par son frère, qui lui firent une guerre terrible. Elle lui occasionna de grands ennuis, car son fils fut fait prisonnier, et détenu dans une dure captivité. Et le Roi en éprouva tant de chagrin et de

e tant ac de dolor, quel cor li va partir. E mori dezeretatz e gitatz de son regne.

10. Una donna jove, ques era mot devota, venc vezitar la Sancta, li quals la consolet per sas bonas paraulas, e ammonestet la d'amar son creator, e con degues mesprezar tota favor de segle. « E a tu sembla, car as tot cant vols ara, e iest ben envezada, non ti deia fallir; car tu, sa dis li Sancta, as espos jove. E sapias per cert que mestier t'es que t'esforses d'aver gran paciencia, car grans hobs ti sera. »

11. E aquestas paraulas li donna mes el cor, si que pueis non li poc desnembrar. E non triguet lonc temps qu'illi venc en trebals; e tantost nembret li so que li Sancta li avia davant dich. E proet certamens que las sieuas paraulas eran veraias; car lonc temps pueis apres sostenc mot de trebals que li det son espos. Per que, illi dizia que en aquels trebals, gran ben li avia fach car l'amiga de Dieu li ho avia davant anunciat.

12. Estant li sancta maire alcun temps en lo covent del Robaut d'Ieras, per consolar las donnas d'aquell covent, una douzella era en lo castell, en abiti seglar, e en prepauzament d'esser el segle, de volontat de paire e de maire, e dels autres amics. E esdevenc si lo jorn de Pandecosta, e ill fon en la gleiza dels fraires menors d'Ieras, on li benaurada maire estava adoncs raubida, li qualls nul temps mais non l'avia vista. E tantost con auzi parllar d'ella, deziret esser de sa compannhia, de la quall cauza nul temps non avia a-(*fol.* 63)-gut voluntat.

13. E per la voluntat de Dieu ill intret a Robaut; la quall li Sancta vesti de sas proprias mans. E illi pres la en tan gran amor e devocion, que nul temps non volgra partir d'ella. E dezirava continuamens aver certeza

douleur, que le cœur lui manqua ; il mourut dépouillé et privé (de la moitié) de son royaume.

Une jeune dame, qui était très pieuse, étant venue visiter la Sainte, celle-ci la consola par de bonnes paroles, et l'exhorta à aimer son créateur, et à se détacher de tous les plaisirs du siècle. « Il vous semble, lui dit-elle, maintenant que vous avez tout ce que vous désirez, et que tous envient votre sort, que cela ne doive jamais vous manquer ; car vous avez un jeune époux. Mais sachez que vous devez vous efforcer d'avoir une grande patience, parce que vous en aurez bien besoin. »

La dame grava ces paroles dans son cœur, et n'en perdit jamais le souvenir. Et elle n'attendit pas longtemps avant de voir commencer ses afflictions, qui lui rappelèrent aussitôt ce que la Sainte lui avait prophétisé. Et elle se convainquit que ses paroles étaient conformes à la vérité, car elle eut par la suite de longs et cruels chagrins que lui donna son mari. Et au milieu de ses souffrances, elle assurait qu'il lui avait été très utile que l'amie de Dieu le lui eût annoncé à l'avance.

Un jour que la sainte mère était au couvent de Roubaud d'Hyères, pour consoler ses filles qui y résidaient, il y avait au château une jeune demoiselle, portant les habits séculiers, et dont l'intention était de s'établir dans le monde, conformément au vœu de son père, de sa mère et de ses amis. Or, il arriva que le jour de la Pentecôte, elle alla à l'église des frères mineurs d'Hyères, dans laquelle la bienheureuse mère se trouvait, en ce moment même, en extase. Elle ne l'avait jamais vue; mais dès qu'elle eut entendu parler d'elle, elle désira être de sa compagnie, bien quelle n'eût jamais pensé à cela.

Elle entra donc à Roubaud, par la volonté de Dieu, et la Sainte la vêtit de ses propres mains. Et elle prit la sainte mère en une si grande et si tendre affection, qu'elle ne voulut jamais se séparer d'elle. Et elle désirait sans cesse avoir

de la sieua amor; que semblant li era, si illi l'ames, ren non li pogra nozer, e que agra l'amor de Dieu. E en aquell temps, illi fon en secret amb ella, e ammonestant la, dis li so que tant dezirava : « Sapias, filha, que antre totas las autras ieu ti ami, e podes ho connoisser. » E det li seinnhal d'alcuna gracia que li avia fach, e adoncs illi ac certeza que Dieus li avia revelat son cor, per alcunas autras cauzas que li dis.

14. Autra ves, fon soleta amb ella, volent sa licencia de cauza que li fora consolacion; e de vergoinnha, non ho auzava dire. E ses dire, la benaurada maire, per esperit de Dieu, vi e connoc son dezirier, e det li la licencia que volia. Autra ves, illi estan[t] li davant, dezirava auzir paraulas de consolacion de la sieua boqua; e illi regardant la per la cara, dis li rizent so que dezirava. E aquilli ac vergoinnha car tan clar vezia sos deziriers e sas cogitacions; per que connoc certamens qu'illi avia esperit de profecia.

15. Una douzella d'etat de .xii. ans, era intrada en aquell covent de Robaut, e fon temptada d'iisser s'en, e dezamparar l'estament de las donnas secretamens, que non fos conneguda. E un jorn, illi venc a la porta, prepauzant fermamens d'annar s'en, e de tornar el segle. El sancta maire senti en esperit la temptacion, e venc li encontra. E apellet la per son nom, e la si fes venir, e dis, abrassant la mot familiarmens : « Estai, filha, fermamens e segura. » E tenent la man sobre son cap, dis li : « Filha, non timias; car sans Pauls dis, qui non es temptatz non sera cononatz. » E de mantenent aquilli perdet la temptacion, e anc pueis aital treball non senti; e en (*fol.* 64) bona conversacion vivent, feni sos jorns en lo sant estament.

l'assurance qu'elle possédait son amour, parce qu'il lui semblait que, si elle l'aimait, rien ne pourrait lui nuire, et qu'elle serait aimée de Dieu lui-même. Or, un jour, la Sainte vint l'entretenir en particulier, et lui dit ce qu'elle désirait tant de savoir : « Sachez, ma fille, que parmi toutes les autres, je vous aime bien, et vous pouvez le connaître. » Elle lui en donna pour preuve une grâce qu'elle lui avait faite; et celle-ci eut la certitude, en l'entendant parler, que Dieu lui avait révélé son cœur.

Une autre fois, se trouvant seule avec elle, elle aurait voulu obtenir une permission à laquelle elle tenait fort, et par retenue, elle n'osait le lui dire. Sans qu'elle eût dit un seul mot, la bienheureuse mère connut son désir, par l'inspiration de Dieu, et lui donna la permission qu'elle souhaitait. Comme aussi, étant en sa présence, elle aurait voulu entendre de sa bouche quelques paroles de consolation; et la Sainte, la regardant en face, lui dit en riant ce qu'elle désirait. Elle rougit beaucoup en voyant que celle-ci découvrait tous ses désirs et ses pensées; et elle reconnut qu'elle avait l'esprit de prophétie.

Une demoiselle âgée de douze ans était entrée dans ce couvent de Roubaud; et elle fut tentée d'en sortir, et d'abandonner secrètement la maison, sans en rien dire à personne. Elle vint donc un jour à la porte avec la ferme résolution de s'en aller, et de retourner au siècle. La sainte mère connut, par révélation, la tentation à laquelle elle allait succomber, et la déjoua. Elle appela cette personne par son nom, la fit venir à elle, et, l'embrassant familièrement, lui dit : « Soyez donc ferme, ma fille, et tenez-vous tranquille. » Et mettant la main sur sa tête, elle ajouta : « Ne craignez rien, ma fille; saint Paul a dit que celui qui n'est pas tenté, ne sera pas couronné. » Dès ce moment, la tentation disparut, et jamais plus cette fille n'eut à en souffrir; elle vécut avec édification, et finit ses jours dans l'établissement.

16. Un'autra de Marsella avia portat lonc temps treball d'alcuna cauza de sa consiencia; e un jorn qu'illi era en secret am la Sancta, li sancta maire li dis claramens lo treball qu'illi portava en s'arma. De que aquilli si meravillet fort con ho avia sauput; e am gran vergoinnha li reconnoc sa colpa. El sancta maire repres la fort car ho avia tant portat, que non ho avia volgut revelar, e l'en donet meravillos consell a sa salut. E am doussas paraulas consolet la fort del treball que n'avia agut; si que pueis aquell treball mais non ac, ni senti. E en aissi lo secret qu'illi per paraula non avia volgut revelar, li sancta maire saup per esperit de Dieu.

17. Estalvet si d'una serveiris de Robaut, ques era annada per compainnha d'un'autra en un castell onn avia sos parens; e cant tornet, li sancta maire li dis, reprennent duramens, que ben sabia en cal maniera ill s'era captenguda, e tot cant avia fach la on avia estat. E neis, alcuna cauza de sa conciencia li revelet, la cal cauza aquilli non avia volgut revelar a neguna persona.

18. Esdevenc si un jorn qu'ill era en la gleiza en sa oracion, e una de sas compainhieras era li de pres; e comenset pensar sobre alcun vet de sancta obediencia quell sancta maire avia fach. E aquilli dezirava fort de far alcuna cauza; e cant li nembrava que vedat ho avia li Sancta, non auzava recebre la cogitacion. Mens qu'illi era en aquest pensament, li sancta maire si giret vez ella, e respondet a la cogitacion, e pueis satisfes li a son dezirier.

19. Un'autra ves, ill era en sa cambra amb un'autra, e parllant li bonas paraulas, e d'edificacion, aquilli co-

Une autre personne de Marseille était tourmentée depuis longtemps d'une peine de conscience; se trouvant un jour en particulier avec la Sainte, celle-ci lui parla clairement du trouble qu'elle portait dans son âme. L'autre fut tout étonnée qu'elle eût pu le connaître, et lui avoua sa faute avec une grande confusion. Mais la sainte mère la reprit fortement d'avoir tant tardé à révéler l'état où elle se trouvait; et elle lui donna des conseils très utiles pour son salut. Puis, avec de douces paroles, elle la consola tellement du mal qu'elle avait eu, que jamais plus elle n'en ressentit les moindres atteintes. Et ainsi, le secret qu'elle n'avait pas voulu révéler et manifester à d'autres par la parole, la sainte mère le sut par l'esprit de Dieu.

Il arriva une fois qu'une servante de Roubaud alla, en compagnie d'une autre, dans un lieu où elle avait ses parents. Quand elle fut de retour, la sainte mère lui dit, en la reprenant durement, qu'elle savait fort bien comment elle s'était conduite, et ce qu'elle avait fait là où elle était allée. Elle lui révéla même certaines choses concernant l'état de sa conscience dont celle-ci n'avait jamais voulu parler à aucune personne.

Elle se trouvait un jour à l'église, en oraison, et une de ses compagnes était auprès d'elle. Celle-ci pensait à une défense que la sainte mère avait faite, en vertu de la sainte obéissance. Elle aurait beaucoup souhaité de faire certaine chose; mais se souvenant que la Sainte l'avait défendu, elle n'osait s'arrêter à cette idée. Tandis qu'elle était dans cette préoccupation, la sainte mère se tourna vers elle, répondit à sa pensée, et lui accorda ce qu'elle désirait.

Dans une autre circonstance, elle était dans sa chambre, avec une autre, à qui elle adressait des paroles de piété et

menset a pensar alcunas cauzas. Adoncs li sancta maire la pres a resgardar, e somrizent dis li so que pensava. Meravillet si fort aquilli, e tota esperduda autreiet que vers era.

XII.

Le doȝens capitols es dels miracles que Dieus faȝia per ella.

(*fol.* 65) 1. En motas de manieras rendia Dieus veraia la sieua paura e humil serveiris ma donna sancta Doucelina, implent la de mot autas vertutz. Car ja era venguda li Sancta a compliment de sa perfeccion ; don li vertatz de sa gran sanctitat, el gran certeza de sa bona vida, hubertamens si mostra per los miracles ques apres s'en seguian.

2. En lo castell d'Ieras avia un enfant malaut d'enfermetat per la quall perdia us natural de totz sos nembres, ni s'en podia ajudar de minga. E fon aportatz l'enfant a la Sancta ; e per requista humil, e per preguieras de las donnas e d'autras bonas gens ques eran am l'enfant, vencuda, per compassion de l'enfant, toquet lo am sas mans, e de mantenent fon sanatz e garitz, e recobret la vertut de totz sos nembres.

d'édification, lorsque celle-ci se mit à penser à des choses particulières. Aussitôt la sainte mère la regarda, et lui dit en souriant ce qu'elle pensait. L'autre fut fort étonnée de cela, et avoua, toute stupéfaite, que la chose était vraie.

CHAPITRE DOUZIÈME

Le douzième chapitre traite des miracles que Dieu faisait par elle.

En beaucoup de manières, Dieu faisait connaître sa pauvre et humble servante, madame sainte Douceline, la remplissant des plus hautes vertus. La Sainte était parvenue au complément de sa perfection; et la réalité de son éminente sainteté, et la certitude de sa vie admirable, sont démontrées avec évidence par les miracles qu'elle opérait.

Il y avait dans la ville d'Hyères un enfant atteint d'une maladie qui lui avait fait perdre l'usage naturel de tous ses membres, dont il ne pouvait en rien se servir. Cet enfant fut apporté à la Sainte, qui, vaincue par les demandes suppliantes des parents, les prières des sœurs et des autres personnes venues avec lui, eut compassion du malheureux, et le toucha de ses mains. Aussitôt il fut entièrement guéri, et recouvra l'usage de ses membres.

menset a pensar alcunas cauzas. Adoncs li sancta maire la pres a resgardar, e somrizent dis li so que pensava. Meravillet si fort aquilli, e tota esperduda au treiet que vers era.

XII.

Le doȥens capitols es dels miracles que Dieus faȥia per e

(*fol.* 65) 1. En motas de manieras rendia Die raia la sieua paura e humil serveiris ma donna Doucelina, implent la de mot autas vertutz. Ca venguda li Sancta a compliment de sa perfeccic li vertatz de sa gran sanctitat, el gran certez bona vida, hubertamens si mostra per los ques apres s'en seguian.

2. En lo castell d'Ieras avia un enfant mal fermetat per la quall perdia us natural de totz bres, ni s'en podia ajudar de minga. E for l'enfant a la Sancta ; e per requista humil, guieras de las donnas e d'autras bonas gens am l'enfant, vencuda, per compassion de l' quet lo am sas mans, e de mantenent fon s ritz, e recobret la vertut de totz sos nembre

l'édification, lorsque celle-ci se mit à penser ...
ticulières. Aussitôt la sainte mère ...
souriant ce qu'elle pensait. L'autre ...
et avoua, toute stupéfaite, que la ...

CHAPITRE DOUZIÈME

... chapitre traite des miracles que Dieu ...

... de manières, Dieu faisait connaître ...
..., madame sainte Douceline, la ...
... vertus. La Sainte était parvenue au ...
...tion; et la réalité de son éminente ...
... sa vie admirable, sont démontrées ...
... les miracles qu'elle opérait.

... la ville d'Hyères un enfant atteint d'une
... lui fait perdre l'usage naturel de tous ses
... ne pouvait en rien se servir. Cet enfant fut
... sainte, qui, touchée par les demandes suppliantes
... prières des sœurs et des autres personnes
... compassion du malheureux, et le toucha
..., ... il fut entièrement guéri, et recouvra

e
'e
ie
y
ies
de
ive
on,
elle
ne y
ux ;
inte
bar-

uérie
deux
de la
vin la
n'espé-

le Rou-
enflure
t à tout
vait pas
ssible de
cérémonie

sieuas; e anc pueis aquill monega non ac mal en la man, e fon garida dell despoderament. E comtava a diversas partz aquest miracle, con per los meritis de la Sancta era garida; e s'ajudava plenieramens d'aquella man en aissi con de l'autra.

6. Cant estavan en lo premier luoc de Robaut, estalvet si que una nobla donna ques era dell[s] seinnhors del Pujet, ques avia nom ma donna Ricssens del Pujet, am sa filha, si fon ajostada per servir Dieu en la compannhia de la sancta maire; e motas d'autras d'aquell linnhaje del[s] senhor[s] del Pujet tiret lains am si, que feron totas bon fruc. E aquist donna encorrec greu enfermetat dells huols. E am gran devocion, requis e preguet az aquella que servia e menistrava a la Sancta, que li retengues del vin que remanria en la copa, cant li sancta femena n'auria begut. E d'aquel vin aquill donna, am gran devocion, lavet sos huols; e bannhat ques ac los huols d'aquell vin de que li Sancta avia begut, fon entieramens garida e sanada d'aquella enfermetat ques hi avia.

7. Per semblant maniera fon garida un'autra de greu enfermetat, la quall sostengut e sufert avia pres de dos ans. E pres del vin ques era remazutz en la copa de la Sancta, apres cant ill n'ac begut. E d'aquella malautia, de la qual non esperava nul temps sanitat, al bainnhar d'aquell vin (*fol.* 67) fon garida e sanada.

8. El covent de Marsella, una beguina jove de Robaut era greumens malauta de greu enfladura dels pes, e de las cambas, e del ventre; e era li semblant que li pell si volgues fendre. E non si podia moure del liech, vo pauc, ni mens annar. E le covens de las donnas de Marsella, lo jorn de Jous santz, feron lo mandat del

et jamais plus, depuis lors, cette religieuse n'eut de mal à la main, et elle fut guérie de l'impuissance dont elle souffrait. Elle raconta ce miracle à diverses personnes, attestant qu'elle devait sa guérison aux mérites de la Sainte. Et elle put, dès lors, se servir parfaitement de cette main comme de l'autre.

Lorsque les béguines d'Hyères étaient encore dans le premier emplacement qu'occupa le couvent de Roubaud, une noble dame de la famille des seigneurs du Puget, nommée madame Rixende du Puget, était venue se mettre, avec sa fille, en la compagnie de la sainte mère, pour servir Dieu, sous sa conduite. Elle y attira après elle, par son exemple, plusieurs autres personnes appartenant à la même famille, qui produisirent toutes de très bons fruits. Or, ladite dame souffrit un jour d'une grave maladie des yeux. Elle pria alors, avec une grande dévotion, celle qui servait la Sainte, de garder soigneusement pour elle le vin qui resterait dans sa coupe, quand la sainte femme y aurait bu. Dès qu'elle l'eut, elle en lava dévotement ses yeux; et quand elle les eut ainsi baignés dans le vin que la Sainte avait touché en buvant, elle fut entièrement guérie et débarrassée de l'infirmité qu'elle y avait.

La même chose arriva à une autre personne, qui fut guérie d'une grande infirmité, dont elle avait souffert près de deux ans. Elle prit aussi du vin qui était resté dans la coupe de la Sainte, après que celle-ci y eut bu, et en lavant avec ce vin la partie malade, elle fut délivrée d'un mal auquel elle n'espérait pas trouver jamais aucun remède.

Dans le couvent de Marseille, une jeune béguine de Roubaud était gravement malade, par suite d'une forte enflure des pieds, des jambes et du ventre; et il lui semblait à tout moment que sa peau allait se fendre. Elle ne pouvait pas bouger de son lit, ou presque pas, et il lui était impossible de marcher. Le Jeudi-Saint, on fit dans la maison la cérémonie

lavament dels pes; entre las qual[s] era prezens li benaurada maire, li quals per compassion volc lavar los pes a la malauta. E cant los li ac lavatz, e baizatz am gran devocion, e am gran afeccion, illi fon sanada de sa enfermetat e de sa malautia; la quall li meje avian per mort dezamparada, aissi cant dezesperat de sa salut e de son gariment.

9. Una ves, li sancta femena annava vezitar una gleiza de Sancta Catharina ques es en la ciutat. E troberon en la via entorn .x. ho .xii. omes que tenian espazas trachas, que si volian nafrar, qu'eran en gran discordia. E cant ho vi li Sancta, clamet tres ves: « Maire de Dieu ! » E aquieus cesset rancor e mala volontat en los homes; e partiron si de mantenent, ses nafra e ses dan.

10. En la ciutat de Marsella era una donna vezoa, ques avia nom Matieva, e avia un filh de .iiii. ans, le quals de sa nativitat era e mutz e sortz. E negun temps non avia annat, car ell era tan desfatz que per meravilla l'esgardava hom. Qu'ell era gibos per lo pietz e per las espallas, e quais totz era amolonatz, els pes tenia totz jons, e las mans tenia clauzas; e alcuns de sos osses avia tant deissazegatz que fora issian de lur luoc. Ab tot aisso, avia malautia fera de festola, que li rozia la testa, en aissi qu'ell avia tan grans nafras el cap, d'aquella malautia, que ben era degrueissa de .iii. detz so ques hom i metia.

11. E era a tant vengut quell test de la testa li rozia; e l'aurella li pendia sus las gautas, qu'era tota desfacha e roza d'aquella (*fol.* 68) malautia; que non si tenia mais un pauc, e cascun jorn esperavan li fos cazucha. E tota la gauta li prennia, el coll; e era tan grans e tan

du lavement des pieds, et la bienheureuse mère était présente au milieu de ses filles. Par un sentiment de tendre compassion, elle voulut laver elle-même les pieds à la malade. Dès qu'elle les lui eut lavés, et qu'elle les eut pieusement et affectueusement baisés, celle-ci se trouva guérie de son infirmité ; il ne lui resta aucune trace de son mal, bien que les médecins l'eussent abandonnée, comme perdue, désespérant de la sauver.

La sainte femme allait une fois visiter une église de Sainte Catherine, qui est à Marseille. Et elle rencontra dans le chemin dix ou douze hommes qui avaient l'épée à la main, et qui, à la suite d'une grande querelle, cherchaient à se frapper les uns les autres. Quand la Sainte vit cela, elle cria par trois fois : « Mère de Dieu ! » Aussitôt la colère et l'emportement de ces hommes se dissipèrent entièrement, et ils partirent incontinent, sans s'être fait aucune blessure.

Il y avait dans la ville de Marseille une pauvre veuve que l'on appelait Mathiève, laquelle avait un fils âgé de quatre ans, qui était sourd et muet depuis sa naissance. Jamais il n'avait pu marcher, car il était si mal conformé que tous le regardaient comme un sujet d'étonnement. Il était, en effet, bossu de la poitrine et des épaules, tout ramassé sur lui-même, et avait les doigts des pieds réunis ensemble, et ceux des mains tout repliés. Plusieurs de ses os étaient si disloqués qu'ils sortaient de leur place naturelle. Il avait de plus une épouvantable maladie qui lui rongeait la tête, et qui y avait produit des plaies si profondes, que ce que l'on y mettait pour le panser s'y enfonçait de trois doigts.

Il en était venu au point que ce chancre lui corrodait le crâne même ; une de ses oreilles, presque toute consumée et dévorée par le mal, lui pendait sur la joue ; elle tenait à peine encore un peu à la tête, et l'on s'attendait chaque jour à la voir tomber. Toute la joue était atteinte, de même que le cou ;

fera aquilli flairors que n'issia, que res non la podia sufrir. Ell maires era mot treballada d'aquell enfant, quel paires era mortz; pregava tot jorn Nostre Seinhor que lo li aucizes, aissi con aquell ques era eretiers de sa gran dolor, e creissemens de lagremas e de plors.

12. E una nuech, ill fon amonestada per revelacion de Nostre Seinhor, que li venc una vos, e dis li tres ves : « Femena, prin l'enfant, e porta lo a Robaut, e fai lo toquar a Doucelina, e sera garitz per la vertut de Dieu. » El jorn, li maires lo portet a Robaut, e demandet la Sancta, e mostret li son treball; dis li d'aquell enfant la malautia ques avia el cap, e mostret li l'aurella que li volia cazer. E vi las nafras ques avia en la testa; e flairet tan fort e tan mal ques a penas ho podian sufrir, neis li maires mezesma.

13. E cant li sancta femena lo vi, ques era mot piatoza, dis, tota plena de lagremas : « Poderos es le Seinnhers de far tot cant li plas; e ren non es a Dieu garir aquest enfant, si plas a la sieua bontat. » E per compassion e per pietat que li avia, menava li la man, am gran benignitat, per totz aquels luocs de la testa on avia lo mal. E tantost con li sancta femena lo toquet am sa sancta man, aquellas nafras comenseron sanar, e las calgas sauteron foras de las nafras, e tantost las nafras paregron vermellas, en aissi que semblava agues tres jorns ho catre comenses a garir; e li flairors fon cessada tantost.

14. Li maires, cant ho vi, estet meravillada, e non auzet mostrar que ren en connogues. Mais mostret li apres con era totz contratz, e totz los nembres de l'enfant, ques eran ennaibat, per gran pietat li fazia toquar. E cant illi vezia aquell desfazement d'aquell enfant,

et l'odeur qui en sortait était si affreuse, que personne ne pouvait la supporter. La pauvre mère de cet enfant, dont le père était mort, en était fort affligée, et elle priait Dieu sans cesse de l'appeler à lui, comme chargé d'une immense douleur, et cause incessante pour elle de pleurs et de larmes.

Or, il advint qu'elle eut, pendant la nuit, une révélation envoyée par Notre Seigneur, et elle entendit une voix qui lui dit par trois fois : « Femme, prends ton enfant, et porte-le à Roubaud; fais-le toucher à Douceline, et il sera guéri par la vertu de Dieu. » Quand il fut jour, la mère le porta à Roubaud, et demanda la Sainte. Elle lui exposa l'objet de sa douleur, lui dit la maladie que l'enfant avait à la tête, et lui montra son oreille, prête à tomber. Celle-ci put voir les plaies qui couvraient cette tête, et qui sentaient si mauvais, que l'odeur en était insupportable, même pour sa mère.

Lorsque la sainte femme vit tout cela, elle qui était si compatissante, elle fondit en larmes, et dit ensuite : « Le Seigneur est puissant, et peut faire tout ce qui lui plaît; rien de plus facile à Dieu que de guérir cet enfant, si sa bonté le veut. » Et poussée par la compassion et la pitié qu'elle éprouvait pour lui, elle promena sa main, avec bonté, par tous les endroits de la tête où était le mal. Et dès le moment que la sainte femme le toucha avec sa sainte main, ses plaies commencèrent à guérir; la charpie qui les remplissait sauta dehors; et bientôt les plaies parurent vermeilles, comme si depuis trois ou quatre jours elles étaient en voie de guérison. Et la puanteur qu'elles répandaient cessa aussitôt.

La mère voyant cela, en fut émerveillée, mais elle n'osa pas donner à comprendre qu'elle s'en fût aperçue. Elle montra à la Sainte comment tous les membres de son enfant étaient contractés, et les lui fit miséricordieusement toucher l'un après l'autre. Celle-ci, en contemplant une pareille désorga-

era (*fol.* 69) moguda a gran compassion, e avia n'en meravillozamens gran sentiment. E bainnhada de lagremas, tenia los pes e las mans de l'enfant, las quals l'enfas tenia totas clauzas, e negun temps non las avia hubertas. E aquieus que li Sancta las pres, de mantenent las man si van hubrir, e estendet los detz, els artels atressi.

15. Adoncs li mostret la boqua que tenia clauza, e non podia parllar; e dis li maires a l'enfant: « Huebre la boqua. » L'enfas non auzia ren; el sancta femena li dis: « Huebre la, el nom de Crist. » Aitan tost a la sieua paraula, l'enfas hubri la boqua tan fort que li maires li menava lo det de la Sancta per la boca, tocant li la lenga e tota la boqua, mostrant li con non podia parllar.

16. E en aissi li maires, am gran fe, li fes toquar totas las aibas els desfaissonamens d'aquell enfant. Mais li sancta femena era adoncs tan plena de sentiment de Dieu sobre aquell enfant, que a penas fort ben si connoissia, que tota n'era tirada sus a Nostre Seinnhor. E dizia a la maire, am gran compassion: « Veramens, leugiera cauza es a Dieu de far aissi sa misericordia, e mostrar la sieua bontat en aquest; e ren non es aisso de far al Seinnhor, si li platz. » E en apres, li maires parti si d'ella mot plorant, e recomandet si az ella am gran devocion, e portet en l'enfant.

17. E cant s'en fon annada, pauzet l'enfant aqui on lo tenia, liat e olopat, e anc de tot lo jorn nol det autre consell. E domens que li maires parllava amb una donna qu'era en son alberc venguda, l'enfas si va levar per si mezeus, e annet s'en la hon era sa maires, totz

nisation, dans un si petit corps, se sentait saisie d'une grande compassion, et était merveilleusement portée à y remédier. Baignée de larmes, elle prit dans ses mains les pieds et les mains de l'enfant, que celui-ci tenait fermées, et qui jamais ne s'étaient ouvertes. Et au même instant où la Sainte les tint dans les siennes, ces mains s'ouvrirent, et il put en étendre les doigts, et ceux des pieds aussi.

Alors la mère lui montra la bouche, qu'il tenait close, n'ayant jamais pu parler, et elle dit à son enfant : « Ouvre la bouche. » Mais celui-ci n'entendait rien. Et la sainte femme lui dit à son tour : « Ouvre-la, au nom de Jésus-Christ. » Aussitôt qu'elle eut dit cette parole, le petit ouvrit la bouche si fort, que la mère put y promener le doigt de la Sainte, lui faisant toucher sa langue et toutes les parties du palais, et lui faisant voir qu'il ne pouvait parler.

C'est ainsi que la pauvre mère, avec une foi bien grande, lui fit toucher toutes les infirmités et les difformités de son fils. Mais la sainte femme était alors si pénétrée du sentiment de la bonté de Dieu sur cet enfant, qu'à peine elle savait ce qu'elle faisait, car elle était toute tirée vers Notre Seigneur. Et elle disait à la mère, avec une admirable compassion : « En vérité, c'est une chose bien facile à Dieu de faire miséricorde à ce pauvre infirme, et de montrer envers lui sa bonté ; et il n'en coûtera rien au Seigneur de tout achever, si cela lui plaît. » Alors la mère la quitta, en pleurant abondamment, et emporta son fils, après s'être recommandée à ses prières avec les instances les plus vives.

Quand elle fut arrivée chez elle, elle replaça cet enfant à l'endroit où elle le tenait d'ordinaire, attaché et enveloppé, et de tout le jour, elle ne sut faire autre chose. Or, tandis qu'elle était à parler avec une femme qui était venue la voir, voilà que l'enfant se leva de lui-même, et s'en vint trouver sa

garitz e dreissatz per la vertut de Dieu. E cant li fon de pres, l'enfas sonet sa maire, e dis alegramens : « Donna, donna. » Li maires estet meravillada, e tota espautada dizia que non era sos fils, car l'auzia parllar. L'autri ques era amb ella, li [de]mandava si era Pellegrin, qu'en aissi avia nom. Ell respon-(*fol.* 70)-dia ques hoc ; ques aquilli que li avia menat lo det per la boqua, l'avia garit.

18. El maires pres l'enfant, e regardet li lo cap, e trobet totas las nafras clauzas, garidas e soudadas meravillozamens. E semblava que bens agues .VIII. jorns ques ell fossa garitz, tan bella ac la testa tota, e tan novella, li quals davant era tota poirida. E l'aurella que si crezia li fos cazucha, car non si tenia mais al som un petit, cant illi lo laisset, trobet adoncs que fon tornada en son luoc, e si tenc aitan fort con si degun mal non i agues agut. E ac fach cordura desus, en aissi con s'om l'agues agullada ; li quals cordura hi remas pueis tostemps, en seinnhal dell miracle, per volontat de Dieu. Era atressi vermella, e parec que novellamens era garida.

19. Li maires fon esperduda cant vi aquell miracle ; e per trop de gauch, plena de lagremas, correc meravillada a maizon de son paire, cridant aissi cant reissabida ; e l'enfas segui la. Le paires e tut cill que la eran, que l'avian vist enant, viron aquell miracle ; e a mais de certeza a proar, tractavan de lurs proprias mans e manejavan la testa de l'enfant. E per gran meravilla lo regardavan tot, e atrobavan li sobre gran sanament, que negun mal en ell non era remazut, e totas las tortezas de son cors e las gibas troberon esdreissadas, e aplanadas meravillozamens.

mère à l'endroit où elle était, guéri entièrement et redressé par la vertu de Dieu. Et quand il fut tout près d'elle, il se mit à l'appeler, et lui dit joyeusement : « Mère, mère ! » Celle-ci, tout étonnée et vivement troublée, disait que ce n'était pas son fils, puisqu'elle l'entendait qui parlait. L'autre femme qui était là, lui demanda à lui-même s'il était bien Pellegrin, car ainsi le nommait-on. Il répondit que oui ; et que celle qui lui avait mis le doigt dans la bouche, l'avait guéri.

La mère prit son fils, examina sa tête, et trouva toutes ses plaies fermées, guéries, et recouvertes d'une peau nouvelle. Il semblait qu'il y avait au moins huit jours que sa guérison avait eu lieu, tant sa tête était belle, fraîche et nette, tandis qu'auparavant ce n'était qu'une pourriture. L'oreille que l'on croyait prête à tomber, car elle tenait à peine un petit peu, quand elle le laissa, fut retrouvée alors remise à sa place, et elle était aussi forte et aussi solide que s'il n'y avait jamais eu aucun mal. Il s'y trouva une couture que l'on aurait dite faite à l'aiguille ; et elle en garda toujours la trace, par la volonté de Dieu, qui y voulut laisser la marque du miracle. Elle était d'ailleurs toute vermeille, et paraissait guérie de frais.

Lorsqu'elle vit un si grand prodige, la mère en fut toute éperdue ; pleurant de joie et de ravissement, elle courut à la maison de son père, en poussant des cris comme une folle, et son enfant la suivit. Le père, et tous ceux qui étaient là, et qui savaient comment il était auparavant, reconnurent aisément le miracle ; mais, pour s'en convaincre davantage, ils voulurent toucher de leurs mains et manier sa tête. Et tous le regardèrent comme une merveille étonnante, le trouvant complètement guéri, sans qu'il fût resté en lui la moindre trace de son mal. Les tortuosités de son corps avaient été redressées, les bosses qui le défiguraient avaient disparu, et il n'en était rien demeuré.

20. Tut vezian la novelleza dell miracle, e lauzavan Dieu meravillozamens, am gran gauch. El paires de la donna dizia davant totz, am gran devocion : « Veramens, aquist donna es sancta, que Dieus per ella a fach aquest tan gran miracle. Digna cauza es, sa dizia, que sia recomptat, e non es de celar; qu'ieu non cre que plus sancta d'ella si puesca atrobar. E qui ho pot celar que non ho manifesti? Vai t'en, filha, tost la, so dis le paires, e mena li l'enfant, per so que li doni sa benediccion. »

21. El maires am (*fol.* 71) l'enfant s'en annet a Robaut, e mostret a las donnas lo tozet ques avian vist enaibat, le quals fon totz sanatz. E totas s'alegreron cant lo viron garit; e encauteron la donna que per ren non fezessa semblant qu'illi crezes que per la sancta femena fos fatz aquel miracles; car illi non volia honors, ni las podia sufrir. Apres, meneron la, am l'enfant, la hon era li Sancta; el donna plena de gauch mostret li lo miracle, dizent : « Donna, veias de la bontat de Dieu, cant grans es, e li sieua pietatz, que m'a garit aquest enfant. »

22. Cant li Sancta lo vi garit, una pessa estet tota en Dieu tirada meravillozamens; e plena de lagremas esgardava l'enfant, e dizia a la maire, que rendes gracias a Dieu, e a sant Frances, e que li promezessa que fora fraire menres, e al Sant lo vodessa am gran devocion. Aquest miracles fon juratz per la maire de l'enfant, en las mans des fraires, lonc temps apres, e bonas garentias ques i ac dels fraires e de las donnas de Robaut, e d'autras gens seglars, avant qu'illi moris, el temps que sos fils era capellans e predicaires en l'orde de sant Frances; le quals i fon prezens, e receup en

Tous admirèrent un fait si extraordinaire, et louèrent Dieu de toutes leurs forces, avec une grande allégresse. Le père de cette heureuse mère dit avec conviction devant tout le monde : « Vraiment, cette femme est une sainte, puisque Dieu a fait par elle un tel prodige. Il est juste que la chose soit publiée et ne reste pas cachée ; car je ne crois pas qu'on puisse trouver une personne plus sainte qu'elle. Et qui pourrait s'empêcher de le dire ouvertement ? Va-t'en vite la trouver, ma fille, ajouta-t-il, et porte-lui ton fils, pour qu'elle lui donne sa bénédiction. »

La mère s'en alla à Roubaud, avec l'enfant miraculeusement sauvé, et montra aux sœurs le petit qu'elles avaient vu si estropié, et qui était si bien guéri. Toutes se réjouirent fort de sa guérison. Mais elles recommandèrent soigneusement à la mère de ne pas faire semblant de croire que c'était la sainte femme qui avait fait ce miracle, car elle ne voulait pas être honorée, et ne pouvait souffrir l'estime des hommes. Ils la menèrent donc, avec l'enfant, là où était la Sainte, à laquelle elle montra, toute joyeuse, le miracle qui s'était opéré. « Mère, dit-elle, voyez combien sont grandes la bonté et la miséricorde de Dieu, qui m'a guéri mon enfant. »

Quand la Sainte vit cette guérison, elle demeura quelque temps toute transportée en Dieu ; et versant des larmes, elle regardait l'enfant, et disait à la mère de rendre grâces au Seigneur et à saint François, et de le vouer à ce saint avec grande dévotion, en lui promettant de le faire frère mineur. Ce miracle fut attesté longtemps après, sous serment, par la mère elle-même, avant sa mort, entre les mains des religieux franciscains ; il fut confirmé par le témoignage des frères, des dames de Roubaud, et d'autres personnes séculières. En ce temps-là, l'enfant miraculeusement guéri était prêtre et prédicateur dans l'ordre de saint François ; il était présent à

sas mans lo sagrament que sa maire fes d'aquest miracle.

23. Era una donna en la ciutat mezesma de Marsella, ques avia sufert lonc temps malautia en sas cambas, de mal mort. E non podia garir per art de medecina; e ren que neguns mejes li conselles de far, non li valia, ni li tenia profiech. E cant ill ac auzit lo miracle d'aquest enfant, ac fe que si li sancta femena las cambas li toques, qu'illi fora garida. E requis am gran instancia con la pogues vezer; e cant li fon davant, mostret li sa malanansa. El Sancta ac en pietat, e per compassion toquava li las cambas, regardant aquella malautia. E aitan tost li malautia mori; si que denfra tres jorns ill fon del tot garida, ses autra medecina.

(*fol.* 72) 24. Una paura femena avia un sol filh, le quals avia malautia mot greu suferta, en lo coll, d'escroulas, que tot lo desfazia; e avia li lonc temps durat, que non podia garir. E am gran sentiment aduis lo a la Sancta, mostrant li son treball e sa gran pauretat. E li Sancta ac en mot gran pietat; e mot benignamens e illi pres a regardar la malautia en lo coll dell tozet. E confortant la maire am sas dousas paraulas, toquet li lo coll; e aquieus, li malautia sequet, e fon dell tot garit.

25. Na Micholava Arnauda era en la ciutat mezesma, que totz los enfantz ques avia perdia ses (1) baptisme; car tan greus torssions e dolors sostenia, qu'entro a la mort n'era, per que los enfans non podia portar. E era tan marrida d'aisso, que non si poiria dire; majormens, car a baptisme non podian venir. E

(1) Ms. Deux fois *Ses*.

cet acte, et ce fut lui qui reçut le serment que fit sa mère, en déposant de la vérité du prodige.

Dans la même ville de Marseille, il y avait une dame qui souffrait depuis longtemps d'une paralysie des jambes. L'art de la médecine était impuissant pour la guérir, et de tout ce que les médecins lui avaient conseillé de faire, rien ne lui avait servi, rien ne lui avait procuré du soulagement. Lorsqu'elle eut appris le miracle arrivé en cet enfant, elle eut la confiance que si la sainte femme lui touchait les jambes, elle serait guérie. Elle fit donc de grandes instances pour être admise à la voir, et quand elle fut devant elle, elle lui montra son infirmité. La Sainte en eut pitié, et lui toucha les jambes par compassion, regardant le mal qu'elle avait. Aussitôt la maladie prit fin; et trois jours après, elle se trouvait entièrement guérie, sans aucun autre remède.

Une pauvre femme avait un fils unique, qui souffrait cruellement des écrouelles; ce mal le consumait tout entier, et durait depuis si longtemps qu'on n'en pouvait espérer la guérison. Elle l'amena à la Sainte, avec un grand sentiment de confiance, lui exposant le sujet de sa douleur et son extrême pauvreté. La Sainte en eut pitié; et regardant avec bonté le mal que le petit avait à son cou, et encourageant la mère par de douces paroles, elle toucha le cou de l'enfant. A l'instant même, les plaies se séchèrent, et il fut guéri radicalement.

A Marseille encore vivait madame Nicolette Arnaud, qui voyait mourir sans baptême tous les enfants qu'elle mettait au monde; car elle souffrait de telles douleurs, durant ses grossesses, qu'elle en croyait mourir; et elle ne pouvait les mener à terme. Il serait impossible de dire combien elle regrettait de ne pouvoir faire baptiser ces pauvres créatures. Or, elle crut

ac pleniera fe que si li Sancta preguessa Dieu per ella, qu'illi trobera gracia. E venc s'en az ella, e mostret li son perill, e reques li, am gran devocion, que pregues Dieu per ella. E prennent cumjat, li donna, am gran fe pauzet la man de la sancta femena sobre si, la quall cauza illi refuidet fort. Anc pueis aquella dolor ni aquel mal non senti; e pueis totz sos enfantz portet leugieramens, e tut vengron a ben, e foron batejats, e pueis tut li visqueron, d'aquel'hora enant.

26. Esdevenc si una ves quel sancta maire regardava l'archa de la farina ques era del covent, e atrobet la quais vuega. E dis complannent : « E non si a plus de farina. » Meravillet si con tan pauc n'i atrobet. E cant venc lo matin, cill ques avia la provezion dell covent, volent far cuecha de pan azordenada, venc a l'archa am doas autras, las cals eran agudas am la Sancta, lo jorn enans, al regardar de l'archa. E troberon la plena de farina, la qual, am la sancta maire, avian laissat quais vuega. E foron plenas de gran gauch e de gran meravilla, e an-(*fol.* 73)-neron ho manifestar a la Sancta. E illi lur comandet que d'aisso a persona non parlessan, mais que rendessan gracias a Dieu e a sant Frances. E certamens crezian que Dieus, a requista sieua, agues fach aquel miracle, car ganren apres avia estat en oracion.

que si la Sainte priait Dieu pour elle, elle trouverait grâce devant lui. Elle vint donc à elle, lui fit connaître son affliction, et lui demanda instamment d'intercéder pour elle auprès de Dieu. Au moment de prendre congé, elle posa sur elle, avec une foi vive, la main de la sainte femme, malgré que celle-ci s'en défendît beaucoup. Depuis lors, elle ne ressentit plus jamais les douleurs qu'elle avait éprouvées, elle porta sans peine tous ses enfants, qui vinrent heureusement au monde, furent baptisés, et lui furent tous conservés, sans exception.

Il arriva un jour que la sainte mère examinait la caisse à farine du couvent, qu'elle trouva presque vide. Et elle dit, comme en se plaignant : « Voilà qu'il n'y a plus de farine. » Elle était surprise, en effet, d'en trouver si peu. Et quand vint le matin, celle qui devait faire la provision de pain pour la maison, voulant en faire cuire la quantité ordinaire, s'en vint à la caisse, avec deux autres sœurs qui, la veille, avaient été présentes, lorsque la Sainte l'avait visitée. Elles la trouvèrent toute remplie de farine, bien qu'elles l'eussent laissée, si peu d'heures auparavant, presque vide. Pleines de joie, mais fort étonnées, elles allèrent rendre compte de cela à la sainte mère. Celle-ci leur commanda de ne parler de l'événement à personne, mais d'en rendre grâces à Dieu et à saint François. Et elles n'hésitèrent pas à croire que Dieu avait fait ce miracle à la demande de la Sainte, car elle avait été longtemps en oraison, après la visite de la farine.

XIII.

Le trezens capitols es de son traspassament.

---

1. E con per razon de longueza de temps que li Sancta avia, e per la longa e aspra penetencia ques avia fach, ill fos freols de cors, ab tot aquo, ardia le sieu cor per dezirier de far anquara mais ; car non li semblava ren agues anquars fach.

2. Non prennia espavent sos esperitz per nulla freoleza que sentis de son cors, ans adonquas prennia mais de vigor ; car am la freoleza del cors li creissia l'ardors de l'esperit. E en aissi con (1) si comenses de novell, ardia de volontat, e esforsava si con pogues a las autras laissar major heissemple. E per aisso, a son las cors ni a sa freoleza non perdonava. Et en aissi, era tals li benaurada maire, que li sola vida sieua era heissemples de totas ; tro que plac al Seinnhor que l'apelles d'aquest mont a la vida durabla, en lo temps qu'illi avia entorn .LX. ans, en ques era venguda a compliment de sa perfeccion.

3. Adoncs foron plus autz sos raubimens, e major e soven, e plus fervens e plus continua [fon] en sa ora-

(1) Ms. *Can*.

CHAPITRE TREIZIÈME

Le treizième chapitre traite de la mort de la Sainte.

Quoique, à raison de l'âge avancé auquel la Sainte était parvenue, et de la longue et rude pénitence qu'elle avait faite, son corps fût extrêmement affaibli, néanmoins son cœur brûlait du désir de faire encore davantage, car il ne lui semblait pas qu'elle eût rien fait jusqu'alors.

Son esprit n'était aucunement effrayé de la faiblesse qu'elle ressentait en son corps, au contraire, il en recevait une nouvelle vigueur; car avec la fragilité corporelle, l'ardeur de l'esprit allait toujours chez elle en augmentant. Comme si elle ne faisait que de commencer, son ardente volonté redoublait d'efforts pour pouvoir laisser aux autres de plus grands exemples de vertu. Aussi ne donnait-elle aucun relâche à son corps fatigué, ni à ses forces épuisées. De sorte que la bienheureuse mère était, par sa vie seule, un modèle pour toutes; lorsque enfin il plut au Seigneur de l'appeler de ce monde à la vie éternelle, tandis qu'elle avait environ soixante ans, et qu'elle était arrivée au sommet de la perfection.

Alors, ses extases furent plus profondes, plus extraordinaires et plus fréquentes, et son oraison plus fervente et plus

cion. Car aitant cant mais s'aprobenquava ves la fin de sos jorns, avia major fervor, e plus sos esperitz s'enflamava en Dieu. A tan aut estament era venguda, que tota ren que vis, e auzis, e sentis, tot la tirava sus per contemplacion a Dieu, dell quall la departia sola li paretz de la carn.

4. Tan gran e tan fort sentiment avia de Nostre Seinnhor, que non semblava agues negun sentiment d'aquest mont; car on miels manjera a taula, s'om li aportes una flor, ho un aucel, ho un pom, ho autra cauza que li dones plazer, de mantenent ill estava rau-(*fol. 74*)-bida, que tantost era tirada sus a cell ques ho avia creat. E ren non era ques aquell sentiment li pogues destorbar; car tota l'avia implida li gracia del Sant Esperit, tota l'avia enfuguezida e enblanquezida l'amors de Dieu. En tal maniera que ren non era en ella que taques l'amor[s] del mont, mais ardors continua e ennebriamens d'alagarda amor.

5. Esdevenc si, la festa de Nostra Donna de miech aost, enans qu'illi rendes l'esperit a Dieu, quel sancta maire ac cumenegat la vegilia, e remas raubida davant l'autar, aissi cant costumava. En lo quall raubiment, illi fon tan tirada, que tot lo jorn i estet, deus prima entro passadas e dichas vespras.

6. E con ill fos adoncs, plus aondozamens que non solia, absorbida tota en Dieu, en aquell raubiment, cant venc l'hora (1) que li fraire comenseron vespras de la benaurada maire de Dieu, ell capellans entonet la premiera antifena, que dis, ***Assumpta est Maria in celum, gaudent angeli***, soptamens illi s'eslevet adoncs

(1) Ms. *La hora.*

continuelle. Car, à mesure qu'elle approchait de la fin de ses jours, elle avait une ferveur plus grande, et son âme s'embrasait toujours plus pour Dieu. Elle en était venue à un si haut degré d'union avec lui, que quoi qu'elle vît, entendît, ou sentît, tout l'attirait par la contemplation vers Dieu, duquel la séparait seulement la paroi de la chair.

Elle avait un si grand et si fort sentiment d'amour pour Notre Seigneur, qu'elle paraissait n'avoir plus une seule pensée pour ce monde. Si elle était à table, occupée à manger, et qu'on lui apportât une fleur, un oiseau, un fruit, ou toute autre chose qui lui fît plaisir, elle entrait immédiatement en extase, et s'élevait vers Celui qui avait créé ces êtres. Rien ne pouvait la troubler dans ce sentiment qui la pénétrait; car la grâce de l'Esprit-Saint remplissait et inondait son âme, et l'amour de Dieu l'embrasait tout entière et la purifiait. De sorte qu'il ne restait rien en elle qui fût entaché de l'amour du monde; c'était une ardeur pour Dieu incessante, et un enivrement d'amour sans limites.

Sur ces entrefaites, et avant que la Sainte rendît son âme à Dieu, arriva la fête de Notre-Dame de la mi-août. La sainte mère avait communié la veille, et, selon sa coutume, elle demeura en extase devant l'autel. Et elle y fut plongée si profondément, qu'elle resta dans cet état tout le jour, depuis Prime, jusqu'à ce qu'on eût achevé de dire les Vêpres.

Et comme elle se trouva, plus complètement que d'ordinaire, toute absorbée en Dieu dans ce ravissement, quand vint l'heure où les religieux commencèrent les vêpres de la bienheureuse mère de Dieu, et que l'officiant entonna la première antienne Assumpta est Maria in cœlum, gaudent angeli, *elle s'éleva soudain dans l'air, si haut qu'elle semblait vouloir*

sus en l'aer, tan aut que quais semblet s'en volgues puiar sus, tan autamens fon raubida en Dieu. La qual cauza sentiron fort las filhas que li eran entorn, que cant la viron ena[i]ssi montar sus tan vertuozamens, dopteron fort que le sieus esperitz s'en annessa a Dieu, e lur pauzes lo cors.

7. Adoncs, totas ensemps s'abriveron ves ella, cridant per retenir la ; car tenramens l'amavan, e temian la mot perdre. Non era meravilla si aital maire lur era cara; car illi estant en terra, era quais facha ciutadana de la gloria de Dieu ; vivent en carn, era celestials. E per forsa de meravillos tirament ques ac sos esperitz, li sieva cara fon adoncs resplandens, e aflamada meravillozamens per ardor d'esperit, e li sieu huell foron clar e luzent, que per meravilla la esgardavan.

8. E cant tornet d'aquell (1) gran raubiment, qu'era pres de completa, connoc li hom sobre gran mu-(*fol.* 75)-dament ; car grans cambis adoncs ac pres en totas cauzas, e neis en sa faisson ; e en sa cara laisset singular meravilla, que semblava uns angels. E remas tan tirada en Nostre Seinnhor, que semblava tot aquest mont aguessa desnembrat. E pueis, d'aquell'hora enant, li connogron continuamens sobre gran tirament, que a penas sentia ni connoissia ren ques hom li fezes. Tant era le sieus esperitz sus absorbitz totz en aquella amor, que tota era sospenduda en Dieu. Don certamens crezeron que tan grans cauzas li foron demostradas e reveladas en aquell raubiment meravillos, que non es hom dignes de saber.

9. E segon ques hom cres, illi adoncs saup lo terme

(1) Ms. *Dequell.*

s'en aller au ciel, tellement elle était emportée vers Dieu. Ses filles, qui étaient réunies autour d'elle, s'aperçurent fort bien de cette merveille; car, quand elles la virent ainsi monter en haut avec tant d'élan, elles crurent fort que son âme prenait son essor vers son Dieu, et allait ne leur laisser plus que son corps.

Elles se précipitèrent donc toutes ensemble vers elle, poussant des cris pour la retenir; car elles l'aimaient tendrement et craignaient beaucoup de la perdre. Et il n'est point étonnant qu'une telle mère leur fût chère, car étant sur la terre, elle participait à la gloire de Dieu, et vivant dans la chair, elle était toute céleste. Par la force de la merveilleuse attraction qui agissait sur son âme, sa figure fut alors resplendissante et enflammée d'une manière prodigieuse, ses yeux devinrent brillants et luisants, et on la contemplait avec admiration.

Lorsqu'elle retourna de cette extase extraordinaire, vers l'heure des Complies, on reconnut en sa personne un très grand changement, car tout parut complètement renouvelé en elle, même dans son extérieur; et une merveilleuse beauté demeura sur sa figure, qui semblait celle d'un ange. Elle resta, d'ailleurs, dans une telle union avec Notre Seigneur, qu'elle paraissait avoir oublié entièrement les choses du monde. Et, à partir de ce moment, on vit en elle un attrait puissant qui la poussait sans relâche vers Dieu, et à peine s'apercevait-elle de ce qu'on lui faisait. Son esprit était si entièrement absorbé par l'amour divin, qu'elle était comme suspendue en Dieu. Et l'on demeura convaincu que dans ce merveilleux ravissement Dieu lui montra d'ineffables mystères, et qu'il lui révéla de grandes choses, que l'homme n'est pas digne de savoir.

On crut aussi qu'elle connut alors le terme de sa vie, et le

de sa vida, e son traspassament; car alcunas paraulas l'en auzian dire alcunas en cubert, per que connogron pueis que revelat li era. Mais per la tenra amor qu'illi lur avia, claramens non ho volc manifestar, per lo gran sentiment qu'ellas n'avian, que semblava morissan cant l'en auzian parlar. Per aisso, aitant cant podia lunnhava, que non la enpachessan [d'annar] a son Seinnhor, del quall ill ardia tota, per dezirier d'annar dell tot en tot ajostar si amb ell, ses departir jamais. E per aisso, tot autr'amor avia desnembrat, que ren non la tirava.

10. Cant venc a cap d'uech jorns, la pres febre continua mot afortidamens, e dis az una donna de lains que la venc vezitar : « Sabes, sa dis, que fa le Seinnhers aissi con li maires pais lo petit enfant? Lo morsell que li vol dar, illi ten en la man, e adoncs cant l'enfas non s'en garda, mes lo li en la boqua. En aissi, sa dis, fara le Seinnhers. » Pueis, cascun jorn comenset a greujar; e disseron (1) li meje qu'en lo sieu cors non podian ren obrar. Car tan grans era le tiramens qu'illi avia a Dieu, que totz sos cors cremava d'aquella gran ardor de l'esperit; tant era aflamatz e abrazatz en Dieu, que totz sos cors n'era en de-(*fol.* 76)-fallir.

11. E cant las donnas auziron aisso, agron mot gran dolor; e am gran aondansa de lagremas, ploravan a Dieu per lo restaurament de la sancta maire. E feron motas cauzas per la sieua salut; e pres totz le covens, lo Venres, deceplinas, quel Mercres l'avia preza le mals, e cridavan a Dieu que la lur restaures. E lendeman, lo Sapta, manjeron totas pan e aiga, el sol, az onor de la Verge; pregavan li humilmens qu'illi la lur salves.

(1) Ms. *Dusseron.*

jour de sa mort; car on l'entendit prononcer certaines paroles qui y faisaient une allusion cachée, et qui firent comprendre qu'elle en avait eu la révélation. Mais le tendre amour qu'elle avait pour ses filles l'empêcha de leur en parler ouvertement, parce que, à cause de l'attachement qu'elles lui portaient, elles semblaient mourir au moindre mot qu'elle leur en disait. C'est pourquoi, elle fit tout ce qu'elle put, afin qu'elles ne l'empêchassent pas de s'en aller à son Seigneur, dont l'amour la consumait, par le désir de s'unir complètement avec lui, pour ne s'en séparer jamais. Aussi avait-elle oublié toute autre affection terrestre, et il n'y avait plus rien qui la retînt.

Lorsque huit jours se furent ainsi passés, une fièvre continue la prit, avec une très grande violence. Elle dit alors à une des sœurs qui vint la visiter : « Savez-vous, dit-elle, que le Seigneur agit comme une mère qui veut faire manger son petit enfant? Elle tient dans sa main le morceau qu'elle veut lui donner, et quand l'enfant n'y prend pas garde, elle le lui met dans la bouche. Ainsi fera le Seigneur. » A partir de ce moment, son mal s'aggrava de jour en jour, et les médecins dirent qu'ils ne pouvaient rien entreprendre sur elle. Telle était la force qui l'emportait vers Dieu, que tout son corps était consumé par l'ardeur de son âme, et l'esprit était si enflammé et si embrasé que tout le corps était en défaillance.

Quand ses filles virent cela, elles furent saisies d'une immense douleur, et prièrent Dieu, avec une grande abondance de larmes, pour le rétablissement de leur sainte mère. Elles firent toute sorte de bonnes œuvres pour sa guérison. Elle s'était trouvée mal le mercredi : le vendredi, tout le couvent prit la discipline, en criant vers Dieu de la leur rendre. Le samedi, elles jeûnèrent au pain et à l'eau, à genoux, en l'honneur de la Sainte Vierge, la suppliant humblement de la guérir.

12. Mais tan forta s'era joncha li sieu arma e ajostada am Dieu per amor, que non podia tornar. Ni era de partir; car tres jorns e tres nuetz enti[e]ramens (1) estet continuamens raubida, enans que traspasses. El mejes lur ac dich qu'en aissi la perdrian. E li fraire que la venian vezer, la estavan lo jorn continuamens. E con tut fossan dezesperat de la sieua salut corporalmens, disseron li : « Donna Doucelina, e a qui laissares aquestas ? » Respondet : « Ques a Dieu e a l'orde. » E ill dizian li : « Mais a qui las giques? » Totas ves respondia : « Ques a Nostre Seinnhor e a sant Frances. » Apres e ill li disseron : « Donna, qui laissares en vostre luoc ? » E illi respondet : « Que le Santz Esperitz la hi metria. »

13. Las filhas ploravan amaramens, que eran feridas de doloiros glazi de sentiment ; e am gran dolor totas li estavan entorn, e vezian la morir. E li fraire vezent la lur dolor, requeron li am gran pietat que lur dones sa benediccion. Adoncs, totas ensemps, am gran tristor, s'abriveron el sol ; ell sancta maire estendet sos brasses en cros, e bezeni sas filhas, presens e non presens, en lo sant nom de Crist. E li Sancta reques de penre tot son orde. E non fazia mais dire a si mezesma : « *In te, Domine, speravi, non confundar in eternum;* e, *In manus tuas, Domine, comendo spiritum meum.*» E complit tot so que li era mestier, aquill sancta arma, al seten jorn, am mot gran gauch, si repauzet en Dieu, e feni en aquell raubiment ques avia es-(*fol.* 77)-tat tres jorns e tres nu[e]tz.

14. Aquella nuech que li Sancta passet d'aquesta

(1) On pourrait également lire : *En tiramens.*

Mais son âme s'était si fortement conjointe et unie à Dieu par l'amour, qu'elle ne pouvait en revenir. Elle ne devait pourtant pas s'en aller encore; car, avant de mourir, elle fut trois jours et trois nuits entières dans une extase non interrompue; et les médecins annoncèrent qu'on la perdrait ainsi. Les religieux qui venaient la voir, passaient le jour auprès d'elle, sans la quitter. Et lorsque tout espoir de guérison corporelle fut perdu, ils lui dirent : « Dame Douceline, à qui laissez-vous vos enfants? » Elle répondit : « A Dieu et à notre ordre. » Alors ils lui demandèrent : « Mais à qui les confiez-vous? » Et elle répondait toujours : « A Notre Seigneur et à saint François. » Ils lui dirent encore : « Mère, qui laissez-vous à votre place? » Elle répondit : « Le Saint-Esprit y pourvoira. »

Toutes ses filles pleuraient amèrement, frappées d'un glaive de douleur qui transperçait leur âme; et elles se tenaient autour d'elle, désolées, inconsolables, et la voyaient mourir. Les frères, témoins de leur douleur, supplièrent la Sainte de leur donner sa bénédiction. Elles se jetèrent donc à terre toutes ensemble, dans une grande tristesse; et la sainte mère étendit ses bras en croix, et bénit ses filles présentes et absentes, au nom de Jésus-Christ. Elle pria aussi le Seigneur de protéger tout son ordre. Et elle ne faisait que répéter ces mots : « Seigneur, j'ai espéré en vous, je ne serai pas confondue éternellement; » et encore : « Seigneur, je remets mon âme entre vos mains. » Et ayant accompli tout ce qu'elle devait faire, sa sainte âme, le septième jour de sa maladie, alla, pleine de joie, se reposer dans la paix de Dieu, et sa vie se termina dans l'extase qui durait depuis trois jours et trois nuits.

La nuit que la Sainte s'en alla de ce monde, la grande porte

vida, li porta principals de Robaut non fon serrada a res, car tan grans pobols s'acampet cant tost que saupron lo sieu traspassament, que tot cant l'a s'impli de gens qu'est[r]einnher la volian. En tant, ques a gran perill n'eran las donnas, am lo treball qu'estavan de gran dolor, aissi cant mortas; car le glazis de la sieua mort avia traucadas trastotas las lurs armas.

15. Li fraire la velleron tota aquella nuech, li quall eran agut al sieu traspassament; e anc non s'en partiron tro que tot fon complit, mais ill capdelleron e regiron l'ostal. Foron la atressi las donnas de Sion, que la velleron tota aquella nuech; e motas autras gens relegiozas e devotas, que plainnhian am las filhas, e ploravan amb ellas amaramens lo sostrazement que Dieus fazia a lurs huols de la prezensa de la sancta maire, la qual crezian e tenian per Sancta davant Dieu.

16. E cant venc lo matin, fon divulgada li sieua mortz. E cant tost ques hom saup lo sieu traspassament, e fon espandida li fama per la vila, e venia totz le pobols am gran abrivament, per vezer e per toquar lo sant cors, per gran devocion quel pobols hi avia. E qui que pogues penre ren que d'ella fos, prennian per far relequias; e gitavan lurs paternosters e lur[s] anels, e li autri lur[s] capions, sobr'ella.

17. E venian am coutels, per trenquar entr'els la rauba; e tot cant podian d'ella prennian, am gran devocion; e agron gran paor lo cors santz destruissessan, e que entier de la maizon de Robaut non lo poguessan traire. Car tot son vestir tallavan, que per ren que fezessan li fraire non ho podian defendre; si que, am pauc, uns fraires non hi perdet lo bras, car la lur defendia.

de Roubaud ne fut fermée à personne, et une si grande foule s'y amassa, dès que l'on eut appris sa mort, que toute la maison fut remplie de gens qui voulaient la toucher. Aussi les sœurs furent-elles dans un grand embarras, étant plongées dans la plus cruelle douleur, et plutôt mortes que vives; car la mort de leur mère avait percé comme un glaive le cœur de toutes ses filles.

Les religieux franciscains, qui avaient assisté à son trépas, la veillèrent durant toute cette nuit, et ne se retirèrent que quand on eut accompli toutes les cérémonies; ce furent eux qui dirigèrent tout dans la maison. Les dames de l'abbaye de Sion furent là aussi, et veillèrent toute la nuit. Il y eut encore beaucoup d'autres personnes pieuses, qui pleuraient avec ses filles, et déploraient amèrement avec elles que Dieu les eût privées de la présence de cette sainte mère, que toutes croyaient et proclamaient Sainte devant Dieu.

Quand le jour fut venu, le bruit de sa mort se répandit. Et aussitôt que l'on sut qu'elle avait trépassé, et que la nouvelle en eut été divulguée par la ville, tout le peuple accourut avec empressement, pour voir et toucher le saint corps, pour la grande dévotion que le peuple avait envers elle. Tous ceux qui pouvaient trouver quelque chose qui lui eût appartenu, l'emportaient pour en faire des reliques; et tous lui faisaient toucher leurs chapelets ou leurs anneaux, et même leurs chaperons.

On vint même avec des couteaux, pour mettre sa robe en morceaux et se la partager; et l'on prenait avec une grande dévotion tout ce qui était à elle. On craignit beaucoup qu'on ne mît en pièces le saint corps lui-même, et qu'on ne pût pas le sortir entier de la maison de Roubaud. Car on découpa tous ses vêtements, et les religieux, malgré tous leurs efforts, ne purent parvenir à l'empêcher; il s'en fallut de peu qu'un des frères y perdît le bras, en voulant la défendre.

18. E en aissi, non la podian sebelir, per la prieissa dell pobol. E adoncs, preron consell li fraire entr'els, que tramezessan al Viguier qu'ell fezes gardar lo sant cors as aquels de (*fol.* 78) la cort. E tantost le Viguiers, am los autres rectors, e am totz los majors de la ciutat, s'en anneron al luoc, per far tota honor e tota reverencia, e tramezeron per garda los armatz de la cort.

19. E acamperon si tut, e li laïc e li clergue, am totas las processions; e prezeron ganren de ciris e de brandons, e am dignas lauzors alumeneron, e honreron lo santz cors. E porteron l'en, am gran honor, en la gleiza dels fraires de Massella. E fon tan grans li reverencia e li devocions de tot lo pobol, e de totas las gens, que non si poiria dire.

20. E corria totz le pobols, e am meravilloza devocion s'abrivavan sobrell sant cors, que per ren li armat non ho p[od]ian defendre. Que enans que fossan entro la gleiza, .III. gonellas li agron mes desus, que totas foron de mantenent talladas; neis que uns fraires son mantell li estendet desus, tantost fon totz per lo pobol tallatz. E en aissi, fon hobs, mens que la enportavan, cubertura .III. ves li fos mudada; que ren non li laissavan c'om li mezes desus, que tot non ho tallessan.

21. A penas pogron li armat gardar, que defendian amb espazas e am massas, aitant cant plus podian, quel sant cors non ta[l]lessan, per gran devocion. E en aissi, a grans penas pogron onradamens portar lo sant cors a la gleiza; e per gran reverencia li mellor home la porteron de tota la ciutat.

22. E mot devotamens pauzeron la en aquel luoc on le santz paires fraire Hugo premieramens era agutz

Il devenait donc impossible de l'ensevelir, à cause de la presse du peuple. Alors les religieux se consultèrent, et firent prévenir le viguier de la ville, pour qu'il fît garder le saint corps par les serviteurs de la cour. Le viguier vint aussitôt avec les autres autorités, et avec les premiers citoyens de la cité, pour rendre à la sainte mère tout l'honneur et le respect qui lui étaient dus, et ils amenèrent pour sa garde les gens d'armes qu'ils commandaient.

Et tout le monde se réunit, clercs et laïques, avec toutes les processions des églises; on porta un nombre infini de cierges et de brandons, qui brûlèrent pour honorer le saint corps, et tous chantaient ses louanges. Et on la transporta, avec une grande pompe, à l'église des frères mineurs de Marseille. Et le respect et la dévotion de tout le peuple, et de tous ceux qui s'y trouvèrent, furent tels qu'on n'en saurait donner une idée.

Le peuple entier accourut; on se précipitait avec une ardeur incroyable sur le saint corps, et les gardes ne pouvaient l'empêcher par aucun moyen. Avant qu'on fût arrivé à l'église, on lui mit successivement trois tuniques, qui furent aussitôt taillées en pièces; et un des frères ayant étendu son manteau par dessus, il fut sur le champ coupé en fragments par le peuple. Trois fois, dans le trajet, il fallut renouveler le drap qui la recouvrait; on ne lui laissait rien de ce que l'on plaçait sur elle, mais tout était mis en mille morceaux.

Les soldats qui la défendaient de toutes leurs forces, avec leurs épées et leurs masses, purent à peine empêcher qu'on ne dépéçât le corps lui-même, par un excès de dévotion. L'on eut ainsi toutes les peines du monde pour amener d'une manière convenable le corps saint jusqu'à l'église; et ce furent les principaux de la ville qui, par respect, voulurent le porter.

On le déposa dévotement à l'endroit même où le saint père Hugues avait d'abord été placé. Durant trois jours, les moines

pauzatz. E tengron li fraire .III. jorns honradamens, am grans lauzors, cascun jorns, sobrel sant cors venir am gran procession, cantant alegramens de Nostra Donna e respons e antiphenas, per mais de reverencia. E en totas manieras fon honrada li Sancta per los relegios, majormens per los fraires, aissi cant lur seror, li quals era en Crist veraia filha de mon seinnhor sant Frances.

23. En aquel temps que li Sancta pas-(*fol.* 79)-set d'aquesta vida, ill aparec az una de sas filhas, am cara mot benigna, dizent alegramens : « Non mi plores, que non sui morta, mais traspassada sui d'aquest mont al paire ; e aquell que langui en la cros per mi, m'a tota languida en si. » Ab tant dezaparec.

XIV.

Le catorzens capitols es de la sieua traslacion.

---

1. E l'onrada maire ma donna sancta Doucelina passet dell naufrach d'aquesta prezent vida, l'ann de l'encarnacion de Ihesu Crist. M. e CC.LXXIIII., lo premier jorn de Setembre, un dimercres, al vespre, entorn completa; ell matin dell dijous, le sieu santz cors fon depauzatz en terra. E fon honrada li Sancta e per laïcs e per clergues; car mot li ric home e totz le pobols li fe-

vinrent journellement en procession auprès du saint corps, pour l'honorer et le glorifier; et pour témoigner un plus grand respect, ils chantaient avec solennité les répons et les antiennes de l'office de Notre-Dame. Et la Sainte fut honorée de toutes les manières par les religieux, mais surtout par les frères mineurs qui la regardaient comme leur sœur, étant, en effet, la vraie fille de monseigneur saint François.

Au temps même où la Sainte quitta ce monde, elle apparut à une de ses filles, avec un visage souriant, et lui dit joyeusement : « Ne me pleurez pas, je ne suis point morte, mais je m'en suis allée de ce monde à mon père; et celui qui a souffert sur la croix pour moi, m'a unie intimement à lui. » Ayant dit ces mots, elle disparut.

CHAPITRE QUATORZIÈME

Le quatorzième chapitre traite de la translation de la Sainte.

L'honorée mère madame sainte Douceline s'échappa du naufrage de la présente vie, en l'année de l'incarnation de Notre Seigneur Jésus-Christ mil deux cent soixante-quatorze, le premier jour de septembre, qui était un mercredi, sur le soir, vers l'heure de Complies; et son saint corps fut déposé en terre le jeudi, dans la matinée. Elle fut révérée comme sainte par les laïques et par les clercs; car les riches et

ron gran honor, mostrant meravilloza devocion ques avian tut en ella.

2. E comenset li Sancta resplandir per miracles; car venian am gran fe motz malautes sobre son moniment, am mot gran reverencia, e recobravan aqui, per los sieus meritis, la salut ques avian dezirada. Car motz de diversas malautias garian, cant si tornavan az ella. E motz en vengron al sieu moniment hufrent images, e siris, e suzaris, e autras perhufertas motas, per diverses votz que li avian fach, ques avian acabat am Dieu, per los sieus meritis, la gracia ques avian demandada.

3. En l'an de l'encarnacion de Ihesu Crist .M. e CC.LXXV., s'ajusteron li fraire e tut li orde de Marsella per translatar lo cors de la benaurada maire ma donna sancta Doucelina, am mot gran reverencia, e am dignas lauzors. E las filhas fizels velleron la tota aquella nuech, e garderon lo cors de lur amada maire, am grans lagremas, e am gran sentiment d'aquella rennembransa, que fon al cap de l'ann.

4. E adoncs, uns rics homs de la villa, ques avia nom en Guilhem de la Font, am gran devocion reques de far la festa, la quall ell (*fol.* 80) fes mot honradamens. E fon allumenada per brandons, e per siris, e per diverses lums; e en totas manieras parec sollempna, ab imnes, e am cantz esperitalz alegramens cantant.

5. E fon portatz le cors per reverencia en un ric drap daurat, e fon pauzatz am gran procession el sepulcre de (1) marme lo qual le rics homs avia fach far per ella, en la gleiza antigua dels fraires menors de Marsella, en que adoncs solian celebrar. E mot devo-

(1) Ms. *Del.*

les pauvres lui firent grand honneur, et montrèrent admirablement la dévotion que tous avaient pour elle.

Et la Sainte commença à resplendir par ses miracles ; car beaucoup de malades venaient avec confiance à son sépulcre, l'invoquaient respectueusement, et y recevaient, par ses mérites, la guérison qu'ils avaient désirée. Un grand nombre de personnes furent guéries de diverses maladies, en recourant à elle. Et elles vinrent à son tombeau, apportant de nombreuses images, des cierges, des suaires, et diverses autres offrandes, pour accomplir leurs vœux, ayant obtenu de Dieu, par son intercession, les grâces qu'elles avaient demandées.

En l'an de l'incarnation de Jésus-Christ mil deux cent soixante-quinze, tous les religieux et tous les ordres de la ville de Marseille se réunirent pour faire la translation du corps de la bienheureuse mère madame sainte Douceline, avec le respect et l'honneur qui lui étaient dus. Ses filles fidèles veillèrent auprès d'elle toute la nuit qui précéda la fête, et gardèrent le corps de leur mère bien-aimée, versant d'abondantes larmes au souvenir de sa mort, car c'était le bout de l'an.

Un riche citoyen de Marseille, nommé Guillaume de la Font, avait demandé, par dévotion, de se charger de la fête, et il la célébra de la manière la plus convenable. On y consuma un grand nombre de torches, de cierges et d'autres lumières ; et rien ne manqua à la solennité, où furent chantés, avec la joie la plus vive, des hymnes et des cantiques spirituels.

Le corps fut porté honorablement sous un riche drap d'or, et placé, après une grande procession, dans le tombeau de marbre que le généreux Marseillais avait fait faire pour elle, dans l'église antique des frères mineurs de Marseille, où se faisaient alors les offices. Toute la fête s'accomplit reli-

tamens compli tota la festa, am gran sollempnitat, e am gran reverencia.

6. Esdevenc si alcun temps, que per alcuna lauzor de la Sancta, si mogron alcunas torbacions, e alcuns contra[s]tz ell covent de Marsella, sobre la sieua vida, cant fon premieramens escricha, per alcun dupte que lur era manifestatz. Eran en gran contrast de la sieua lauzor, si n'uzarian ho non. Per aisso agron torbacion entr'ellas, que las unas ho volian, las autras, per aquella temensa, hi contradizian. E l'enemics de tot ben comenset a sagitar lo cor de l'una d'aquellas, que per sobre gran treball, e tristor ques avia del contrast en ques eran, comenset a pensar un mot fals pensament.

7. Soptamens li venc en sa cogitacion si li Sancta non fora Sancta, que non fos digna de lauzor. E per ren que fezessa, aquesta cogitacion del cor non podia partir, cant tot i contrastava, aitant cant plus podia. Pueis acorderon si, per volontat de Dieu, d'onrar la Sancta en aissi cant devian. E denfra aquel temps de la sieua lauzor, s'estalvet en aissi.

8. Una novicia que li era devota, avia mot sentit lo contrast de la sieua lauzor, e illi am l'autra avian ho mot greu pres. Ez una nuech, aquill novicia si senti mot gran mal, en tant ques en lo liech non si podia girar; e per sa malannansa, ill remas de matinas. Totas las autras eran ben encautas, que neguna non l'auzava (1) sonar, per lo mal ques avia.

9. Mens que sonavan la rediera sonada de matinas, ques (*fol.* **81**) aquilli dormia, li venc una persona [que]

(1) Ms. *Auzavan.*

gieusement avec une solennité peu ordinaire, et tout l'éclat possible.

Quelque temps après, à l'occasion d'une formule de louange en l'honneur de la Sainte, il s'éleva, dans le couvent de Marseille, quelques troubles et quelques contestations, par rapport à sa vie, lorsque l'on commença à l'écrire, vu certain doute qui se manifesta. Les sœurs ne furent pas d'accord pour savoir si l'on se servirait de cette formule de louange, ou non. Et à ce propos, il y eut de l'aigreur parmi elles, parce que les unes le voulaient, les autres, au contraire, par un sentiment de crainte, s'y opposaient. L'ennemi de tout bien profita de l'occasion pour agiter le cœur de l'une d'elles, qui très affligée et attristée de la division où l'on se trouvait, commença à se laisser aller à une bien folle pensée.

Il lui vint tout d'un coup dans l'esprit de douter que la Sainte fût sainte, et qu'elle méritât cette louange. Et quoi qu'elle fît, il lui fut impossible de chasser cette pensée de son cœur, malgré qu'elle y résistât de toutes ses forces. Cependant les sœurs, par la volonté de Dieu, se mirent d'accord pour honorer la Sainte comme elles le devaient. Or, voici ce qui arriva dans le temps où elles étaient encore divisées.

Une novice, fort dévote à la Sainte, avait été très sensible au différend concernant sa louange, et, comme l'autre, en avait éprouvé beaucoup de peine. Une nuit, elle se sentit fort malade, au point de ne pouvoir pas se remuer dans son lit; et pour ce motif, elle ne se leva pas pour les Matines. Toutes les autres s'en étaient aperçues, et aucune n'osait l'appeler, sachant le mal qu'elle avait.

Lorsque l'on sonna le dernier coup des Matines, tandis que la novice dormait, il lui vint quelqu'un qui commença à tirer

comenset lı tirar la flassada desus, [e] tant la tiret tro que la desperec. Cant fon despereguda, tiret la autra ves. E non auzava mot sonar, ni demandar qui era; car alcuna temor d'esperit sentia josta si, mais meravillava si qui era. E continuamens avia memoria de la sancta maire, que cant si desperec, illi l'ac en son cor, am sobeirana consolacion qu'en sentia (1) de la sieua memoria, que li tollia tota l'autra temor. Mais per ren que fezessa, non si podia girar, per lo mal ques avia.

10. E adoncs, parti si d'ella, que li era davant, e venc li daus los pes, e menava li benignamens desus los pes la man, desobre la flassada. E per aitant, illi non si movia; mais tan grans era le plazers qu'illi prennia en lo benigne toquar que li fazia des pes, que tot son mal desnembrava, que nol sentia, de gran plazer que recebia en s'arma. E cant vi que per tot aisso non si movia, va li levar la flassada de sus, que quais li descubri los pes.

11. Adoncs li venc en sa pensa una antiphena de lauzor de la Sancta, e fon li en son cor soptamens, aissi cant si persona li disses : « *Ad te de luce vigilans.* » E soptamens, ill si levet leugieramens, e trobet si sanada e garida de tot so ques avia. E fon tan grans aquell gauch esperital que laisset en son cor, e aquell creissement de devocion qu'illi senti en s'arma az aquella paraula, *ad te de luce vigilans,* ques anc aital consolacion d'esperit mais non ac ni senti. E amb aquel gauch, annet dire matinas. Mais al girar que fes, illi vi una persona que s'en annava, e que si partia d'ella.

(1) Ms. *Qu'en-sentia*, répété deux fois.

la couverture qu'elle avait sur elle, et qui la tira tellement, qu'elle dut s'éveiller. Quand elle fut éveillée, on continua à la lui tirer encore. Elle n'osait pas parler, ni demander qui était là, car elle était effrayée de sentir un esprit aussi près d'elle ; mais elle ne savait pas qui c'était. Elle pensait néanmoins continuellement à la sainte mère ; elle l'eut dans son cœur, quand elle s'éveilla, et son souvenir lui fit sentir une souveraine consolation, qui faisait disparaître l'autre crainte. Quoi qu'elle fît pourtant, elle ne pouvait se remuer dans son lit, pour le mal qu'elle avait.

Alors, la personne qui était devant elle, alla se placer au pied du lit, et se mit à passer doucement la main sur ses pieds, par dessus la couverture. Malgré tout cela, elle ne bougeait point ; mais le plaisir qu'elle ressentait pendant qu'on lui touchait si doucement les pieds, était si grand, qu'elle oubliait tout son mal; et elle n'y pensait plus, à cause de la satisfaction qu'elle éprouvait dans son âme. Quand l'autre vit que tout ceci ne la faisait pas remuer, elle enleva la couverture, jusqu'à lui découvrir les pieds.

Au même instant, il lui vint en mémoire une antienne consacrée à l'honneur de la Sainte, et elle l'eut tout d'un coup dans le cœur, comme si quelqu'un lui disait : « Ad te de luce vigilans. » *Et incontinent, elle se leva sans aucune peine, et se trouva guérie entièrement de tout son mal. Et l'allégresse spirituelle qui remplit son cœur, et l'accroissement de dévotion qu'elle sentit dans son âme en entendant cette parole,* Ad te de luce vigilans, *furent si extraordinaires, qu'en aucune circonstance elle n'eut une pareille consolation d'esprit. Et elle s'en alla, toute joyeuse, à Matines. Mais en se tournant, elle vit une personne qui partait d'auprès d'elle.*

12. E adoncs, aquilli ques avia agut aquel foll pensament de la Sancta, era en dormidor, ques annava a matinas; e vi de sos huols una donna beguina que partia e movia de la luoga, vo d'aqui on li douzella era ques es dicha desus. E crezet si fos autra, e penset la repenre, car l'avia sonada; e vi l'annar azordenadamens, e esgardet qui era, e anc (*fol.* 82) non la connoc.

13. E fon drecha e auta, e de cumenal talh; e fon li semblant que sos brasses portes plegatz davant si, quais en cros; mais las mans eran cubertas dell mantell que portava. E li vel que portava eran clar, blanc e pur; ell mantels era bruns de singular color. E era tota de meravilloza beutat; que per meravilla esgardava son tall, tant era ben formada. E annava per dormidor, am sobre gran azordenament, ten[d]ent ves l'oratori.

14. E con aquisti la esgardes, e li vengues davant, per ren que fezes, la cara non li podia vezer, jassiaisso que fortmens la esgardes per cara. E meravillava si mot qui era, car ben sabia lains non avia aital femena. E ab aitant, illi passet per ella; e cant li fon de pres, aquisti li demandet qui era, que non la connoissia. E tantost fon respost en son cor : « ***Dulcelina hec de Digna, Sede polorum est digna, Inter sacras virgines.*** » E passet s'en.

15. E adoncs, aquilli vi tota la forma de las sieuas espallas, e tot son tall vi adoncs claramens. Mais tan grans fon le gauchz ell plazer esperital que laisset en son cor az aquella resposta, am creissement de gran devocion, de la qual negun temps non avia sentit. E aitan tost aquilli s'abrivet per seguir la, e sos huols pre-

Or, en ce moment, la sœur qui avait eu au sujet de la Sainte une si folle pensée, était encore dans le dortoir, se rendant à Matines ; et elle vit de ses propres yeux une béguine qui se mettait en marche, en partant de l'endroit même où était la jeune novice dont nous venons de parler. Elle la prit pour une autre, et voulut lui faire des reproches, car elle l'avait appelée ; et voyant sa démarche pleine de gravité, elle regarda pour voir qui c'était, mais ne put la reconnaître.

Elle était droite et élevée, et d'une taille ordinaire, et elle paraissait tenir les bras croisés sur sa poitrine ; mais ses mains étaient recouvertes du manteau qu'elle portait. Son voile était clair, blanc et net ; son manteau était brun, mais d'une couleur singulière. Sa figure était d'une merveilleuse beauté, et l'on était ravi en regardant sa taille, tant elle était parfaitement bien conformée. Elle marchait, en traversant le dortoir, avec une très grande modestie, se dirigeant vers l'oratoire.

L'autre la considérait, et bien qu'elle lui vînt en face, elle ne put, malgré tous ses efforts, apercevoir sa figure, quoiqu'elle la regardât obstinément au visage. Elle s'en étonnait fort, sachant bien que dans la maison il n'y avait pas une telle femme. Et quand elle passa auprès d'elle, et qu'elle fut à portée, elle lui demanda qui elle était, parce qu'elle ne la reconnaissait pas. Aussitôt il lui fut répondu dans son cœur : « C'est Douceline de Digne, qui mérite d'avoir au ciel une place entre les vierges sacrées. » Et elle continua sa marche.

En ce moment, l'autre vit toute la forme de ses épaules, et reconnut distinctement toute sa taille. Mais rien n'est comparable à la joie et au plaisir spirituel qu'elle éprouva dans son cœur, en entendant la réponse qui lui était faite ; elle en eut un accroissement de dévotion qu'elle n'avait jamais ressenti. Aussitôt, elle se précipita pour la suivre, mais tandis

sens, mens que la esgardava, illi dezaparec. Mais ben la vi issir per la porta dell dormidor, e crezet fos intrada per la porta que li esta davant, que va a l'oratori, per onn las donnas van lo matin a matinas.

16. E cant tost ilh li issi de vista, ques anc pueis non la vi, correc tantost apres mot abrivadamens, e demandava a totas per on era tenguda, ni onn era annada aquilli que davant li annava. Las autras respondian que negun'autra non avian vist mais ella; e non semblava que fos en si mezesma, d'aquell gauch ques avia. E intreron ensemps en l'oratori. Mais cant intreron en aquella maizon, tan grans fon aquella gloria que lains atroberon, e una angelical conso-(*fol.* 83) -lacion agron totas ensemps, amb una frescor esperital, que per paraula manifestar non si poiria, ni dire.

17. E sentiron una odor celestial que negun temps non avian sentida; que semblant lur era aquill maizons fos tota plena d'angels. E ab aitant, venc l'autra qu'era la nuech malauta, que fon de tot garida; e venc alegramens, am meravillos gauch, e demandava a las autras qui l'avia sonada. E totas s'esdizian que non l'avian sonada; e comtet lur con si li era pres.

18. E per tot aisso, aquell gauch non mermava, ans ades lur creissia a totas ensemps. E era un gauch de Dieu, e un alegrier esperital que sentian en lurs armas, amb un gran creissiment de devocion en Dieu e en la Sancta; que negun temps mais aital gauch, ni aitan alegrier non avian sentit. Si qu'en las caras de totas pareissia, e laissava seinnhal d'aquella gloria que sentian en lurs armas. E am gran plazer l'una esgardava l'autra, que semblant lur era que so que sentian en lur cor vis l'una en la cara de l'autra.

qu'elle cherchait à la rejoindre, elle disparut à ses yeux. Elle la vit sortir par la porte du dortoir, et s'imagina qu'elle était entrée par celle qui est en face, laquelle mène à l'oratoire, et par où les sœurs vont la nuit aux Matines.

Aussitôt qu'elle l'eut perdue de vue, elle courut après elle avec un grand empressement, et ne la retrouvant plus, elle demandait à tout le monde, par où avait passé celle qui marchait devant elle, et où elle avait pu aller. Les autres lui répondirent qu'elles n'avaient point vu d'autre personne qu'elle-même ; et elle ne semblait pas trop savoir ce qu'elle faisait, par suite de sa grande joie. Et elles entrèrent toutes ensemble dans l'oratoire. En pénétrant dans la maison de Dieu, telle fut la splendeur qu'elles y trouvèrent, tel fut le bonheur digne des anges qui remplit leurs cœurs d'une admirable fraîcheur spirituelle, que l'on ne saurait l'exprimer par la parole.

Elles sentirent une odeur céleste qu'elles n'avaient jamais connue à aucune époque ; et il leur semblait que l'oratoire était rempli d'une multitude d'anges. Bientôt arriva la novice qui avait été malade, la nuit, et qui venait d'être guérie ; elle vint toute joyeuse, pleine d'un merveilleux contentement, et elle demandait aux autres quelle était celle qui l'avait appelée. Toutes nièrent l'avoir appelée ; et elle raconta ce qui s'était passé.

La joie qui les remplissait toutes, loin de diminuer, allait toujours en augmentant. C'était une joie divine, et une allégresse spirituelle qu'elles sentaient dans leurs âmes, avec un grand accroissement de dévotion pour Dieu et pour la Sainte ; jamais elles n'avaient éprouvé une joie pareille, ni une semblable félicité. Elle se manifestait sur toutes les figures, où l'on voyait aisément les marques du bonheur qui était dans leurs âmes. Et chacune d'elles regardait les autres avec un grand plaisir, car il leur semblait voir sur le visage de leurs compagnes ce qu'elles éprouvaient dans leur cœur.

19. E adoncs, fon nusa e aperta li conciencia de l'una a l'autra, e acorderon si az un accordi en lur bon pensament, car ho vezian l'una el cor de l'autra, aissi con en lo sieu, que li sancta maire era aqui presens; per que sentian alcuna part de la sieua gran gloria, e la sancta compainnhia que sentian dels santz angels, dels cals li Sancta era acompainnhada, segon qu'ellas crezian ni sentian. E amb aquel gauch disseron matinas mot devotamens, los lumes abrazatz, per honrar miels la Sancta.

20. E tant cant disseron de nou le[s]sons de Nostra Donna, la sentiron estar en la maizon, e de matinas del jorn, tro al segon nocturn. Non vezian la persona, mais l'annar el tornar auzian que fazia pres d'ellas, e l'aprobenquament de la persona el luinnhament sentian que fazia, e l'auzian en aissi con annava. E continuamens en lur cor aquel gauch lur creissia, e lur duret tant cant aqui estet; entro ques alcu-(*fol. 84*)-na bruda si moc d'autras personas ques avian fazennas; e de mantenent, a la bruda que venc, sentiron que si parti d'aqui.

21. E de mantenent, aquel creissement de gauch ques avian, si parti de lur cor, que pueis non lo sentiron, ni aquella gran gloria que sentian enans. E entenderon tantost a un acordi, totas ensemps, que partida s'en era. E compliron devotamens lo sieu servizi e la sieua lauzor. E remazeron mot consoladas en Nostre Seinhor longamens, que sol li memoria ell rennembransa d'aquell jorn las rendia consoladas.

22. E aquilli ques avia agut aquel fals pensament de la Sancta, si reconnoc tantost; entendent la paraula, connoc que respost era a la falsa cogitacion ques ill

Alors aussi, elles purent lire dans la conscience l'une de l'autre, et elles furent unanimes à s'accorder en une seule et même pensée, que chacune voyait dans le cœur des autres, comme dans le sien propre : c'est que la sainte mère était là présente au milieu d'elles. Elles apercevaient une partie de sa grande gloire, et sentaient la présence des saints anges dont la Sainte était accompagnée, comme elles le croyaient et le comprenaient. Ce fut au milieu de ce débordement de joie qu'elles récitèrent dévotement les Matines, tous les cierges allumés, afin d'honorer plus complètement la Sainte.

Aussi longtemps qu'elles dirent l'office à neuf leçons de Notre-Dame, elles sentirent que la sainte mère demeurait là, et aussi durant les Matines du jour, jusqu'au second nocturne. Elles ne la voyaient pas ostensiblement, mais elles l'entendaient aller et venir près d'elles, et distinguaient fort bien quand elle s'éloignait, et quand elle se rapprochait ; elles saisissaient tous ses mouvements. La joie de leur cœur s'accroissait sans cesse, et elle dura tout le temps qu'elle fut là ; jusqu'à ce que quelques personnes firent un peu de bruit, et au même moment que ce bruit se fit entendre, elles comprirent que la Sainte s'en allait de ce lieu.

Aussitôt, la grande allégresse qu'elles avaient dans leur cœur disparut ; à partir de ce moment, elles ne la ressentirent plus, et n'aperçurent plus cette grande gloire qu'elles voyaient auparavant. D'un commun accord, elles comprirent aussitôt que la sainte mère était partie. Elles achevèrent dévotement son service, et la récitation de ses louanges. Et elles eurent tant de consolation de ce qui était arrivé, que le seul souvenir de ce qu'elles avaient vu en ce jour les remplissait de bonheur.

La sœur qui avait eu une si fausse idée au sujet de la Sainte, rentra en elle-même ; elle comprit que ce qu'elle avait entendu répondait à la mauvaise pensée qu'elle avait eue, en

avia agut, cant penset si non fora sancta, ni digna de lauzor. Car li paraula de la resposta dis : « *Dulcelina hec de Digna, Sede polorum est digna, Inter sacras virgines;* Aquisti Dulcelina de Dinnha de la serilla celestials es digna, entre las sanctas verges. » E adoncs, aquilli si penti, e ac mot gran dolor de la follia ques avia pensada, e mot gran desplazer; e crezet certamens qu'en aissi era li vertatz cant li paraula dis.

23. Aquisti cauza fon recomtada certamens per aquellas que aisso viron ni sentiron, davant la major prioressa e las donnas plus antigas de lains ; e a major fermeza, en las mans de ma donna Felipa Porcelleta, ques era majers prioressa de l'estament, o juret sobrel[s] santz evangelis, aquilli ques avia agut la cogitacion, ni de sos huols o avia vist, en aissi cant dich es. E las autras que hi eran agudas, garentiron e confermeron qu'en aissi ho avian sentit cant illi dich avia.

24. Semblant cauza s'estalvet en l'autre covent d'Ieras, l'an apres ques aisso fon agut. Esdevenc si aquell jorn que las donnas d'aquel covent fazian rennembransa de la sancta maire, segon ques avian costumat de far entr'ellas ; e feron aquella rennembransa al plus sollempnamens (*fol.* 85) que pogron, dizent la sieu lauzor am mot gran alegrier. E fon aquil maizons de l'oratori esclarzida e alumenada meravillozamens per diverses lums.

25. E disseron la sieu lauzor am tan gran reverencia e devocion, que negun temps aital consolacion non avian aguda, ni anc mais aital sollempnitat non l'avian facha; en aissi que fora la carriera dels fraires, las auzia hom legir. E sentian de fora las gens aquella gran consolacion qu'ellas avian lains, meravillant d'aquella

doutant qu'elle fût sainte et digne de louanges. En effet, la parole ouïe par elle disait: « Dulcelina hec de Digna, Sede polorum est digna, Inter sacras virgines; *cette Douceline de Digne est digne de la demeure céleste, au milieu des saintes vierges.* » *Elle se repentit donc de sa faute, et eut une vive douleur et un très grand déplaisir de la folie à laquelle elle s'était laissé entraîner. Et elle crut fermement que la vérité était telle que ces paroles le disent.*

Tout ceci fut raconté, d'une manière très exacte, par celles qui l'avaient vu et entendu elles-mêmes, par devant la prieure majeure et les anciennes de la maison. Et pour plus de garantie, celle qui avait douté de la sainteté de la sainte mère, et qui avait vu de ses yeux ce que nous avons dit, vint le jurer sur les saints Evangiles, entre les mains de madame Philippine de Porcellet, qui était prieure majeure de l'institut. Et les autres sœurs qui s'y étaient trouvées, attestèrent et confirmèrent qu'elles avaient vu tout ce que celle-ci raconta.

Un fait pareil à celui-là arriva dans le couvent des béguines d'Hyères, l'an d'après que ceci se fut passé. C'était le jour que les dames de cette maison honoraient la mémoire de la sainte mère, selon qu'elles avaient la coutume de le faire parmi elles; et elles célébrèrent cette commémoraison avec la plus grande solennité qu'elles purent, disant ses louanges avec une allégresse sans égale. Leur oratoire fut à cette occasion éclairé et illuminé merveilleusement par une infinité de lumières.

Et elles dirent ses louanges avec tant de respect et de dévotion, que jamais, en aucun temps, elles n'avaient eu une consolation pareille, et jamais elles n'avaient fait une telle solennité. On entendait leurs voix bien loin de la rue des religieux. On comprenait aisément qu'elles étaient dans une grande allégresse, mais l'on s'étonnait qu'elles célébrassent une

sollempnitat con era tan grans; car non sabian per que la si fezessan. E non semblava que fos gauch d'aquest mont aquel que las donnas avian, fazent aquel novell mestier; car singulars cauzas hi foron vistas e auzidas.

26. Que alcunas de las plus complidas viron claramens la sancta maire a matinas, intrar per lo coronell; e mes si en miei d'aquellas quatre qu'estavan al letril, am tan gran lutz que totas aquellas n'eran alumenadas. E ganren lan n'ac que l'auziron aqui cantar per l'espazi d'un vers, am sobre gran sentiment de devocion que totz le covens sentia d'ella, del qual mais non avian sentit. E cant las donnas anneron dire lo verset, e illi las segui, e pueis dezaparec. Mais tan grans fon aquell gauch de Dieu, e aquella consolacion e devocion que laisset en lurs armas, que non si poiria dire.

27. Non qual duptar a res de neguna que fizelmens perseveri en aquest estament, que sia dezamparada per Nostre Seinnhor, ni que la desconnosca en la fin de sos jorns; segon que az una donna de l'estamẹnt Dieus volc mostrar per consolacion de totas.

28. El covent d'Ieras, s'esdevenc que una donna de Robaut mori; e un'autra estant a si mezesma en sa oracion, va si repauzar. E fon li semblant qu'illi fos en un luoc on aquill arma era; e vi la estar mot humilmens az una part; e era li semblant degues esser paradis terrenal. E vezia totz (*fol.*86) los Santz per orde, e venian tut az aquest'arma, e demandavan li qui era, ni de qual estament, ni de qui era l'abiti que portava, que non lo conoissian.

29. E illi respondet : « Que sotz la man de sant Frances s'era regida. » E aisso dizia mot humilmens. E li Sant li dizian, retornant sa resposta : « Sotz la man

fête si solennelle, ne sachant pas pourquoi elles la faisaient. Et la joie que les sœurs montraient en faisant cette nouvelle cérémonie, ne ressemblait pas à une joie mondaine, et l'on y vit et entendit diverses choses singulières.

Quelques-unes des religieuses les plus parfaites virent clairement la sainte mère venir à Matines, et entrer par le sanctuaire. Elle se mit au milieu des quatre sœurs qui étaient au lutrin, et elle répandit une telle clarté que toutes en étaient illuminées. Il y en eut beaucoup qui l'entendirent chanter pendant quelque temps; et tout le couvent éprouva le plus vif sentiment de dévotion envers elle, comme jamais on ne l'avait ressenti. Quand les choristes allèrent réciter le verset, elle se mit à les suivre, et puis elle disparut. Mais la joie surnaturelle, et la consolation, et la dévotion qu'elle laissa dans les âmes furent si fortes que je ne saurais les exprimer.

Il n'y a pas lieu de craindre que Notre Seigneur abandonne aucune des personnes qui auront persévéré avec fidélité dans ce saint établissement, ni qu'il en méconnaisse une seule à la fin de ses jours. Pour la consolation de toutes, Dieu voulut en donner la preuve certaine à l'une des religieuses de la maison.

Il arriva qu'une des béguines de Roubaud, du couvent d'Hyères, vint à mourir; et une autre, qui était en prières dans un lieu retiré, s'endormit durant son oraison. Or il lui sembla qu'elle se trouvait là où était l'âme de la morte; et elle la vit se tenir très humblement dans un endroit qui lui paraissait être le paradis terrestre. Et elle vit tous les Saints venir successivement auprès de cette âme, et lui demander qui elle était, à quel ordre elle appartenait, et quel était l'habit qu'elle portait, habit qu'ils ne connaissaient pas.

Elle répondit qu'elle avait vécu sous la direction de saint François, disant cela avec beaucoup d'humilité. Et les Saints lui dirent, en tournant contre elle sa réponse : « Vous

de sant Frances ti est regida! E tu con non portas lo sieu abiti, ni l'abiti de sancta Clara, ni de las autras relegions? Qui ies[t] tu que sotz la man de sant Frances ti sies regida, e non portes son abiti? Qui iest tu, ni de qual estament? »

30. Ab aitant venc Ihesu Crist, le seinnhers drechuriers e piatos, e termenet las questions, dizent : « Que demandas vos autri? » E li Sant disseron : « Senher, aissi a un'arma la quall non connoissem, ni sabem de qual estament sia, ni connoissem son abiti. E dis que sotz la man de sant Frances s'es regida, e non porta son abiti, ni de sancta Clara, ni dels autres religios ; ni monega non es, ni non sabem qui sia. »

31. El Seinnhers dousamens respondet, am benigna cara : « Hieu la connosc ; illh es, so dis, d'un estament qu'ieu ami, lo qual ai en ma garda, e le quals si regihis desotz la man de sant Frances. E ben dis ver que sotz la sieua man s'es regida; mais non porta son abiti; e ieu sai qui es. » Sa dis Nostre Seinnhers, e salvet la, e la pres a sa part, en aissi cant sa feda ques avia car comprada. Per que non quall duptar d'aquest sant estament, que sotz la man nil regiment de sant Frances perisca, le quals continuamens sia en la garda de Nostre Seinnhor.

32. D'aisso avem ferm testimoni e certa garentia en tota la vida de la sancta maire; car en diverses luocs de sa vida, e en sos raubimens, on plus autz eran, nos prometia e nos fermava que totas siam en la garda de Dieu, e en la proteccion de la Sancta Trenetat era totz l'estamens; e que sotz las alas de sant Frances, totas nos salvariam. Aisso eran las sieus (*fol.* 87) promessions mot souvenieras; las cals Dieus en aquesta volc

avez vécu sous la direction de saint François? D'où vient donc que vous ne portez pas son habit, ni l'habit de sainte Claire, ni celui des autres ordres? Qui êtes-vous donc, vous qui vous dites appartenir à saint François, sans porter son habit? Qui êtes-vous, et de quel ordre?

En ce moment vint Jésus-Christ, le Seigneur juste et miséricordieux, qui mit fin à toutes ces questions, en disant : « Que demandez-vous, vous autres? » Les Saints lui dirent : « Seigneur, il y a là une âme que nous ne connaissons pas; nous ignorons de quel ordre elle est, et son habit nous est inconnu. Elle dit avoir vécu sous la direction de saint François; mais elle ne porte ni son habit, ni celui de sainte Claire, ni celui des autres religieux. Nous ne savons pas qui elle est. »

Le Seigneur répondit avec douceur, et avec un visage plein de bonté : « Je la connais, moi. Elle est, dit-il, d'un ordre que j'aime, et que j'ai sous ma garde, lequel vit sous la direction de saint François. Elle dit vrai, quand elle affirme qu'elle a été sous sa conduite; mais elle ne porte pas son habit. Et moi je sais bien qui elle est. » Ainsi parla Notre Seigneur, et il la sauva, et il la prit avec lui, comme une brebis qu'il avait achetée bien cher. Il n'y a donc aucun sujet de craindre que ce saint établissement périsse sous la main et sous le gouvernement de saint François, puisqu'il est continuellement en la garde spéciale de Notre Seigneur.

De ceci nous avons un témoignage irrécusable, et une garantie certaine, dans toute la vie de la sainte mère; car en diverses circonstances de sa vie, et dans ses extases les plus sublimes, elle nous promettait et nous assurait que nous sommes toutes sous la garde de Dieu, que tout l'établissement est sous la protection de la Sainte Trinité, et que sous les ailes de saint François nous serions toutes sauvées. C'étaient là des promesses qu'elle nous répétait fréquemment; et Dieu en

claramens mostrar, per donar a las autras ferma esperansa de tot cant ill dizia. E que miels ho crezessan, volc mostrar que vers era so que li sancta maire lur prometia.

33. E cantz que butz ques aia, ni cals qu'evens lo fieran, aquest sant estamens non es paors perisca; car continuamens es en la garda de Dieu. Ni a neguna d'aquest sant estament non cal aver paor, si puramens lo garda; que Dieus si parara per nos, e respondra a totas questions que nos sian fachas. Car ell sap l'estament, e lo connois, e l'ama; per los meritis de la sancta maire, e dell sant paire fraire Hugo, que donet la doctrina e la nos confermet. E non es duptes que Dieus laisse perir neguna que sotz la man de sant Frances si sia ben regida.

34. En l'an de l'encarnacion de Ihesu Crist .M. e .CC.LXXVIII., al .XVII. jorns denfral mes d'Uchovre, a un dimenegue, foron translatatz li cors santz del benaurat paire e sant fraire Hugo de Dinnha, e de la benaurada maire soror sieua ma donna sancta Doucelina, en la gleiza nova dels fraires menors de Marsella. E adoncs, a reverencia de Dieu e de Nostra Donna, ganren dels prozomes de l'orde s'acamperon el covent de Marsella; e tot lo plus de las donnas dell covent d'Ieras vengron; e fon acampament de bonas gens, am meravillos gauch d'aquella festa, per honrar los cors santz.

35. E tut li orde de Marsella s'ajusteron adoncs, e las processions; e adoncs prezeron los sans cors, cascun pauzat en un ric drap daurat. Los quals porteron, per mais de reverencia, li prozome major de l'orde, menistres, custodis, e lectors, e d'autres de mot gran dignitat, am gran devocion. E am gran sollempnitat

voulut montrer la réalisation dans celle-là, pour donner aux autres une ferme confiance en tout ce que la Sainte disait. Et pour qu'elles y crussent encore mieux, il se plut à faire voir que ce que la sainte mère leur promettait était certain.

Aussi, quelles que soient les contrariétés et les épreuves qu'il ait à supporter, il n'y a pas à redouter que ce saint institut vienne à périr, car il est sans discontinuer en la garde de Dieu. Aucune de celles qui en font partie, n'a rien à craindre, si elle observe sa règle; car Dieu se mettra en avant pour nous, et répondra à toutes les difficultés qui nous seront faites. Il sait ce qu'est notre ordre, il le connaît, il l'aime, à cause des mérites de notre sainte mère, et du saint père Hugues, qui en a donné la doctrine, et nous y a formées. Et il est hors de doute que Dieu ne laissera périr aucune de celles qui s'y sanctifieront sous la main de saint François.

En l'année de l'incarnation de Jésus-Christ mil deux cent soixante-dix-huit, le dix-sept du mois d'octobre, jour de dimanche, on fit la translation des corps saints du bienheureux père et saint frère Hugues de Digne, et de notre bienheureuse mère, sa sœur, madame sainte Douceline, dans l'église neuve des frères mineurs de Marseille. A cette occasion, pour l'honneur de Dieu et de Notre-Dame, beaucoup des principaux de l'ordre se réunirent dans le couvent de Marseille; la plupart des béguines d'Hyères y vinrent; et il y eut une très nombreuse affluence de pieuses personnes, qui venaient pour honorer les saints corps, et prendre part à la joie de la fête.

Tous les ordres de Marseille et toutes les processions y furent. Les corps des saints furent levés et placés chacun dans un riche drap d'or; et ils furent portés respectueusement par les personnes les plus considérables de l'ordre, ministres, custodes et lecteurs, et par les plus élevés en dignité, qui s'en faisaient un honneur. On les porta processionnellement, avec

per los barris de Marsella los porteron, am gran procession, cantant alegramens las lauzor[s] de Dieu e de Nostra Donna, e de mon seinnhor (*fol.* 88) sant Frances. E adoncs totz le pobols de Marsella hi fon, e major e menut; e abriva[va]n si am gran fe sobrels cors santz, en tal maniera que las processions non podian en la gleiza intrar, per la prieissa dell pobol. E mostravan tut, petitz e grans, meravilloza devocion en los sans cors.

36. E porteron los en la gleiza dels fraires nova, mot honradamens alumenatz de diverses brandons. E apres, diis si li messa mot sollempna; e pueis, alegramens e dignamens honratz, pauzeron los amgran reverencia el[s] sepulcres del marme, el cor de Nostra Donna; el qual luoc son ancara, a la honor de Dieu tot poderos. *Qui es[t] benedictus in secula.*

XV.

Le quinzens capitols es dels miracles que Dieus fes per la Sancta, apres lo sieu traspassament.

---

1. Ar s'alegri Robaut d'Ieras e de Marsella, car tan digne cap ha agut en son comensament, con servi lo seinnhers en tota sanctitat, con tostemps i sia amatz e servitz puramens, per los gracios meritis de la maire

la plus grande solennité, tout autour des remparts de Marseille, en chantant avec une vive allégresse les louanges de Dieu, de la très sainte Vierge, et de monseigneur saint François. Tout le peuple de Marseille se trouva là, les riches aussi bien que les pauvres; et l'on se précipitait, avec une grande confiance, sur les saints corps, de telle sorte, que la presse du peuple empêchait la procession d'entrer dans l'église. Et tous, petits et grands, montrèrent une admirable dévotion pour honorer les saintes reliques.

On les conduisit dans la nouvelle église des religieux franciscains, entourées d'une infinité de cierges allumés en leur honneur. Une messe très solennelle y fut célébrée, après laquelle, au milieu de la joie et du respect de tous, on les déposa dans des tombeaux de marbre placés dans le chœur de Notre-Dame. C'est dans ce lieu qu'ils reposent encore, à l'honneur du Dieu tout puissant, qui est béni dans tous les siècles.

CHAPITRE QUINZIÈME

Le quinzième chapitre traite des miracles que Dieu opéra par l'intercession de la Sainte, après sa mort.

Réjouissez-vous, enfants de Roubaud, d'Hyères et de Marseille, qui avez eu pour fondatrice une si digne mère, qui a servi le Seigneur dans la sainteté la plus consommée. Que Dieu soit toujours aimé et servi par vous fidèlement,

que l'a edificat; per los cals meritis Dieus a accorregut a mot de gens, segon ques auzires.

2. En Prohensa era un noble baron ques avia nom Rainaut, seinnhers d'un castell ques a nom Cabrier; e ell e li donna, ques avia nom Constansa, deziravan fill meravillozamens, e nol podian aver. E am gran fe, voderon a la Sancta lo pes de l'enfant en siera, si lur volgues dar fill. Non triguet gaire ques agron un bell filh, que lur fes mot gran gauch; car el si fes tan savis, que per meravilla auzia hom sas paraulas, que non semblava enfant. E ben paria que fils era de gracia, tan sotils era en son entendement.

3. Estalvet si d'un autre filh ques agron, cazec en malautia, per la qual fon menatz sus lo ponch de la mort; en tant que certamens li viron far los tratz, e neis crezian que l'arma fos partida dell cors. Ab tant li maires de mot gran dolor plena, amb amars critz (*fol.* 89) si tornet a la Sancta, e vodet de bon cor que son sepulcre illi vezitaria, e que li portaria l'enfant, am son suzari. E aissi fach son vot, l'enfas fon restauratz a pleniera salut.

4. E en aissi, con per los meritis de la benaurada Sancta, lo premier filh Dieus lur avia donat, aissi per los sieus meritis, aquest que crezian que fos mortz, piatozamens lo lur va restaurar. Don li maires am gauch li atendet son vot, e comtava e dizia que per cert li Sancta l'avia ressuscitat.

5. A Marsella era una femena que totz los enfantz ques avia perdia tant tost ques eran natz; e era en tan marrida que non semblava remazes en son sentz, de dolor que menava a cascun dels enfantz. E una ves qu'ill era pres de son enfantament, era mot consiroza,

par les mérites de votre mère, par l'intercession de laquelle le Seigneur a accordé tant de grâces, comme vous allez l'entendre.

Il y avait, en Provence, un noble baron que l'on appelait Raynaud, et qui était seigneur du château de Cabriès. Sa femme se nommait Constance; et tous les deux désiraient ardemment avoir un fils, sans pouvoir l'obtenir. Ils s'adressèrent avec confiance à la Sainte, et promirent, si elle voulait leur donner un fils, de lui offrir le poids de son corps, en cire. Peu après, ils eurent un bel enfant, qui les combla de joie, car il devint si sage, que l'on était en admiration devant ses paroles. Il ne ressemblait pas à un enfant, et il parut bien que c'était un don de la grâce, car il avait un esprit des plus subtils.

Ils eurent encore un autre fils, qui tomba un jour dans une maladie, par laquelle il fut conduit jusqu'à l'article de la mort; on le vit faire les dernières contorsions des mourants, et l'on croyait que son âme avait quitté le corps. La mère, livrée à la plus vive douleur, poussa des cris amers, et invoqua la Sainte, en lui faisant de bon cœur la promesse de venir visiter son sépulcre, et d'y porter l'enfant avec son suaire. Quand elle eut fait ce vœu, l'enfant revint à la vie, et il fut rendu à la santé.

Ainsi, de même que Dieu leur avait donné le premier de leurs fils par les mérites de la bienheureuse Sainte, de même il leur rendit miséricordieusement par son intercession celui qu'ils croyaient déjà mort. L'heureuse mère accomplit son vœu avec allégresse, et elle disait à tous qu'il était évident que la Sainte l'avait ressuscité.

Une femme de la ville de Marseille perdait tous ses enfants presque aussitôt après leur naissance; et elle était si affectée de son malheur, qu'elle semblait avoir perdu la raison, de la douleur que lui causait chacun de ses enfants. Se trouvant un jour près de son terme, elle était dans une grande inquiétude,

car doptava de la mort de l'enfant, e plorava lo enans que fossa nat.

6. E una nuech, en sompni, lo li aparec li benaurada maire, si trezena de donnas de Robaut, que l'acompainhavan mot honradamens, traspassadas totas d'aquest mont; e eran totas de meravilloza beutat. E dis li li Sancta mot benignamens : « Sapias, femena, que tu portas .i. filh del cal seras alegra. E per cert sapias que grans bens t'en venra; car ieu ti fas saber ques aquest ti viura, qu'ieu ai pregat a Dieu que lo ti salvi. » Adoncs li femena li demandet qui era. « Ieu, sa dis li Sancta, sui Doucelina de Dinnha, beguina de Robaut, e sorre de fraire Hugo de Dinnha, qu'en aquest an sui transpassada d'aquest mont a Dieu, e la qual tu avias reclamat. »

7. Adoncs li femena si gitet a sos pes, e reques li, am gran devocion, que bezenis son ventre. E li Sancta adoncs pauzet sa man sobr'ella, e bezeni la, e pueis parti si d'ella. E li femena remas mot consolada, e ac pleniera fe en las paraulas quel Sancta li ac dich, e speret que per los sieus meritis trobera gracia am Dieu. Azimpli si le sompnis quel femena ac vist; e enfantet un filh de ques ac mot gran gauch. Car aquell li visquet, e li fes mot dė bens; qu'ell fon bons mercadiers, e lonc temps la noiri.

8. Una nobla douzella, ques avia nom Cezilia, era en la ciutat de (*fol.* 90) Marsella, li quals per un an avia sostengut enfermetat greu en sos huols. Que neguna clardat a penas podia sostenir; quel blanc dins dels huols avia tan vermels, que semblava continuamens que li huel li sacnessan; e mejes non la 'n podian garir per colliri, ni per ren que fezessan.

redoutant la mort de l'enfant qu'elle portait, et elle le pleurait déjà avant qu'il fût né.

Une nuit, durant son sommeil, la bienheureuse mère lui apparut avec douze autres dames de Roubaud. C'étaient douze de ses filles, qui déjà avaient quitté ce monde; et elles faisaient à leur mère un honorable cortége. Toutes étaient d'une merveilleuse beauté. Et la Sainte dit avec bonté à la femme affligée : « Je viens t'apprendre que tu portes un fils dont tu n'auras que de la joie; et tu peux être sûre qu'il t'en viendra beaucoup de biens. Car je te fais savoir que cet enfant vivra, parce que j'ai prié Dieu de te le conserver. » Celle-ci lui demanda alors qui elle était. « Je suis, dit la Sainte, Douceline de Digne, béguine de Roubaud, la sœur du frère Hugues de Digne; j'ai quitté ce monde, en cette présente année, pour m'en aller à Dieu, et c'est moi que tu as invoquée. »

En entendant ces paroles, cette femme se jeta à ses pieds, et la supplia dévotement de bénir son sein. La Sainte mit alors la main sur elle, la bénit, puis elle disparut. L'autre demeura toute consolée de la vision qu'elle avait eue; elle eut une pleine confiance dans les paroles de la Sainte, et espéra que par ses mérites elle trouverait grâce devant Dieu. En effet, le songe qu'elle avait eu s'accomplit de point en point. Elle mit au monde un enfant, qui la rendit heureuse; car ce fils vécut, se livra au négoce, combla sa mère de biens, et fut toujours son soutien.

Une noble demoiselle de la ville de Marseille, qui portait le nom de Cécile, avait, durant une année entière, souffert d'une cruelle maladie des yeux. Elle ne pouvait qu'avec peine supporter la plus faible clarté. Le blanc de ses yeux était devenu si rouge que l'on aurait dit qu'il en sortait du sang continuellement; et les médecins ne pouvaient la guérir, ni par leurs pommades, ni par leurs autres remèdes.

9. E con s'aprobenques l'anniversari de la benaurada Sancta, el quall jorn fan memoria las donnas e renembransa d'ella, una sieua seror ques era receupuda d'aquell sant estament, per esser filha de la sancta maire, per nom Carpenella, devia intrar a Robaut, en aquell temps mezeus. E aquisti diis li que si vodes az ella; que per cert non crezia que d'autramens garis.

10. E li douzella tornet si devotamens a la Sancta, e vodet de bon cor que si al jorn de la sieu rennembransa l'avia garida, illi portera aquell jorn sa perhuferta d'una libra de siera, en huols; e que tota sa vida li servirà az aquel jorn un siri especial. E aitan tost cant ill ac fach son vot, de mantenent si senti melliurar; si que az aquell jorn que li avia requist de la sieua memoria, ill fon del tot garida, e anc pueis aquell treball non senti. Li quals fizelmens e devota, tant cant visquet, li atendet son vot.

11. En lo castell de Sant Maissimin, era una femena ques era quais cega, car una greus malautia li era venguda en los huols, que semblava fos sancs, tan vermels los avia; e tollia li que non podia vezer. E avia estat en aissi per motz jorns, am gran dolor que sostenia dels huols.

12. E una nuech qu'illi era d'aquella dolor trop afligida, e sezia en son liech, que non podia pauzar en neguna maniera, e era del tot dezesperada, que mais dels huols non crezia vezer, ni consell non trobava de neguna persona que ren li profiches. Mens qu'illi era en aquest pensament, nembret li de la Sancta, e comenset la am lagremas mot fort a reclamar. E soptamens senti (*fol.* 91) ques una man li passet per los huols;

Lorsque l'on s'approcha de l'anniversaire de la bienheureuse Sainte, jour auquel les dames de Roubaud honorent sa mémoire, une de ses sœurs, nommée Carpenelle, avait été reçue pour faire partie de l'ordre et devenir fille de la sainte mère ; et elle devait entrer dans l'établissement précisément en ce temps-là. Celle-ci suggéra à sa sœur de se vouer à sainte Douceline, parce qu'elle ne croyait pas qu'elle pût être guérie par un autre moyen.

L'infirme s'adressa donc dévotement à la Sainte, et fit vœu que si elle était guérie au jour de sa fête, elle lui porterait ce jour-là, pour offrande, des yeux de cire du poids d'une livre, et que toute sa vie, à la même époque, elle lui offrirait un cierge, par reconnaissance. Aussitôt qu'elle eut fait ce vœu, elle sentit immédiatement une amélioration dans son état ; le jour de la fête de la Sainte, jour par elle fixé, elle se trouva guérie totalement, et ne ressentit plus jamais cette douleur. Elle fut fidèle à sa promesse, et tant qu'elle vécut, elle accomplit exactement son vœu.

Dans la ville de Saint-Maximin, il y avait une femme qui était devenue presque aveugle par suite d'un terrible mal d'yeux ; ses yeux semblaient toujours pleins de sang, tant ils étaient vermeils ; et elle en était arrivée à ne plus y voir. Elle passa de longs jours dans une pareille position, éprouvant souvent de grandes douleurs.

Une nuit que ses souffrances étaient plus fortes que d'ordinaire, elle était assise dans son lit, ne pouvant y trouver de repos en aucune manière, et elle s'abandonnait au désespoir. Il lui semblait impossible qu'elle recouvrât la vue, et personne ne savait lui indiquer un remède qui lui fît du bien. Pendant qu'elle était livrée à ces tristes pensées, elle se souvint de la Sainte, et commença à l'invoquer ardemment, en versant des larmes. Et voilà qu'elle sentit soudain une main qui lui passa

e de mantenent illi vi claramens, e aitan tost li dolors fon cessada.

13. Adoncs li femena esperduda de gauch demandet qui era, ni [qui] l'avia garida. E fon li respondut : « Doucelina de Dinnha ; e vai a son sepulcre. » E vi la davant si, am tres donnas beguinas ques annavan amb ella. E pueis tostemps li femena li era mot devota ; e tenc lonc temps, cant venia a Marsella, premieramens a son sepulcre era sos romavajes. E pueis d'aqui enant aquell mal non senti.

14. Esdevenc si ques una donna de Robaut, el covent de Marsella, fonn fort greumens malauta entro la mort ; en tant ques hom las huliet, e neis ques avia perdut la paraula, e totz seinnhals avia de mort, e a vista de totas planamens s'en annava. E adoncs, una de lains, am grans lagremas, det dels ginols en terra, e avoquet la Sancta, e li fes alcun vot per la salut d'aquella. Aqui mezeis comenset a parlar, e aquella nuech illi atermenet, ell febres la laisset, e fon del tot garida.

15. Donna Laura d'Ieras, el Robaut d'Ieras, fon mot greumens malauta per enflament del coll e de la cara ; e li meje si desesperavan de sa vida. Adoncs, li filha malauta, denfra son cor, reclamet l'ajuda de la benaurada maire, e am gran devocion reques de las reliquias sieuas. E aporteron li un det de la sancta verge, lo cal illi pres am gran reverentia. E am gran fe e devocion, li malauta lo pauzet denfra sa boqua, el luoc on principalmens sentia la dolor ; car gran confizansa avia de garir per lo sieu aitueri. E en a[i]ssi li filha devota receup sanitat dezirada, per los meritis de la sancta maire, en la qual avia gran fe e gran esperansa. E l'enfladura del cap, e del col, e de la cara, per aviament de

sur les yeux, et tout d'un coup elle y vit clairement, et la douleur qu'elle endurait cessa aussitôt.

Alors cette femme, transportée de joie, demanda qui était celle qui l'avait guérie. Et il lui fut répondu : « C'est Douceline de Digne ; va-t'en à son tombeau. » Et elle la vit devant elle, suivie de trois dames béguines qui l'escortaient. Depuis lors, elle eut toujours beaucoup de dévotion pour elle ; et pendant longtemps, quand elle venait à Marseille, elle allait, avant toutes choses, en pèlerinage à son sépulcre. Du reste, elle ne souffrit plus jamais de son mal.

Il arriva encore qu'une béguine de Roubaud, du couvent de Marseille, fut très gravement malade, et près de mourir. On lui donna l'extrême-onction ; elle avait même perdu la parole, et présentait tous les symptômes d'une mort prochaine, s'y acheminant à grands pas, à la vue de tous. Alors, une de ses compagnes se mit à genoux, en versant beaucoup de larmes, invoqua la Sainte, et lui fit un vœu pour le salut de la malade. A l'instant même, celle-ci commença à parler; avant la fin de la nuit, son mal disparut, la fièvre la laissa, et elle fut guérie.

Madame Laure, d'Hyères, fut aussi beaucoup malade dans le couvent de Roubaud d'Hyères, d'une enflure au cou et à la figure : les médecins désespéraient de sa vie. En cet état, la malade réclama dans son cœur l'aide de la bienheureuse mère, et demanda avec dévotion qu'on lui donnât de ses reliques. On lui apporta donc un doigt de la pieuse vierge, qu'elle reçut avec un grand respect. Et guidée par sa foi et sa piété, elle se le mit dans la bouche, à l'endroit où elle sentait principalement son mal : car elle avait une vive confiance d'être guérie par le secours de la Sainte. Et, en effet, la dévote fille reçut sa guérison par les mérites de la sainte mère, en qui elle avait mis toutes ses espérances. L'enflure qui avait envahi sa tête, son cou et sa figure, se dissipa par le détournement des humeurs

l'umor corrompuda, s'en parti, e pueis semblant greuge non senti.

16. Una filha d'un ric home de Marsella ques avia nom en Bertolmieu (*fol.* 92) Martin, fon mot greumens malauta de febre continua mot afortida; e era li petita d'un an. E ac .v. postemas l'enfas sobre son cors, las quals non si podian esclatar, e partian li lo cor. Ni negun consell non hi podian hom penre; car mejes en l'enfant non podian obrar, ni neguna persona, per razon de la gran tenreza ques avia en si. E tut li meje jujavan la per morta, dizent qu'en neguna maniera, per forsa de natura, non podia escapar. E en aissi l'enfas fon fort greujats, en tant qu'a la mort fon; e a vista de totz illi fazia los tratz; e certamens breumens la crezian sebelir.

17. Le paires e li maires torneron si am gran devocion, reclamant l'aitueri de la Sancta; e voderon la li, que si la restaurava, ni illi vivia tant, passat los premiers ans, la metrian a Robaut. Meravilloza cauza de la bontat de Dieu! Aqui mezeis ques agron fach lur vot, l'enfas pres mellurier, totas las postemas soptamens s'esclateron, el febres s'en annet, e fon del tot garida.

18. Autras ves, aquell mezeus enfant, ques apellavan Alaieta Martina, ho Raolina, cant fon d'entorn .II. ans, fon mot greujada per greu enfermetat, si que tota enflet, e ac tan gros lo ventre, que del tot semblava li degues esclatar. E era quais tota blava; e avia mais de .v. jorns que non avia tetat, ni neguna ren pres; e planamens moria, e a vista de totz que la gachavan, fort greumens la mort illi penava.

19. E las donnas de Robaut tramezeron li d'un'aiga

corrompues, et depuis lors, elle ne se ressentit plus de cette grave maladie.

La fille d'un riche habitant de Marseille, nommé Barthélemy Martin, fut très grièvement malade d'une fièvre continue des plus violentes : c'était une petite enfant d'un an. Elle avait sur son corps cinq abcès qui ne pouvaient arriver à maturité, et qui la mettaient aux abois. On ne savait plus quel parti prendre à son égard, car à raison de la grande faiblesse de l'enfant, ni les médecins, ni personne autre, n'osaient faire sur elle aucune opération. Tous les médecins jugeaient la maladie mortelle, disant que, par les efforts de la nature, elle ne pouvait en aucune manière en échapper. L'enfant fut donc accablée par le mal, et réduite à l'extrémité. On voyait déjà en elle les spasmes de la mort, et l'on croyait qu'il faudrait bientôt l'ensevelir.

Alors, son père et sa mère s'adressèrent dévotement à la Sainte, et réclamèrent sa protection ; lui promettant que, si elle la sauvait et lui conservait la vie, ils la mettraient, quand elle serait en âge, dans sa maison de Roubaud. Que la bonté de Dieu est admirable ! A l'instant même où ils eurent fait leur vœu, l'enfant se trouva mieux, tous ses abcès s'ouvrirent subitement, la fièvre disparut, et elle se trouva parfaitement guérie.

Une autre fois, cette même enfant, que l'on nommait Alaiette Martin, ou Raoline, étant à l'âge d'environ deux ans, tomba dans une grave maladie. Elle se trouva toute enflée, et son ventre était devenu si gros, qu'il semblait devoir éclater. Elle était presque toute livide ; depuis plus de cinq jours elle n'avait pas pris le sein de sa mère, ni reçu de nourriture ; elle se mourait, et au jugement de tous ceux qui la veillaient, la mort ne pouvait tarder.

Cependant les dames de Roubaud lui envoyèrent de l'eau

en la qual avian lavat un det ques era de la Sancta, qu'ellas avian encastrat en argent. E mantenent quel maires li ac abeurat l'aiga, l'enfas comenset a garir, si que denfra .III. jorns fon tota dezenflada, e pueis gari del tot, cella que cascun jorn la crezian sebelir.

20. D'aquell'aiga mezesma bec una serveiris de Robaut, ques avia nom Douceta, li quals pres de dos ans avia sufert mot greu malautia (*fol.* 93) de ventrell, si que ren que manjes non podia dejestir. E era a tal venguda, que a penas podia manjar ren, ni recebre; que semblant li era fos tota enfla, en tant qu'illi non si podia clinar, ni si podia caussar. E sequava tota de gran malanansa que sufria, e en aissi e illi morinava.

21. E negun consell non podia atrobar que ren li profichessa; e tot cant ill fazia de medecina, ni per consell de mejes, ades pus fort greujava, e adoncs n'avia pietz. E pueis qu'ill ac begut am gran devocion d'aquell'aigua en la qual le detz de la sancta maire era agutz mullatz, aquella nuech mezesma, ill fon dell tot garida, e recobret manjar tantost, e que si descausset. E avia en .I. an e plus malavejat; e pueis d'aqui enant non sufri negun greuje d'aquella malanansa.

22. Maragda Porcelleta, beguina de Robaut, ques era nessa de ma donna Felipa, li quals donna lonc temps fon majors prioressa e regeiris d'aquell sant estament, e aquilli dousella avia greu malautia, en tant que sovenieramens li tollia lo parllar. E entre motz d'autres mals divers qu'illi avia, avia sanglotz tan grans que de mot lueinh l'auzia hom sanglotir. E neguns mejes non la 'n podia garir. E bec de l'aiga que las autras bevian, en quel detz de la Sancta era agutz lavatz. E de mantenent que n'ac begut, per vertut de la sancta

dans laquelle elles avaient trempé un doigt de la Sainte, gardé chez elles dans un reliquaire d'argent. Et dès que sa mère lui eut fait boire de cette eau, l'enfant commença à aller mieux ; en trois jours elle fut toute désenflée, et celle que l'on croyait ensevelir bientôt, reçut une complète guérison.

On donna à boire de la même eau à une servante de Roubaud, nommée Doucette, qui souffrait cruellement, depuis deux ans, d'une maladie d'estomac, ne pouvant rien digérer de ce qu'elle mangeait. Elle en était venue au point de ne pouvoir prendre, ni retenir aucun aliment. Il lui semblait être toute enflée, et elle ne pouvait ni s'incliner, ni se chausser. Elle se desséchait donc par suite de ses souffrances, et elle se voyait ainsi mourir.

Elle ne recevait d'aucune part un conseil salutaire ; toutes les médecines qu'elle prenait, tout ce que les médecins ordonnaient, la rendaient plus malade, et elle n'avait plus de force. Mais dès qu'elle eut bu avec dévotion de cette eau dans laquelle avait été trempé le doigt de la sainte mère, dans la nuit même, elle se trouva tout-à-fait guérie ; elle recouvra immédiatement l'appétit, et elle put se déchausser sans l'aide de personne. Elle avait été malade pendant plus d'un an ; mais depuis ce moment, elle n'eut plus à souffrir de ce mal.

Maragde de Porcellet, béguine de Roubaud, était la nièce de madame Philippine de Porcellet, qui fut longtemps prieure majeure et directrice de ce saint institut. Cette demoiselle avait une grave maladie qui lui enlevait fréquemment l'usage de la parole ; et parmi beaucoup d'autres maux divers dont elle souffrait, elle était sujette à des hoquets si forts que de très loin on en entendait le bruit. Aucun médecin ne pouvait l'en guérir ; mais elle but, comme les autres, de l'eau dans laquelle avait été plongé le doigt de la Sainte ; et dès l'instant qu'elle l'eut bue, par la vertu de la sainte mère, la fille y trouva le

maire, li filha ac remedi d'aquell sanglot que li avia ganren durat, que tantost la laisset.

23. Autra ves, aquill douzella ac perdut la paraula, car aquill malautia tirava a[i]ssi la lenga que tota s'en intrava lains el gargasson, si que am penas la podia hom ni vezer ni toquar ; e avia .IIII. jorns que non avia parlat. E con s'aprobenques le jorns de la rennembransa que las donnas fan cascun an a la sieua honor, totas las donnas eran desconsoladas, de gran compassion (*fol.* 94) ques avian az aquella. E requerian humilmens, am devotas preguieras, la sancta maire, qu'illi per sa pietat fezes gracia a la filha, con az aquell jorn sieu la poguessa honrar, ez acabes am Dieu que li rendes la lengua, e cobres la paraula.

24. Cant venc lo sapta al vespre, aquilli am celenci, que non podia parlar, fazia alcunas obras az onor de la Sancta, e dizian li las autras agues gran fe en ella ; que per sert si crezian ques illi la garria. Illi sennava lur e mostrava per signe, que ferma fe avia ques al sieu jorn cobrera sa paraula. Ab tant, e una dis, quais tota enpaciens : « Veramens, gloriosa maire, non en serai pagada, si davant la lesson de la taula, deman, illi non a parlat, per tal que plus alegramens puscam, so dis, auzir legir la vostra vida ; » ques aquel jorn si devia legir de novell en covent.

25. Cant venc la nuech apres ques aisso fon agut, aquil Maragda, que non podia parlar, mens que dormia, en sompni ill auzi una voutz que li parlava mot benignamens e am gran compassion, e dizia li : « Sapias, Maragda, que per las grans oracions que son fachas per tu, Dieus ti rent ta paraula ; e cant ti despereisseras, trobaras ti que tu poiras parlar. E parlaras,

remède à l'infirmité qui l'avait si longtemps tourmentée, et dont elle fut sur le champ délivrée.

Une autre fois, cette demoiselle avait perdu la parole, car la maladie lui tirait la langue en arrière, la faisant entrer tout entière dans le gosier, de sorte qu'on pouvait à peine la voir ou la toucher. Il y avait quatre jours qu'elle n'avait pas parlé. Et comme l'on s'approchait du jour de la commémoraison que les béguines célèbrent chaque année en l'honneur de la Sainte, toutes ces dames étaient désolées, à cause de la compassion qu'elles avaient pour elle. Et elles supplièrent humblement et dévotement la sainte mère, d'avoir pitié de sa fille, et de lui faire la grâce qu'en ce jour elle pût l'honorer, en obtenant de Dieu qu'il lui rendît la langue, et qu'elle recouvrât la parole.

Quand arriva le samedi soir, la malade, qui ne pouvait pas parler, faisait en silence quelques œuvres de piété en l'honneur de la Sainte, et les autres lui disaient d'avoir confiance en elle, parce qu'elles croyaient qu'elle la guérirait. Elle, de son côté, leur témoignait par des signes qu'elle espérait recouvrer la parole, le jour de la fête. Cependant une de ces dames, ne pouvant se contenir, se mit à dire : « En vérité, glorieuse mère, je ne vous en tiendrai pas quitte, si demain, avant qu'on se mette à table, elle n'a parlé, afin que nous puissions, avec plus de joie, entendre lire votre vie. » C'est ce jour-là, en effet, qu'on devait la lire pour la première fois au couvent.

Dans la nuit qui suivit ceci, ladite Maragde, privée encore de la parole, entendit pendant son sommeil une voix qui lui dit, avec beaucoup de douceur et une profonde compassion : « Sache, ma fille, que par suite des grandes prières qui ont été faites pour toi, Dieu va te rendre la parole. Lorsque tu t'éveilleras, tu t'apercevras que rien ne t'empêche plus de parler. Et tu conserveras l'usage de la parole jusqu'à la pro-

sa dis, entro la festa que deu esser ara de Nostra Donna. » So era a l'uchen jorn.

26. « Mais ieu ti fas saber, sa dis apres am gran compassion, que non trigara .v. jorns apres la festa de la maire de Dieu, que tu l'auras perduda ; en tal maniera que lassa seras, cant la recobraras. E tornara s'en hom a ganren de santz, e motz n'avocaran ; e sapias que per negun ta paraula tu non recobraras, tro que Dieus per sa volontat la ti renda. E estaras en tant ques hom sera totz dezesperatz que jamais non parles ; mais finalmens tu la recobraras. »

27. Aquil non vezia la persona que li parlava, mais auzia la pa-(*fol.* 95)-raula. E tantost en son cor entendet quel sancta maire era cella que li parlava, la qual illi, la nuech, denfra son cor avia reclamat, e las donnas que la pregavan devotamens per ella, ques aquell jorn li rendes la paraula. Ab tant, si desperec, e trobet si quel lengua li era tant creguda que leugieramens podia parlar. E fach premieramens lo seinnhal de la cros, illi sonet sa donna ma donna Felipa, ques era maire sieua e de totas las autras. E adoncs e illi si levet, e venc s'en a las autras, e mot alegramens e illi lur dizia con sa paraula li sancta maire li avia rendut.

28. E en aissi con li fon dich el sompni, parlet tot aquell temps que li Sancta li ac determenat. E pueis estalvet li, que en aissi cant illi li ac dich, al sinquen jorn de Nostra Donna, ac perdut la paraula ; la qual non recobret de mais de .vi. semanas, per negun[s] santz a qui ellas si tornessan, entro que plac a Dieu quel rendet lo parlar.

29. Motas autras personas gariron per la semblant

chaine fête de Notre-Dame. » *Or cette fête arrivait huit jours après.*

« *Mais je te fais savoir aussi, dit-elle d'une voix compatissante, que cinq jours ne se passeront pas après la fête de la mère de Dieu, que tu l'auras déjà perdue. Et tu seras bien découragée quand tu la recouvreras de nouveau. On s'adressera à beaucoup de saints, on les invoquera pour toi; mais sache bien qu'aucun ne te fera recouvrer la voix, jusqu'à ce que Dieu, dans sa bonté, te la rende. Et tu l'attendras si longtemps, que tout le monde désespèrera de te voir jamais parler; mais finalement tu recouvreras la parole.* »

Maragde ne voyait pas la personne qui lui parlait, mais elle entendait seulement sa voix. Et elle comprit sur le champ que celle qui lui annonçait ces choses était la sainte mère, à laquelle elle s'était adressée cette nuit même, du fond du cœur, et que ses sœurs priaient dévotement pour elle, afin que la parole lui fût rendue ce jour-là. Sur ce, elle s'éveilla, et elle trouva que sa langue s'était assez allongée dans sa bouche pour qu'elle pût parler un peu. Elle fit d'abord le signe de la croix sur elle; ensuite elle appela madame Philippine de Porcellet, qui était sa mère, et la mère de toutes les autres. Et elle se leva, et s'en vint trouver ses compagnes, et leur raconta, avec une vive joie, comment la sainte mère lui avait rendu la parole.

Ainsi qu'il lui avait été dit en songe, elle parla durant tout le temps que la Sainte avait précisé; et puis, c'est-à-dire, le cinquième jour après Notre-Dame, comme la Sainte le lui avait dit, elle perdit de nouveau la parole. Et elle ne la recouvra pas de plus de six semaines, quelques prières que l'on adressât aux saints pour elle; mais à la fin, il plut à Dieu de lui rendre la faculté de parler.

Beaucoup d'autres personnes reçurent leur guérison de la

maniera, que cant bevian de l'aigua en que le detz de la sancta maire era agutz mullatz, eran de mantenent garidas de quallqu'enfermetat que fossan treballatz.

30. Uns homs de Marsella era de mot mala vida, en tant que quais semblava, per aquell greu peccat, que fos fora del sentz. El paires e li maires eran mot treballat, e neis tut li amic; car a Dieu e a totz era mot dezobediens. Ni non si connoissia, ni sabia que si fezes, ni volia res entendre; car totz era erratz; e avia ganren perseverat en aquell mal. Mens que li amic eran en aissi tut treballat d'aquest, fon lur donat, per gran devocion, de las relliquias de la Sancta. E li parent plen de dolor prezeron las relliquias, e am pleniera fe pauzeron las el vestir que portava, fermat en tal maniera qu'ell non ho connogues.

31. E de mantenent qu'ell las ac sobre si, per la vertut de Dieu e ell si reconnoc (*fol.* 96) ses plus d'alongui, e tornet si a Dieu, am gran dolor de cor dels mals que fach avia, e esmendet sos tortz. E tot'aquell'aul vida de mantenent e ell gitet de si, e pueis d'aqui enant visquet mot justamens, ni tornet en los mals; ans fon obediens a paire e a maire, e fes ben sas fazennas, e mori lialmens.

32. A ganren de personas a Dieus fach gracia de melliurar lur vida, e gitatz de peccat, per los meritis de la Sancta, cant de bon cor s'en tornavan az ella. E diversas vegadas es aguda proada qu'especials remedis es li Sancta d'arma desconsolada, cant en sa desconsolacion la vol hom reclamar; e que hubertamens consola e ajuda en trebals esperitals, cant hom s'en torna az ella.

33. Uns homs era devotz a la Sancta, e sovenniera-

même manière ; car quand elles buvaient de l'eau dans laquelle on avait mis le doigt de la sainte mère, elles étaient aussitôt guéries des infirmités dont elles avaient à souffrir.

Il y avait à Marseille un homme qui menait une fort mauvaise vie, et par suite de ses actes coupables, il semblait avoir perdu la raison. Son père et sa mère en étaient fort affligés, ainsi que ses amis ; car il désobéissait à Dieu, et il désolait tout le monde. Il ne se connaissait plus, ne savait pas ce qu'il faisait, et ne voulait écouter personne, étant complètement dévoyé ; et il y avait longtemps qu'il vivait de la sorte. Tandis qu'il était ainsi pour les siens un sujet de grande affliction, on donna à ceux-ci des reliques de la Sainte. Les malheureux parents les reçurent avec une ferme confiance, et les placèrent dans les vêtements de leur fils, cachées de manière qu'il ne pût pas s'en apercevoir.

Aussitôt que cet enfant prodigue eut sur lui ces reliques, il se reconnut, par un effet de la puissance divine ; son cœur revint à Dieu, il conçut le plus vif repentir de ses fautes, et fit pénitence du mal qu'il avait fait. Il abandonna la vie criminelle qu'il avait menée, vécut depuis lors d'une façon irréprochable, et ne retourna plus au péché. Il mourut enfin chrétiennement, après avoir réjoui ses parents, et tenu une conduite exemplaire.

Dieu, par les mérites de la Sainte, a fait à beaucoup de personnes la grâce de changer de vie, et de quitter le péché, lorsqu'elles s'adressaient à elle de bon cœur. En diverses circonstances, il a été reconnu que la Sainte est le refuge spécial des âmes désolées, lorsque dans leur désolation elles veulent l'appeler à leur aide ; et qu'elle console et secourt manifestement dans les afflictions spirituelles, quand on a recours à sa protection.

Un homme était fort dévot à la Sainte, et venait fréquem-

mens venia a la glieza, vesitar son sepulcre. E cant venc una nuech, soptamens lo pres greu malautia, en tant que tota nuech lo gacheron per mort las gens de son hostal. E semblava que fos fora del sentz, en aissi si viutava per tot l'alberc, que nol podian tenir, e volia si gitar de l'escalier avall. E non parlava, mais fazia tan greu brams, que semblava que le cor li partis. Aquest treball duret breumens tota la nuech; e non podian entendre quain mal el s'agues, mais crezian si que fossa enrabiatz, segon que pareissia.

34. Cant ac aisso durat gran temps, en tant que li mollers e tut n'eran mot afligit, e neis totz espautatz, e ell fes un gran bram, e cridet autamens : « Sancta Doucelina, ajuda mi. » E neis denfra son cor dis que la reclamava, cant non ho podia dire. E de mantenent que ell l'ac mentauguda, e ell trobet remedi e verai gariment; que gitet per la boqua tot lo verin, ho la postema que li dava treball, e fon del tot desliures, e garitz, e sanatz. E non volc esser le prozoms desconnoissens del benifici ques avia receuput; mais aquieus que fon garitz del mall, lo matin s'enn annet a la Sancta por-(*fol.* 97)-tar son estadall.

35. Fraire Pellegrin Repellin, lo qual li Sancta avia garit del despoderament de totz sos nembres, qu'era contratz de sa nativitat, cant per la vertut de Dieu el fon garitz e eforeissatz, en aquell temps li sancta femena fes vodar a la maire qu'el fora fraire menres, e filh de sant Frances. E can tost fon d'etat, fon receuputz a l'orde; le quals perseveret, que fon pueis predicaires, e lonc temps confessor, e fon chantres alcun temps de Marsella.

36. E estant en aquell covent, recomptava motz mi-

ment à l'église, visiter son tombeau. Or il arriva qu'une nuit, il fut pris tout à coup d'une si grave maladie, que les gens de sa maison le regardèrent toute la nuit comme mort. Il paraissait devenu fou ; il se roulait par terre dans toute la maison ; on ne pouvait plus le tenir, et il cherchait à se précipiter du haut de l'escalier en bas. Il ne parlait plus, mais il faisait de tels hurlements qu'on aurait dit qu'il allait mourir. Toute la nuit se passa dans ces transes, et personne ne pouvait comprendre quel mal il avait ; mais on croyait qu'il était enragé, et les apparences étaient telles.

Lorsque cela eut ainsi duré longtemps, au point que sa femme et tous les siens étaient dans la douleur et l'épouvante, il poussa un grand cri, et dit à haute voix : « Sainte Douceline, venez à mon secours ! » Et il certifia depuis, qu'il l'avait invoquée de cœur, tandis qu'il ne pouvait parler. Mais dès qu'il eut prononcé son nom, il trouva le remède et la guérison de son mal ; il rejeta par la bouche tout le venin, ou l'humeur qui le faisait souffrir, et il fut délivré de toute douleur, et entièrement guéri. Il ne voulut pas se montrer ingrat pour le bienfait qu'il avait reçu ; mais dès que le mal eut cessé, dans la même matinée, il s'en alla porter son offrande au tombeau de la Sainte.

Frère Pellegrin Repellin était cet enfant que la Sainte avait guéri de l'impuissance de tous ses membres, car il était né tout estropié. Au moment où il fut guéri et redressé par la puissance de Dieu, la sainte femme fit promettre à sa mère qu'il serait frère mineur, et fils de saint François. Il fut en effet reçu dans l'ordre, lorsqu'il eut l'âge requis. Il y persévéra, devint prédicateur, exerça pendant de longues années le ministère de la confession, et fut quelque temps chantre au couvent de Marseille.

Pendant qu'il y résidait, il racontait beaucoup de miracles

racles e motas gracias que Dieus li avia fach per los meritis de la sancta maire, apres lo sieu traspassament. E dis que cant ell fon de temps d'intrar en l'orde, ell avia un fraire seglar, le quals non volia per ren que fos fraire menor, ans volia que fos monegue. E esdevenc li en aissi.

37. Un jorn, ell l'enmenava al monestier de Sant Vetor, per far lo recebre lains; e ell annava la forssatz, per temensa dell fraire. Soptamens senti tan gran dolor en l'aurella, la quall per vertut de la Sancta era agutz sanatz; e on mais annava enant, ni mais s'aprobenquava del monestier, plus li creissia aquilli dolors. Can tost intret en la gleiza dels monegues, quell penseron vestir, l'aurella, e le cols, el gargasson, li enflet tan fort, ques a penas poc parllar, e tornet s'en.

38. E cant fon a maison, e ell non poc parlar, tro que si fon reconnegutz del vot quel Sancta li fes far. E tornet si az ella denfra son cor, prepauzant (1) e vodant, que s'illi lo garia, nil rendia lo parllar, de tot son poder ell compliria lo vot d'intrar en l'orde de sant Frances, ques illi avia fach far. E de mantenent ques ell ac en son cor conceuput aquesta volontat, le cols e l'aurella comenset desenflar, el gargasson si deslieuret tantost, e ell pres a parlar.

39. Si que manifesta cauza fon e uberta a totz, ques en totas manieras li Sancta volia qu'ell atendes lo votz ques (*fol.* 98) ill avia fach far. Car do[a]s ves, per la semblant maniera, lo torneron del monestier, que totas ves li enflava le cols, en aissi cant dich es. E li fraire non lo volian recebre; mais cant viron doas ves aquell

(1) Ms. *Prepaurant.*

et de grâces que Dieu lui avait faites par les mérites de la sainte mère, depuis sa mort. Et il disait que lorsqu'il fut au temps où il devait entrer dans l'ordre, il avait un frère séculier qui ne voulait aucunement qu'il fût frère mineur, exigeant au contraire qu'il se fît moine. Et voici ce qui lui arriva alors.

Un jour, son frère l'emmena au monastère de Saint-Victor, pour l'y faire recevoir; et lui n'y allait que par force, et parce qu'il avait peur de son frère. Or il ressentit subitement une très grande douleur à l'oreille qui avait été guérie par la vertu de la Sainte; et plus il allait en avant, plus il approchait du monastère, plus sa douleur augmentait. Quand il fut entré dans l'église, et qu'on voulut le revêtir de l'habit religieux, l'oreille, le cou et le gosier lui enflèrent tellement, qu'il pouvait à peine parler; et il dut s'en retourner.

Quand il fut dans sa maison, il ne put dire un mot, jusqu'à ce qu'il se fût souvenu du vœu que la Sainte lui avait fait faire. Il tourna alors son cœur vers elle, et lui promit que si elle le guérissait et lui rendait la parole, il accomplirait le vœu d'entrer dans l'ordre de saint François, qu'elle avait elle-même inspiré. Et dès le moment qu'il eut formé en son cœur cette résolution, son cou et son oreille commencèrent à désenfler, son gosier fut aussi bientôt débarrassé, et il se remit à parler.

Il fut manifeste et évident pour tout le monde, que la Sainte voulait à tout prix qu'il fût fidèle au vœu qu'elle-même avait fait faire. Car, par deux fois, et de la même manière, on dut le ramener de l'Abbaye, vu qu'à chaque fois son cou s'enflait, ainsi que nous l'avons dit. De leur côté, les franciscains ne voulaient pas le recevoir; mais quand ils virent ce miracle

miracle, non pogron contrastar, mais per reverencia de la Sancta e de sa promession, van lo recebre a l'orde, e fon fatz fraire menres.

40. Ganren d'autres miracles a fach li Sancta, li quall per negligencia non son agutz enquist. Car a motas personas a Dieu[s] acorregut, e acorre ancaras, per los sieus meritis, en lurs necessitatz, cant de bon cor las gens si retornan az ella.

41. Bezenetz sia Dieus per tostemps, car aquisti vida es venguda a compliment. En la qual s'es mot mostrada li vertutz de la Sancta, e del[s] sieus meritis, e li bontatz de Dieu; car so que ben i es fach, non pot hom dar a savieza de persona, ni az entendement. Car motas cauzas i a escrichas e pauzadas, que per sa rudeza non entendia : car persona grossiera e ruda, ses deguna sciencia, s'enn es enpachada. Mais le maistres de vertatz, que sap totas las cauzas, e miels sap dels meritis de la Sancta, quals son, ni can grans, que neguna persona, aquell sennher n'es agutz principals fazeires e maistres.

42. Per que, solamens a Dieu pot hom dar so que ben i es pauzat; els grans defallimens que hi serian solamens son per la grosseza el non saber de la persona. Li quals protesta per vertat autamens que neguna causa non hi a pauzat per son sens, ni del sieu; mais totas las cauzas hi son pauzadas am vertat, en aissi entieramens con las personas ques ho sabian, dignas de fe, en veritat li avian recomtadas.

43. Ni li miracle que hi son pauzat, non son doptos en ren; car non n'i a minga escrich que ben non sia proat, e sauput per las proprias personas a qui eran agutz fatz, ho am fermas garentias ques ho manifesta-

deux fois répété, ils ne purent résister, et par respect pour la Sainte et pour sa promesse, ils l'admirent dans leur ordre, et il fut fait frère mineur.

La Sainte a fait beaucoup d'autres miracles dont on a négligé de recueillir les preuves. Car, par ses mérites, Dieu a secouru, dans leurs nécessités, un grand nombre de personnes, et les secourt encore, lorsqu'elles se tournent de bon cœur vers elle, pour l'invoquer.

Béni soit Dieu à jamais, de ce qu'il nous a permis de terminer cette vie, dans laquelle s'est montrée toute la vertu de la Sainte, la grandeur de ses mérites, et la bonté de Dieu. Tout ce qui s'y trouve de bien ne doit point être attribué à la sagesse ni à l'intelligence de la personne qui l'a écrite; car elle y a mis beaucoup de choses que, par son incapacité, elle ne comprenait pas. En effet, la personne qui s'en est chargée est rude et grossière, et sans aucune science. Mais le maître de toute vérité, qui connaît toute chose, et qui sait mieux que tous les hommes combien grands sont les mérites de notre Sainte, ce bon Seigneur en a été en réalité le principal auteur et l'inspirateur.

On doit donc rapporter à Dieu seul tout le bien qui s'y peut rencontrer; et les grands défauts qu'on y trouvera, viennent de la grossièreté et de l'inhabileté de celle qui a tenu la plume. Laquelle proteste hautement et sincèrement n'y avoir rien mis qui ait été imaginé par elle. Mais tout y est conforme à la vérité, tout a été exposé fidèlement, et de la même manière que le lui ont raconté les personnes dignes de foi qui le savaient par elles-mêmes.

Les miracles qui y sont relatés ne peuvent donner lieu au moindre doute; car on n'en a écrit aucun qui ne soit bien prouvé, et qu'on n'ait appris des personnes qui les avaient obtenus, ou de témoins irrécusables qui attestaient ce qu'ils

van, que de lurs huols (*fol.* 99) avian vist e auzit. E a tolre tota duptansa, aguem per sagrament, per que ren non hi dupti, que so que n'es escrich, es dich per veritat. Car ganren d'autres miracles n'avem laissatz estar quels aviam per las proprias personas; car non aviam pron fermeza de garentias, ho sagrament, non los avem escritz.

AISSI FENISSON LI MIRACLE DE LA SANCTA, DELS CALS SIA DIEUS GRAZITZ, E ARA E TOSTEMPS. AMEN.

XVI.

1. Ar aian gauch las filhas de tan honrada maire, sobre digna de tot ressemblament. E alegron si fort en Nostre Seinhor, car las ha apelladas al sieu sant estament, seguir las sieus pezadas, e sa perfeccion. Ar s'esforson las filhas de ressemblar lur maire.

2. Rennembri lur quain cap an agut; que certamens de nostres temps non fon anc miellers femena, ni plus complida en totas vertutz. Car en ella fon tota perfeccion complida, ques anc non comenset en neguna vertut, que non la consomes.

3. Car ill era plena de savieza esperital, e paura d'esperit; e en gracia de Dieu fon sobeirana, en humilitat, soteirana.

4. En aversitatz e en despietz era paciens, e mot

avaient vu de leurs yeux. Pour enlever tout soupçon, et pour que personne n'hésite à les croire, nous faisons serment que tout ce que nous en avons dit est véritable. Nous avons laissé de côté bien d'autres miracles que nous tenions de ceux qui en avaient été l'objet ; mais comme ils n'étaient pas assez garantis par de bons témoins, ou par le serment, nous n'avons pas voulu les écrire.

ICI FINISSENT LES MIRACLES DE LA SAINTE, DESQUELS DIEU SOIT LOUÉ, MAINTENANT ET EN TOUT TEMPS. AMEN.

ÉPILOGUE

Que les enfants d'une mère si admirable, et si digne d'être imitée, se livrent maintenant à la joie ! Qu'elles se réjouissent en Notre Seigneur, qui les a appelées dans son saint ordre, pour suivre ses traces et aspirer à sa perfection ! Que les filles s'efforcent de ressembler à leur mère !

Qu'elles n'oublient jamais quelle mère elles ont eue ; car certainement, on n'a pas vu de nos jours une femme meilleure, et plus accomplie dans toutes les vertus. Il y eut en elle la perfection la plus sublime, et elle ne s'exerça en aucune vertu, sans la posséder souverainement.

Elle était pleine de sagesse spirituelle, et pauvre d'esprit; supérieure à tous par l'abondance des grâces divines, au-dessous de tous par l'humilité.

Elle était patiente dans les adversités et les mépris, et

suaumens ho portava. En sas tribulacions e en sas afliccions s'alegrava, e trop agradans si rendia.

5. Non metia s'esperansa en las falsas riquezas, mais en la sancta paupertat; per que tota ren li aondava. Non metia son cor ells fals delietz del mont, mais el sobeiran regne.

6. Fugia totz plazers temporals, e aorria totas honors, e tot l'erguell del mont.

7. Razon seguia, e amava vertat. Contra totas pestilencias de peccatz era afortida.

8. En repenre e en castiar era terribla; en correccion, drechuriera, e en punir, aspra e autoroza.

9. A far misericordia mot aparellada, en humil repentiment era mot piatoza.

10. En amenestrar e en consolar era mot benigna, (*fol.* 100) suaus e pasibla si rendia. A totas era de gran benignitat, e meravillozamens cumenals.

11. Honrava las personas antigas e majors. Amava son pruesme, en caritat de Dieu, aissi cant si mezesma.

12. Am los treballs era treballada, e non era parezosa d'ajudar lur. Am los quaitius e am los afligitz era afligida.

13. Dels paures avia cura, los malautes servia, aquels avia acostumatz de vezitar am meravilloza compassion.

14. A tota res ajudava per Dieu, e en aisso era mot engoissoza, cant, az aquo, a far segon son gran desir non si trobava poderoza.

15. En oracion era mot devota; en devocion, plus affectuosa.

16. En amor de Dieu era sobre ardens; en contemplacion, fervens.

supportait tout avec douceur. Elle se réjouissait dans ses tribulations et dans ses afflictions, et s'y complaisait.

Elle ne mettait pas ses espérances dans les richesses trompeuses, mais dans la sainte pauvreté ; aussi tout lui abondait. Son cœur ne s'attachait pas aux fausses délices du monde, mais au royaume céleste.

Elle fuyait tous les plaisirs temporels ; elle abhorrait les honneurs et tout l'orgueil du siècle.

Elle suivait la raison, et aimait la vérité. Elle était ferme et forte contre la peste du péché.

Elle était terrible pour reprendre et châtier, juste dans ses corrections, pleine de sévérité et d'autorité en punissant.

Toujours prête à faire miséricorde, elle était remplie de pitié pour l'humble repentir.

Son administration et sa manière de consoler étaient douces, suaves et paisibles. Elle avait une grande bonté pour toutes, et une égalité d'humeur admirable.

Elle honorait les personnes âgées, et les supérieurs. Elle aimait son prochain, pour l'amour de Dieu, autant qu'elle-même.

Elle souffrait avec ceux qui étaient dans la souffrance, et ne s'épargnait pas pour les aider. Elle compatissait aux maux des captifs et des affligés.

Elle prenait grand soin des pauvres, elle servait les malades, et avait l'habitude de les visiter avec une merveilleuse compassion.

Elle secourait tous les malheureux pour Dieu, et était dans une grande angoisse, quand elle n'avait pas le pouvoir de faire ce qu'elle aurait désiré.

Elle aimait beaucoup l'oraison, et était très affectueuse dans sa dévotion.

Dans l'amour de Dieu elle était très ardente, et très fervente dans la contemplation.

17. De penre martiri plus aparellada, e mot deziroza s'en mostrava.

18. Entenduda era en so que fazia, e studioza en legir e en orar ; en dire sas oras era mot atenduda.

19. En caritat plus gracioza, en neteza plus pura, en totas cauzas plus honesta.

20. A tota ren piatoza, en totas vertutz plus perfiecha.

21. Car ill era plena de gran constancia e de gran fermeza, e non era movens ni de leu cor. Car anc pus, mes sa man a l'araire de Dieu, non retornet a tras de sa perfeccion, en sa entencion, ni en sa obra, ni cant a son dezirier. Per que, li grans beutatz de pura castitat, el grans nobleza de sa vergenitat, foron en ella, que giteron flors blancas, que son a Dieu de mot suau odor.

22. Veraiamens pot dire quel mont a mesprezat am totz sos ornamens, per la amor de Crist, lo qual ves ara, en lo qual a crezut, lo qual tostemps ses terme ha amat, e quist ab tota sa vertut. Per que en paradis, ses terme, ab Dieu ques a amat e dezirat, s'alegrara tostemps, ses fin.

23. O quan meravilloza fon aquist femena, qu'en miei de las neblas del mont resplandi, aissi con l'estela matinals qu'es apellada Lucifer ! Car decasset totas tenebras d'errors, e luzi per novellas (*fol.* **101**) manieras d'onestat, las quals ill atrobet. E li sieu rai d'onestat si son estendut per las partidas de Prohensa, e neis fora Prohensa, e an alumenat diversas gens ; e per la sieua caritat, las ha tiradas al sieu sant estament, per son heissemple.

24. Veraiamens pot dire, en lo comensament de sa

Elle était toute prête à souffrir le martyre, et en témoignait souvent le plus vif désir.

Elle s'appliquait à tout ce qu'elle faisait, surtout à la lecture et à la prière, et était très attentive en disant ses heures.

Elle était pleine de grâce dans sa charité, d'innocence dans sa pureté, d'honnêteté en toutes choses.

Bonne pour tout le monde, elle était d'une perfection accomplie dans toutes les vertus.

Elle était douée de beaucoup de constance et de fermeté, et n'avait point un cœur mobile et léger. Depuis qu'elle eut mis la main à la charrue, pour servir Dieu, elle ne regarda jamais en arrière, et voulut être parfaite dans ses pensées, dans ses œuvres et dans ses désirs. Et l'on vit en elle la grande beauté de la chasteté la plus pure, et la grande noblesse de la virginité, qui produisirent des fleurs d'une blancheur éclatante, et d'une odeur suave devant Dieu.

Elle peut bien dire en vérité qu'elle a méprisé le monde avec toutes ses pompes, pour l'amour de Jésus-Christ, qu'elle voit maintenant, en qui elle a cru, qu'elle a toujours aimé sans bornes, et cherché de toutes ses forces. Aussi jouira-t-elle en paradis, avec le Dieu qu'elle a aimé et désiré, d'un bonheur sans limites et sans fin.

Oh! qu'elle a été admirable cette femme, qui, au milieu des brouillards de ce monde, a resplendi comme l'étoile du matin qui se nomme Lucifer! Car elle a chassé toutes les ténèbres de l'erreur, et a brillé par de nouvelles manières de pratiquer la vertu, qu'elle-même a trouvées. Et les rayons de sa vertu se sont étendus sur toutes les parties de la Provence, et même hors de la Provence, et ont éclairé beaucoup de gens, qu'elle a attirés à son saint institut par sa charité et par ses exemples.

En vérité, au commencement de sa conversion, elle peut bien

conversion : « *Ego sicut oliva fructifera in domo Dei.* Ieu fructificarai en aissi con oliva en la maizon de Dieu. »

25. E en lo bell creissement de sa conversacion, hi pot mais ajostar e dir[e] alegramens : « *Ego mater pulcre dilectionis, mater supra modum mirabilis, et bonorum memoria digna.* Ieu sui maire de bella amor, maire sobre meravilloza per obras de perfeccion, e digna de benaurada memoria. »

26. Veraiamens, e en sa consomacion hi pot mais metre : « *Ego sicut vitis fructificavi suavitatem odoris, et flores mei fructus honoris et honestatis.* En aissi con vitz fructificans, ieu ai rendut suau odor, e an portat las mieuas flors e rendut fruch d'onor e d'onestat. »

27. Gauch a la terra d'Ieras, car en ella tan sanctamens comenset, e tan perfiechamens.

28. Gauch a la vila d'Aics, car aqui mot benignamens profichet, e mot devotamens.

29. Gauch a la ciutat nobla de Marsella, car en tu benauradamens consomet, e tan gloriosamens.

30. Gauch, e salut, e pas, al comptat de Prohensa, car per la sieua honestat es huei alumenada.

31. Gauch a totas cellas ques an pres lo sant nom de beguina, car per ella, via de salut de sancta penedensa lur es mostrada.

32. Gauch, pas de Dieu, e benediccion, a totas las veraias, humils, amadas filhas de la sancta maire, car per ella, via d'umilitat, de caritat, de tota puritat, e de perfeccion, lur es ensennhada.

33. Pas, fermeza, e segurtat, a la maison de Robaut d'Ieras e de Mar-(*fol.* 102)-sella, car per aquesta maire

dire, avec l'Ecriture : « Ego sicut oliva fructifera in domo Dei. *Comme l'olivier, je produirai des fruits abondants dans la maison de Dieu.* »

Et dans le bel accroissement de sa merveilleuse vie, elle peut ajouter encore, et dire joyeusement : « Ego mater pulchre dilectionis, mater supra modum mirabilis, et bonorum memoria digna. *Je suis la mère du bel amour, mère très admirable par des œuvres de perfection, et digne d'une heureuse mémoire.* »

Enfin, dans la consommation de sa vertu, elle peut s'écrier en toute vérité : « Ego sicut vitis fructificavi suavitatem odoris, et flores mei fructus honoris et honestatis. *Comme une vigne chargée de fruits, j'ai rendu une odeur suave, et les fleurs que j'ai portées ont produit des fruits d'honneur et de vertu.* »

Joie à la terre d'Hyères, où elle a commencé si saintement son œuvre, et si parfaitement !

Joie à la ville d'Aix, où elle a développé ses sublimes vertus, avec tant de bénignité et de dévotion !

Joie à la noble cité de Marseille, car c'est dans son sein qu'elle a heureusement consommé sa vie, et si glorieusement !

Que la joie, le salut et la paix soient donnés au comté de Provence, illustré aujourd'hui par sa sainteté !

Joie à toutes celles qui ont pris le saint nom de béguine, car par elle leur a été montrée la voie du salut dans la sainte pénitence !

Joie, paix de Dieu et bénédiction à toutes les vraies et humbles filles bien-aimées de la sainte mère, auxquelles elle a enseigné la voie de l'humilité, de la charité, de la pureté et de la perfection !

Paix, assurance et prospérité à la maison de Roubaud d'Hyères, et à celle de Marseille, car par leur sainte mère

lur sancta, benediccion, confermamens, e gracia lur es donada, e gloria de Dieu, am benauransa eternal a totas cellas que perseveraran fizelmens am gran amor, lur es autreiada. *Prestante domino nostro Ihesu Cristo, qui cum Deo Patre et Spiritu Sancto vivis et regnas, Deus benedictus, in secula seculorum. Amen.*

Obsecro vos qui hoc legeritis, ut Jacobi peccatoris in orationibus vestris memineritis. Amen.

---

elles ont obtenu la bénédiction, la protection et la grâce de Dieu; et de plus, la gloire céleste, avec le bonheur éternel, est assurée à toutes celles qui persévèreront fidèlement et amoureusement dans leur saint état. Par la bonté de Notre Seigneur Jésus-Christ, qui vit et règne avec Dieu le Père et le Saint-Esprit, Dieu béni dans les siècles des siècles. Amen.

Je vous prie, vous tous qui lirez ceci, de vous souvenir dans vos prières de Jacques le pauvre pécheur. Amen.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

FORMULE DE PROFESSION DES BÉGUINES DE MARSEILLE.

Ieu, aitals per nom, vodi, e prometi, e doni, de tot mon cor, a Dieu, e a ma donna Santa Maria Verge, *e a nostre sant paire, e a nostra santa maire* (1), e a tota la cort celestial, ma vergenitat de conservar e de gardar, de tot mon poder, e de tota ma forsa, totz los temps de ma vida, e non jamais venir encontra. E prec a vos, donna, e a totas quantas est, que m'en sias garentia davant la cara de Dieu, al jorn del jusii.

Per aqui mesesme, vodi e promiti a Nostre Seinhor, e a Nostra Donna, e a nostre sant paire, e a nostra santa maire, e a totz los santz, e a vos, donna, obediencia, e fermamens e sinpla esser obediens a vos, donna, e a totas aquellas que apre vos prioressas seran, de gardar e observar l'estament de Robaut de Massella, segon que papa Johan l'a confermat.

(*Bibl. Nat.* Ms. fr. 13503, fol. 103 v°.)

II

HYMNE A L'USAGE DES BÉGUINES.

Imperatrix clemencie,
Rorem infunde gracie
In medium cor aridum,
Ut tibi fiat placidum.
Largire ut concipiam
Tecum mortis angustiam,
Flens mortem quam Rex patitur,
Per quem mundus construitur.

Tuus tractatur filius
Longe quam latro vilius;
Fert risus, fert ludibria,
Gente vallatus impia.
Sit honor, laus, devocio
Jhesu Marie filio,
Crucis tensso patibulo
Pro redimendo populo. Amen.

(*Bibl. Nat.* Ms. fr. 13503, fol. 103 v°, à la marge.)

(1) Ces dix mots ont été rayés dans le manuscrit.

III

EXTRAIT DE LA CHRONIQUE DE SALIMBENE DE PARME (1).

Jam nunc ad fratrem Hugonem provincialem accedamus, qui fuit fratris Johannis de Parma intimus et magnus amicus. Hic fuit unus de majoribus clericis de mundo, et magnus Joachita, et honeste et sanctissime vite, plus quam credi possit, ut vidi oculis meis. Sed quia de eo superius satis dixi, ideo hic tacendum videtur. Hic obiit apud Massiliam, quando placuit Deo, post multa bona patrata opera, sepultus vero in ecclesia fratrum minorum de Marsilia, in archa saxea. Deus eum miraculis demonstravit illustrem. Et juxta eum, in alia archa lapidea, sepulta est *soror ejus germana, domina Doncelina,* quam Deus similiter miraculis demonstravit insignem. Hec nunquam aliquam religionem intravit, sed semper in seculo caste et religiose vixit. In sponsum Filium Dei elegit, et beatum Franciscum in suum specialem devotum; cujus etiam cordam, in signum ejus amoris, cinctam portabat. Et quasi tota die morabatur in ecclesia fratrum minorum, ut orationi vacaret. Non erat qui de ea loqueretur verbum malum, nec de ea cogitaret opus sinistrum. Nam omnes reverebantur eam, tam viri quam mulieres, tam religiosi quam seculares, ob nimiam sanctitatem. Hec a Deo obtinuit gratiam specialem ut in extasim raperetur, sicut fratres minores viderunt mille vicibus, in ecclesia sua. ***Et si elevabatur ei brachium, ita elevatum tenebat illud a mane usque ad vesperam,*** eo quod in Deum totaliter esset absorpta. Quod etiam in tota civitate Marsilie notum erat, et in aliis civitatibus divulgatum. Hanc sequebantur octoginta nobiles domine de Marsilia, mediocres et illustres, ut ejus exemplo salvarent animas suas. Quarum ista omnium erat domina et magistra.

(*Bibl. Vaticane.* Cod. Vat. 7260, fol. 236.)

(1) Frère Salimbene, né en 1221, a écrit sa chronique avant la fin du 13me siècle. Il est venu à Marseille et à Hyères en 1248, et y a connu sainte Douceline et son frère Hugues de Digne.

IV

CODICILLE D'ALASACIE DE ROCAS, BÉGUINE DE ROUBAUD.

(17 septembre 1280.)

In nomine Domini. Anno incarnationis ejusdem M°. CC°. LXXX°., indictione octava, XV°. kalendas octobris, hora post primam. Notum sit cunctis presentibus et futuris, quod *ego Alasacia de Rocacio, uxor domini Raimundi de Rocacio quondam, nunc vero beguina de Robaudo*, sana mente et corpore per dei gratiam, confiteor et manifestum facio, cum hac publica carta codicillorum in perpetuum valitura, quod ego feci testamentum, seu dispositionem rerum mearum, sollempniter et legitime, sicut plenius constat per quoddam publicum instrumentum inde scriptum manu Raimundi de Gonfanone, notario publico Provincie; quod testamentum, seu dispositionem meam ultimam, cum hac presenti carta codicillorum meorum laudo, approbo, ratifico et confirmo, in hujusmodi codicillis meis. Volens et mandans quod ea omnia que ibi scripta sunt, prout inibi continentur, plenissimam habeant firmitatem, et inviolabiliter teneantur et observentur, absque omni contradictione, ab omnibus successoribus meis, et ab aliis personis universis; nisi in hiis dumtaxat que in hiis meis codicillis presentibus nunc adimo ab herede meo universali. Videlicet, quod ego volo et mando, et etiam precipio, quod *Raimunda de Rocacio, filia mea gratissima*, habeat et percipiat, quamdiu vixerit, post mortem meam, singulis annis, .XX. eminas annone bone et pulcre, ad mensuram Massilie, et ultra, per unum annum eas possit erogare, sicut voluerit. Quas predictas .XX. eminas volo eidem Raimunde, filie mee, dari et solvi per predictum heredem meum, et ejus successores, singulis annis, quamdiu vixerit, et ultra per unum annum, ut dictum est supra; et etiam apportari Massilie, propriis sumptibus et expensis dicti heredis mei, vel ejus successoris; et specialiter de bonis que quondam fuerunt *domini Petri Hugoleni, patris mei quondam*. Ita tamen quod post mortem dicte Raimunde, filie mee, predicte .XX. emine ad heredem meum, vel ejus successores, pleno jure revertantur. Hos,

inquam, codicillos meos ego dicta A. facio, bono animo, ac plena mea dilectione; quos volo valere jure codicillorum, et jure cujuslibet ultime voluntatis. Actum Massilie, in domo de Robaudo. Testes, Johannes Vassalli, Bertrandus Atanulfi...

(*Arch. munic. de Marseille.* Cartul. du notaire Pons Marini, 1280, fol. 23 v°.)

V

DEUX NIÈCES DE SAINTE DOUCELINE.

(16 février 1288.)

In nomine Domini. Anno incarnationis ejusdem M°. CC°. LXXX°. VII°., indictione prima, XIIII°. kalendas marcii, hora completorii. Notum sit cunctis presentibus et futuris quod ego Nicholava de Tarascone, beguina de Robaudo, gadiatrix et executrix testamenti domine Bartholomee de..... quondam, sciens et certificata quod dominus Raimundus Scrivani, heres universalis dicte domine Bartholomee quondam, fecit donationem R.... gua, habitatori castri Arearum, procuratori, ut dicitur, DULCELINE ET MARIE DE DIGNA, SORORUM, *beguinarum de Robaudo*, nomine earumdem recipienti, de quartonis duarum vinearum, sitarum in territorio castri predicti, que sibi (obvenerant) de predicta hereditate, quarum una confrontatur, ab una parte, cum vinea dictarum sororum... Ego, inquam, dicta Nicholava, non obstante quod predicta domina Bartholomea voluit et precepit, in quibusdam codicillis suis, quod ego perciperem omnes fructus et obventiones hereditatis sue, per quatuor annos post mortem suam, volo quod predicte sorores... dicta quartona percipiant et habeant, ex causa donationis predicte sibi facte per predictum dominum Raimundum, absque omni impedimento. Et omne jus et rationem quod et quam habeo, vel habere debeo et possum, in predictis quartonis, juxta ordinationem dicte domine Bartholomee, predicte Marie hic presenti, et recipienti nomine suo, et dicte Dulceline, sororis sue, dono, remitto et desamparo in perpetuum. Tali videlicet conditione quod IPSE TENEANTUR ILLU-

MINARE SEPULCRA FRATRIS HUGONIS DE DIGNA, ET DOMINE DULCELINE, EJUS SORORIS, BONE MEMORIE QUONDAM, IN ECCLESIA FRATRUM MINORUM MASSILIE POSITA, in quibus eorum corpora fuerunt sepulta. Actum Massilie, in oratorio domus de Robaudo. Testes interfuerunt, frater Arnulfus, frater G. Verneta, Guillelmus de Jonqueriis. Et ego Poncius Marini, notarius.

(*Arch. munic.* Cartul. de Pons Marini, fol. 74 v°.)

VI

TESTAMENT DE PELLEGRIN REPELIN (1).

(22 juin 1288.)

In nomine Domini. Anno incarnationis ejusdem M°. CC°. LXXXVIII°., indictione prima, X°. kalendas julii, hora vesperorum. Notum sit cunctis, quod *ego frater Pellegrinus Repelini, de ordine fratrum minorum, adhuc existens in noviciatu dicti ordinis,* facio, condo et ordino meum ultimum testamentum, et rerum mearum distributionem, seu ordinationem ultimam, in hunc modum. In primis quidem eligo sepulturam corpori meo in ciminterio fratrum minorum illius loci in quo me mori contigerit. Et accipio de bonis meis, pro libris emendis ad usum meum, et aliis necessitatibus meis quibuscumque michi placuerit, quinquaginta libras provincialium coronatorum. Quas volo michi dari et solvi per heredes meos infrascriptos, in hunc modum; videlicet, singulis annis quatuor libre dicte monete, donec omnes .L. libre fuerint ab eis persolute. Ita quod quilibet solvat michi .XX. solidos in festo sancti Johannis Babtiste. Verum, si contingeret quod expediret michi omnes dictas .L. libras expendere in libris, seu in necessitatibus meis, quod liceat michi eas expendere in predictis usibus, ad voluntatem meam. Item, volo et ordino quod libri qui empti fuerint de predictis .L. libris,

(1) Pellegrin Repelin est cet enfant estropié, sourd et muet, etc. qui fut miraculeusement guéri par sainte Douceline, et dont il est question ci-dessus (page 170-180). Son entrée dans l'ordre des frères mineurs, qui donna lieu à ce testament, est aussi racontée à la p. 240.

post mortem meam revertantur ad *fratrem Berengarium Repelini, fratrem meum, dicti ordinis fratrum minorum,* si viveret, et si non viveret, ad fratrem... (trois lignes rongées)... Et si libri empti non essent, et pecunia superesset, hoc idem volo et ordino de pecunia quod de libris. Post mortem vero omnium predictorum, volo quod medietas illorum librorum qui empti essent de pecunia predicta, revertantur ad conventum fratrum minorum de Aquis, et alia medietas ad conventum fratrum minorum Massilie. In omnibus autem bonis meis, juribus, actionibus meis, et rationibus debitorum, quecumque sint, quantacumque et qualiacumque, facio et instituo michi heredes *Michaelem Repelini,* et *Ferrerium Repelini,* et *Nicholaum Repelini,* et *Laurentium Repelini, fratres meos,* equis partibus. Gadiatorem et fidejussorem meum hujus mei testamenti facio et constituo *dominum Berengarium Repelini, avunculum meum...* Actum Massilie, in ecclesia fratrum minorum Massilie. Testes vocati et rogati a dicto testatore interfuerunt, frater Lantelmus, Stephanus Repelini, frater Bernardus Riquetus, Jacobus Boerii, frater Petrus de Lusereno, Isnardus Artaudi, Poncius Laurentius. Et ego Poncius Mar. not.

(Protocolle de Pons Marini, chez M. de Gasquet, notaire à Mars.)

VII

PHILIPPINE DE PORCELLET ET SA FAMILLE.

(4 février 1292.)

In nomine Domini. Anno incarnationis ejusdem M°. CC°. LXXXXI°., indictione quarta, pridie nonas februarii. Cum in questione que vertitur inter DOMINAM PHILIPPAM, *dominam castri de Artignosco,* et *Bertrandum Porcelleti, ejus nepotem,* et procuratorem, ex una parte, et dominam Barralam de Ponteves, et dominam Margaritam, matrem et tutricem liberorum suorum et Fulconis de Ponteves quondam, seu ipsius domine Margarite actorem, ex parte altera, *occasione donationis facte predicte domine Philippe per* DOMINAM DULCELINAM ET DOMINAM MABILIAM,

FILIAS SUAS, sue legitime portionis eis competentis in terra *domini Fulconis de Ponteves, patris earum;* predicta domina Philippa, et dictus Bertrandus Porcelleti, vellent producere in testes quasdam moniales monasterii Artacelle, altera parte contradicente, et inpediente predictarum testium receptionem, et asserente, ut dicebatur, quod in prejudicium dicti monasterii fieret receptio seu productio testium predictarum; et super eo, predictus Bertrandus Porcelleti petiisset a reverendo patre domino R(aimundo), abbate monasterii Sancti Victoris, ut per suas litteras mandaret domino priori Artacelle, ut ipse compelleret moniales dicti monasterii quas volebat in testes producere, veritatis testimonium perhibere; et predictus dominus Abbas hoc nollet concedere, nisi premissa protestatione quod eorum testimonium non posset esse prejudicium nec prejudicare dicto monasterio. Ecce quod nunc dominus Bertrandus de Meirosio, monachus et syndicus, ut dicitur, monasterii Sancti Victoris, coram me notario et testibus infrascriptis, dixit et protestatus fuit..., quod propter ea que moniales predicti monasterii dicent, ferendo testimonium super hiis que predicta domina Philippa et dictus Bertrandus Porcelleti eas producere volunt et intendunt, nullum fiat prejudicium dicto monasterio Artacelle, nec aliquod aliud sibi prejudicium generetur, propter processum habitum inter dictas partes, occasione dicte questionis; set quod sit eidem monasterio jus suum integraliter conservatum... Actum Massilie... (*La fin est rongée*).

(*Arch. munic.* Cartul. de Pons Marini, pièce ajoutée.)

VIII

PHILIPPINE DE PORCELLET, LA JEUNE.

(20 avril 1292.)

In nomine Domini. Anno incarnationis ejusdem M°. CC°. LXXXXII°., indictione quinta, .XII°. kalendas madii. Notum sit cunctis presentibus et futuris quod *ego Bertrandus Porcelleti, dominus de Fossis, sciens* FILIAM MEAM PHILIPPAM, BEGUINAM DE

Robaudo, esse impuberem, et esse suppositam mee potestati, et ideo non posse sibi eligere sepulturam, si eam mori contingeret ipsa existente infra pupillarem etatem, et in mea potestate. Idcirco, volens eidem super hoc providere, ex nunc sibi eligo, quandocumque eam mori contingerit ipsa existente in potestate mea, et etiam talis etatis vel conditionis quod ipsa de jure eligere non posset, in cimiterio videlicet fratrum minorum Massilie; ita quod, omni contradictione cessante, in eo debeat sepeliri, et recipi ad ecclesiasticam sepulturam. Actum Massilie, in domo de Robaudo. Testes interfuerunt, Is. de Podio Luperio, domicellus, Guillelmus Cotaroni, Raimundus de Burgo, domicelli. Et ego Poncius Marini, not.

(*Arch. munic.* Cartul. de Pons Marini, f. 67.)

IX

RÉCEPTION D'UNE BÉGUINE DE ROUBAUD.

(20 avril 1292.)

In nomine Domini. Anno incarnationis ejusdem M°. CC°. LXXXXII°., indictione quinta, .XII. kalendas madii, hora post vesperos. Notum sit cunctis presentibus et futuris, quod Aignesia, filia Petri Vigorosi quondam, civis Massilie, et Johanne Ugone, adhuc superstitis, filie Berengarii Repelini, civis Massilie, mota nutu divino ad se dedicandum in servicium Dei in congregatione dominarum de Robaudo, in qua summo desiderio, ut dicebat, vivere et stare perpetuo, quamdiu viveret, cupiebat, dixit et promisit, in presentia mei notarii et testium infrascriptorum, quod ipsa volebat stare statutis et consuetudinibus factis, ordinatis, et approbatis in dicta congregatione, prout scripta sunt in instrumentis publicis, vel litteris, vel aliis scripturis publicis vel privatis, et aliis etiam que in posterum fierent, et que approbarentur in ipso statu, eaque tenere et observare, prout alie domine dicte congregationis facere consueverunt, et facient in futurum. Que omnia et singula dicta Aygneisia dixit et promisit, auctoritate, voluntate et consensu dicti Berengarii Repe-

lini, avi sui materni, presentis et consencientis, suamque auctoritatem sibi ad predicta omnia prestantis. Dictus vero Berengarius predicta omnia approbans et confirmans, volens et intendens victui dicte Aygnesie providere et alia facere que ad introytum dicte congregationis alie intrantes facere consueverunt, promisit *domine Berengarie Flote, vicarie*, ut dicebat, *domine Hugue Ancelme, priorisse dicte domus*, presenti et recipienti nomine congregationis predicte, dare et solvere eidem, pro helemosina, viginti libras massiliensium minutorum. Et assignans eidem Aygnesie ea que victui suo sunt necessaria, secundum morem et consuetudinem diucius in predicta congregatione obtentam et obtentum, promisit ei dare, singulis annis, quamdiu vixerit, pro suis alimentis, et mitere in communi, prout alie domine faciunt, .xi. eminas annone, in festo beate Marie medii augusti, et .vi. millairolas boni vini puri, et .xxx. sol. vi. den., in festo sancti Michaelis. Actum Massilie, in porticu domus de Robaudo. Testes interfuerunt, frater Guillelmus de Cornilione, custos Massilie, frater Arnaudus Johannes, Aubertus Vai de Nuez, Michael Repelini. Et ego Poncius Marini, not.

(*Arch. munic.* Cartul. de Pons Marini, f. 57 v°.)

X

ACHAT DE CENS PAR PHILIPPINE DE PORCELLET.

(22 octobre 1297.)

In nomine domini nostri Ihesu Christi. Amen. Anno incarnationis ejusdem M. CC. XC. VII., indictione X., XI. kalendas novembris. Notum sit cunctis presentibus et futuris quod Rostagnus Blanquerii, civis civitatis vicecomitalis Massilie, generalis procurator nobilis viri domini Bertrandi de Massilia, militis, domini Evene et Oliolis, Raymundus de Soleriis, domicellus, et Hugueta, conjuges; videlicet, dictus Rostagnus Blanquerii, nomine procuratorio dicti domini Bertrandi de Massilia, et dicti Raymundus de Soleriis et Hugueta, conjuges, nominibus eorum propriis...; videlicet, dictus Rostagnus Blanquerii, nomine pro-

curatorio supradicti domini Bertrandi, pro duabus partibus, et pro indiviso, et dicti Raymundus de Soleriis et Hugueta, conjuges, nominibus eorum propriis, pro tertia parte, pro indiviso; bona fide, et sine omni dolo et fraude..., vendiderunt... Poncio Marini notario, civi et habitatori Massilie, procuratori et nomine procuratorio *nobilis domine Phelippe Porcellete, uxoris domini Fulchonis de Ponteves quondam, et beguine domus Robaudi de Massilia...*, census infrascriptos, qui in unum collecti perficiunt summam quinquaginta sex solidorum et unius oboli regalium, seu massiliensium minutorum; et jus, et directum dominium, et seinghoriam habendi et percipiendi eos annuatim ab emphiteotis infrascriptis, in festo sancti Michaelis, pro possessionibus infra designatis, sitis in civitate vicecomitali Massilie, videlicet *in transversia dicta Corderiorum* sitis, contiguis et coherentibus... Et primo et principaliter, illos quinque solidos, novem denarios et unum obolum regalium, seu massiliensium minutorum, censuales, et jus et directum dominium et seinghoriam habendi et percipiendi eos, quos servit, et servire tenetur et consuevit Johannes Olive, fusterius, annuatim in festo sancti Michaelis, pro *quodam orto sito in supradicta carreria sive transversia Corderiorum*, confrontato ab una parte, cum quibusdam domo et orto dicti Johannis Olive, et ab alia parte, cum orto G. Ysnardi, laboratoris, et ab alia parte, cum bedali sive vallato, et ab alia parte, cum dicta transversia... Item, et illos quinque solidos, et septem denarios et obolum... quos servit... Mabilia Novella, seu ejus liberi, *pro quodam orto sito in dicta transversia Corderiorum, confrontato* ab una parte cum orto Guillelmi Ysnardi, et ab alia parte, *cum edificio dominarum de Robaut*, et ab alia parte, cum bedali seu vallato, et ab alia cum dicta transversia. Item, illos decem solidos, undecim denarios et obolum... quos servit... domina Dulcia de Cadaracha, beguina domus Robaudi Massilie, seu dicte beguine de Robaudo pro eadem, pro quibusdam domo et patuo simul contiguis, sitis in dicta transversia; que domus et quod patuum confrontantur, ab una parte cum dicta transversia, et ab alia parte cum domo et viridario, sive patuo, Raymundi Turrelli, et ab alia parte cum orto heredum Mabilie Novelle quondam. Item, illos quinque solidos et quatuor denarios... quos servit... Raymundus Turrelli, corderius, pro quibusdam *domo et orto*, sive patuo, simul contiguis, *sitis in dicta transversia*, que et qui

confrontantur, ab una parte, ***cum edificio domus dictarum dominarum de Robaut***, et ab alia parte, cum orto Petri Bermundi, laboratoris, qui fuit Marine Pujole quondam, et ab alia parte cum vallato sive bedali, et ab alia cum dicta transversia. Item, illos quinque solidos et duos (denarios) et obolum regalium... quos servit... Petrus Bermundi, laborator, pro quodam orto, sive patuo, sito in dicta transversia, confrontato ab una parte cum quibusdam domo et orto dicti Petri Bermundi, et ab alia cum domo et orto Raymundi Turrelli, et ab alia cum bedalli sive vallato, et ab alia cum dicta transversia; qui ortus fuit Marine Pujole quondam. Item, illos quatuor solidos et sex denarios... quos servit... supradictus Petrus Bermundi, laborator, pro quibusdam domo et orto simul contiguis, sitis in dicta transversia, que domus et qui ortus confrontantur, ab una parte cum domo et orto Raymundi Turrelli, et ab alia parte cum orto Bertrandi Terici, et ab alia parte cum quodam alio orto dicti Petri Bermundi, et ab alia parte cum bedalli sive vallato. Item, illos octo solidos... quos servit... Philippus Buezo, corderius, pro quibusdam domo et orto simul contiguis, sitis in dicta transversia, que domus et qui ortus confrontantur, ab una parte cum domo Johannis Olive, et ab alia parte cum orto Jacobi Nas de Vaca, et ab alia cum orto sive patuo Calvini, et ab alia cum orto sive patuo Petri Rigordi, et retro cum bedali, et ab alia cum transversia predicta. Item, et illos quinque solidos... quos servit... Johannes Olive supranominatus, pro quibusdam domo et orteto simul contiguis, sitis in dicta transversia, confrontatis, ab una parte cum domo et orto Philippi Buezo, et ab alia parte cum quodam orto dicti Johannis supra confrontato, et ab alia cum bedali sive vallato, et cum dicta transversia. Item, et illos quinque solidos, et septem denarios et obolum... quos servit... Guillelmus Ysnardi, laborator, pro quodam orto sito in dicta transversia, confrontato, ab una parte cum orto liberorum Mabilie Novelle, et ab alia cum orto Johannis Olive supradicti, et ab alia cum bedali. Que quantitates censuales, in unum collecte, perficiunt summam .LVI. solidorum et unius oboli regalium, seu massiliensium minutorum. Vendiderunt, inquam, supradicti Rostagnus Blanquerii, nomine procuratorio supradicti domini Bertrandi de Massilia, Raymundus de Soleriis et Hugueta, conjuges, nominibus eorum propriis, supradictos .LVI. solidos et unum obolum regalium, seu massiliensium minutorum, cen-

suales, et jus, et directum dominium, et seinghoriam habendi et percipiendi eos annuatim in dicto festo, laudimia interponendi, et trezena percipiendi..., dicto Poncio Marini, nomine procuratorio supradicte domine Phelippe Porcellete, et pro ea et suis ementi et recipienti ; precio videlicet septuaginta librarum regalium, seu massiliensium minutorum. Quod precium totum confessi fuerunt predicti venditores se... habuisse et recepisse... Actum Massilie, in domo dominorum Raymundi de Soleriis et Huguete, conjugum, in presentia et testimonio fratris Raymundi de Turribus, fratris Raymundi de Nercio, de ordine minorum... Et mei Guillelmi Johannis, notarii publici Massilie...

(*Arch. dép. des B.-du-Rh.* Fonds du Chapitre de Marseille.)

XI

ASSEMBLÉE DES BÉGUINES DE MARSEILLE.

(11 janvier 1298.)

In nomine domini nostri Ihesu Christi. Amen. Anno incarnationis ejusdem M. CC. XC. VII., indictione XI., tertio ydus januarii. Notum sit cunctis presentibus et futuris, quod *domina Berengaria Flota, beguina domus Robaudi de Massilia, et prioressa domus ejusdem,* nomine proprio, et nomine dominarum beguinarum dicte domus Robaudi, ac ipse domine beguine insimul congregate in loco dicte domus dicto Oratorio, videlicet, *domina Hugua Ancelma, domina Raymunda de Rocassio, domina Bertranda de Pennis, domina Hugua de Albania, Cecilia de Auriolo, Mabilia de Fossis, Peregrina de Colobreriis, Aygneseta Vigorosa, Adalacia de Sabrano, domina Hugua de Ginghaco, Mabilia de Podio, Cecilia de Fonte, domina Guiborga de Serveriis, Carpenella, Adalacia Esberarda, Phelippa Porcelleta, Guillelma de Jonqueriis, Ricarda Ricarda;* omnes supranominate domine beguine, nominibus earum propriis, et nomine aliarum omnium et singularum beguinarum dicte domus ab eadem domo absentium, bona fide et sine omni dolo et fraude, confesse fuerunt, et in veritate recognoverunt *no-*

bili domine Phelippe Porcellete, beguine dicte domus, et uxori nobilis viri domini Fulchonis de Ponteves quondam, presenti et hanc confessionem et recognitionem recipienti, se tenere et possidere, et velle amodo sub dominio directo et majori seinghoria dicte domine Phelippe et suorum, quandam domum et quoddam patuum simul contiguam et contiguum, sitam et situm ***in transversia Corderiorum*** civitatis Massilie; ad censum decem solidorum, undecim denariorum et oboli regalium, seu massiliensium minutorum; ***in quo loco dicte domine beguine edificium novum fecerunt;*** confrontatam et confrontatum, ab una parte, cum domo et patuo, sive parvo viridario Raimundi Turrelli, et ab alia parte, cum orto sive patuo heredum Mabilie Novelle, et ab alia parte, cum carreria dicte transversie... Actum Massilie, in loco dicte domus appellato Oratorium, in presentia et testimonio fratris Bertrandi Ros, fratris Bertrandi Blayni, de ordine minorum, testium ad hec specialiter vocatorum a dicta domina Phelippa. Et mei Guillelmi Johannis, notarii publici Massilie...

(*Arch. dép. des B.-du-Rb.* Fonds du Chap. de Mars.)

XII

RESTITUTION DE FONDS A PHILIPPINE DE PORCELLET.

(26 mars 1300.)

Anno domini M.CCC.,VII. kalendas aprilis. Notum sit cunctis, tam presentibus quam futuris, quod accedens ad presentiam ***nobilis domine dne. Philipe de Ponteves***, Poncius de Sancto Martino, procurator Secilie de Fonte, uxoris Guillelmi de Fonte quondam, et Nicholave Boire, heredum dicti G. quondam, procuratorio nomine pro eis ;... dicens se intellexisse quod predictus G. de Fonte quondam tenebatur et erat obligatus, cujus sunt heredes, ut dicit, predicte Secilia et Nicholava, scilicet predicte dne. Philipe, in centum quinquaginta libris turonensium, sive provincialium coronatorum, *ex causa societatis,* quas dicebatur dictum Guillelmum habere a dicta domina Philipa *in societate sui operatorii draparie.* Unde cum predicta societas per mortem dicti Guillelmi sit finita, et dictus Poncius, nominibus quibus supra, intendat

et vellit satisfacere dicte domine Philipe de predictis .cl. libris, pro predictis Secilia et Nicholava, quarum procurator est, que heredes sunt dicti Guillelmi quondam, et solvere eidem in peccunia numerata, obtulit et presentavit eidem domine Philipe predictas .cl. libras, in peccunia provincialium coronatorum, monete duplicis domini nostri regis, in tribus saculis, in uno quorum erat quantitas quedam turonensium argenti grossorum. Dicens, protestans et offerens se paratum solvere eidem domine, nominibus quibus supra, dictas .cl. libras dicte monete nigre domini nostri regis. Et per eum non stat quominus eas predicte domine solvat, et ipsa domina eas recipiat. De quibus omnibus et singulis supradictis, dictus Poncius, nominibus quibus supra, petiit sibi fieri publicum instrumentum. Et dicta domina Philipa dixit et respondit se fore paratam recipere dictas .cl. libras, monete tamen veteris, scilicet provincialium coronatorum anticorum, seu turonensium veterum; quam monetam turonensium antiquorum dicit se dicto G. quondam tradidisse, ut contineri dixit in suo instrumento societatis; vel saltim eorum valorem de predicta moneta nigra nunc currenti, quam dictus Poncius, nomine quo supra, offert se soluturum. De quibus petiit sibi fieri publicum instrumentum. Actum Massilie, in domo dicta de Robaudo, in presentia et testimonio Johannis Boysserie, Jacobi de Fonte, Bert. Todol, Hugueti de Lengres. Et mei Bartholomei de Salinis, notarii publici etc.

(Protoc. de Barth. de Salinis, fol. 49 v°, chez M. de Gasquet.)

XIII

TESTAMENT DE PHILIPPINE DE PORCELLET, L'ANCIENNE.

(24 novembre 1312.)

In nomine domini nostri Ihesu Christi. Amen. Anno incarnationis ejusdem M. CCC. XII., indictione XI., VIII. kalendas decembris, hora diei circa mediam tertiam. Notum sit cunctis presentibus et futuris quod cum nil morte certius, quamvis hora ejus sit dubia et incerta..., idcirco, in nomine omnipotentis salvatoris dei et domini nostri Ihesu Christi, *ego Philippa Porcelleta, beguina domus Robaudi de Massilia, uxorque domini*

Fulconis de Ponteves, militis quondam..., sana mente per dei gratiam, et in bona et sana memoria constituta, licet debilis et infirma corpore, facio, ordino sive condo meum ultimum testamentum nuncupativum..., in modum videlicet infrascriptum, ut ecce. In primis siquidem eligo cepulturam in syminterio ecclesie fratrum minorum de Massilia. Item, lego de bonis meis... Et primo, lego capellanis et clericis ecclesie parrochialis Sancti Martini, civitatis vicecomitalis Massilie, decem solidos regalium, inter eos, secundum gradus prerogativam, dividendos; ita quod omnes intersint exequiis. Item, lego opere ecclesie predicte Sancti Martini alios decem sol. reg. Item, lego opere ecclesie fratrum beate Marie de Carmello, civitatis superioris sive episcopalis Massilie, alios .x. sol. reg. Item, lego opere ecclesie Sancti Augustini, civitatis vicecomitalis Massilie, .xv. sol. reg. Item, lego opere ecclesie beate Marie de Ybelina, territorii dicte civitatis vicecomitalis, ordinis Premonstratensis, .x. sol. reg. Item, lego opere ecclesie dominarum monialium sive sororum sancte Clare, dicte civitatis, .xx. sol. reg. Item, lego opere ecclesie dominarum monialium de Sion, dicte civitatis, alios .xx. sol. reg. Item, lego pro uno cantari faciendo in secunda die obitus mei, in ecclesia fratrum minorum Massilie, .LX. sol. reg. Item, lego pro alio cantari faciendo tertia die obitus mei, in domo fratrum predicatorum Massilie, .XL. sol. reg. Item, lego pro ornamentis vel libris emendis in ecclesia beate Marie de Artinghosco .x. sol. reg. Item, lego luminarie predicte ecclesie de Artingosco. v. sol. reg. Item, lego capellano qui fuerit in dicta ecclesia de Artingosco, tempore mortis mee, .IV. sol reg. Item, clerico dicte ecclesie .XII. den. reg. Item, lego ***domui hospitalis Sancti Johannis de Aralate, ubi jacet dominus pater meus,*** pro missis ibidem celebrandis, .XL. sol. reg. Item, lego conventui dominarum monialium de Artacella .c. sol. reg... Item, lego pro sex cantaribus faciendis in ***ecclesia parrocchiali de Barjolis, ubi jacet dominus Fulco, vir meus quondam,*** pro ipsius et ***Maracde, filie mee, ibidem quiescentis*** animabus, .xv. libras reg., ad ordinationem et distributionem heredum mearum universalium infrascriptarum; ita videlicet quod rectores dicte ecclesie, quando fient dicta cantaria in dicta ecclesia, faciant capellanos et clericos locorum circumstantium congregari in dicta ecclesia; et die dicti cantaris, dicti rectores habeant, ratione dicti cantaris, .L. sol. reg., de quibus provideant capellanis et clericis predictis, qui venerint ad pre-

dicta cantaria, prout ordinatum est, et usitatum provideri. Item, lego *congregationi dominarum beguinarum Robaudi de Areis*, .c. sol. reg., ita et taliter quod si aliquo modo, vel aliquo tempore, dicta congregatio dissiparetur, seu alio modo mutaretur, preterquam hactenus fuerit et steterit, dictum legatum ad heredes meas... devolvatur pleno jure, et revertatur. Item, lego congregationi dominarum beguinarum domus Robaudi de Massilia alios .c. sol. reg., recipiendos et habendos post meum decessum, de bonis meis, per rectricem, sive priorissam dicte congregationis, et expendendos et ponendos in illis usibus in quibus melius fuerit dicte congregationi, et utilius, et dominabus ejusdem, de consilio magis antiquarum et seniorum dominarum de dicta congregatione loci predicti; sub conditione supra de congregatione de Areis, et legato dicte congregationi de Areis facto, expressa. Item, volo, ordino atque mando quod heredes mee universales infrascripte teneantur, die obitus mei, et secunda die in qua primum cantare fiet, providere dicte congregationi dominarum Robaudi de Massilia de .xx. sol. reg., singulis dictorum dierum duorum, pro pitantia dominarum predictarum. Item, lego Huge de Caprerio, servitrici mee, si in meo servitio steterit et perseveraverit usque diem obitus mei, et non aliter, .xv. lib. reg., et unum lectum pannorum, scilicet, bassachiam, culcitram, coyssinum de lana, duo linteamina, et duas flaciatas... Item, lego *domine Audiarde Porcellete, abbatisse monasterii de Molegesio, sorori mee*, .lxx. lib. reg., de quibus volo quod emantur census percipiendi et habendi per dictam dominam Audiardam, quamdiu vixerit; et post ejus obitum, dicti census percipiantur et habeantur per *Audiardam, neptem meam, monialem dicti monasterii*, quamdiu vixerit dicta Audiarda, neptis mea; et post dicte Audiarde obitum, dicti census habeantur et percipiantur per *Guillelmam, sororem suam, neptem meam, monialem dicti monasterii*, vel aliam sororem dicte Guillelme, si in dicto monasterio fuerit, tempore mortis dicte Guillelme. Et si non fuerit alia soror, tempore predicto, habeantur et percipiantur dicti census per *Sanciam, neptem dicte Guillelme, filiam Guillelmi Porcelleti, domini de Fossis, fratris dicte Guillelme*... Item, lego conventui fratrum minorum Regensium, pro missis ibidem celebrandis, .c. sol. reg. Item, lego conventui fratrum minorum de Brinonia, pro missis in eodem celebrandis, .xl. sol. reg. Item, lego conventui fratrum minorum de Dragui-

niano, pro missis ib. cel., .c. sol. reg. Item, lego conventui fratrum minorum de Aquis, pro m. i. c., alios .c. sol. reg. Item, lego conventui fratrum minorum Sallonis, pro m.i.c., .XL. sol. reg. Item, lego conventui fratrum minorum Aralatis, pro m.i.c., .L. sol. reg. Item, lego fratri Raymundo de Barreto, ordinis fratrum minorum, confessori meo, .XII. lib. reg. Item lego conventui fratrum predicatorum Aralatis, pro m. i. c., .XL. sol. reg. Item, lego fratri Guillelmo de Pugeto, dicti ordinis fratrum minorum, .c. sol. reg. Item, lego *fratri Isnardo Porcelleti, de ordine fratrum minorum, nepoti meo, filio Bertrandi Porcelleti quondam nepotis mei, domini in parte castri de Fossis*, pro libris emendis ad usus ipsius, .c. libras; ita et taliter quod quandocumque contingerit dictum fratrem Isnardetum mori, volo, ordino et precipio quod dicti libri ex eis empti ad conventum fratrum minorum Massilie, jure legati, revertantur. Rogans fratres dicti conventus... per fidei commissum, quod libros illos, tempore mortis predicti fratris Isnardi, assignare debeant alii nepoti meo, si in ordine fuerit predicto,... ad usum ipsorum tantum, et quamdiu vixerint tantum... Item, volo, ordino et precipio quod heredes mee universales infrascripte, singulis annis, quamdiu vixerit dictus frater Isnardus, teneantur eidem fratri Isnardo providere, de bonis meis, pro vestiario, et aliis suis necessariis, in .VI. libris reg... Item, volo, ordino et precipio quod heredes mee infrascripte... debeant facere unum anniversarium annuatim, pro anima mea, et domini viri mei, in ecclesia fratrum minorum de Massilia, usque ad quantitatem .L. sol. reg. de bonis meis hereditariis, *in festo beate Agnetis virginis, et pro anima Maracde, filie mee, que illo die decessit, et aliarum filiarum mearum...* Item, volo, ordino et precipio quod post mortem Philippe, neptis et heredis mee infrascripte, Maracda, soror sua et coheres, si supervixerit, succedat et succedere debeat in stagia camere et aliarum domorum, sive locorum, domus Robaudi de Massilia, quam et quas et que tenui et habitavi hinc retro usque nunc, prout et sicut eam et eas et ea tenui et habitavi. Ita quod si communitas dominarum dicte domus dicte Maracde contradiceret in predictis, volo, illo casu, quod dicta communitas dictarum dominarum solvat, et dare et solvere teneatur dicte Maracde .XIV. lib. reg. quas posui et expendi pro melioramento dicte camere et aliorum locorum, sive domorum, supradictorum et supradictarum... In omnibus autem aliis bonis meis... facio

et instituo michi ***heredes universales***, equis partibus et in solidum, ***Philippam Porcelletam et Maracdam Porcelletam, sorores, neptes meas, michi charissimas et predilectas, filias Bertrandi Porcelleti, nepotis mei quondam, domini in parte castri de Fossis***. Et volo, precipio atque mando quod predicte Philippa et Maracda, sorores et heredes mee universales, simul stare debeant et morari, et stent et morentur, vitam honestam et castam conservando; et dictam hereditatem meam teneant simul, et possideant communiter et in pace, sine divisione de ea aliquatenus facienda. Fructus tamen et gausidas dicte hereditatis mee, vaycellam argenteam, et totum froyre meum, possint equaliter, si voluerint, dividere ut placebit. Verum, cum altera predictarum sororum Philippe et Maracde, heredum mearum universalium, mori contingeret quondocumque, eas sibi invicem, et per fidei commissum, substituo. Rogans, per fidei commissum, primam ex eis decedentem, quod partem suam hereditariam totam integre reddat et restituat superstiti sorori sue, superviventi in castitate et honestate, ut supra... Et hoc iddem intelligo et volo de alia sorore ipsarum secundo decedente, quod hereditatem integram, sive partem suam hereditariam restituere debeat illis inferius in hoc meo testamento substitutis... Si vero contingeret alteram supradictarum Philippe et Maracde, sororum, heredum mearum, vel ambas, religionem aliquam approbatam, motu proprio vel alio, intrare, religionis habitum recipiendo, et in ipso habitu religionis vivendo et moriendo, nolo predictam intrantem seu intrantes religionem et perseverando, habere de bonis meis, illo casu, nisi tantum quelibet tria milia sol. reg., de quibus possit facere pro sua voluntate, et ultra, c. sol. reg. singulis annis... quamdiu vivet, pro alimentis suis... Quod si predicte Philippa et Maracda, heredes mee, sororem vel sorores, filiam vel filias Bertrandi Porcelleti supradicti, nepotis mei condam, seu filias filiorum vel filiarum ipsius Bertrandi, in statu penitentie vitam honestam et castam conservando, haberent, tempore mortis ambarum Philippe et Maracde, heredum mearum, simul cum eis stando et vivendo, substituo eam vel eas eisdem Philippe et Maracde, per fidei commissum, in omnibus bonis meis... equis partibus... Si vero dicte heredes universales Philippa et Maracda, sororem seu sorores, neptem seu neptes, ut predictum est, in dicto statu penitentie, honestatis et castitatis, non haberent, et tempore mortis ipsarum, et substitutarum, Bertrandus Porcelleti,

nepos meus supradictus condam, filium vel filios, seu felezenos, haberet in ordine fratrum minorum, volo, illis casibus advenientibus, medietatem hereditatis mee, vel pretium ejusdem, dari et tradi dicto filio, vel filiis, vel felezenis dicti Bertrandi Porcelleti, nepotis mei condam, qui in ordine predictorum fratrum minorum esset, sive essent, tunc temporis, pro libris emendis inter eos communiter dividendis, et in solidum, et ad usum sive usus ipsorum quamdiu vicxerint, et per prelatum ipsorum, provincialem ministrum, inter dictos filios seu felezenos supradicti Bertrandi Porcelleti condam, in ordine predicto stantes, prout sibi placuerit, secundum quod magis cognoverit indigere, distribuendis et ordinandis... Residuam vero medietatem dicte hereditatis mee, vel totam si Bertrandus Porcelleti supradictus filium, vel filios, seu felezenos, non haberet in ordine predicto fratrum minorum, post mortem institutarum et substitutarum mearum,... volo dari et dono, causa mortis, conventui fratrum minorum Massilie, dividendam per tres partes equales; videlicet, quod una pars sit opere et pro opera fratrum minorum Massiliensium, et pro ornamentis et luminaribus capelle Beate Marie dicte ecclesie fratrum minorum Massiliensium. Alia vero et secunda tertia pars sit, et esse debeat, jure legati, mense et pro mensa dictorum fratrum minorum Massilie. Ultima vero tertia pars sit, et esse debeat, jure legati predicti, infirmorum et pro infirmis dictorum fratrum minorum Massilie, et conventus ipsorum... Item, volo, ordino et precipio quod omnia legata pecuniaria supra per me ordinata..., persolvantur et habeantur de pecunia quam habeo in societate Campimoldorum, sive Borrinorum, tantum, et non de alia... Hoc autem est meum ultimum testamentum... Actum Massilie, in camera domus Robaudi de Massilia, quam dicta domina Philippa testatrix tenet, in presentia et testimonio domini Alberti de Tisonis, jurisperiti, Guillelmi de Tisonis, ejus filii, Raymundi Philippi, Raymundi Turrelli, Petri Salvatoris, Duranti Chaberti, Stephani Duranti, macellariorum, testium ad hec vocatorum et rogatorum a dicta domina Philippa, testatrice. Et Guillelmi Johannis, notarii condam publici Massilie...

(*Arch. dép. des B.-du-Rh.* Fonds du Chap. de Mars. Expéd. not. de 1353.)

XIV

DEUXIÈME BULLE DE JEAN XXII. EN FAVEUR DES BÉGUINES.

(18 décembre 1323.)

Episcopo Massiliensi mandat quod non molestet beguinas de Massilia, vocatas de Robaudo, nec permittat ab aliquibus molestari indebite.

Venerabili fratri episcopo Massiliensi. Cum de mulieribus que beguine vulgariter et communius nuncupantur, fe. re. Clementi pape .v. predecessori nostro, precipue de Alamanie partibus, multa fuissent insinuata sinistra, presertim quod earum alique de Summa Trinitate ac divina essentia disputare, ac etiam predicare, circa articulos quoque fidei et ecclesiastica sacramenta opiniones eidem fidei contrarias introducere, multorumque simplicium animas in diversos super hiis errores inducere, ac alia multa periculum animarum parientia facere, sub fucato sanctitatis velamine, presumebant, ex quibus, necnon et aliis de dictis mulieribus frequenter auditis, habens eas dictus predecessor non indigna ratione suspectas, statum ipsarum prohibendum duxit et a Dei ecclesia penitus abolendum, in illas que statum hujusmodi jam assumptum sectarentur ulterius, aut que de novo illud assumerent, excommunicationis sententiam promulgando. Cum autem nuper ad audientiam apostolatus nostri relatio fide digna deduxerit *esse plurimas in civitate Massilie hujusmodi mulieres*, BEGUINAS DE ROBAUDO NUNCUPATAS, *que per virtutum odoramenta currentes*, *honeste vivunt*, devote frequentant ecclesias, et se in premissis erroribus et disputationibus non involvunt, nec suas vel aliorum animas, per opiniones erroneas et ab evangelica veritate degeneres, dampnabili presumptione decipiunt, sed in sancta et solida simplicitate viventes, simul in eodem habitaculo, ad tutiorem castitatis observantiam, immorantur, et sic habitantes vixerunt laudabiliter atque vivunt, quod nulla unquam super hiis fuit vel est suspicio, vel infamia, contra ipsas; nobisque pro parte dictarum mulierum humiliter fuerit supplicatum ut providere super hiis per apostolice sedis provi-

dentiam dignaremur. Nos indignum et rationi contrarium reputantes si probas et reprobas similis censura percelleret, ipsarum supplicationibus inclinati, fraternitati tue, de qua plenam in domino fiduciam gerimus, per apostolica scripta mandamus, quatenus, per te, vel alium, de vita dictarum mulierum diligentius informatus, si premissa veritate nitantur, ut prefertur, dictas mulieres laudabiliter viventes libere redire et permanere simul permittas, juxta modum et ritum per eas hactenus debite et diutius observatum ; sic quod per te non molestentur, nec permittas eas, vel ipsarum aliquas, in personis et bonis earumdem, occasione prohibitionis et abolitionis hujusmodi, quousque de statu earum fuerit aliter per sedem apostolicam ordinatum, ab aliquo vel aliquibus molestari ; molestatores, si qui fuerint, per censuram ecclesiasticam, appellatione postposita compescendo. Non obstante si eis vel eorum aliquibus, communiter vel divisim, a sede predicta indultum existat quod interdici, suspendi, vel excommunicari non possint, per litteras dicte sedis non facientes plenam et expressam, ac de verbo ad verbum, de indulto hujusmodi mentionem. Attentius provisurus quod, sub colore religionis, ad errores et illicita non labantur. Datum Avinione, xv. kalendas januarii, anno octavo.

(*Arch. Vatic.* Reg. de Jean 22. Comm. an. VIII, t. 1, f. 115. ep. 326.)

XV

TROISIÈME BULLE DE JEAN XXII. POUR LES BÉGUINES.

(16 février 1325.)

Preposito Aquensi. Mandatur sibi quod det licentiam beguinis de Robaudo de Massilia redeundi ad morandum simul, sicut hactenus consueverunt, et compellat illos qui concesserunt partem hospitiorum suorum, ad restituendum, et ponendum in communi.

Dilecto filio Preposito ecclesie aquensis. Significarunt nobis dilecte in Christo filie *nonnulle mulieres civitatis massiliensis,*

QUE BEGUINE DE ROBAUDO VULGARITER NUNCUPANTUR, quod dudum, post constitutionem editam per fe. re. Clementem papam V., predecessorem nostrum, in concilio viennensi, per quam statum mulierum que beguine vulgariter dicebantur, que non profitebantur aliquam regulam approbatam, perpetue prohibitioni subjecit, illumque a Dei ecclesia penitus abolevit, ipse a statu suo, in quo per longa tempora insimul laudabiliter vixerant, recesserunt, statum illum et modum vivendi communem protinus dimittendo, seque ab invicem dividendo. In qua divisione, eedem mulieres, pietatis intuitu, quinque ex ipsis, videlicet Rixendi, Johanne, Alasatie, Sebilie, et Beatrici de Rosseto, seu de Carboneriis, concesserunt et assignarunt quandam partem domorum in quibus ipse, ante divisionem hujusmodi, communiter habitabant; quamquam dicte quinque nullam elemosinam, quando hujusmodi congregationem intrarunt, vel postea, erogassent eisdem; in qua parte domorum ipsis quinque assignata, consueverant eedem beguine Infirmariam tenere, cum simul morabantur. Quodque, cum postmodum ad audientiam nostram relatio perduceret fidedigna *esse plurimas in dicta civitate massiliensi hujusmodi mulieres,* BEGUINAS DE ROBAUDO NUNCUPATAS, *que per virtutum odoramenta currentes, honeste vivebant,* devote frequentabant ecclesias, nec se disputationibus et erroribus involvebant, nec per opiniones erroneas, et ab euvangelica veritate degeneres, suas vel aliorum animas decipiebant, sed in devota et solida simplicitate viventes, simul in eodem habitaculo, ad tutiorem castitatis observantiam, morabantur; sicque vixerunt laudabiliter et vivebant quod nulla super hiis fuerat vel erat suspitio, vel infamia, contra ipsas. Nobisque pro parte earum humiliter supplicato ut providere ipsis super premissis, per apostolice sedis providentiam, dignaremur, nos venerabili fratri nostro episcopo massiliensi nostris dedimus litteris in mandatis, ut per se, vel per alium, de vita dictarum mulierum diligentius informatus, si premissa veritate niterentur, dictas mulieres libere redire et morari simul permitteret, juxta modum et ritum per eas hactenus debite et diutius observatum; ita quod nec eas molestaret, nec permitteret ipsas, vel ipsarum aliquam, in personis ac bonis earum, occasione dicte constitutionis, ab aliquo vel aliquibus molestari. Dictusque episcopus, per diligentem inquisitionem ab eo super premissis habitam, reperit ipsas in solida et honesta simplicitate vixisse, simul in eodem habitaculo commorando; et

quod nulla unquam orta fuerat de aliquibus erroribus suspitio contra eas; ipsis tamen redeundi et commorandi simul, juxta modum et ritum laudabilem, per eas hactenus et diutius observatum, propter resistentiam dictarum quinque sororum, dare distulit licentiam specialem. Et licet quatuor partes ipsarum mulierum, vel circa, velint et parate sint redire ad habitandum insimul, juxta modum et ritum laudabilem hactenus debite observatum per eas, tamen dicte quinque recusaverunt et recusant redire ad morandum insimul cum eisdem, vitam solutam et laxam pro libito ducere satagentes. In hujusmodi recusationis presidium asserentes, dictas litteras nostras, prefato episcopo super hiis directas, fuisse per subreptionem obtentas; ex eo quod dicebatur in eis quod nobis, pro parte dictarum mulierum que simul in dicto habitaculo morabantur, super premissis fuerat humiliter supplicatum, quamquam ipse quinque nunquam, sicut asserunt, hujusmodi supplicationi consenserint, nec, tempore date dictarum litterarum, insimul morarentur. Quocirca, discretioni tue per apostolica scripta mandamus, quatenus dictis mulieribus de Robaudo que redire volunt ad habitandum et morandum simul in eodem habitaculo, ut consueverunt, redeundi et commorandi insimul, auctoritate presentium, concedas liberam facultatem. Et si dicte quinque, a te caritative monite ut redeant et morentur insimul cum illis mulieribus de Robaudo, juxta ritum et modum laudabilem, ante constitutionem predictam, servatum hactenus per easdem, redire voluerint, reducta in communi, ut prius erat, parte illa domorum que ipsis quinque in divisione hujusmodi fuerat, ut premittitur, assignata, easdem ab aliis recipi benigne facias et admitti. Si vero dicte quinque id facere recusaverint, eas summarie et de plano, sine strepitu et figura judicii, hujusmodi et qualibet alia allegatione, seu exceptione frivola, aliquatenus non obstante, ad restituendum dictis mulieribus, que redierint seu redibunt ab habitandum insimul, ut consueverant, predictam partem illam domorum que eis in dicta divisione fuerat assignata, satisfacto tamen ipsis quinque de expensis necessariis et utilibus, si quas in dictis domibus posuerunt, per censuram ecclesiasticam, appellatione remota, compellas. Non obstante constitutione fe. re. Bonifacii pape .VIII., predecessoris nostri, qua cavetur quod si ejusdem civitatis et diocesis fuerint actor et reus, extra ipsas, nisi in certis casibus, causa non committatur, nec conveniatur aliquis eorumdem; sive

aliis constitutionibus, per quas nullum tibi, quominus mandatum nostrum hujusmodi libere valeas exequi, prejudicium volumus generari. Seu si eis, vel eorum aliquibus, communiter vel divisim, a sede apostolica sit indultum, quod interdici, suspendi, vel excommunicari non possint, per litteras dicte sedis non facientes plenam et expressam, ac de verbo ad verbum, de indulto hujusmodi mentionem. Datum Avinione, .xiiii. kalendas martii, anno nono.

(*Arch. Vat.* Reg. de Jean 22. Comm. an. ix. t. i. f. 268 v°. ep. 790.)

XVI

PENSION DE MARIE ÉLIER, BÉGUINE DE ROUBAUD.

(28 juillet 1341.)

Anno domini m. ccc. xli., die .xxviii. mensis julii, none indictionis. Notum sit cunctis presentibus et futuris, quod Guillelmus Elerii, draperius, civis Massilie, bona fide, et sine omni dolo et fraude, promisit per sollempnem et validam stipulationem, domine Nicholave Gasque, et etiam domine Gaufride de Briansone, congregationis dominarum beguinarum de Robaut, civitatis Massilie, presentibus, stipulantibus et recipientibus, dare, solvere, et deliberare eisdem, a festo sancti Michaelis proxime venturo in quinque annis continuis et completis, et in antea numerandis, anno quolibet dictorum quinque annorum, quindecim libras regalium, solvendas eisdem per duas solutiones; videlicet, in festo sancti Michaelis, .vii. libras et .x. solidos regalium, et in festo Passe, alias .vii. libras et .x. solidos; *pro victu et vestitu, et calceamentis, ac etiam omnibus necessariis, tam in sanitate quam in infirmitate Marie Elerie, filie dicti Guillelmi Elerii, neptis dicte domine Nicholave.* Ita quod nichil aliud teneatur dare eisdem, nec dicte filie sue, pro usu persone dicte filie sue. Promittens. Obligans. Renuntians. Et versa visse, dicte domine Nicholava Gasca et Gautrida (promiserunt) providere ipsi Marite, de predicta pentione, bene et decenter, sana et egra; et si non sufficeret, complere de suo proprio eidem Marite, per totum

dictum tempus ipsorum quinque annorum... Actum Massilie, in domo de Robaut, in parlatorio, in presentia Johannis Ruffi, textoris, Aycardi Finaudi, Armandi Aurioli, civium Massilie.

(Protoc. de Paul Giraudi, f. 42 v°, chez M. Estrangin.)

XVII

TESTAMENT DE CÉCILE DE LA VOUTE, BÉGUINE.

(28 août 1341.)

In nomine domini. Amen. Anno incarnationis ejusdem M°. CCC°. XL°. I°., die XXVIII°. mensis augusti, in terciis, none indictionis... Ego *Cecilia de Volta, beguina venerabilis congregationis dominarum beguinarum de Robaut, civitatis vicecomitalis Massilie,* volens et cupiens, si me divina permiserit potentia, decedere testata; in mea tamen bona et sana existens memoria, et bone, per salvatoris gratiam, mentis compos, licet infirmitate corporea sim detenta; testamentum meum nuncupativum, et meam ultimam voluntatem, et bonorum meorum et rerum distributionem et ordinationem facio, condo et ordino, auctore domino, in hunc modum. In primis siquidem, recomendo animam meam meo altissimo creatori domino nostro Jhesu Christo, et gloriose beate virgini matri sue, et toti curie supernorum, ut in diem judicii salva fiam. Et eligo sepulturam corpori meo miserabili, quandocumque me mori contingerit, in cimiterio ecclesie beati Ludovici fratrum minorum dicte civitatis Massilie... Item, lego seu relinco *Hugoni Vivaudi, domicello, et domine Dulcie Vivaude, beguine* dicte congregationis de Robaut, *fratribus,* civibus Massilie, gadiatoribus meis infrascriptis, .LX. libras regalium, distribuendas et solvendas per eos juxta ea que cum eis ordinavi et declaravi, sub sigillo confessionis, et in eorum consientia, et cum consensu et voluntate, et ordinatione religiosorum virorum et venerabilium fratrum Raynaudi de Rocaforti et Bertrandi de Buco, de ordine fratrum minorum. Item, lego seu relinco religioso viro fratri Raynaudo de Rocaforti predicto, de

ordine fratrum minorum, confessori meo, .x. lib. reg., distribuendas per eum juxta ea que sibi declaravi in consientia, et in confessione mea. Item, lego seu relinco professioni Sancti Martini de Massilia .x. sol. reg. Item, lego seu relinco, pro uno cantari faciendo in ecclesia fratrum predicatorum de Massilia, .xx. sol. reg...; pro alio cantari faciendo in ecclesia fratrum predicatorum beate Magdalene de Sancto Maximino, .xx. sol. reg...; pro uno alio cantari faciendo in ecclesia fratrum carmelitatum de Massilia, .v. sol, reg...; pro uno alio cantari faciendo in ecclesia fratrum Sancti Augustini de Massilia, .v. sol. dicte monete...; pro uno alio cantari faciendo in ecclesia fratrum minorum de Aquis, .xx. sol. reg. Item, lego seu relinco confratrie Sancte Trinitatis de Massilia .v. sol. reg...; confratrie Sancti Anthonii de Massilia, .v. sol. reg...; hospitali Sancti Spiritus de Massilia, .v. sol. reg. Item, lego *dominabus beguinis de Podio Luperio, Aquis degentibus*, .xx. sol. reg...; *domine Sparrone, beguine de Aquis*, .xx. sol. reg...; Beatrici Manente, servitrici mee, .LX. sol. reg...; domine Cecilie de Fonte, beguine de Robaut, subpriorisse, .c. sol. reg...; fratri Raymundo de Rocaforti, confessori meo, de ordine fratrum minorum, .L. sol. reg...; fratri Bertrando de Buco, de ordine fr. min., .L. sol. reg...; fratri Bertrando Lamberti, de ordine fr. min., .x. sol. reg...; fratri Raymundo Badati, de ordine fr. min., .v. sol. reg...; fratri Symoni Nicholay, de ordine fr. min., .xxx. sol. reg...; fratri Guillelmo de Auriaco, de ordine fr. min., .xx. sol. reg...; Alasacie de Auriaco, beguine, .xx. sol. reg...; conventui dominarum monialium Sancte Clare de Massilia, .xx. sol. reg...; sorori Francisque de Volta, monache Sancte Clare de Massilia, .xx. sol. reg...; Posquete de Monte Securo, beguine de Robaut, .x. sol. reg. Item, lego seu relinco conventui dominarum beguinarum de Robaut, dicte civitatis Massilie, in adjutorio seu subsidio unius Breviarii, vel unius Simboli, .c. sol. reg. Item, lego sive relinco dominabus Dulcie Vivaude et Amelie Gassole, beguinis de Robaut, quandam focaneam fuste, quam edifficavi de meo proprio super cellarium dicti conventus de Robaut... Item, lego seu relinco predictis dominabus Dulcie Vivaude et Amelie Gassole, beguinis, quoddam viridarium meum situm in carrerira dicta *dels cordiars,* subditum directo dominio et majori senhorie *domine Phelipe Porcellete, prioresse de Robaut, et Maracde, sororum*. Item, lego seu relinco predicte domîne Dulcie Vivaude, beguine, .VI. sol. reg. censuales... quos

michi servit... Guillelmus Tarasconi... pro quadam faycia vinee et terre sita in territorio Massilie, loco dicto Bonavena... Item, lego seu relinco conventui dominarum beguinarum de Robaut, in die obitus mei, .x. sol. reg. Item... in crastinum mei obitus, .x. sol. reg. Item, lego seu relinco LAMPADI EXISTENTI IN ECCLESIA FRATRUM MINORUM DE MASSILIA, ANTE SEPULCRUM DOMINE DULCELINE, BEGUINE, MATRIS NOSTRE QUONDAM, .x. sol. reg. Item, lego fratri Berengario de Auriaco, de ordine fr. min., .L. sol. reg...; predicte domine Dulcie Vivaude, beguine de Robaut, .x. libras reg. Item... eidem domine Dulcie Vivaude, beguine, meliorem clamidem et melius epitogium de meis, tempore mortis mee...; Alasatie Galberte, beguine, .x. sol. reg...; Alasatie de Castres, beguine, .x. sol. reg...; Beatrici Tardive, beguine, .x. sol. reg...; domine Nicholae Gasque, beguine de Robaut, .xx. sol. reg...; domine Guillelme Falconerie, beguine de Robaut, .xx. sol. reg. Item, lego seu relinco predicte domine Dulcie Vivaude, beguine, .xx. sol. reg., et etiam quatuor florenos auri quos michi debet predicta domina Guillelma Falconeria..., distribuendos per eam juxta ea que sibi declaravi in concientia, pro salute anime *domine Pellegrine de Colobreriis, amite mee quondam*. Item,... sex eminas annone, et duas eminas, et quartam partem unius emine ordei, censuales, de censu, seu servitio, quem michi servit et facere tenetur, anno quolibet, seu servire, Guillelmus Bertrandi de Sancto Maximino, pro quodam molendino suo aque, sito in territorio predicti castri Sancti Maximini, ad vitam suam dumtaxat, et quamdiu vixerit. Ita quod IPSA TENEATUR FACERE, ANNO QUOLIBET, IN DIE QUA FIT COMMEMORATIO DOMINE DULCELINE MATRIS NOSTRE QUONDAM, UNUM CANTARE IN ECCLESIA FRATRUM MINORUM DE MASSILIA, usque ad quantitatem .xxx. sol. reg. Et ipsa mortua, lego seu relinco predictum legatum *Francisque de Volta, monache Sancte Clare, sorori mee*, ad vitam suam dumtaxat; et ipsa soror mea teneatur facere, anno quolibet, predictum cantare in predicta ecclesia, prout supra declaravi. Et post mortem ipsius sororis Francisque, sororis mee, lego... predicte Amelie Gassole, ad vitam suam dumtaxat; et ipsa teneatur facere predictum cantare... Et post mortem ipsius, volo predictum censum... devolvi, pleno jure, ad heredem meum...; ita quod dictus heres meus, et sui heredes, teneantur facere perpetuo dictum cantare, in dicta ecclesia fratrum minorum, anno quolibet, et in die predicta... In omnibus autem bonis meis, mobilibus et inmobilibus..., ins-

tituo michi heredem universalem, et in solidum, ***nobilem Hugonem de Syllono, domicellum, carissimum et intimum fratrem meum,*** et suos heredes et successores... Gadiatores et executores hujus mei ultimi testamenti nuncupativi facio et ordino Hugonem Vivaudi, domicellum, et predictam dominam Dulciam Vivaudam, beguinam; rogans eos... Actum Massilie, infra domum congregationis dominarum beguinarum de Robaut, in quadam camera domine Dulcie Vivaude; in presentia et testimonio religiosi viri fratris Giraudi Martini, de ordine fratrum minorum, domini Anthonii Insnardi, sacerdotis, Johannis Laurentii, mercatoris, Johannis Martini... Et mei Pauli Giraudi, notarii publici...

CODICILLE. — In nomine domini. Amen. Anno incarnationis ejusdem M. CCC. XLI., die .IX. mensis octobris, in vesperis... Ego Cecilia de Volta, beguina congregationis dominarum beguinarum de Robaut..., sciens et vere recognoscens me fecisse meum ultimum testamentum..., et cupiens codicillare... Et primo, lego seu relinco sorori Francisque de Volta, monache monasterii Sancte Clare de Massilia, sorori mee, syffum meum de argento, ad vitam suam dumtaxat; et post mortem ejusdem, lego ipsum syfum ecclesie fratrum minorum de Massilia, pro uno calice faciendo, ad honorem dey, et ad usum dicte ecclesie; cum quo selebrentur divina in ecclesia predicta. Item... unam culcitram de Alexandria..., unam conquam meam..., unum coffanum viridem, in quo teneo velos meos..., patrenostres meos de ambra, et unum cloquearium de argento, et unam broquam de argento... Item, lego seu relinco domine Dulcie Vivaude, beguine de Robaut, unum matalatium de bout, et unum pulvinar de melioribus meis, et unum par lintiaminum, et unam vanoam meam, quam habui quando intravi beguinam..., cortinas meas virides, et unum cloquearium deauratum, et unam taciam de argento deauratam. Item, unum salterium meum copertum de viridi. Item, lego seu relinco domine Amelie Gassole, beguine, unam culcitram, et unum pulvinar de Alexandria..., duas vanoas, unam de melioribus, et aliam parvam quam teneo cotidie..., unum chalonum,... duos scrineos meos, existentes ante Oratorium..., unam clamidem de bruneto, cum penna..., unum gardacotium, cum penna..., unam caciam argenti albam, et unum cloquearium argenti..., meos patrenostres de corallo..., unum scrineum, quem

teneo juxta lectum meum..., meum *salterium majorem*, et unum *diurnale* .. Item lego, seu relinco eisdem dominabus Amelie Gassole et Dulcie Vivaude, beguinis, ipsis ambalus, *Breviarium meum*; et post mortem unius illarum, devolvatur alteri superstiti; et post mortem ambarum, si dicta Dulcia haberet neptem in congregatione dicta dominarum de Robaut, quod dicta neptis ipsum habeat et teneat, ad vitam suam tantum; et post mortem illius, devolvatur, et devolvi volo ipsum breviarium ad conventum dicte congregationis de Robaut, et ad ipsum conventum ipsum breviarium lego, post mortem illarum. Item, lego seu relinco eisdem dominabus Amelie Gassole et Dulcie Vivaude, beguinis, in forma predicta, et sicut supra notatum est, et declaratum est per me de breviario, LIBRUM SANCTE MATRIS NOSTRE. Item lego seu relinco Cecilie de Fonte, beguine de Robaut, unum par linteaminum, et unum gardacotium meum cum penna, et unam tunicam, et unam pelliciam... Item, volo, jubeo, ordino atque mando... quod si dicta Amelia Gassola exiret de dicta congregatione de Robaut, et nollet perseverare in eadem et prediligeret intrare alium monasterium, vel aliam quamvis viam eligeret, in illo casu, adymo sibi omnia et singula legata per me sibi facta de bonis meis, tam in dicto meo ultimo testamento, quam in presentibus meis codicillis... Actum Massilie, infra domum dominarum beguinarum de Robaut, in quadam camera predicte domine Dulcie Vivaude...

(*Arch. dép. des B.-du-Rb.* Fonds du Chap. de Mars. — Se trouve aussi dans le Protoc. de Paul Giraudi, f. 49. Chez M. Estrangin, notaire.)

XVIII

PHILIPPINE DE PORCELLET, PRIEURE DES BÉGUINES.

(17 novembre 1341.)

Anno quo supra (1341) die .XVII. mensis novembris, .X. indictionis, post vesperos. Notum sit cunctis presentibus et futuris, quod cum questio, seu controversia, verteretur, seu verti spera-

retur, inter videlicet Audiardam Vassalam, uxorem Anthonii Vassali, filiam Jacobi Luquesii et Aonette, conjugum quondam, civem Massilie, ex una parte, agentem; et coventum dominarum beguinarum de Robaut, dicte civitatis, ex altera, deffendentem; super eo videlicet quod dicta Audiarda dicebat se jus habere in quadam vinea que olim obvenit in partem Beatrici Luquesie, sorori sue, beguine de Robaut condam, de bonis que condam fuerunt predicte earum matris, ex substitutione olim facta per dictam Aonettam, matrem dictarum sororum, in suo ultimo testamento,... in quo quidem testamento dicta Audiarda Saonetta et dicta Beatrix condam fuerunt heredes institute; quam vineam tenet et possidet dictus conventus de Robaut; que vinea sita est in territorio Massilie, loco dicto *Massanegues.* Et venerabilis et religiosa ***domina Phelipa Posselleta, prioressa congregationis dominarum beguinarum de Robaut,*** nomine suo proprio, et nomine totius sui conventus, dicebat predictam Audiardam, seu quamvis aliam personam, nullum jus habere in vinea predicta, ex eo quia dicta vinea fuit data per imperpetuum, et proprio jure, per dictam Beatrizetam Luquesiam, sororem dicte Audiarde, absque retentione aliqua, ***qua die se dedicavit Deo et congregationi predicte de Robaut,*** cum consilio et voluntate amicorum suorum, amore dei, et ob reverentiam et intuytum quem habebat ad conventum congregationis ipsius. Et cum dicta vinea sibi evenisset justo titulo, ex successione materna, et pro parte sibi contingente de bonis maternis ipsius amore, dicebat et affirmabat, nominibus quibus supra, dicta domina prioressa, predictam Audiardam, vel aliquam aliam personam, nullum jus habere in vinea predicta. Nunc vero, tranctantibus quibusdam religiosis viris, predicte partes voluerunt... componere, transigere et pacisci de questione predicta... in modum subscriptum. Videlicet, ego dicta Audiarda Vassala, uxor predicti Anthonii Vassali, mariti mei, presentis, volentis, consentientis, et auctoritatem suam michi prestantis..., cedo, remito, finio et penitus desamparo vobis ven. et rel. domine Phelipe Porcellete, prioresse predicte congregationis de Robaut..., et per vos ipsi conventui, totum jus et totam rationem et actionem, realem et personalem, quos et quam seu quod habeo, seu visa sum habere in predicta vinea, et juribus et pertinentiis suis, tam ratione dicte substitutionis quam quacumque alia occatione, seu causa; et ad majorem omnium et singulorum in solidum firmitatem, vobis dono, donatione mera, pura,

simplici, habita inter vivos, prout melius dici seu excogitari potest... Actum Massilie, in quadam domo domini Thomasii Liquesii, militis, in qua inhabitant dicti conjuges, in presentia Guillelmi Torcati, corderii, Guillelmi Rellana, Berengarii Giraudi, et Fulconis Aycardi, habitatorum Massilie.

(Protoc. de Paul Giraudi, f. 101 v°, chez M. Estrangin.)

XIX

DOUCE DE VIVAUD, PRIEURE DES BÉGUINES.

(1er mai 1359.)

In nomine domini nostri Jhesu Christi. Amen. Anno incarnationis ejusdem M°. CCC°. LIX°., et die prima mensis maii. Noverint universi, presentes pariter et futuri, quod cum Guillelmus Johannis, curaterius, quondam civis Massilie, collocaverit Alaetam, filiam suam, in monasterio seu congregatione de Robaudo, civitatis predicte, et ratione ipsius collocationis et dedicationis, dare promiserit ven. dne. *Johanne Possellete, tunc prioresse congregationis ejusdem,* donatione pura, simplici, habita inter vivos, et contemplatione dedicationis predicte, inter cetera, quamdiu dicta domina Alaeta vixerit in dicta congregatione dumtaxat, videlicet decem enimas annone, et sex milhayrolas vini, et sex libras regalium, singulis annis solvendas; sicut de premissis omnibus constat quodam publico instrumento scripto et signato manu mag. Pauli Giraudi, quondam pub. not. Massilie, sub anno domini M°. CCC°. XLIII°., et die .XVII. mensis julii. Deinde vero Laura, uxor dicti quondam Guillelmi Johannis, mater dicte domine Alaete, in suo ultimo testamento, inter cetera, legaverit dicte sue filie .CCCL. lib. reg., cum certis substitutionibus in dicto suo testamento contentis,... sub anno domini M.CCC.XXXIV. *(sic)* et die .XVIII. mensis maii. Ecce quod nunc, anno et die ab hujus initiis documenti conscriptis, dicta domina Alaeta Johannis, cum voluntate et expressa licencia, et concensu ven. *domine Dulcie Vivaude, prioresse dicti conventus de Robaudo,* ibi

presentis, necnon et rel. dominarum Jacobete Garnaude, Margarite de Ulmo, Aycardete Laurencie, Laurencie Baussiane, ibi presencium, et consenciensium, congregatarum in parlatorio dicti conventus..., ex una parte; et Guillelmus Johannis, curaterius, filius quondam dicti Guillelmi Johannis, fraterque dicte domine Alaete, ex altera,... pro melioratione dicti conventus et domine Alaete predicte, transegerunt, convenerunt, et pacissentes fuerunt, in modum et per modum qui sequitur infrascriptum. Et primo convenerunt..., quod dictus Guillelmus Johannis dare et contribuere debeat dicte domine Alaete, sorori sue, et per eam dicte domine prioresse, seu conventui ejusdem, ratione seu loco supradicti legati dictarum decem eminarum annone, et sex milhayrolarum vini, et sex librarum regalium, assignatarum et donatarum, singulis annis, per dictum Guillelmum Johannis quondam, domine Alaete, filie sue predicte, videlicet undecim libras, sex solidos, et octo denarios censuales... quas serviunt... persone infrascripte, singulis annis, Guillelmo supradicto, pro possessionibus infrascriptis. Et primo, illos .xxvii. sol. et .vi. den. reg. quos servit... Durantus Abigaudi, de Rosseto... pro quadam terra... sita in territorio Massilie, in loco vocato *Monteolivet*... Item, et alios .vii. sol. et .vi. den. reg. censuales, quos servit Johannes de Spera, textor, qui moratur *in Blanquaria*, pro quodam hospicio sito *in carreria Sancti Martini*... Item, et illos .xviii. sol. et .i. den. reg. censuales, quos servit... Johannes Bernardi, laborator, qui moratur *in burgo Sancte Catharine*, pro quadam fayssia vinee et terre,... sita in territorio Massilie, loco vocato *Curtes*... Item, et illos .xxiii. den. reg. censuales, quos servit... Bonus Davinus de Dragenhano, judeus, pro medietate cujusdam hospicii siti *in carreria Sancti Martini*... Item, et illos .iv. sol. reg. censuales, quos servit... Bertranda Jordane, que moratur *in carreria Sancti Salvatoris*, pro quadam vinea sua sita in territorio Massilie, loco vocato *la Mota*... Item, et illos .xxv. sol. reg. censuales, quos serviunt... Johannes Lurdi et Anthonius Lurdi, fratres, pro quadam eorum fayssia vinee dotalis, site in loco dicto *Canta perdis*... Item, et illos .xxi. den. reg. censuales, quos servit... Hugo Janselmi, qui moratur *apud Fracham* dicte civitatis, pro quodam hospicio sito *apud Scalhonem Frache*... Item, et illos .ii. sol. et .vi. den. reg. censuales, quos servit... Judeus, pro medietate cujusdam curtis site *in Jusataria*... Item, et illos .ii. sol et .vi. den. reg. censuales, quos

servit Salamon de Palerma, judeus, pro alia medietate dicte curtis. Item, alios .LVIII. sol. reg. censuales, quos servit... Johannes Vallonis, qui moratur *in carreria Sancti Augustini,* pro quadam vinea... sita in territorio Massilie, loco vocato *Cayrans*... Item, et alios .LVI. sol. et .VI. den. reg. censuales, quos servit Anthonius Lageti... qui moratur *in burgo Oleriorum*, pro quadam vinea... sita in territorio Massilie, loco vocato *Cayrans*... Item, et illos .XXIII. den. reg. censuales, quos servit Matheus Bruni, textor, pro quodam hospicio sito *in carreria Sancti Martini*... Item, et illos .XVIII. sol. et .VI. den. reg. censuales, quos serviunt... heredes Monnete Malete, pro quadam fayssia terre, sita in territorio Massilie, in loco dicto *al Peras*... Item, et ultra dictos census, promisit et convenit dictus Guillelmus dare, solvere et tradere dicte domine Alaete, sorori sue,... .IV. libras, .XII. sol. et .IV. den. reg., solvendos annis singulis, quamdiu dicta domina Alaeta vixerit in humanis... Actum Massilie, in parlatorio domus de Robaudo...

(*Arch. dép. des B.-du-Rh.* Fonds de S. Sauveur de Mars., n° 41.)

XX

INVENTAIRE DES CENS ÉCHUS AU COUVENT DES FRANCISCAINS.

(14 mars 1390.)

Hic continentur census quondam domine Philippe Porcellete, uxoris quondam domini Fulconis de Ponteves, et post ejus mortem devenerunt neptibus suis Philippe Porcellete et Maragde, et Theodore Porcellete alias Grasse, congregationis dominarum de Robaudo; et post ejus mortem deveniunt conventui fratrum minorum beati Ludovici de Massilia. Primo, Alazacia de Monachabus servit, anno quolibet, pro una carteriata et media, vel circa, sita in territorio *d'Areng*, .X. solidos... Item, Bertrandus Sabbaterii servit, pro duabus domibus scituatis *juxta portale Johannis de Massilia,* ad censum una .V. sol., et alia ad censum .IV. den... Item, Laurentius de Virtutibus, pro quodam orto suo, in territorio *Areng* sito, servit .XX. sol... Item, servit Johannes de Trevas, qui moratur *prope ecclesiam Sancti Martini,* pro vineis et terra sitis *ad Plumberias*, .X. sol... Item, servit Poncius

Broquerii, morans *in Cavallione,* pro multis possessionibus, una sita *ad molendinum de Crota,* et alia *in Valle Juega,* et alia loco dicto *Cavallaria,* .XLI. sol. .VIII. den... Item, servit Guillelmus Rossimeyra, morans *in carreria de Guingalagoga,* pro quadam fayssia vinee sita *ad Areng,* .XX. den... Item, heredes Imberti de Alba serviunt .IX. sol. .IV. den., pro quatuor carteriis vinee et terre sitis in territorio dicto *Moncau*... Item, Catharina, uxor Petri Martini, servit pro quadam fayssia vinee quinque carteriatarum, sita *a Plumbieyras,* .XXV. sol... Item, Petrus Castanee servit in medio augusti .XIII. sol. .VIII. den., pro quadam fayssia terre sita loco dicto *Fons gata*... Item, Guillelmus Michaelis servit in medio augusti .IV. sol. .VI. den. cum obolo, pro quadam fayssia vinee sita *in Valle Juega*... Item, Bertrandus Garreta servit .III. sol. in medio augusti, pro quadam fayssia terre, sita *a Gibas*... Item,. Pontius Barralis servit in medio augusti, pro quadam fayssia terre sita *a la Pineda*..., .VIII. sol. et .XI. den. Item, Bertrandus Mayenqui servit in medio augusti, pro aliquibus fayssiis vinee et terre, sitis *ad Vallem Judaycam,* .XXXIV. sol. et .IX. den. Item, Petrus Galopa servit in medio augusti, pro quadam fayssia vinee et orti, sita in territorio *Aregni,* .LV. sol. Item, Durantus Dureya servit, pro quadam fayssia vinee et terre sita *in Valle Judayca,* .X. sol... Item, Huga Johanna servit .V. sol. et .VIII. den. et obolum,... pro uno orto sito *in carreria Corderiorum,* vel viridarium. Item, Julianus Rollanini servit in medio augusti .IX. sol. et .III. den., pro quadam fayssia vinee duarum carteriatarum, site *in Valle Judayca.* Item, Durantus Raynoardi servit in medio augusti .XXV. sol., pro quadam fayssia vinee quinque carteriatarum, sita in territorio, loco dicto *Sarturan.* Item, Jacobus de Podio, sartor, servit in medio augusti .XX. sol., pro duabus fayssiis vinee septem carteriatarum, sitis *in territorio Sancti Justi.* Item, Petrus Olivarii servit in medio augusti, pro una fayssia vinee et terre trium carteriatarum, sita in territorio *de Plombieyras,* ad censum .VIII. sol. Item, Guillelma Thomacie, uxor Petri Thomacii, servit .VIII. sol. .VIII. den. in medio augusti, pro quadam fayssia vinee site *ad Sanctam Martham.* (Item), Jacobus Nicholai, mercator, servit in medio augusti, pro una fayssia terre trium carteriatarum sita loco dicto *Balma laugiera,* .X. sol. et .X. den. Item, Fulco Robaudi, morans *in Cordelaria,* servit in medio augusti .XXIV. sol. et .XIV. den., pro quadam fayssia terre duarum carteriatarum

et .xviii. destrorum, sita loco dicto *Fons gata*. Item, Lucia Graciane servit in medio augusto .xv. sol., pro quadam fayssia vinee et terre, sita in territorio de *Montecavo*. Item, Raymundus Porcelli, piscator, servit in medio augusti .xl. sol., pro quadam fayssia vinee quatuor carteriatarum, sita in loco dicto *Balma Laugier*. Item, Durantus Augerii, degens *in Cavalhono*, servit in medio augusti .xxxv. sol. et .vii. den., pro quadam fayssia vinee et terre septem carteriatarum, sita *in Valle Judayca*. Item, Bernardus Henrici, et Johannes Grivaudani, ejus nepos, serviunt in mense augusti .xi. sol. et .iii. den., pro quadam fayssia vinee et terre, sita in territorio vocato *Gat mort*. Item, Bertrandus Feda, laborator, servit in medio augusti, pro quadam fayssia terre duarum carteriatarum, sita in loco dicto *Antinhana*, .xxxv. sol. Item, Petrus de Narbona, mercator, servit in medio augusti .xxxviii. sol., pro quadam fayssia terre, sita in loco dicto *Camas*. Item, Petrus de Rabastenco servit in festo sancti Thome, anno quolibet, .l. sol., pro quodam hospicio sito *in carreria Sancti Jacobi*, ante ecclesiam dicti sancti, *in Correjaria*... Acta fuerunt hec Massilie, in curia episcopali... (14 *mars* 1390)... Ego vero Stephanus Venayssini, civis et habitator Massilie, publicus not.

(*Arch. dép. des B.-du-Rh.* Fonds du Chap. de Marseille.)

XXI

JACQUETTE MONNIER, PRIEURE DES BÉGUINES.

(7 juin 1390.)

In nomine domini. Anno incarnationis ejusdem m.ccc.xc., die .vii. mensis junii, hora circa nonam. Notum sit cunctis presentibus et futuris, quod Georgius Marini, de Massilia, bona fide... confessus fuit, et in veritate publice recognovit ven. dominabus *Jacmette Monnerie, prioresse, et aliis dominabus congregationis dominarum beguinarum de Robaudo, de Massilia*, presentibus, stipulantibus solempniter, nomine dicte congregationis, se amodo tenere et possidere velle in emphiteosim perpetuam, et sub earumdem dominarum beguinarum majori directo dominio et senhoria, quoddam viridarium scitum *in suburgiis civitatis Massilie, in traversia ab antiquo appellata traversia Corde-*

riorum, hodie per eas ad accapitum datum, confrontatum, ab una parte, cum viridario Benedicti Maurelli, et cum viridario Guillelmi de Favassio, et cum viridario ipsius Georgii... Ad censum et servitium octo solidorum regalium, anno quolibet et perpetuo solvendorum, in festo beate Marie medii augusti... Actum Massilie, in ecclesia domus ipsarum dominarum, in presentia et testimonio domini Johannis Robaudi, cappellani ecclesie sedis Massilie, Petri Parietis, Guillelmi Fabiani, Johannis de Denas, testium ad premissa specialiter vocatorum et rogatorum. Et mei Poncii de Scalis, notarii Massilie publici...

(*Arch. dép. des B.-du-Rh.* Fonds du Chap. de Mars.)

XXII

TESTAMENT D'ALASACIE JEAN, BÉGUINE.

(3 mai 1397.)

In Christi nomine. Amen. Anno incarnationis domini M.CCC.XC.VII., die tercia mensis maii, hora terciarum. Notum sit cunctis presentibus et futuris, quod ego *Alasacia Johanne, beguina congregationis dominarum de Robaudo,* filia Guillelmi Johannis, curaterii, et Laure, quondam conjugum dicte civitatis Massilie, sana mente et corpore, in mea tamen bona et sana existens memoria, gracia Jhesu Christi, volens et admodum cupiens meum ultimum condere testamentum... Idcirco, cum licentia et voluntate ven. *domine Margaride de Ulmo, dicte congregationis prioresse,* ibidem presentis et concensientis pro omnibus et singulis infrascriptis, facio, condo et ordino meum ultimum testamentum nuncupativum, et meam ultimam voluntatem..., in modum qui sequitur infrascriptum. In primis, recomendo animam meam altissimo creatori domino nostro Jhesu Christo, et gloriose virgini Marie ejus matri, et toti curie celesti. Item, eligo corpori meo cepulturam, quando me mori contingerit, in tumba edifficata in ecclesia fratrum minorum, in qua corpora aliarum dominarum nostre congregationis sepeliri sunt assueta. Item volo et ordino quod corpus meum cepeliatur in habitu consueto cepeliri alias dominas nostre congregationis. Item, volo et ordino quod corpus meum cepeliatur cum quatuor intorticiis,

quolibet ponderis trium librarum. Item, lego ego dicta Alasacia Johanne, dicte ven. domine Margaride de Ulmo, prioresse dicte congregationis nostre, unum francum, amore dei, semel tantum. Item, lego ego dicta testatrix ven. domine Dulceline Andrieve, dicte congregationis nostre, ad ejus vitam tantum, et non ultra, illos quadraginta solidos regalium censuales quos michi servit et servire tenetur, anno quolibet, in festo medii augusti, Alasacia Matarone, pro quadam vinea sex quarteriatarum, vel circa, sita a Cayrans, territorii Massiliensis, majori dominio et senhoria heredi meo infrascripto remanente; et post ejus mortem, volo et ordino quod dictos quadraginta solidos ad conventum, heredem meum infrascriptum, revertantur; pro quibus, dictus conventus teneatur facere, perpetuis temporibus, anno quolibet, infra ejus ecclesiam, duo cantaria, sive anniversaria, pro anima parentum meorum, atque mea. Item, lego ego dicta testatrix domine Huguete Columberie, dicte congregationis nostre, duos florenos auri, pro serviciis per eam michi factis; unum quem michi debet, et alium quem volo sibi dari de bonis meis. Item, lego Bartholomeo Garnerii, presbitero ecclesie beate Marie de Acuis, pro serviciis et laboribus per eum pro me passis, florenum unum, semel tantum. Item, lego ego dicta testatrix Guillelmo Johannis, fratri meo, jure institutionis, et pro omnibus juribus sibi competentibus in bonis meis, florenos auri de regina duos, semel tantum, in quibus ipsum in heredem meum instituo; ita quod nil aliud petere possit in aliis bonis meis. Item, lego ego dicta Alasacia Johanne Cardone Johanne, nepti mee, filie dicti Guillelmi Johannis, fratris mei, duos florenos auri, semel tantum, jure institutionis, et pro omnibus juribus sibi competentibus in bonis meis... Item, lego confessori meo, pro missis et orationibus dicendis pro anima mea, solidos viginti, semel tantum. Item, lego quatuor fratribus minoribus, videlicet illis qui corpus meum portabunt ecclesiastice sepulture, florenum unum, ad rationem trium grossorum pro quolibet. Item, lego ego dicta Alasacia testatrix, pro duobus cantaribus celebrandis, uno videlicet in crastinum mei obitus, et alio in fine anni, solidos quadraginta, ad rationem viginti solidorum pro quolibet. Item, lego... ven. et rel. *domine Margaride Stephane, abbatisse monasterii Sancti Poncii,* florenum unum, solvendum de bonis meis, ad ejus requisitionem. Item, lego conventui fratrum minorum de Massilia, pro duobus anniversariis, anno quolibet et perpetuo celebrandis,

pro anima mea, in ecclesia predicta, uno videlicet IN FESTO SANCTE DULCELINE, et alio in festo sancti Johannis Baptiste, solidos regalium viginti pro quolibet, videlicet quadraginta pro ambobus, solvendos de bonis meis, per heredes meos infrascriptos, anno quolibet, in festivitatibus predictis. In omnibus vero aliis bonis meis, mobilibus et inmobilibus..., instituo et ordino michi heredem meum universalem et in solidum, venerabile monasterium Sancte Clare de Massilia, et ejus conventum, quem ore meo proprio nomino et appello. Hoc autem est et esse volo meum ultimum testamentum, et mea ultima voluntas... Cassans, irritans penitus et annullans... Gadiatores, sive gadiatrices et exequtrices presentis mei testamenti, facio et ordino ego dicta Alasacia Johanne testatrix, videlicet, dominam Margaridam de Ulmo, prioressam predictam, ***sororem Berengariam Scrivane, abbatissam dicti monasterii Sancte Clare,*** et sororem Rissendam Berarde, monialem dicti monasterii. Rogans eas... Actum Massilie, in logia viridarii mei Poncii de Scalis, notarii infrascripti, in presencia et testimonio Guillelmi Bontossii, piscatoris, Johannis Rossinhaqui, Stephani Porcelli, Raimundi Davini, Guillelmi Roberti, Guillelmi Fornerii, et Guillelmi Revelli, laboratorum, civium Massilie, testium ad hec specialiter vocatorum et rogatorum. Et mei Poncii de Scalis, notarii Massilie publici...

(*Arch. dép. des B.-du-Rh.* Fonds du Chap. de Mars.)

XXIII

MARGUERITE DE ULMO, PRIEURE DES BÉGUINES.

(23 juillet 1401.)

Anno incarnationis domini M.CCCC.I., die sabati .XXIII. mensis julii. Notum sit cunctis presentibus et futuris quod Bernardus de Andrea, mercator, civis et habitator civitatis Massilie,... nomine, loco et vice providi viri magistri Martini Johannis Gadochi, notarii Florentini, avunculi sui, civis et habitatoris civitatis Avinionensis, confessus fuit, et in veritate publice recognovit ven. et rel. ***Margarite de Ulmo, priorisse monasterii seu congregationis beate Marie de Robaudo,*** dicte civitatis, presenti,... presente ibidem domina Hugueta Columberie, moniali dicti

monasterii, se ab inde tenere... in emphiteosim, sub ipsius monasterii, et suorum, majori directo dominio et senhoria, videlicet, quemdam viridarium... situm ***in burgo monasterii antiqui beate Marie de Robaudo***, confrontatum cum quodam beali Bernissoni, macellarii, et cum viridario Raymundi Fabri quondam, et cum viridario quod fuit Petri Laurigue, et a parte ante cum ***carreria recta dicti monasterii antiqui de Robaudo***... Ad censum .XL. sol. et .VI. den. regalium, in festo beatorum Philippi et Jacobi appostolorum primi diei mensis maii, annis singulis, perpetuo solvendum... Actum Massilie, infra januam domus dicti monasterii de Robaudo, presentibus Nicolao Francie et Guillelmeto Mathei, testibus... Et me Aventurono Rodeti, notario Massilie publico.

(*Arch. dép. des B.-du-Rh.* Fonds du Chap. de Mars.)

XXIV

DONATION DE MARGUERITE D'ALON,
DERNIÈRE PRIEURE DES BÉGUINES DE ROUBAUD.

(1er avril 1407.)

In nomine domini nostri Jhesu Christi. Amen. Anno incarnationis ejusdem M.CCCC.VII., die prima mensis aprilis, hora vesperorum. Notum sit cunctis, presentibus et futuris, quod ven. et rel. ***domina Margarita de Alòno, priorissa collegii beguinarum de Robaudo***, attendens et considerans plurima grata acceptaque servicia, beneficia, favores, honores et gracias, tam sibi quam dicto collegio, dum domine beguine ipsius collegii in humanis existerent, eis impensas et impensa per fratres conventus ecclesie Sancti Ludovici de Massilia, quarum beguinarum, in missis celebrandis in earum domo et collegio, curam et solicitudinem singulariter et affectuose habuerunt. Attendens etiam et considerans plurima grata acceptaque servicia, favores et gracias, persone dicte domine Margarite multimode et incessanter impensas et impensa per nobilem virum Marqueonum Scrivani, et Alasetam, ejus uxorem, neptemque dicte domine Margarite. Nec minus prethendens sanguinis vinculum quod eidem domine

Margarite reddit eandem Alasetam Scrivane, neptem suam, obnixius cariorem. ***Attento etiam quod ipsa domina Margarita unica, sola et singularis remansit usque nunc in dicto collegio, et nulla est alia beguina que succedere valeat in bonis dicti collegii.*** Considerationibus supradictis itaque suasa, bona fide, et sine omni dolo et fraude, gratis, scienter, et ex sui certa scientia,... dedit sive donavit ven. viris fratribus Egidio de Spoleto, gardiano, et fratri Johanni Rogoni, custodi dicti conventus, presentibus, stipulantibus et recipientibus vice et nomine fratrum conventus predicti, et prenominatis Marquesio Scrivani et Alasete, conjugibus... Et primo, videlicet dictis Gardiano et Custodi, et per eos fratribus dicti conventus, presentibus et futuris, videlicet quoddam hospicium in quo domine beguine ipsius collegii regebant eorum ecclesiam, ab introitu porte ecclesie, et eundo per chorum, et transeundo ultra retro altare, ubi est fons aque cum cannono; cum aula magna desuper, a solo usque ad celum. Item et omnia viridaria dicto hospicio contigua, prothendencia versus beatam Mariam de Gardia. Quod quidem hospicium olim dicitur fuisse Symonis de Sepeta quondam; et confrontatur ipsum hospicium, a parte anteriori, cum carreria gallica, et ab alio latere, cum hospiciis infra donatis dicto Marquesio et Alasete, conjugibus. Servilia ecclesie sedis Massilie, ad censum..... Item, et .xl. solidos regalium et .vi. denarios censuales, quos servit Olivaria de Ansana. Item alios .xl. sol. reg... Item, .xx. sol. reg... Item, .xvi. sol. reg... Item, .viii. sol... Dedit etiam et donavit dicta domina Margarita dictis Marquesio Scrivane et Alasete, conjugibus... cetera hospicia predicto hospicio contigua, ab introitu porte magne usque ad bodium, que olim fuerunt Montelheti Vivaudi; et omnia casalia, et alia hospicia dirrupta ipsi hospicio contigua; servilia domino ecclesie sedis Massilie, ad censum... Que omnia supradonata dedit, sive donavit dicta domina Margarita, tam dicto conventui quam etiam dictis Marquesio et Alasete, post ejus obitum, sive ipsa ab humanis abducta, et non ante. Et hoc, donatione pura et simplici, rata et irrevocabili, habita inter vivos. Salvis sibi et retentis usufructu omnium bonorum supra per eam donatorum, et omnibus bonis mobilibus suis quibuscunque, de quibus possit et valeat vitam suam abiliter sustentare, et alias in fine dierum suorum disponere et ordinare, pro suo libito voluntatis. Retento etiam et reservato, quod illi quadraginta solidi et sex denarii regalium censuales, quos servit

dicta domina Olivaria, sint et esse debeant perpetuo, specialiter et expresse obligati PRO SOLLEMPNITATE FIENDA, IN ECCLESIA DICTI CONVENTUS SANCTI LUDOVICI, ANNUATIM, SECUNDA DIE MENSIS SEPTEMBRIS, QUA CELEBRATUR SOLLEMPNITAS ET COMMEMORATIO BEATE DULSALINE, IN DICTA ECCLESIA TUMULATE. AD QUAM SOLLEMPNITATEM ANNUATIM ET PERPETUO FIENDAM FRATRES DICTI CONVENTUS TENEANTUR, ET SPECIALITER SINT ASTRICTI. Retentis etiam et reservatis censibus aliis prescriptis supradonatis, pro sex fiendis, de duobus in duobus mensibus, anniversariis perpetuo et anno quolibet celebrandis in dicta ecclesia Sancti Ludovici, pro animabus tam dicte domine Margarite, quam aliarum dominarum beguinarum dicti collegii de Robaudo. Renuncians... Dans, cedens... Actum Massilie, in aula dicti hospicii, in presentia et testimonio nobilis Raholini Vivaudi, Guillelmi Mathei, Nicolay de Sala... Et mei Petri Fresquerie, notarii Massilie publici...

(*Arch. dép. des B.-du-Rh.* Fonds du Chap. de Mars.; dans l'acte suiv.)

XXV

PRISE DE POSSESSION DE LA MAISON DES BÉGUINES
PAR LES FRANCISCAINS DE MARSEILLE.

(24 janvier 1414.)

In nomine domini nostri Jhesu Christi. Amen. Anno a nativitate ejusdem M.CCCC.XIV., die vero mercurii .XXIV. mensis januarii, hora tertiarum, indictione septima. Noverint universi et singuli, presentes pariterque futuri... quod veniens et personaliter constitutus religiosus vir frater Johannes Martini, vicarius, procurator et sindicus sacri conventus beati Ludovici, ordinis minorum, dicte civitatis..., coram ven. et circ. viro domino Stephano Maroani, in utroque jure baccalario, vicario generali in spir. et temp. ac officiali totius episcopatus Massiliensis, pro rev. in Christo patre et domino dno. Paulo, miseratione divina, episcopo Massiliensi..., obtulit et presentavit eidem domino officiali quandam papiri cedulam, quam coram eo petiit legi et publicari... Cujus quidem cedule tenor sequitur, et est talis prout ecce. — Constitutus personaliter in presentia et audientia nobilis et cir-

cumspecti viri domini Stephani Maroani... frater Johannes Martini, vic. proc. et syndicus sacri conventus beati Ludovici, dicte civitatis, dicit et reverenter exponit quod ven. et rel. ***domina Margarita de Alono, priorissa quondam collegii beguinarum de Robaud,*** prius et ante quam suos dies terminaret, per nonnullos annos ante, bona fide, donationem fecerat ipsi conventui..., post ejus obitum, de nonnullis bonis in instrumento donationis declaratis. Verum, ***quia a paucis diebus citra, dicta priorissa, sicut Christo placuit, dies suos clausit extremos;*** timetque idem procurator et syndicus, nomine dicti conventus, ne in futurum dicta donatio posset dicto conventui esse damnosa, si ita inconsulte, levatoque capite, in ea, et absque beneficio inventarii, se immisseret... Eapropter... cum quanta potuit instantia, requisivit et requirit dominum officialem memoratum, quatenus velit admittere eundem sindicum, nomine totius conventus, ad confectionem inventarii; et per suas patentes litteras... dirigendas omnibus et singulis capellanis curatis ecclesiarum parrochialium hujus civitatis, diebus dominicis et festivis, in missarum solenniis, dum major pars populi ibidem convenerit ad divina,... intimari faciat ut creditores, si qui sint pretendentes habere jus in et super ipsis bonis,... in dicta curia, et coram eodem, compareant, visuri et audituri confectionem dicti inventarii, quod idem procurator et sindicus facere intendit de ipsis bonis... Et dictus dominus officialis, perpenso tenore predicte requisitionis eidem facte, tanquam rationi et juri consone, dicto exponenti litteras postulatas concessit, in forma fieri consueta... — Anno quo supra, et die martis sexta mensis februarii, hora tertiarum, coram prefato domino officiali,... comparuit supradictus frater Johannes Martini..., accusans contumaciam omnium et singulorum creditorum predicte quondam domine Margarite de Alono..., legitime citatorum ad presentes diem et horam... Et eorum exhigente contumacia, se, dicto nomine, admitti ad confectionem dicti inventarii... Et nichilominus, se inmitti et induci in corporalem et realem possessionem omnium et singulorum supra per dictam dominam Margaritam conventui predicto donatorum... Et dictus dominus officialis, in contumaciam ipsorum creditorum ipsius quondam domine Margarite de Alono,... ad confectionem et publicationem dicti inventarii eundem fratrem Johannem, nomine jamdicto admisit. Et nichilominus, prefatum fratrem Johannem, et per eum conventum predictum beati Ludovici, in corporalem

et realem possessionem dictorum bonorum supra donatorum, per traditionem cujusdam virgue fiscalis, induxit pariter et admisit. Et incontinenti, supradictus frater Johannes Martini.... suum inventarium incohavit, per modum videlicet infrascriptum... Actum Massilie, in dicta episcopali curia...

(*Arch. dép. des B.-du-Rh.* Fonds du Chap. de Mars.)

XIII bis

PREMIÈRE BULLE DE JEAN XXII. EN FAVEUR DES BÉGUINES.

(22 novembre 1320.)

Venerabili fratri.. Episcopo Tholonensi. Cum de mulieribus que beguine vulgariter et communius nuncupantur, fe. re. Clementi pape .v., predecessori nostro, precipue de Alamanie partibus, multa fuissent insinuata sinistra, presertim quod earum alique de Summa Trinitate et divina essentia disputare, et etiam predicare, circa articulos quoque fidei et ecclesiastica sacramenta opiniones eidem fidei contrarias introducere, multorumque simplicium animas in diversos super hiis errores inducere, ac alia multa periculum animarum parientia facere, sub fucato sanctitatis velamine, presumebant, ex quibus, necnon et aliis de dictis mulieribus frequenter auditis, habens eas dictus predecessor non indigna ratione suspectas, statum ipsarum prohibendum duxit, et a Dei ecclesia penitus abolendum, in illas que statum hujusmodi jam assumptum sectarentur ulterius, aut que de novo illum assumerent, excommunicationis sententiam promulgando. Cum autem carissima in Christo filia nostra Santia, regina Sicilie illustris, nuper ad auditum apostolatus nostri deduxerit *esse plurimas in castro de Areis, tue diocesis, hujusmodi mulieres,* BEGUINAS DE ROBAUDO NUNCUPATAS, *que per virtutum odoramenta currentes honeste vivunt,* devote frequentant ecclesias, prelatis suis reverenter obediunt, et se in premissis disputationibus et erroribus non involvunt; nec suas vel aliorum animas, per opiniones erroneas et ab evangelica veritate degeneres, dampnabili presumptione decipiunt; sed in sancta et solita simplicitate viventes, tantum in eodem habitaculo, ad tutiorem castitatis observantiam, immorantur, et sic ab hactenus vixerunt laudabi-

liter atque vivunt, quod nulla unquam super hiis fuit vel est suspicio, vel infamia, contra ipsas; fuit nobis, pro parte dicte Regine humiliter supplicatum, ut providere super hiis per apostolice sedis providentiam dignaremur. Nos igitur indignum et rationi contrarium reputantes si probas et reprobas similis censura percelleret, et dicte Regine et dictarum mulierum humilibus supplicationibus inclinati, fraternitati tue, de qua plenam in domino fiduciam gerimus, per apostolica scripta mandamus, quatenus, per te vel per alium, de vita dictarum mulierum diligentius informatus, si premissa veritate nitantur, ut prefertur, dictas mulieres laudabiliter viventes libere remanere permittas juxta modum et ritum per eas hactenus debite et diutius observatum; sic quod per te non molestentur, nec permittas eas, vel ipsarum aliquam, in personis et bonis earumdem, occasione prohibitionis et abolitionis hujusmodi, quousque de statu earum fuerit aliter per sedem apostolicam ordinatum, ab aliquo vel aliquibus molestari. Molestatores, si qui fuerint, per censuram ecclesiasticam, appellatione postposita, compescendo. Non obstante, si eis vel eorum aliquibus, communiter vel divisim, a sede apostolica sit indultum, quod interdici, suspendi, vel excommunicari non possint, per litteras dicte sedis non facientes plenam et expressam, ac de verbo ad verbum, de indulto hujusmodi mentionem. Datum Avinione, .x. kalendas decembris, anno quinto.

(*Arch. Vat.* Reg. de Jean 22. Comm. an. v. t. 1. f. 126. ep. 180.)

TABLE

VIE DE SAINTE DOUCELINE

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

ERRATA.

Page xxiv, ligne	16.	*Au lieu de* :	1386,	*lire* :	1286.
12.	16.		Dieu(s)		Dieus.
90.	6.		Pertal		Per tal.
102.	18 et 20		Sieva		Sieua
148.	29.		Vivran		Viuran.
160.	29.		Cononatz		Coronatz.
220.	13.		Amgran		Am gran.
282.	37.		Carrerira		Carreria.

